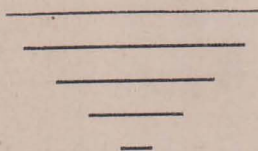


See page 145

DANTÈS BELLEGARDE

Dessalines a parlé



Société d'Éditions et de Librairie

PORT-AU-PRINCE, HAÏTI

1948



Gift of Roy Tasco Davis

A Son Excellence

M. Subbarao Davis

Affectionate tout cordial

Dante de la Haye

Dessalines a parlé

DU MEME AUTEUR

MORCEAUX CHOISIS D'AUTEURS HAITIENS (2 vol.

Prose - Poésie, en collaboration avec MM. Solon Ménos, Amilcar Duval et Georges Sylvain, Imp. Mme F. Smith, Port-au-Prince. 1904). Ouvrage couronné par l'Académie française.

LECOLIER HAITIEN, en collaboration avec M. Sténio Vincent, Bruxelles, 1913.

L'ANNEE ENFANTINE D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE D'HAITI, en coll. avec M. Sténio Vincent, 1ère édit. Bruxelles, 1913, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e éd. Imp. de l'Etat. Port-au-Prince.

HAITI ET LES ETATS-UNIS DEVANT LA JUSTICE INTERNATIONALE, brochure, Imp. Union, Paris, 1924.

PAGES D'HISTOIRE (L'Esclavage à Saint-Domingue, la Société française de Saint-Domingue, Pétion et Bolivar). Imp. Chéraquit, Port-au-Prince. 1925.

POUR UNE HAITI HEUREUSE, tome I, 292 pages, Chéraquit, 1928.

POUR UNE HAITI HEUREUSE, tome II, 456 pages, Chéraquit, 1929.

L'OCCUPATION AMERICAINE D'HAITI, broc. 44 pages. Chéraquit, 1929.

UN HAITIEN PARLE, 280 pages, Chéraquit, 1934.

HAITI AND HER PROBLEMS (4 lectures in English) Université de Puerto-Rico, 1936.

LA RESISTANCE HAITIENNE, 175 pages, Ed. Beauchemin, Montréal, 1937.

LA NATION HAITIENNE, illustré, 362 pages, J. de Gigord, Editeur, Paris, 1938.

HAITI ET SES PROBLEMES, 300 pages, Ed. Bernard Valiquette, Montréal, 1941.

ECRIVAINS HAITIENS, 302 pages, 1ère Série, Soc. d'Ed. et de Librairie, Port-au-Prince, 1947.

DANTÈS BELLEGARDE

48-27987

Dessalines a parlé



**Société d'Éditions et de Librairie
PORT-AU-PRINCE, HAÏTI**

1948

AVANT-PROPOS

A son retour de Washington où il venait de remplir avec succès, du 23 mars au 4 septembre 1946, une importante mission diplomatique, M. Dantès Bellegarde voulut bien reprendre sa collaboration à La Phalange. Et il donna à notre journal une série d'articles qui eurent un profond retentissement dans tout le pays.

C'est pour répondre au vœu d'un grand nombre de nos lecteurs que nous réunissons en volume, sous le titre de « Dessalines a Parlé », ces articles où notre collaborateur s'est exprimé, avec sa franchise et sa netteté habituelles, sur quelques-uns des problèmes essentiels de la vie haïtienne.

Nous les reproduisons ici dans leur forme originale et dans leur ordre de publication afin de leur garder leur vivacité et leur fraîcheur : ce qui fait leur unité, c'est l'amour de l'auteur pour son pays et son attachement indéfectible aux valeurs spirituelles qui font la dignité de toute société humaine.

LA PHALANGE.

29 septembre 1947.

24 septembre 1946.

LES RELATIONS HAITIANO-AMERICAINES

Nous publions ici, comme documents historiques, les discours qui furent échangés, le 3 juin 1946, entre M. Dantès Bellegarde et le Président Truman, à l'occasion de la remise des lettres de créance du premier comme Ambassadeur d'Haïti.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de remettre entre vos mains les Lettres par lesquelles le Gouvernement Haïtien met fin à la mission de mon prédécesseur M. Jacques C. Antoine et Celles qui m'accréditent auprès de Votre Excellence comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire d'Haïti.

C'est pour moi un motif de grande fierté d'être appelé une nouvelle fois à travailler au succès d'une œuvre à laquelle je me suis dévoué de tout mon cœur au cours de ma première mission diplomatique à Washington : celle de rendre de plus en plus cordiales et fructueuses les relations de mon pays avec les Etats-Unis et celle aussi d'assurer une complète et sincère collaboration de nos vingt-et-une Républiques d'Amérique dans tous les domaines de la vie internationale.

Les événements qui ont eu lieu en Haïti au début de cette année montrent que le peuple haïtien est resté fidèle.

le aux principes démocratiques pour lesquels ses ancêtres ont versé leur sang dans le passé. Ce qu'il veut aujourd'hui, c'est établir la paix à l'intérieur de son pays sur la base solide de la prospérité nationale et de la justice sociale. Dans la nouvelle Constitution qu'il va se donner afin de répondre à ses propres aspirations et aux prescriptions de l'Acte de Chapultepec et de la Charte de San-Francisco, il entend consacrer, plus fortement que jamais, les droits de l'Homme à la vie, à la liberté, à l'égalité des moyens d'éducation et de travail, sans distinction de sexe, de race, de langue ou de religion.

Tout en étant fermement attachés à leur autonomie politique et à leur indépendance administrative et financière, les Haïtiens comprennent bien que la prospérité de leur nation est étroitement liée à celle de ses voisines. Tous nos pays font en effet partie d'un vaste système d'interdépendance universelle, et c'est par des mesures collectives qu'ils peuvent améliorer la situation économique et sociale de leurs populations respectives. Cela est particulièrement vrai pour les Etats de cet hémisphère qui, solidairement unis par des intérêts politiques, intellectuels, économiques et militaires, ont, les uns envers les autres, des devoirs d'assistance mutuelle et des obligations de défense commune.

Les progrès réalisés durant ces derniers temps au sein de l'Union Panaméricaine, grâce à la fraternelle politique du « bon voisin », font désormais de cette Institution Régionale un boulevard pour la paix et la prospérité en Amérique et, par conséquent, pour la paix et la prospérité du monde entier. Une Amérique, solidaire dans la paix comme dans la guerre, unie dans l'amitié et dans

la justice, puissante par ses valeurs spirituelles et par ses richesses matérielles, restera un admirable exemple de coopération et d'harmonie. Elle s'imposera comme modèle à l'Organisation des Nations Unies, dont elle constitue une fraction importante et qui, sur un plan plus large, travaille au bien-être des peuples et à l'établissement d'une justice égale pour «tous les hommes de tous les pays», suivant la généreuse expression de la Charte de l'Atlantique devenue le bréviaire de la démocratie.

La proclamation de son indépendance le 1er janvier 1804 a fait d'Haïti le deuxième Etat indépendant de cet hémisphère, venant immédiatement après les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. L'aide fraternelle, prêtée par son président Alexandre Pétion à Simon Bolivar en 1816 pour l'émancipation des Colonies Espagnoles et l'abolition de l'esclavage en Amérique Hispanique, fait d'Haïti l'un des pionniers du Panaméricanisme. Haïti a toujours donné sa plus loyale contribution à la cause de la solidarité interaméricaine. C'est pourquoi elle croit avoir acquis l'estime de toutes ses sœurs d'Amérique. Et c'est pourquoi elle compte particulièrement sur la bienveillance personnelle de Votre Excellence et sur l'assistance amicale de votre Gouvernement pour l'aider à se délivrer des entraves qui gênent son essor politique, économique et financier et pour lui permettre de remplir, en toute liberté et sincérité, au sein de l'Union Panaméricaine, le rôle auquel lui donnent droit sa glorieuse histoire et ses aspirations démocratiques.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de joindre mes vœux à ceux du Gouvernement et du Peuple d'Haïti pour

le bonheur personnel de Votre Excellence et la prospérité de la grande Nation Américaine.

*

*

*

(Traduction)

Réponse du Président Truman à l'Ambassadeur Dantès Bellegarde

Monsieur l'Ambassadeur,

C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur l'Ambassadeur, de recevoir de vous les Lettres par lesquelles Votre Gouvernement vous accrédite comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Haïti auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. J'accepte en même temps les Lettres de rappel de votre prédécesseur, M. Jacques Antoine.

J'ai été vivement frappé par les remarques de Votre Excellence concernant l'intention du peuple haïtien de se dévouer aux principes de la liberté et de la démocratie. Mon Gouvernement a été heureux de noter les mesures prises en Haïti dans ces récents mois vers la mise en pratique des règles démocratiques, et a pris connaissance du désir exprimé par le présent Gouvernement provisoire d'Haïti de remettre le plus tôt possible la responsabilité des affaires de l'Etat à un régime dérivant ses pouvoirs de procédés constitutionnels.

Comme Votre Excellence l'a si fortement indiqué, c'est l'application du principe de respect des droits des autres, aussi bien que l'intérêt des pays de cet hémisphère dans le bien-être de chacun d'eux, qui a produit le Système Interaméricain. La sincérité de cette solidarité fut indubitablement démontrée durant la dernière guerre menée pour la préservation de ces valeurs humaines et de ces standards de dignité nationale qui sont comme des jalons indicateurs pour les Républiques de cet hémisphère. C'est mon ferme espoir — comme je sais que c'est le vôtre — que l'application de ces principes par les membres de la Communauté Mondiale, agissant par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, aboutira, sur un plan global, à l'accomplissement des idéaux qui forment les buts du Système Interaméricain.

C'est le même esprit de mutuel respect pour la réalisation des aspirations nationales, tempéré par la connaissance que nous avons de l'interdépendance de toutes les nations, qui imprègne les relations de nos deux pays. Votre Excellence peut être assurée du désir du Peuple et du Gouvernement des Etats-Unis de travailler avec Haïti au plus complet développement de la vie politique et économique de votre pays en accord avec la solide amitié haïtiano-américaine et les intérêts de nos peuples respectifs.

Vous trouverez ce Gouvernement prêt, en tout temps, à discuter avec Votre Excellence les questions d'intérêt commun pour nos deux pays et à continuer cette coopération haïtiano-américaine dans les affaires concernant nos deux Républiques qui a prévalu dans le passé. Le renouvellement de vos services à Washington vous procure

personnellement une nouvelle opportunité de contribuer à cet objectif.

Veillez accepter, Monsieur l'Ambassadeur, mes vœux les meilleurs et ceux du Gouvernement et du Peuple des Etats-Unis pour votre bonheur personnel et le succès de votre mission, aussi bien que pour le bien-être et le bonheur du Peuple Haïtien.

19 novembre 1946.

PRIMAUTE DE LA LOI INTERNATIONALE

Dans le discours que j'adressai le 3 juin au Président Truman en lui remettant mes lettres de créance comme ambassadeur d'Haïti, je fis une déclaration dont j'avais soigneusement pesé les termes.

«Les événements qui ont eu lieu en Haïti au début de cette année 1946 — lui dis-je — montrent que le peuple haïtien est resté fidèle aux principes démocratiques pour lesquels ses ancêtres ont versé leur sang dans le passé. Ce qu'il veut aujourd'hui, c'est établir la paix à l'intérieur de son pays sur la base solide de la *prosperité nationale* et de la *justice sociale*. Dans la nouvelle Constitution qu'il va se donner afin de répondre à ses propres aspirations et aux prescriptions de l'Acte de Chapultepec et de la Charte de San-Francisco, il entend consacrer, plus fortement que jamais, les droits de l'Homme à la vie, à la liberté, à l'égalité des moyens d'éducation et de travail, sans distinction de sexe, de race, de langue ou de religion».

Cet hommage rendu à notre passé me paraît pleinement justifié. L'Etat d'Haïti avait, dès les premiers temps de notre histoire, nettement compris sa mission politique et sociale. La «Déclaration Préliminaire» de la Constitution dessalinienne de 1805 et les «Dispositions Géné-

rales» de la Constitution républicaine de 1806 sont deux documents que les Haïtiens ont le droit de mettre sur le même plan que la Grande Charte de l'Angleterre de 1215 et le Bill of Rights de 1689, la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis de 1776, la Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et l'American Bill of Rights de 1791. Réunis, ces deux documents forment la Charte des libertés haïtiennes parce qu'ils consacrent, de la façon la plus large, ces idées de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont les conquêtes les plus précieuses de notre civilisation chrétienne. Il est étonnant de constater à quel point ces trois grandes idées, qui représentent l'essence même de la démocratie, trouvent leur parfaite personnification en trois de nos héros nationaux: Toussaint-Louverture incarne la *liberté*; Dessalines, c'est l'*égalité*, car en conduisant Haïti à l'indépendance, il affirma le droit d'un peuple d'origine nègre à être traité comme égal par toutes les nations du monde civilisé; Alexandre Pétion personnifie la *fraternité* (que nous appelons aujourd'hui *justice sociale*) parce qu'en fondant la «république» il appela tous les Haïtiens à participer fraternellement au gouvernement de leur pays pour leur bien-être commun et parce que, en aidant Bolivar à libérer les colonies espagnoles de cet hémisphère, il assura l'abolition de l'esclavage en Amérique hispanique et donna le premier exemple désintéressé de solidarité interaméricaine.

Bien que la plupart de nos gouvernements, noirs ou mulâtres, absorbés par des préoccupations purement égoïstes, se fussent succédé au pouvoir sans se soucier d'exécuter avec méthode et continuité le programme

d'éducation et de travail qui découlait de ces principes constitutionnels de liberté, d'égalité et de fraternité, l'instinct démocratique s'est maintenu si vivace et si puissant dans notre peuple qu'il a résisté à tous les essais de gouvernement absolu qui ont été entrepris au cours de notre tumultueuse histoire. Et, c'est à cette résistance qu'il faut attribuer la plupart des réactions violentes qui ont trop souvent ensanglanté la vie nationale. Le peuple haïtien peut subir pendant longtemps la tyrannie d'un homme: il ne l'accepte jamais.

Quand on étudie avec soin l'histoire d'Haïti, on se rend à cette évidence que nos troubles civils ne sont point toujours — ainsi qu'on l'a écrit — les soubresauts périodiques d'une sorte de «démon révolutionnaire» que la nation haïtienne porterait en elle comme une bête mal-faisante. Presque toutes nos «révolutions» ont été l'œuvre des gouvernements eux-mêmes, qui les provoquèrent et les justifèrent par leur mauvaise gestion des affaires publiques, par leur despotisme et leur mépris des droits de «l'homme et du citoyen». La plupart de nos chefs d'Etat, une fois installés au pouvoir, ne demandaient que la paix. Mais la paix qu'ils réclamaient, c'était le loisir de digérer en pleine quiétude; c'était le bâillon sur toutes les bouches... qui ne chantaient pas leurs louanges; c'était le silence des cimetières. Et parce que toutes les voix s'étaient tues, ils proclamaient, selon la formule traditionnelle, quelquefois à la veille de leur chute, que «la paix régnait sur toute l'étendue du territoire». Paix illusoire! L'ordre était dans la rue, mais la colère bouillonnait dans les âmes. Au premier cri de protestation parti d'un point du pays toutes les voix répondaient, et le gou-

vernement, qui n'avait pas de racines profondes dans le peuple, s'écroulait lamentablement. La vitalité de la nation s'épuisait dans ces crises successives.

Toute dictature, qu'elle soit d'un homme ou d'une foule, est haïssable et aboutit inévitablement à l'insurrection. Il faut donc empêcher la dictature, sous quelque forme qu'elle se manifeste, en assurant par des garanties sérieuses et efficaces la défense de l'homme et la protection du citoyen. Ces garanties doivent se trouver dans la Constitution de chaque pays. Mais la Constitution d'un pays ne peut fixer les droits et obligations que de ses nationaux ou ressortissants. Le progrès des idées a brisé en cette matière les cadres nationaux: ce qu'il s'agit maintenant d'établir, ce sont les *Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme*.

L'Acte de Chapultepec, dressé par la Conférence Inter-américaine de 1945, a consigné, dans sa Résolution XI. «l'adhésion de toutes les Républiques Américaines aux principes établis par le droit international pour la sauvegarde des droits essentiels de l'homme et l'appui qu'elles s'engagent à apporter à l'établissement d'un système de protection internationale de ces droits». D'autre part, la Charte de San-Francisco a créé les *Nations Unies*. «organisation d'Etats souverains qui ont agréé de joindre leurs efforts en vue de maintenir la paix internationale, de coopérer à la solution des problèmes économiques, sociaux et culturels d'importance internationale, et de promouvoir sur toute la terre les droits de l'homme au bénéfice de tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion».

Haïti a ratifié l'Acte de Chapultepec et la Charte des

Nations Unies. Elle est obligée de respecter et d'appliquer les principes qui y sont contenus, — que ces principes aient été incorporés ou non dans notre nouvelle Constitution. Et même si cette Constitution comporte des prescriptions qui y sont contraires, c'est la loi nationale qui doit s'effacer devant «l'autorité supérieure» de la loi internationale.

Telle est la règle en ce qui regarde les conventions ou traités internationaux.

La France vient de consacrer solennellement cette règle en en faisant une clause de sa nouvelle Constitution, dont l'article 26 est ainsi conçu: «Les traités diplomatiques régulièrement ratifiés et publiés ont force de loi dans le cas même où ils seraient contraires à des lois internes françaises, sans qu'il soit besoin pour en assurer l'application d'autres dispositions législatives que celles qui auraient été nécessaires pour assurer leur ratification.» Et l'article 28 ajoute: «Les traités diplomatiques régulièrement ratifiés et publiés ayant une autorité supérieure à celle des lois internes, leurs dispositions ne peuvent être abrogées, modifiées ou suspendues qu'à la suite d'une dénonciation régulière, notifiée par voie diplomatique»...

Evidemment, il y a là une restriction ou une atteinte au principe de la souveraineté nationale, et les nationalistes endurcis, qui continuent à croire que tout Etat indépendant a licence de tout faire, même de violer ses obligations internationales, pousseront de hauts cris. Mais la nouvelle Constitution française dit elle-même dans son préambule: «Sous réserve de réciprocité, la

France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix.»

La paix ne pourra être maintenue dans le monde que si les nations, à commencer par les plus grandes, consentent à ces limitations nécessaires de leur souveraineté. De même, les plus grandes comme les plus petites doivent accepter d'assurer efficacement par leurs institutions la protection internationale de l'Homme, en permettant à *tous les hommes de tous les pays* de vivre d'une vie décente, dans la dignité et le respect dus à toute créature humaine.

A la Conférence des Républiques Américaines, qui se réunira à Bogota en mars 1948, sera discuté un projet de Déclaration des Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme, dont je parlerai plus tard en détail.

Haïti ne peut refuser de s'y associer sans renoncer à sa qualité de nation civilisée.

26 novembre 1946.

LE SYSTEME INTERAMERICAIN

Mes interventions à l'étranger pour la défense des intérêts du peuple haïtien ou pour la protection des droits de l'homme en général ont eu une fortune singulière. Tandis qu'à l'extérieur elles attiraient à mon pays des sympathies ardentes et loyales, en Haïti elles provoquaient contre ma personne des attaques acrimonieuses.

En présentant mes lettres de créance à M. Millerand le 11 avril 1921 comme ministre plénipotentiaire à Paris, je vantai notre culture française qui donne à notre pays sa physionomie originale au milieu des républiques américaines et qui constitue l'un des éléments les plus précieux de notre patrimoine national. La presse française fit le plus enthousiaste accueil à mes paroles, et cela facilita considérablement le succès de ma mission en France. Mais un farouche patriote haïtien écrivit dans un journal hostile que j'avais trahi les intérêts d'Haïti en m'aplatissant aux pieds du Président Millerand et en insultant lâchement la pauvre Allemagne.

En septembre 1922, à la 3^e Assemblée de la Société des Nations, j'élevai la voix pour dénoncer la conduite cruelle du gouvernement du Sud-Afrique à l'égard des Nègres Hottentots du Bondelswartz. Cette protestation produisit une sensation énorme dans l'assemblée et dans

la presse mondiale. Un Anglais, l'illustre professeur Gilbert Murray, écrivit, dans la revue *Headway*, que mon intervention courageuse constituait la meilleure preuve de la nécessité d'une ligue des nations pour la défense des droits de l'Homme. Paul Fauchille, dans son *Traité de Droit International Public*, tome 1er, page 818 de l'édition de 1922, et Georges Scelle, dans son *Précis du Droit des Gens*, page 181 de l'édition de 1932, y virent l'affirmation décisive du droit de contrôle de la Société des Nations sur l'administration des territoires sous mandat. Mais, en Haïti, un farouche patriote me pourfendit de sa plume indignée en m'accusant de trahison pour avoir pris la défense de ces misérables nègres du Bondelswartz.

A Lyon, au Congrès de l'Union Internationale des Associations pour la Société des Nations, en juillet 1924, je présentai une protestation contre le maintien de l'occupation américaine d'Haïti. Suivant le journal lyonnais, *Le Progrès*, «M. Duniway, délégué américain, répondit en des termes empreints de la plus belle cordialité. Il exposa le point de vue des Etats-Unis et renouvela l'assurance que son pays ferait tout pour hâter l'évacuation d'Haïti. Il fut, comme le délégué haïtien, salué par une longue ovation, et les deux délégués se serrèrent cordialement la main au milieu des applaudissements unanimes». En descendant de la tribune, M. Duniway, afin de montrer sa sympathie pour la cause que je venais de plaider, était en effet venu jusqu'à mon banc et m'avait tendu la main en signe d'amitié. A cette occasion, *Le Progrès* de Lyon nota : «A la sortie de la réunion une belle manifestation de sympathie eut lieu de la part du public à

l'adresse de M. Dantès Bellegarde, délégué de Haïti, dont le petit pays est cher aux Français, et dont l'attitude particulièrement loyale et courageuse au cours de ce congrès a soulevé l'admiration de tous». Mais, en Haïti, un farouche patriote me perça de ses flèches empoisonnées en me reprochant avec horreur d'avoir accepté la main que me tendait M. Daniway au lieu de lui cracher au visage. Un autre patriote, tout aussi farouche, écrivit contre moi une longue brochure pour démontrer que les Américains avaient bien raison d'occuper le territoire haïtien et de diriger les affaires du pays.

En septembre 1930, je prononçai à la tribune de la Société des Nations, à Genève, un discours qui eut un grand retentissement en Europe et en Amérique. En apportant mon adhésion au projet des «Etats-Unis d'Europe» de M. Aristide Briand, j'osai dire ce que devraient être les relations des Etats-Unis d'Amérique avec l'Amérique latine pour que l'Union Panaméricaine soit établie sur le fondement solide de l'amitié, de la solidarité, de la justice et du respect de l'égalité juridique des Etats de l'hémisphère occidental. Et je déclarai que «la crainte et la méfiance continueraient d'exister parmi les républiques américaines tant que durerait l'occupation militaire et civile de la République d'Haïti, injustifiée en droit et reposant sur un traité imposé par la force au peuple haïtien». Cette fois, le farouche patriote haïtien délégua ses pouvoirs au Haut-Commissaire américain, et c'est le Général John Russell qui se présenta au palais présidentiel pour demander mon rappel à M. Eugène Roy.

Nommé tout de suite après ministre à Washington, où M. Hoover me déclara *persona grata*, je repris avec les

Noirs Américains les relations cordiales que j'entretenais avec eux depuis longtemps. Sans me mêler de leurs querelles politiques, je suivais avec sympathie leur lutte quotidienne pour faire admettre dans la loi et dans les mœurs ces règles de droit naturel et de dignité humaine dont une société injuste continuait à leur refuser l'application. Je m'intéressai à leurs écoles et à leur vie sociale. Je pris la parole à un banquet offert à James Weldon Johnson à New-York. Je fis à Anacostia l'éloge de Frederick Douglass. Cette attitude déplut à Port-au-Prince, et on me reprocha *officiellement* de me montrer plus Nègre américain qu'Haïtien.

Je pourrais multiplier les exemples de ce genre, mais je veux m'arrêter au cas le plus récent. Dans mon discours adressé le 3 juin 1946 au Président Truman, j'avais dit :

«Les progrès réalisés durant ces derniers temps au sein de l'Union Panaméricaine, grâce à la fraternelle politique du «bon voisin», font désormais de cette Institution Régionale un boulevard pour la paix et la prospérité en Amérique et, par conséquent, pour la paix et la prospérité dans le monde entier. Une Amérique, solidaire dans la paix comme dans la guerre, unie dans l'amitié et dans la justice, puissante par ses valeurs spirituelles et par ses richesses matérielles, restera un admirable exemple de coopération et d'harmonie. Elle s'imposera comme modèle à l'Organisation des Nations Unies, dont elle constitue une fraction importante et qui, sur un plan plus large, travaille au bien-être des peuples et à l'établissement d'une justice égale pour «tous les hommes de tous les

pays», suivant la généreuse expression de la Charte de l'Atlantique devenue le bréviaire de la démocratie».

M. Truman répondit de manière précise à cette partie de mon discours en disant que «le respect des droits des autres nations et l'intérêt des pays de cet hémisphère dans le bien-être de chacun d'eux forment la base du Système Interaméricain», qui vise à «la préservation de ces valeurs humaines et de ces standards de dignité nationale qui sont comme des jalons indicateurs pour les républiques américaines». Et le Président des Etats-Unis exprima l'espoir que «l'application de ces principes par les membres de la Communauté Mondiale, agissant par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, aboutira, sur un plan global, à l'accomplissement des idéaux qui forment les buts du Système Interaméricain».

Cette conception élevée que j'ai toujours eue et que j'ai si souvent exposée d'une Union Panaméricaine, basée sur l'amitié et la justice, reçut l'approbation unanime de mes collègues de Washington, qui désirent une sincère coopération dans tous les domaines de l'activité intellectuelle et économique entre les Etats de cet hémisphère, le Canada compris, — une coopération avantageuse pour chacun d'eux et laissant à chacun d'eux sa pleine autonomie et sa dignité intacte. Mais, en Haïti, un farouche patriote emboucha sa trompette épique et me voua à la vindicte populaire en dénonçant cette partie de mon discours comme un monument honteux de platitude et de servilité à l'égard des Etats-Unis...

Dans une conférence faite à la Société d'Etudes Juridiques de Port-au-Prince, le 23 décembre 1928, je disais : «La nature a établi entre nos pays d'Amérique une soli-

Y
darité politique et économique qu'il n'est pas en notre pouvoir de rompre. Pourquoi cette solidarité ne devrait-elle pas se traduire en acte par l'établissement d'une communauté fraternelle de nos 21 Républiques, nées toutes sous le signe de la liberté et de la démocratie? Il y a sans doute l'Union Panaméricaine. Elle rend des services qu'il serait injuste de méconnaître. Mais elle n'est pas encore l'organisation pacificatrice et régulatrice que nous rêvons pour l'Amérique. Elle n'a encore ni l'autorité ni l'indépendance qu'il lui faudrait pour remplir le rôle d'un véritable *Conseil des Nations Américaines*, pouvant parler au nom de la justice et du droit à tous les Etats d'Amérique, *grands et petits*, et possédant la force morale et même matérielle nécessaire pour faire respecter ses décisions.»

Depuis que ces paroles ont été dites, des progrès considérables ont été accomplis dans le système interaméricain grâce en majeure partie à la politique de «bon voisinage» de Franklin Roosevelt. Les résolutions et conventions adoptées à la Conférence de Montevideo de 1933, à la Conférence de Buenos-Aires de 1936, à la Conférence de Lima de 1938, à la Conférence de Mexico de 1945, aux Réunions Consultatives des Ministres des Relations Extérieures de Panama en 1939, de la Havane en 1940, de Rio de Janeiro en 1942, et particulièrement l'Acte de Chapultepec, ont créé entre les républiques américaines une solidarité démocratique qui tend à devenir une véritable alliance pour la défense de l'intégrité territoriale des pays de cet hémisphère et le maintien de leurs institutions nationales.

A la Conférence qui se réunira à Bogota en mars

1948 trois projets d'importance exceptionnelle seront discutés et certainement approuvés: 1° un projet de Pacte Organique du Système Interaméricain basé principalement sur les prescriptions de l'Acte de Chapultepec; 2° un projet de Déclaration des Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme; 3° un projet de Déclaration des Droits et Devoirs des Etats.

L'adoption de ces trois projets complétera l'organisation de l'Union Panaméricaine et en fera une institution internationale plus démocratique que l'O.N.U., car le droit de veto en faveur des grandes puissances n'y est pas reconnu, et les Etats qui en font partie, qu'ils soient forts ou faibles, grands ou petits, sont placés juridiquement sur le pied d'égalité. Un discours comme celui de M. Molotov au sujet des petites nations ne pourrait y être prononcé sans soulever d'unanimes protestations. La voix d'Haïti a le droit de s'y faire entendre en toute indépendance, et la valeur de son vote dépend, non de l'étendue de son territoire, du chiffre de sa population ou de ses richesses matérielles, mais de la compétence technique, de l'autorité morale, de la force de caractère et des qualités de tact et de mesure de ceux qui ont l'honneur de la représenter.

4 décembre 1946,

DROITS ET DEVOIRS DES ETATS

La Résolution IX de la Conférence de Mexico de 1945 confia au Conseil de Direction de l'Union Panaméricaine le soin de préparer, pour être soumis à la 9^e Conférence des Républiques Américaines qui se réunira à Bogota en mars 1948, un projet de Déclaration des Droits et Devoirs des Etats comportant les principes fondamentaux du droit international. Cette Déclaration sera attachée comme annexe au Pacte Organique du Système Inter-américain.

Préparé par une commission spéciale, le projet fut approuvé, le 17 juillet dernier, par le Conseil de Direction de l'Union Panaméricaine, qui décida de le transmettre aux 21 Gouvernements de l'Amérique afin qu'ils pussent présenter leurs observations y relatives dans un délai finissant le 15 octobre 1946.

J'ignore si le Gouvernement haïtien a présenté dans le délai prescrit ses observations sur ce projet d'importance capitale. J'estime que tous les Haïtiens doivent en connaître les termes, parce que la vie nationale tout entière dépend de la façon dont l'Etat d'Haïti entend exercer ses droits et remplir ses obligations tels qu'ils sont définis dans l'Acte international auquel il va participer. Je me contente pour le moment de traduire à l'intention

de nos lecteurs les 22 articles du projet de Déclaration des Droits et Devoirs des Etats.

1. Les Etats sont juridiquement égaux entre eux. Ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Cette égalité dérive de l'existence de l'Etat comme personne du droit international et non de la puissance qu'il peut avoir pour se défendre ou se maintenir ni de son étendue territoriale ou de son degré d'avancement.

2. Les droits dont jouit chaque Etat en vertu du droit international doivent être respectés et protégés par tous les autres Etats, puisque droit et devoir sont corrélatifs et que chaque Etat a le devoir de respecter les droits de tous les autres Etats.

3. Les Etats Américains réitèrent leur adhésion aux principes démocratiques et républicains, qu'ils considèrent comme essentiels pour la paix en Amérique.

4. La conservation de la paix basée sur la justice et le droit est le critérium fondamental de conduite dans les relations entre les Etats Américains. Tout Etat a droit à une existence pacifique et sûre.

5. La bonne foi, condition nécessaire du droit et de l'équité, doit guider les relations des Etats entre eux et régir l'interprétation de leurs devoirs et l'accomplissement de leurs obligations. La confiance mutuelle dans la parole donnée est indispensable pour une coopération pacifique entre les Etats.

6. Les traités doivent avoir le caractère de conventions ouvertes et être fidèlement observés.

7. L'existence politique d'un nouvel Etat est indépendante de sa reconnaissance par d'autres Etats. La reconnaissance, qui est inconditionnelle et irrévocable, signifie

que les Etats qui reconnaissent le nouvel Etat acceptent sa personnalité avec tous les droits et tous les devoirs prescrits par le droit international.

8. L'intervention par un ou plusieurs Etats, directement ou indirectement et pour quelque motif que ce soit, dans les affaires internes ou externes d'un autre Etat est inadmissible.

9. Le territoire d'un Etat est inviolable et ne peut être l'objet d'occupation militaire ou d'autres mesures de force prises par un autre Etat, directement ou indirectement pour quelque motif que ce soit, même temporairement. Les acquisitions territoriales ou les avantages spéciaux obtenus par la force ou par d'autres moyens de coercition ne seront pas reconnus.

10. L'emploi de la force armée est condamné et proscrit.

11. Les mesures prises par le Système Interaméricain ou par les Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité conformément aux accords internationaux, et les mesures qu'un Etat peut prendre dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense contre une attaque armée, ne constituent pas une violation des principes formulés dans les articles 8, 9 et 10 de la présente Déclaration.

12. Tous différends qui peuvent survenir entre deux ou plusieurs Etats Américains, quelle que soit leur nature ou leur origine, doivent être exclusivement réglés par des moyens pacifiques.

13. La juridiction de l'Etat dans les limites du territoire national s'applique à tous ses habitants. Nationaux

et étrangers reçoivent la même protection et doivent égale obéissance aux lois et aux autorités nationales.

14. Le but de l'Etat est le complet développement de l'homme au sein de la société. Les intérêts de la communauté doivent s'harmoniser avec ceux de l'individu. L'Homme d'Amérique ne peut concevoir l'existence sans la justice. Il ne peut non plus concevoir l'existence sans la liberté.

15. C'est le devoir et l'obligation de chaque Etat de respecter et de promouvoir les droits et libertés formulés dans la Déclaration des Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

16. Afin de favoriser le développement de la démocratie et en vue d'assurer le progrès économique, social et culturel, chaque Etat a pour devoir d'améliorer la santé publique, de travailler à l'élévation du niveau de vie, de combattre le chômage et de répandre largement l'éducation.

17. La coopération économique est essentielle à la prospérité commune des peuples de l'Amérique. Le besoin, au sein de l'un d'eux, sous la forme de la pauvreté, de la malnutrition ou de la maladie, affecte chacun de ces peuples et par conséquent tous ensemble.

18. Les Etats Américains proclament le principe de l'égalité d'accès au commerce international et aux matières premières du monde comme aux produits qui sont nécessaires pour leurs industries et leur développement commercial. Afin d'atteindre ces buts, les Etats Américains reconnaissent le devoir de coopérer entre eux pour prévenir ou écarter les discriminations injustes; pour ré-

duire les barrières préjudiciables au commerce international; pour empêcher les pratiques qui entravent le commerce international et pour supprimer les effets qui peuvent résulter du nationalisme économique.

19 Les Etats Américains, se rendant compte de l'évidente efficacité des échanges de vues amicaux, spécialement par la procédure de consultation, peuvent soumettre à la considération des Gouvernements Américains toute proposition ou toute situation à l'examen ou à la solution de laquelle les dits Etats ont un intérêt commun.

20. Les Etats Américains renouvellent leur adhésion à la politique du «Bon Voisin», qui exprime une aspiration commune à toutes les nations de l'Amérique. Ils considèrent cette politique comme la règle qui doit régir leurs communes relations.

21. Les Etats Américains, reconnaissant pleinement les facteurs géographiques et historiques auxquels le mouvement panaméricain doit son origine, réaffirment leur foi dans le principe de la solidarité continentale et proclament leur inaltérable loyauté au Système Interaméricain. Et, en conséquence, ils rempliront de bonne foi toutes leurs obligations comme membres de ce Système.

22. Les Etats Américains, en renouvelant leur intention de fortifier la solidarité continentale, proclament aussi leur détermination de se conduire comme membres de la Communauté Mondiale. Et, en conséquence, ils rempliront de bonne foi toutes leurs obligations comme membres de l'Organisme Mondial.

Chacun de ces 22 articles mériterait un commentaire détaillé. Je veux simplement aujourd'hui attirer l'attention de nos lecteurs sur l'article 14 qui définit le rôle de

l'Etat par rapport à l'individu dans la société et les articles 15, 16 et 17 qui déterminent de manière précise sa fonction économique et sociale.

Cela nous amène à examiner le projet de Déclaration des Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme, qui sera également soumis à la 9^e Conférence des Républiques Américaines.

10 décembre 1946.

DROITS ET DEVOIRS INTERNATIONAUX DE L'HOMME

Au Colonel Levelt, qui dirigea avec une si parfaite correction pendant la période révolutionnaire le ministère des Relations Extérieures, j'écrivis, le 1er mai 1946, comme ambassadeur à Washington, une lettre personnelle dont j'extrais le passage suivant :

« Je savais — et votre communication téléphonique de cet après-midi me l'a confirmé — l'importance extrême que vous attachez à la question de *l'encre indélébile*. L'emploi de cette encre serait l'un des meilleurs moyens d'assurer la loyauté des élections du 12 mai, puisque l'inconscience ou l'immoralité d'une large fraction du corps électoral commande de telles précautions... Il est triste que nous ayons à recourir à de pareils procédés pour assurer la sincérité des élections, quand des questions d'une si haute portée nationale et internationale devraient dominer la pensée des candidats et leur inspirer un plus grand respect de la morale publique. A ce propos, j'attire votre attention sur le projet de Déclaration des Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme que je vous envoie par la valise diplomatique d'aujourd'hui. Ce projet devrait être traduit et distribué aux

journaux en vue de l'élaboration de la nouvelle Constitution.»

Conformément aux Résolutions IX et XL de la Conférence de Mexico de février-mars 1945, le Comité Juridique Interaméricain fut chargé de préparer ce projet de Déclaration, qui constitue, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de Direction de l'Union Panaméricaine, l'une des tentatives les plus sérieuses entreprises dans le monde pour assurer la protection internationale des droits essentiels de l'homme. Il comporte 21 articles relatifs : au droit à la vie ; à la liberté individuelle ; à la liberté de parole et d'expression ; à la liberté des cultes ; à la liberté de réunion ; à la liberté d'association ; au droit d'adresser des pétitions au gouvernement ; au droit de propriété ; au droit pour chaque personne d'avoir une nationalité ; à la liberté des relations de famille ; à la protection de l'individu contre toute arrestation arbitraire ; au droit à un jugement impartial ; au droit de participer aux élections politiques ; au droit au travail ; au droit de partager les bénéfices de la science ; au droit à la sécurité sociale ; au droit à l'éducation ; au droit à l'égalité devant la loi ; aux droits et devoirs corrélatifs de l'homme en société ; à l'obligation pour chacun des États Américains d'introduire ces principes dans sa propre législation ; au cas de violation de ces droits au détriment d'un résident étranger.

Une simple énumération de ces articles ne suffit pas pour en faire connaître la portée. Je les traduis ici du texte anglais, le plus littéralement possible, afin que le lecteur puisse se rendre compte des obligations que l'État d'Haïti, en ratifiant la Déclaration des Droits et Devoirs

Internationaux de l'Homme, va s'engager à remplir envers ses nationaux en vue de faire de la communauté haïtienne une véritable société démocratique pourvue d'un gouvernement réellement démocratique.

1. Toute personne a droit à la vie. Ce droit s'étend au droit à la vie dès le moment de la conception ; au droit à la vie pour les incurables, les débiles mentaux et les fous. Il comprend le droit à l'assistance et à l'entretien pour ceux qui sont incapables de subvenir à leurs besoins par leurs propres efforts. Et il implique le devoir pour l'Etat de veiller à ce qu'une pareille assistance soit rendue efficace. Le droit à la vie ne peut être dénié par l'Etat que dans le cas de condamnation pour crimes de la plus grande gravité, auxquels est attachée la peine de mort.

2. Toute personne a droit à la liberté individuelle. Le droit à la liberté individuelle comporte le droit d'aller et de venir d'un point à l'autre du territoire de l'Etat, et le droit de quitter l'Etat lui-même. Il comprend aussi la liberté d'établir sa résidence dans n'importe quelle partie du territoire, cette faculté n'étant soumise qu'aux restrictions imposées par la législation générale en ce qui concerne l'ordre public et la sécurité de l'Etat. Le droit à la liberté individuelle inclut l'inviolabilité du domicile de l'individu et de sa correspondance personnelle. L'Etat ne peut restreindre le droit à la liberté individuelle que dans la mesure nécessaire pour la protection de la santé publique, pour la sécurité, la sauvegarde des mœurs et du bien public, en accord avec les prescriptions subséquentes de cette Déclaration.

Le droit de l'Etat de faire appel aux services de l'individu en cas de danger public ou pour répondre aux be-

soins de la défense nationale ne doit pas être considéré comme une limitation de la liberté personnelle mais comme une restriction temporaire ayant seulement effet tant que dure ce cas de nécessité nationale. Aucune personne ne peut être emprisonnée ou tenue en servitude en conséquence d'une simple rupture de ses obligations contractuelles.

3. Toute personne a droit à la liberté de parole et d'expression. Ce droit comporte la liberté de se former des opinions, de les soutenir, de les exprimer en privé comme en public et de les publier dans la forme écrite ou imprimée. Le droit à la liberté de parole et d'expression s'étend à l'usage de tous moyens de communication appropriés: services publics des postes, du télégraphe, du téléphone et de la radio; arts graphiques, théâtre, cinéma, et autres agences de dissémination des idées. Le droit à la liberté de parole et d'expression inclut la liberté d'accès aux sources d'information tant intérieures qu'étrangères. Il comprend le droit spécial et hautement privilégié à la liberté de la presse. Les seules limitations, que l'Etat peut imposer à cette liberté sont celles prescrites par la législation générale pour la protection de la paix publique contre des attaques calomnieuses ou diffamatoires à l'égard d'autrui, contre des publications ou des discours indécents, contre des discours ou publications tendant directement à provoquer la violence parmi le peuple.

La censure de la presse est prohibée, qu'elle s'exerce par des moyens directs ou indirects; et toutes limitations imposées dans l'intérêt de l'ordre public ne peuvent s'appliquer subséquentement qu'à la publication de la matière

décrite dans la loi comme nuisible. La censure du cinéma peut se faire avant la présentation au public, en tenant compte de la forme particulière de cette publication et de la nécessité de soustraire le public à la contemplation de scènes choquantes pour la morale. L'Etat ne peut pas se réserver le monopole des émissions radiophoniques de façon à dénier aux individus l'occasion d'exprimer librement leurs opinions par ce moyen de communication.

4. Toute personne a droit à la liberté religieuse et à la libre pratique de son culte. Ce droit comporte la liberté du culte en public aussi bien qu'en privé, par groupes aussi bien qu'individuellement; la liberté de maintenir des églises et autres lieux consacrés au culte public et de s'y assembler librement; la liberté pour les parents d'élever leurs enfants dans la pratique de leur propre religion; la liberté de la propagande religieuse par la parole ou par les écrits. Les seules restrictions que l'Etat peut mettre à l'exercice du culte sont celles qui sont requises pour la sauvegarde de la santé publique, de la sécurité et des bonnes mœurs. De telles restrictions doivent être faites en conformité avec la loi et appliquées sans discrimination.

Une distinction doit être faite entre les activités strictement religieuses et d'autres activités de caractère économique ou financier associées à l'entretien d'un culte religieux mais n'en formant pas une partie essentielle. Ces activités de caractère économique ou financier peuvent être réglementées par l'Etat en accord avec les lois générales qui régissent de telles activités.

5. Toute personne a le droit de se réunir paisiblement avec d'autres personnes en vue d'échanger des idées sur des questions d'intérêt commun. L'Etat a le devoir de permettre l'usage des lieux publics pour des réunions générales. Il a le droit d'être informé des réunions qui doivent se faire dans les lieux publics, de désigner les endroits convenables pour ces réunions et d'imposer des conditions pour l'usage des dits endroits dans l'intérêt de l'ordre et de la sûreté publics. De semblables conditions peuvent être imposées aux réunions dans les lieux publics ou dans des immeubles privés. Mais les conditions imposées par l'Etat pour la tenue des réunions publiques ne doivent pas être de telle nature qu'elles mettent obstacle à l'exercice même de ce droit. Aucune condition n'est requise pour la réunion de petits groupes de personnes en public ou dans des endroits privés. Le droit de réunion implique celui d'organiser des défilés publics, sujets aux mêmes restrictions que celles qui sont imposées aux réunions publiques.

6. Toute personne a le droit de s'associer avec d'autres personnes pour la protection et la défense d'intérêts légitimes. L'Etat a le droit d'adopter des règles pour diriger les activités des associations, pourvu que ces règles soient appliquées sans discrimination contre un groupe particulier et pourvu qu'elles ne transgressent pas le droit d'association lui-même.

7. Toute personne a le droit, soit par action individuelle, soit en union avec d'autres personnes, d'adresser des pétitions au gouvernement pour redressement d'abus ou pour toute autre matière d'intérêt public ou privé. La publication de telles pétitions ne pourra donner lieu,

directement ou indirectement, à aucune action pénale contre le ou les pétitionnaires.

8. Toute personne a le droit d'acquérir la propriété. L'Etat a le devoir de contribuer à permettre à l'individu d'acquérir un minimum de propriété privée en proportion des besoins essentiels d'une vie décente, visant au maintien de la dignité humaine et à la sainteté de la vie domestique. L'Etat peut fixer par des lois générales des limitations au droit d'acquisition de la propriété, en vue de sauvegarder la justice sociale et de protéger l'intérêt commun de la société.

Le droit de propriété privée comporte celui de disposer librement de sa propriété, — ce droit de disposition étant toutefois sujet aux limitations imposées par l'Etat dans l'intérêt de conserver le patrimoine familial. Le droit de propriété privée est sujet au droit de l'Etat d'exproprier pour cause d'utilité publique, une juste compensation devant être accordée au propriétaire.

9. Toute personne a droit à une nationalité. Aucun Etat ne peut refuser d'accorder sa nationalité à des personnes nées sur son territoire de parents qui séjournent légitimement dans le pays. Aucune personne ne peut être privée de sa nationalité de naissance à moins qu'elle n'acquière de son libre choix une autre nationalité. Toute personne a le droit de renoncer à sa nationalité de naissance ou à une nationalité qu'elle avait antérieurement acquise en acquérant la nationalité d'un autre Etat.

10. Toute personne a le droit d'être libre de toute intervention dans ses relations de famille. C'est le devoir de l'Etat de respecter et de protéger les droits réciproques du mari et de la femme dans leurs relations mu-

tuelles. Les parents ont un droit primordial de contrôle sur leurs enfants pendant la minorité de ceux-ci et c'est leur devoir essentiel de les élever et de les entretenir. L'Etat a pour devoir d'aider les parents à maintenir dans le foyer familial des conditions de bien-être appropriées pour leurs enfants et d'encourager le plus possible l'acquisition de maisons individuelles afin d'assurer les meilleures relations de famille. L'Etat ne peut restreindre le contrôle des parents sur leurs enfants que dans les cas où ces parents sont incapables de remplir leurs devoirs envers leurs enfants ou font réellement défaut à leurs obligations. En cas de nécessité, l'Etat doit lui-même pourvoir à la protection et à l'entretien des enfants.

*

*

*

17 décembre 1946.

11. Toute personne accusée de crime ne peut être arrêtée que sur mandat dûment émis en accord avec la loi, à moins que la personne ne soit prise en flagrant délit. Elle a droit à un jugement rapide et à un traitement convenable pendant le temps qu'elle est en état d'arrêt.

12. Toute personne accusée de crime a droit à un procès loyal et public, à la confrontation avec des témoins, à un jugement par des tribunaux établis, et conformément à la loi en vigueur au moment où l'acte criminel a été perpétré. Aucune amende ne peut être imposée qu'en conformité avec les lois générales, et toute punition cruelle ou exceptionnelle est prohibée.

13. Toute personne, national d'un Etat, a droit de participer à l'élection des fonctionnaires législatifs et exécutifs du gouvernement, conformément aux prescriptions de la constitution nationale. *L'exercice pratique de ce droit peut, toutefois, être conditionné par le devoir de la personne de montrer qu'elle est capable de comprendre les principes sur lesquels la constitution est basée.* La constitution de l'Etat pourvoira à la formation d'un gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

Le droit de vote implique celui de constituer des *partis politiques*.

Il ne sera dénié à aucune personne le droit d'occuper des fonctions publiques, ou d'être nommée à des emplois de l'Etat dont elle est un national, *pour motif de race, de religion, de sexe ou de toute autre discrimination arbitraire.* L'administration des services publics de l'Etat, en ce qui concerne les nominations, termes et conditions de service, doit être exempte de toute faveur ou discrimination.

14. Toute personne a droit au travail comme un moyen de s'entretenir et de contribuer à l'entretien de sa famille. Ce droit comporte celui de choisir librement une profession (ou métier) autant que le permettent les occasions d'emploi. Il implique également celui de quitter un emploi pour en prendre un autre et de changer de lieu de travail. Associé au droit de travailler est celui de former des unions ou *syndicats ouvriers et professionnels.*

Toute personne a le devoir de travailler comme une contribution au bien-être général de l'Etat.

L'Etat a le devoir d'assister l'individu dans l'exercice

par celui-ci de son droit de travailler quand les propres efforts de l'individu ne lui permettent pas de se procurer du travail. L'Etat doit faire tout effort pour assurer la stabilité de l'emploi et établir des conditions convenables de travail. Il doit fixer des standards minimum de juste compensation. L'Etat a le droit, en temps d'extrême nécessité, de faire appel aux services de l'individu dans les cas où de tels services sont nécessaires pour répondre à un besoin public urgent.

15. Toute personne a droit de participer aux avantages résultant des découvertes et inventions de la science, à des conditions qui permettent une juste rétribution du labeur et de l'habileté des auteurs de la découverte ou de l'invention. L'Etat a le devoir d'encourager le développement des arts et des sciences, mais il doit veiller à ce que les lois pour la protection des marques de fabrique, brevets d'invention et droits d'auteur ne servent à l'établissement de monopoles qui pourraient empêcher la généralité des individus de jouir des bénéfices de la science. C'est le devoir de l'Etat de protéger le citoyen contre l'usage des découvertes scientifiques quand cet usage est susceptible de provoquer la crainte et l'inquiétude dans le peuple.

16. Toute personne a droit à la *sécurité sociale*. L'Etat a le devoir d'assister toutes personnes à obtenir la sécurité sociale. A cette fin, l'Etat doit favoriser les mesures propres à sauvegarder la santé publique. Il doit établir des systèmes d'assurances sociales et des agences de coopération sociale par lesquels chaque individu peut être assuré d'un niveau de vie convenable et trouver protec-

tion contre les éventualités du chômage, de l'accident, de l'incapacité de travail, de la maladie et de la vieillesse.

Toute personne, selon son pouvoir, a le devoir de coopérer avec l'Etat au maintien et à l'application des mesures prises pour promouvoir sa propre sécurité sociale.

17. Toute personne a droit à l'éducation. Le droit des enfants à l'éducation est suprême. L'Etat a le devoir d'assister l'individu dans l'exercice par celui-ci de son droit à l'éducation, en accord avec les ressources de l'Etat. Les bénéfices de l'éducation doivent être ouverts à tous d'une manière égale suivant les aptitudes naturelles de chaque personne, et son désir de tirer parti des facilités offertes.

L'Etat a le droit de fixer des règles générales auxquelles les établissements d'éducation doivent se conformer, pourvu que ces règles soient en accord avec d'autres droits fondamentaux et soient les mêmes pour les écoles publiques comme pour les écoles privées.

Le droit à l'éducation implique le droit d'enseigner, lequel est soumis aux mêmes restrictions que le droit à l'éducation.

18. Toutes les personnes sont égales devant la loi en ce qui régarde la jouissance de leurs droits fondamentaux. *Il n'y a de classes privilégiées d'aucune sorte.* C'est le devoir de l'Etat de respecter les droits fondamentaux de toutes les personnes vivant dans les limites de sa juridiction et de les protéger dans la jouissance de leurs droits contre l'ingérence d'autres personnes. Dans tous les actes relatifs aux droits fondamentaux, l'Etat doit procéder en stricte conformité avec la loi et doit assurer à chaque personne l'égale protection de la loi. Toutes restrictions

aux droits fondamentaux de l'homme ne peuvent être imposées que lorsqu'elles sont requises pour le maintien de l'ordre public. Elles doivent être de caractère général et s'appliquer à toutes personnes se trouvant dans une même catégorie.

19. *Droits et devoirs sont corrélatifs.* Et le devoir de respecter les droits des autres opère en tout temps comme une restriction à l'exercice arbitraire des droits.

20. *Les clauses de la présente Déclaration feront partie du droit interne de chaque Etat individuel pour être respectées et appliquées par les autorités administratives et judiciaires de la même manière que toutes les autres lois de l'Etat.*

Les clauses de cette Déclaration ne peuvent être abrogées ou modifiées qu'en accord avec les termes d'une convention interaméricaine ou d'une convention des Nations Unies liant entre eux les Etats Américains.

21. Dans le cas d'étrangers alléguant violation des droits fondamentaux, ci-dessus définis, par l'Etat dans lequel ils sont résidents, la plainte doit être décidée d'abord par les tribunaux de l'Etat lui-même, et dans les cas où un déni de justice est allégué par l'Etat dont l'étranger est un ressortissant, l'affaire, à défaut d'un règlement diplomatique, sera soumise à une Cour Internationale dont le Statut sera inclus comme une part intégrante de l'instrument dans lequel la présente Déclaration doit être adoptée.

*

*

*

En attendant d'analyser chacun des articles de la Déclaration des Droits et Devoirs Internationaux de l'Hom-

me et de montrer dans quel esprit ils ont été rédigés suivant les commentaires du Comité Juridique Interaméricain, je veux retenir l'attention des lecteurs sur l'engagement que vont prendre les Etats d'Amérique de considérer les clauses de cette Déclaration (article 20) comme partie intégrante de leurs législations particulières.

Dans *La Phalange* du 19 novembre, j'ai essayé d'établir la primauté du droit international sur la loi nationale et cité les articles 26 et 28 de la nouvelle Constitution française qui consacrent ce principe. Cette consécration positive de la suprématie du droit international sur le droit interne de chaque Etat n'est pas une nouveauté. Un article de la Constitution des Etats-Unis dit en effet : « Cette Constitution et les lois des Etats-Unis qui seront faites en vertu de cette Constitution, et tous les traités, conclus ou qui seront conclus sous l'autorité des Etats-Unis, seront la loi suprême du pays; et les juges seront tenus de s'y conformer dans tous les Etats (de l'Union), nonobstant tout article contraire contenu dans la Constitution ou dans les lois de leur Etat. »

Les prescriptions de la Déclaration des Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme vont donc faire « partie intégrante » de la législation interne d'Haïti. Qu'arriverait-il si ces droits sont violés? Il ne suffit pas en effet d'insérer dans notre constitution et nos lois de beaux principes démocratiques, il faut en assurer le respect et en réprimer les violations à l'intérieur pour rester fidèle à nos propres institutions nationales et à nos engagements internationaux, car il s'agit aujourd'hui de *protection internationale* des droits essentiels de l'homme dans tous les pays d'Amérique.

J'étudierai dans un prochain article les moyens de sanction qui peuvent être proposés pour assurer cette protection à l'intérieur d'Haïti et dans l'ensemble du Système Interaméricain.

14 décembre 1946.

CITOYEN DES AMERIQUES

«Citoyen des Amériques» : c'est le titre que nous avons donné au Dr Leo S. Rowe, et c'est celui dont il était le plus fier, lui qui en avait un si grand nombre à porter avec honneur.

En apprenant sa fin tragique, survenue jeudi de la semaine dernière à la suite d'un accident d'automobile, M. Truman adressa à l'Ambassadeur Antonio Rocha de Colombie, président du Conseil de Direction de l'Union Panaméricaine, le message suivant :

«J'ai été douloureusement frappé par la mort tragique et imprévue du Dr Rowe. Par cette mort, la cause du Panaméricanisme perd un champion fervent et compétent. Les années les plus actives de sa vie longue et singulièrement utile ont été consacrées aux affaires de l'Amérique latine. Directeur général de l'Union Panaméricaine pendant plus d'un quart de siècle, il a apporté à l'accomplissement des devoirs de sa fonction la riche expérience qu'il avait acquise par ses travaux antérieurs. Fidèle, capable, actif, toujours aimable et courtois dans ses relations, il sera beaucoup regretté et beaucoup pleuré».

Il n'y a pas un mot de cet éloge du Président des Etats-Unis qui ne soit justifié.

J'eus le bonheur de connaître le Dr Rowe en mai 1927 à Washington, où j'avais été envoyé par la Chambre de Commerce d'Haïti comme délégué à la 3^e Conférence Commerciale Panaméricaine. Dans un discours que je prononçai à cette Conférence en présence de M. Hoover alors secrétaire du commerce, j'avais exposé les principes d'une collaboration économique entre nos pays d'Amérique dans la dignité et le respect mutuel de nos droits. M. Rowe m'écrivit pour m'exprimer son approbation des idées que j'avais émises, et dès ce moment s'établirent entre lui et moi des relations cordiales que le temps ne fit que fortifier. Chaque fois que j'allais à Washington, que ce fût en mission officielle ou à titre privé, ma première visite était pour lui. Il me considérait lui-même comme un ami, désintéressé et ardent de l'Union Panaméricaine. Appelé en septembre 1942 à enseigner à Howard University en qualité de professeur-visiteur, j'allai le voir à son bureau. Et quand je voulus prendre congé, il me retint aimablement en me priant d'assister à une réunion des chefs de service de l'Union et d'y parler des moyens pratiques d'assurer une efficace coopération universitaire entre Haïti et les Etats-Unis. Il me demanda également de donner dans la Salle des Héros Américains une conférence en français, dont il choisit lui-même le sujet: Haïti, centre de culture française en Amérique.

Le 4 avril de l'année en cours, je prenais siège pour la première fois au Conseil Social et Economique Interaméricain comme représentant spécial d'Haïti. Aux paroles de bienvenue de M. Spruille Braden, qui présidait la séance et qui voulut bien rappeler mon active collabo-

ration à l'Union Panaméricaine, je répondis en tâchant de mettre en relief l'importante et loyale contribution de mon pays à l'œuvre de la solidarité interaméricaine. J'exprimai ma joie de retrouver à la direction générale de l'Union, toujours jeune de corps et alerte d'esprit, l'homme qui, depuis vingt-six ans, avait conduit le frêle adolescent que nos 21 Républiques lui avaient confié en 1920 jusqu'à la maturité vigoureuse que son pupille a aujourd'hui atteinte.

Ce n'est pas un compliment banal que j'entendais faire au Dr Rowe en parlant de sa jeunesse. Il était jeune bien qu'il eût ses 75 ans presque révolus, parce que, portant en son âme un grand idéal de paix, de justice et de fraternité, il regardait toujours devant lui, vers l'avenir, c'est-à-dire vers la réalisation progressive de son rêve. Ceux-là sont toujours jeunes qui ont foi dans l'avenir, et que cette foi inspire et anime dans leur activité bien-faisante.

Quel était donc le rêve du Dr Rowe? Il rêvait d'intéresser tous les Etats du monde et, en premier lieu, ceux d'Amérique à la «conservation de l'ordre mondial sous le régime du droit, de la paix basée sur la justice et le bien-être social et économique de l'humanité». Rêve immense, dont il vit les contours se dessiner et la substance se consolider dans les principes adoptés par les différentes conférences panaméricaines qu'il guida de sa sûre expérience.

L'intervention d'un Etat dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat est inadmissible. Tous les différends de caractère international doivent être résolus par des moyens pacifiques. L'usage de la force comme

instrument de politique nationale est illicite. Les relations entre les Etats doivent obéir aux normes du droit international. Le respect et l'observation fidèle des traités constituent une règle indispensable pour le développement des relations pacifiques entre les Etats, les traités ne pouvant être révisés que suivant accord entre les parties. La collaboration pacifique entre les gouvernements et le développement des échanges intellectuels entre les différents peuples concourent à la bonne compréhension des problèmes communs. La reconstruction économique contribue au bien-être national et international. La coopération entre les nations dans tous les domaines de l'activité humaine est la condition nécessaire au maintien de la paix et le plus sûr moyen de créer la prospérité pour tous les hommes, sans distinction de race, de sexe, de classe, de langue ou de religion.

Voilà les principes de liberté individuelle, d'égalité raciale, de fraternité humaine, de solidarité internationale et de justice sociale que le Dr Rowe voulut donner comme fondements à l'Union Panaméricaine. Et lorsque ces principes furent mis en danger dans un monde déchiré et ensanglanté, son orgueil fut de voir l'Amérique, qui en a assuré la sainte garde, rapporter à l'Europe enténébrée le flambeau de civilisation chrétienne que Christophe Colomb avait allumé sur ce continent dans le matin joyeux du 12 octobre 1492.

En septembre 1945, la Pan-American Society donna au Waldorf-Astoria de New-York un magnifique banquet en l'honneur du Dr Rowe pour célébrer ses noces d'argent avec l'Union Panaméricaine. Aux discours éloquentes de M. Frederick E. Hasler, président de l'association, de

l'Ambassadeur Julian R. Caceres du Honduras, de M. George William McClelland, président de l'Université de Pennsylvanie, du Sénateur Tom Connally, président du Comité des relations extérieures du Sénat, le Dr Rowe répondit par ces paroles qui méritent d'être rappelées ici.

«...Ces vingt-cinq dernières années ont été le témoin de profonds changements dans la situation internationale du Continent américain. En 1920 nous nous trouvions au milieu d'une période excessivement difficile dans les relations interaméricaines. La politique des Etats-Unis avait provoqué la suspicion et même l'antagonisme dans toute l'Amérique latine. Ce fut seulement après la Conférence de Montevideo de 1933, quand les Etats-Unis eurent souscrit sans réserve à la doctrine de non-intervention dans les affaires intérieures de nos républiques-sœurs, qu'une nouvelle ère de confiance et de coopération fut inaugurée. Les douze années qui suivirent marquèrent une période d'unité croissante de vues et de politique, qui a trouvé sa plus haute expression à la Conférence Interaméricaine sur les Problèmes de Guerre et de Paix tenue à Mexico en février et mars 1945.

«Par l'Acte de Chapultepec adopté à cette Conférence, les Républiques d'Amérique assument une responsabilité complète et collective en vue de résister à toute agression sur ce continent, — que cette agression provienne d'une Puissance non-américaine ou d'un Etat américain. En bref, les Républiques Américaines se sont rendues solidairement responsables du maintien de la paix et de la sécurité dans l'hémisphère occidental. La pleine signification des conclusions adoptées à Mexico est devenue

apparente à la Conférence pour une Organisation Internationale qui s'est réunie à San-Francisco. Par l'action unie des délégations des nations américaines, il a été possible non seulement d'intégrer le Système Panaméricain dans l'Organisation mondiale mais de préserver en même temps le mécanisme existant pour le maintien de la paix et de la sécurité dans notre hémisphère.

«Si on me demandait d'indiquer le plus grand service que le Système Interaméricain a rendu et qu'il continue à rendre, je dirais que c'est de démontrer que la paix a une signification beaucoup plus profonde que celle de représenter simplement l'absence de conflit. La paix est un concept positif, dynamique, impliquant coopération internationale et assistance mutuelle. Pour l'Organisation Mondiale qui commencera à fonctionner dans un avenir prochain, c'est là une leçon des plus importantes. Une autre leçon que l'expérience des Républiques Américaines a rendue évidente, c'est que tout mécanisme créé pour la conservation de la paix est de peu de valeur, à moins qu'il ne soit vivifié et son énergie fortifiée par la «volonté de paix» des masses populaires.

«Aujourd'hui, nous pouvons voir plus clairement qu'autrefois la haute mission qui a été confiée au Nouveau-Monde. Par leur exemple et par l'influence de plus en plus grande qu'elles exercent dans les affaires mondiales, les Amériques sont appelées à maintenir les plus hauts standards dans les relations internationales et à démontrer que par la coopération et l'entr'aide les intérêts de toutes les nations peuvent être le mieux servis.

«Les principes de conduite internationale développés dans les Amériques doivent devenir universels dans leur

application. Ainsi et ainsi seulement nous pouvons être assurés de cette longue période de paix à laquelle aspirent tous les peuples de la terre. Ainsi les Amériques paieront-elles quelque chose de leur dette de reconnaissance pour les nombreux bienfaits qu'elles ont reçus. et ainsi rendront-elles leur plus grand service à l'humanité et au progrès de la civilisation.»

Le Sénateur Tom Connally disait dans son discours de New-York que la figure même du Dr Rowe est si intimement associée à l'Union Panaméricaine que l'on ne peut visiter le magnifique palais de la 17ème rue de Washington, dû à la munificence d'Andrew Carnegie. sans penser à l'homme qui reste la plus vivante expression du pan-américanisme. Cela est vrai. Et ceux qui ont connu le Dr Rowe ne pourront jamais séparer dans leur pensée l'Homme et l'Œuvre.

Les paroles que je viens de citer montrent que Leo Stanton Rowe ne fut pas seulement un citoyen des Amériques, comme nous nous plaisions à l'appeler. mais aussi un Citoyen de l'Humanité.

24 décembre 1946.

CONSTITUTIONS ET MŒURS PUBLIQUES

J'ai pris soin de reproduire dans mes précédents articles les clauses de la Déclaration des Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme qui sera soumise à la Conférence Interaméricaine de Bogota en 1948. Ces clauses se retrouvent presque toutes dans nos anciennes Constitutions, à l'exception de celles qui répondent à des préoccupations sociales que nos premiers législateurs ne pouvaient avoir au début du 19^e siècle.

Depuis la proclamation de la république par Alexandre Pétion en 1806, la forme du gouvernement d'Haïti n'a jamais été sérieusement mise en discussion. Il y a bien eu la réaction impériale de Soulouque en 1849, mais elle n'a jusqu'à présent inspiré à aucun de nos chefs d'Etat le désir d'imiter le geste de Faustin Ier. Ayant pris modèle sur la France, nous nous sommes payé le luxe de nombreuses constitutions plus ou moins libérales. Toutes néanmoins ont respecté le principe républicain.

Haïti a adopté, dès 1816, le système représentatif, avec suffrage universel et séparation des pouvoirs. Elle a une chambre des députés, sénat, ministres responsables, — tous les rouages de l'organisation politique la plus moderne. Tous les principes formulés dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen sont incorporés

dans notre loi constitutionnelle : égalité civile, liberté de pensée, liberté de conscience, liberté de la presse, liberté de l'enseignement, gratuité de l'instruction, droit de réunion, droit d'association, droit de propriété, etc. Le législateur s'est ingénié à les entourer de toutes les garanties désirables. Ces garanties ont-elles été efficaces ?

Je ne me propose pas, bien entendu, de faire une apologie d'Haïti. Je dirai donc tout de suite que l'organisation créée par la Constitution ne correspond pas entièrement à la réalité, — les mœurs publiques n'entretenant pas autour des principes constitutionnels une atmosphère de suffisante vénération. Le jeu des institutions, sauf à de rares époques de notre histoire, n'a jamais été aussi parfait qu'on l'eût désiré. La machine crie, ses ressorts grincent, et les principes — les pauvres principes — en sortent étrangement défigurés. Des écrivains haïtiens, comme Armand Thoby dans *Jacques Bonhomme d'Haïti*, Frédéric Marcelin dans *Thémistocle Epaminondas Labasterre*, Fernand Hibbert dans *Séna*, Justin Lhérisson dans *Pitite-Caille*, ont dépeint les drôleries et aussi les tristesses qui résultent trop souvent de cette disconvenance entre les mœurs et les lois.

Que l'on ne s'empresse pas toutefois d'en inférer la preuve de notre inaptitude au self-government : ce serait montrer qu'on connaît mal l'histoire de la formation politique des peuples. La constatation que je viens de faire, d'autres l'ont pu faire à propos de nations plus avancées. Ceux qui sont initiés aux secrets de la vie publique dans la plupart des Etats du monde considérés comme démocratiques savent ce qui se cache parfois derrière la façade trompeuse des institutions parlementaires.

En invoquant ces exemples, je ne pense en aucune façon justifier les lourdes fautes commises, les crimes qui ont souvent ensanglanté la terre d'Haïti et parfois ruiné sa prospérité. Mais je prie qu'on ne rende pas responsable d'erreurs bien souvent individuelles tout le peuple haïtien et qu'on n'en tire pas surtout contre lui une preuve d'infériorité foncière. Entré violemment dans la liberté, sans expérience, sans traditions, ce peuple a poursuivi et poursuit encore son dur apprentissage, car il y a un *apprentissage de la liberté*. La plupart de ceux qui auraient dû être ses guides ont été de mauvais «maîtres» dans la pire acception du terme.

D'après la Constitution, le président d'Haïti est un chef d'Etat ayant des pouvoirs moins grands que ceux du président des Etats-Unis et plus étendus que ceux du président de la république française. En réalité, les mœurs publiques en ont fait un vrai *monarque*. Pour s'expliquer une pareille situation, on doit se reporter aux origines. Il fallait, au début, à la nation qui venait de naître à la vie indépendante un gouvernement fort, qui pût la protéger contre les agressions. Nos Pères sentaient autour d'eux une telle hostilité qu'ils craignaient à tout instant de la France ou des autres Etats esclavagistes d'Amérique une tentative toujours possible de réasservissement. Pour ce motif, le pouvoir ne pouvait être confié qu'aux militaires: *ils le gardèrent*.

Presque tous nos chefs d'Etat ont été des généraux ou se sont affublés du titre de général pour se donner du prestige aux yeux du peuple. Ne trouvant aucun contre-poids dans la masse de la nation dépourvue de toute éducation politique et s'appuyant sur les baïonnettes d'une

armée devenue mercenaire, la puissance gouvernementale — disons mieux, la puissance personnelle du chef du pouvoir exécutif — se développa aux dépens du reste jusqu'à se croire et à devenir vraiment l'unique organe de la vie nationale. C'est ce que la Constitution de 1936 a traduit dans cette formule étonnante: «Le Chef de l'Etat est la personnification de la nation». Et comme, suivant la définition des constitutionnalistes, «l'Etat est la personnification juridique de la nation», l'équation posée par la Constitution de 1936 se ramenait à la formule de Louis XIV: «L'Etat, c'est moi». Ainsi, le président d'Haïti pouvait lui-même nommer des sénateurs et des députés... du peuple, révoquer des juges à sa fantaisie, disposer des fonds publics comme il l'entendait, supprimer toutes les franchises de la nation, violer les droits les plus sacrés de l'homme et du citoyen inscrits dans la charte constitutionnelle...

Notre expérience de plus d'un siècle nous montre bien qu'il ne suffit pas, pour assurer la *protection intérieure* des droits de l'homme, d'inscrire dans la Constitution les plus beaux principes démocratiques. Il faut que les mœurs publiques permettent et exigent l'application de ces principes, et que des institutions fortement établies en garantissent l'application impartiale. La justice est la principale de ces institutions. Pour remplir son rôle, elle réclame de ceux qui sont chargés de la distribuer une compétence solide et une indépendance à toute épreuve. Les atteintes aux droits de l'homme sont souvent le fait d'individus qui ne comprennent pas que «leur liberté s'arrête là où commence la liberté des autres». C'est dans des tribunaux, ouverts à tous sans distinction, que ces

atteintes aux droits d'autrui doivent être jugées: il faut donc que les tribunaux inspirent confiance à tout le monde, aux demandeurs comme aux défenseurs.

Très souvent le pouvoir exécutif est coupable de ces attentats à la liberté individuelle ou aux autres droits fondamentaux de l'homme. Il doit y avoir des juges pour réprimer de tels actes. Quand le pouvoir législatif lui-même abuse de ses privilèges et vote des mesures qui violent la loi constitutionnelle ou des engagements internationaux, il faut que ces mesures soient décrétées inopérantes pour cause d'inconstitutionnalité.

Il est remarquable qu'Haïti ait été, comme le constate le juriste américain George Jaffin dans *Columbia Law Review* d'avril 1942, l'un des premiers pays à reconnaître aux tribunaux le droit de proclamer l'inconstitutionnalité d'une loi. L'article 162 de la Constitution de 1843 dit en effet: «Les tribunaux doivent refuser d'appliquer une loi inconstitutionnelle. Ils n'appliqueront les arrêts et règlements généraux d'administration publique qu'autant qu'ils seront conformes aux lois.»

Dans beaucoup de pays on s'est préoccupé d'assurer d'une manière positive la protection des droits de l'homme, en permettant à toute personne lésée, ou à tout citoyen agissant simplement au nom de l'intérêt public de soumettre à l'appréciation des institutions judiciaires une mesure législative ou administrative qu'il juge attentatoire aux principes constitutionnels. Au Mexique, par exemple, on connaît *l'amparo* qui signifie protection. La Colombie a apporté une contribution importante au mécanisme constitutionnel en instituant l'action publique (*accion publica* ou *accion popular*) qui fait du citoyen

le champion des libertés publiques : n'importe quel citoyen a en effet le droit de contester devant un tribunal la constitutionnalité d'une loi. La République de Cuba est allée beaucoup plus loin dans cette voie. Dans sa Constitution de 1940, qui est actuellement, au point de vue économique et social, l'une des plus avancées du monde, elle a non seulement accordé au citoyen le droit de contester la constitutionnalité d'une loi, mais elle a organisé, sous le nom de Tribunal des Garanties Constitutionnelles, une cour spéciale où des actions de cette nature doivent être portées.

Je ne connais pas encore la nouvelle Constitution haïtienne. Je ne sais quel sort elle a fait aux droits essentiels de l'homme et de quelles garanties efficaces elle les a entourés. Mais je mets moins d'espoir dans des textes constitutionnels que dans une transformation de nos mœurs publiques pour prévenir toute atteinte à nos libertés fondamentales et empêcher l'établissement de toute dictature, qu'elle soit celle d'un chef ou celle d'une masse.

Le Chef de l'Etat doit devenir, pour le peuple haïtien, un « maître » dans la très noble acception du terme. Nos Constitutions lui ont toujours accordé des pouvoirs très larges, même excessifs. Ils sont suffisants pour lui permettre d'entreprendre un programme pratique d'éducation et de travail. L'autorité qui lui est nécessaire pour assurer l'exécution d'un tel programme de développement moral, économique et social, elle ne peut lui venir que de son respect des principes démocratiques, de sa fermeté dans l'exécution des lois, de son intégrité absolue qui lui

confère le droit et lui fait le devoir de l'exiger de ses collaborateurs, de son amour sincère du peuple et de son loyalisme envers Haïti.

De cette façon seulement, nous aurons la vraie paix — celle du droit et de la justice.

31 décembre 1946

VŒU POUR LE PEUPLE HAÏTIEN

L'activité économique d'un pays doit viser avant tout à ce que la totalité de sa population dispose de moyens d'existence suffisants et que chacun y puisse satisfaire ses besoins légitimes dans la mesure correspondant à sa situation sociale. C'est ce qu'exprimait le grand Pie XI lorsqu'il écrivait dans son encyclique *Divini Redemptoris*: «L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, permettent de leur procurer. Ces biens doivent être abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice.»

Or, dans un grand nombre de sociétés humaines, et particulièrement dans la nôtre, la majeure partie de la population se trouve dans un «état habituel de privation des choses nécessaires à l'entretien de la vie», c'est-à-dire en premier lieu: la nourriture, le vêtement, le logement. Et c'est là ce qu'on appelle la *misère*.

Cette misère, nous la voyons circuler à toutes les heures du jour dans les rues de Port-au-Prince, sous la forme de mendiants loqueteux, de portefaix en guenilles, d'infirmes portant sur leur corps des plaies purulentes, de petits garçons et de petites filles presque nus courant après les passants pour leur demander l'aumône d'un «nickel» de cinq centimes.

La condition de nos travailleurs est déplorable dans les villes comme dans les campagnes. Et même ceux que l'on appelle d'un ton méprisant les «bourgeois» forment en majorité un prolétariat qui essaie de se cacher sous les apparences d'une vie insouciante et joyeuse.

Emile de Girardin, en considérant des situations semblables dans l'Europe de 1850, s'écriait un jour: «Enfants abandonnés: misère! Abrutissement: misère! Dépravation morale: misère! Crimes: misère! Révolution: misère!»

Comme Emile de Girardin, je dis: «C'est donc à la cause du mal qu'il faut remonter!» Des mesures contre la prostitution, contre le crime, contre les révolutions, resteront inefficaces si nous ne nous attaquons pas à la cause même qui les engendre: la misère. C'est la misère que nous devons combattre et vaincre. Comment? Nous touchons ici le nœud du problème.

Notre misère, nous avons l'habitude de l'attribuer à nos gouvernants. On dit couramment dans le peuple: la misère de Salnave, la misère de Sam, qu'on appelait le «cyclone de Tirésias». On renversait un gouvernement pour supprimer la misère, et la misère devenait plus grande. Evidemment, ce n'est point là la solution rationnelle.

La misère est un phénomène économique. Elle doit

être combattue par des moyens économiques. Mais ces moyens économiques exigent eux-mêmes, pour être efficaces, des *conditions morales et sociales* qu'il faut d'abord réaliser.

Ceux qui sont habitués aux disciplines sévères de la méthode expérimentale apportent à l'étude du problème haïtien une intelligence pratique qui leur fait préférer les réalités aux idéologies, les remèdes tirés de l'expérience aux vagues ou violentes solutions proposées par les doctrinaires. C'est pourquoi, au lieu de discuter à perdre haleine sur la façon idéale de réformer notre société, ils ont considéré la nation haïtienne, objectivement, dans sa formation historique, dans son milieu physique, telle qu'elle s'est développée au cours des années, avec ses tares ataviques, avec aussi ses virtualités spirituelles et ses vertus héréditaires de résistance morale.

Il s'agit pour les Haïtiens d'adopter une *politique sociale*, qui tienne compte de ces «hautes valeurs humaines dans lesquelles, comme le reconnaît Durkheim, s'exprime la civilisation». Il ne peut être question ni d'un retour aux traditions africaines, qui gardent encore certains peuples de l'Afrique dans un lamentable état de primitivité, ni d'un saut brusque dans l'anarchie et la violence, comme le prêchent les démagogues. Ce qui peut être obtenu par des moyens simples et humains, c'est la transformation de notre pays grâce à un «ajustement de la réalité haïtienne à des fins supérieures de moralité». Et nous n'arriverons à un tel résultat qu'en agissant sur l'Haïtien lui-même, c'est-à-dire sur son *corps* et sur son *âme*.

L'homme est but et moyen de tout l'effort social. Il est

l'agent essentiel de la production et constitue le pivot de tout le mouvement économique. Dans les programmes que des constructeurs de cités idéales proposent à notre admiration, bien souvent ce facteur primordial — l'homme — est oublié. Ou bien, dans ces beaux plans de rénovation sociale, il n'est question que d'un être théorique, sans visage et sans âme, d'une sorte d'entité métaphysique, au lieu d'une créature de chair et de sang, ayant des besoins, des appétits, des passions, des aspirations, différentes suivant les temps et les lieux.

C'est une justice à rendre à l'Etat d'Haïti : il reconnut, dès le début, que son rôle essentiel était l'élévation de l'homme par *l'éducation* et par le *travail*. Comprenant que l'un des principes fondamentaux de la démocratie réside dans l'égalité devant l'éducation, il décréta non seulement l'obligation de l'instruction primaire mais la gratuité de l'enseignement public à tous les degrés. Il voulut aussi assurer l'égalité devant le travail. C'est pourquoi la Constitution de 1805 de Dessalines prescrivit en son article 11 que « tout citoyen doit posséder un art mécanique », c'est-à-dire un métier, tandis que, dans ses articles 21 et 22, elle déclarait que « l'agriculture, comme le premier, le plus noble et le plus utile de tous les arts, sera honorée et protégée » et que « le commerce, seconde source de la prospérité des Etats, ne voulant et ne connaissant point d'entraves, doit être favorisé et spécialement protégé. »

De ces principes découlait un programme pratique, qui peut être formulé de la manière suivante :

1. Elévation du niveau moral, intellectuel et religieux du peuple haïtien par la plus large diffusion de l'éduca-

tion, particulièrement de l'instruction primaire et professionnelle, — agricole dans les campagnes, industrielle dans les villes.

2. Développement économique et commercial d'Haïti par l'établissement de conditions propres à augmenter la productivité du travail, à faciliter la circulation des richesses à l'intérieur du pays, à garantir le placement avantageux des produits haïtiens sur les marchés étrangers.

3. Juste distribution des profits entre tous ceux qui concourent à la production nationale par une équitable rémunération des services du travail et du capital.

4. Répartition des charges fiscales sur toutes les classes de la population, proportionnellement à la capacité contributive de chaque résident du pays.

Voilà des problèmes, dont nos gouvernements n'ont pas poursuivi l'exécution avec méthode et continuité. Personne ne peut avoir la prétention de les résoudre tout seul. Leur examen réclame la collaboration de tous ceux qui, avec patience, avec conscience, avec sympathie, cherchent à déterminer les conditions du bien-être moral, social et matériel du peuple haïtien.

Que chacun apporte ici les résultats de son expérience ou de ses études. Que chacun agisse, dans la mesure où l'initiative privée, sous la forme individuelle ou la forme de l'association, peut utilement s'exercer. La grosse part de la besogne revient au Gouvernement à cause des moyens puissants dont il dispose : qu'il se consacre à sa tâche. *La politique sociale, dans l'acception la plus large du mot, doit remplacer la politique tout court.*

Notre vœu pour Haïti, en ce 31 décembre 1946, c'est

que, par la pratique sincère et loyale d'une politique sociale bien comprise, nos femmes et hommes du peuple mangent à leur faim et trouvent toujours avec abondance une nourriture substantielle; qu'ils s'habillent avec décence et propreté; qu'ils habitent des maisons saines et confortables; que leur esprit s'élève en même temps que leur standard de vie; qu'ils se libèrent des superstitions dégradantes qui les retiennent dans la misère et l'ignorance; qu'ils apprennent à se constituer des familles régulières par le mariage religieux; que l'aisance soit dans tous les foyers; que chacun puisse vivre commodément et confortablement de son travail, de sa profession, de son art, de son activité laborieuse sous quelque forme qu'elle se manifeste; qu'Haïti soit heureuse dans la paix des esprits et des cœurs; qu'ayant la force que donne l'union, elle collabore avec les autres nations à établir dans le monde la justice universelle.

Haïti ne peut s'isoler du reste de l'univers, ni se constituer en autarcie économique ou spirituelle. Elle fait partie de la communauté internationale et de cette patrie supérieure qui s'appelle la Chrétienté. Sa grande ambition doit être — en s'organisant en une société paisible, ordonnée, heureuse — d'élever son peuple tout entier à un si haut niveau moral, spirituel et économique que la nation haïtienne devienne une *élite* dans l'humanité.

8 janvier 1947

DEMOCRATIE PRATIQUE

Ceux des Haïtiens qui ont soigneusement étudié le problème économique d'Haïti et qui ne s'égarent pas dans les rêveries idéologiques croient au progrès de notre démocratie par l'application de méthodes très simples, adaptées aux conditions morales et matérielles du peuple.

Une commission, nommée en janvier 1912 par le Président Leconte, soumit au Gouvernement un plan qui s'inspirait, comme elle disait elle-même dans son rapport, «des nécessités sociales et nationales qui exigent pour nos campagnes une organisation plus juste et plus humaine que celle qui a fait trop longtemps d'elles les *serres* des villes». La commission n'était pas composée de théoriciens, mais d'éducateurs, de planteurs, d'agronomes, d'ingénieurs: Camille Bruno, Auguste Bonamy, Frédéric Doret, A. G. Boco, St-Martin Canal. Chavineau Durocher. Louis Prophète, A. Daumec, Charles Dehoux. Emile Nau. Elle demandait de «transformer peu à peu la vie sociale, encore si misérable des populations paysannes, de modifier certaines façons regrettables qu'elles ont de sentir, de penser et de croire, en introduisant parmi elles la pratique de certaines institutions libérales, une direction plus morale et plus intelligente de leurs travaux, une police plus soucieuse de la stricte exécution des lois et de la

protection des personnes, — toutes choses capables, avec l'école et l'église, de former en elles une vie nouvelle et une nouvelle mentalité».

Je n'acceptai le ministère de l'agriculture en juillet 1918 que pour exécuter ce plan pratique de réforme rurale, d'éducation paysanne et d'organisation agricole: j'ai montré dans mon livre *Pour une Haïti heureuse* (2ème volume; page 52) à quelle résistance farouche se heurtèrent mes efforts.

La première des méthodes de régénération nationale consiste à sauvegarder la santé physique de la population. Je reconnais ici en toute impartialité que l'une des meilleures œuvres entreprises en Haïti par les Américains a été l'organisation du Service d'Hygiène Publique.

Antérieurement à 1918, il y avait dans nos principales villes de nombreux médecins compétents qui pouvaient prendre soin des malades. Quelques-uns d'entre eux avaient des cliniques privées ou apportaient généreusement leur concours à des hospices particuliers (Hospice St-François de Sales, Hospice Saint-Vincent de Paul, Asile Français, à Port-au Prince; Hospice Justinien, au Cap-Haïtien, etc.) où les indigents étaient reçus et soignés gratuitement. Mais ces médecins, malgré leur dévouement, ne suffisaient pas à la tâche, et le gros de la population, surtout dans la campagne, était abandonné aux pratiques des rebouteux, médicastres, «médecins-feuilles» de tout acabit qui, pour mieux exploiter la crédulité de leurs clients ignorants, s'entouraient d'une sorte de prestige mystérieux en se faisant passer pour «bocor» ou «houngan».

Un tuberculeux sortait du «houmfort» du houngan

avec la conviction qu'il avait été empoisonné par un voisin à qui son beau jardin faisait envie. Un porteur de «pian» avait attrapé sa maladie en piétinant un «ouanga» qu'un rival avait déposé devant sa porte pour le punir de courtiser la même femme que lui. Un enfant miné par des vers intestinaux était, d'après le bocor, en train d'être «mangé» par un loup-garou du voisinage. Et ainsi de suite. Ces paysans allaient de cette façon à une mort certaine et à une ruine rapide, puisqu'il leur fallait dépenser toutes leurs économies, non à acheter des semences ou des outils pour la culture de leurs champs, mais à payer au houngan de grosses redevances ou à organiser des *services* coûteux pour se rendre favorables les «esprits» et les «loas».

Il y aurait une intéressante étude à faire sur le Vaudou au point de vue de ses conséquences économiques et sanitaires. La question intéresse l'économiste autant que le médecin ou plus particulièrement le psychiatre.

Le Directeur du Service d'Hygiène écrivait dans son rapport de 1928: «Le problème important entre tous, c'est l'*ignorance* de la population des districts ruraux. Là où hommes et femmes ne savent ni lire ni écrire. l'hygiène publique est des plus difficiles à réaliser. Pendant des années, la syphilis, la malaria et les vers intestinaux ont été de sérieux obstacles au développement économique. Pour arriver à triompher de ces maladies, l'importance d'un système de cliniques rurales disséminées dans le pays paraissait évidente. La campagne contre le tréponème a eu tant de succès que les loques humaines qu'on voyait partout disparaissent rapidement. C'est par l'intermédiaire des cliniques rurales que nous avons

pu introduire de la médecine moderne chez les paysans haïtiens. *Il n'y a pas d'entreprise qui ait plus fait pour chasser la superstition et pour mettre en défaveur le papa-loi ou docteur-sorcier.*»

Haïti est, d'une manière générale, un pays sain. «Cependant, écrit le Dr J. C. Dorsainvil, la zone côtière qui fait suite à nos plaines et à nos vallées est la moins salubre. Généralement très basse, elle est envahie par la mer qui y forme des marais salants, ou couverte par les eaux, qui y constituent de vastes marécages. Une végétation très dense de mangliers et d'autres plantes aquatiques entretient une humidité si forte que l'ardeur de notre soleil pendant la saison sèche ne parvient pas à la détruire. A la saison pluvieuse, surtout, les marécages de la région se couvrent de grandes nappes verdâtres d'algues et de mousses. Ces végétaux inférieurs ont une vie éphémère. Ils meurent avec autant de rapidité qu'ils naissent. Sur la pourriture que forment alors les débris de ces algues vivent des légions de moustiques qui tourbillonnent au-dessus des marécages. Pour des raisons que l'hygiène n'a pas dictées, toutes nos villes importantes sont bâties sur le littoral. Aussi sont-elles malsaines, constituant des foyers permanents de paludisme.... La zone des plaines et des vallées est hygiéniquement plus saine que le littoral. Néanmoins, quelques-unes d'entre elles, conquête lente de la terre sur les lacs et sur le littoral, sont très plates, à peine au-dessus du niveau de la mer. Les eaux y ont un écoulement difficile et tendent, surtout quand la sécheresse a diminué le débit des rivières, à former dans le lit de ces rivières une suite de petites mares, salies par les déjections des ani-

maux et par les ordures que les habitants eux-mêmes y jettent parfois. Durant les grandes pluies, les routes dans ces plaines basses sont défoncées, envahies par les eaux des rivières et des torrents. Elles sont ainsi, peu après les averses, semées de fondrières, de mares de boue et d'eaux croupissantes. Avec les premières chaleurs de l'été, elles ne font alors que prolonger à l'intérieur du pays le mauvais état sanitaire du littoral.»

La malaria est donc l'une des grandes ennemies du peuple haïtien, puisqu'elle est propagée par le moustique anophèle qui vit à l'état de larve à la surface des eaux stagnantes. «Quoique les résultats des améliorations sanitaires effectuées dans les grandes villes, dit le rapport du Service d'Hygiène de 1928, soient satisfaisants, la situation concernant le paludisme dans les districts ruraux continue à être un grave problème. L'éradication de cette maladie jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus constituer une menace sérieuse au développement économique du pays dépend de deux facteurs: l'extension des mesures de destruction des moustiques et l'usage intensif de la quinine. Le premier progrès se réalisera aussi vite que les plantations et les jardins pourront être cultivés, arrosés et drainés comme il convient, et aussi rapidement que la population aura été instruite des mesures prophylactiques à prendre et aura les moyens de s'y conformer. En attendant, le gouvernement pourra franchir une étape décisive vers l'amélioration de la *santé* et du *rendement économique* de son peuple, en organisant le contrôle de la vente de la quinine.»

Pour donner une idée de l'importance des travaux d'hygiène pour la santé publique et la productivité du

travail, je citerai l'exemple du drainage des marais de la région de Fort-Liberté où, d'après le Service d'Hygiène, l'indice de la malaria est tombé en 1928 de 80 à 11 pour cent comme conséquence de cette opération sanitaire.

Oserai-je dire que cela me paraît plus utile pour le présent et l'avenir de notre peuple que toutes les discussions aussi vaines qu'irritantes sur la question de race et sur la valeur relative des idéologies politiques?

Pasteur disait en 1888: «Deux lois contraires semblent aujourd'hui en lutte: une loi de sang et de mort, qui, en imaginant de nouveaux moyens de combat, oblige les peuples à être toujours prêts pour le champ de bataille, et *une loi de paix, de travail, de salut, qui ne songe qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assiègent.* L'une ne cherche que les conquêtes violentes; l'autre que le soulagement de l'humanité. Celle-ci met une vie humaine au-dessus de toutes les victoires; celle-là sacrifierait des centaines de mille d'existences à l'ambition d'un seul. Laquelle de ces lois l'emportera sur l'autre? Dieu seul le sait. Mais ce que nous pouvons assurer, c'est que la Science Française se sera efforcée, en obéissant à la loi d'humanité, de reculer les frontières de la Vie.»

Nous venons de fêter avec pompe les héros de l'indépendance nationale: Dessalines, Pétion, Christophe, Geffrard, Clervaux, Capois-la-Mort, Gabart et les autres. Ces hommes ont créé la patrie haïtienne, par la carabine et le canon, dans le sang et l'incendie. Mais la patrie haïtienne n'a pas été créée par eux une fois pour toutes, comme une œuvre parfaite: elle est, pour paraphraser le mot admirable de Raymond Poincaré, une «création con-

tinué». C'est une statue que le ciseau du sculpteur fait sortir lentement du marbre: le sculpteur, c'est nous-mêmes, c'est tout le peuple haïtien. Chaque génération doit apporter sa contribution petite ou grande au perfectionnement de la patrie. Tous ceux qui ont fait un effort utile, créé une œuvre, concouru en quelque manière que ce soit au progrès spirituel ou matériel du pays sont des «créateurs de la patrie» et les «continueurs des héros de l'indépendance». Car, il ne s'agit plus pour nous de combattre par la carabine et le canon les ennemis de la liberté. Les ennemis d'aujourd'hui du peuple haïtien: c'est l'ignorance, c'est la superstition, c'est la misère, c'est la maladie. Et nous ne pouvons délivrer le peuple haïtien des «fléaux qui l'assiègent» que par l'application de la loi de paix, de travail, de salut, que le grand Pasteur, s'inspirant de la doctrine chrétienne, met au-dessus de toutes les idéologies inhumaines qui prêchent la haine des races et la guerre des classes.

14 janvier 1947.

MŒURS PUBLIQUES ET PRATIQUES FINANCIERES

Je prie qu'on fasse attention que ce qui va suivre est extrait d'une étude publiée dans le numéro de janvier 1910 du Bulletin de la Chambre de Commerce Française de Port-au-Prince et reproduite dans mon livre *Pour une Haïti Heureuse* (tome 1, page 128). Le lecteur sera en mesure, je l'espère, de comparer la situation financière d'aujourd'hui à celle d'il y a trente-sept ans et d'apprécier les changements qui ont pu se produire durant cette période dans nos mœurs publiques.

*

*

*

On a souvent écrit et répété que le meilleur programme financier pour Haïti, c'est l'honnêteté dans l'administration publique et cette prudence élémentaire qui consiste à ne pas dépenser au-delà de ses ressources réelles.

De fâcheuses habitudes se sont formées qui rendent de plus en plus difficile l'application de ce simple programme de probité et d'économie. Les fonctionnaires des finances, principalement ceux des douanes, ne se gênent pas pour faire «leurs» affaires. Rien ne les arrête sur la

pente fatale, puisqu'aucune sanction sérieuse — judiciaire ou sociale — ne semble être attachée au vol pratiqué dans ces conditions. Ce n'est pas pourtant que les douaniers fidèles, les hommes intègres manquent en Haïti; mais on ne les emploie pas toujours ou on les écarte systématiquement. Nous avons toujours eu des fonctionnaires de douane qui ont été des modèles de probité et de correction. On reconnaissait qu'un gouvernement était honnête ou non suivant qu'il faisait appel ou non à ces hommes. Les Néré Numa, les Paul Lochard, les Sadrac Hippolyte, les Jn-Charles Pressoir, les Jackson, les Mexile, les Charles Bauduy, les Rodolphe Gardère, les Manassé St-Fort Colin, les Montillière, les Edner Hall, les Blanc Euzèbe, les Lorquet, les Laurore Nau, les Fouchard Martineau, les Etienne, les Georges Régnier, les Mathieu, les Champagne et beaucoup d'autres se sont fait une inattaquable réputation d'intégrité. Il convient de noter que lorsque le Chef de l'Etat et les ministres étaient énergiques et entendaient que «l'ordre régnât» dans l'administration et dans les douanes, même les agents réputés les plus malhonnêtes se faisaient distinguer par leur zèle: ils devenaient vertueux pour garder leurs places.

Nous touchons ici à l'un des faits les plus importants de la vie publique haïtienne et qui montre que «politiquement Haïti n'est pas un pays sain».

Le Temps de Paris écrivait en 1909 à propos de l'Espagne: «Qu'un parti succède au pouvoir à un parti adverse, en Angleterre par exemple, il n'y a là rien que de normal: le pays s'est détaché d'un groupe politique; une nouvelle politique entre en vigueur; c'est l'essence même du régi-

ine parlementaire; cela n'a rien de dangereux. La succession des partis au pouvoir assure, au contraire, l'équilibre qui doit nécessairement exister dans la politique nationale entre les idées extrêmes de deux partis opposés. Mais si *la politique change, l'administration subsiste*: l'une n'a pas d'influence sur l'autre. Il n'en est pas de même en Espagne ni dans certains autres pays monarchiques ou républicains. Là, la politique est souveraine; l'administration en dépend d'une façon absolue; et les fonctionnaires ne conservent leurs fonctions que pour autant qu'ils sont dévoués au pouvoir. Les «vases sont trop communicants», dirait M. Briand. Les places sont distribuées à la faveur; la faveur suscite la corruption et, à tous les degrés de l'échelle sociale, de la hiérarchie administrative, les intérêts particuliers priment les intérêts généraux. C'est ainsi que les *gouvernements eux-mêmes en arrivent à détruire l'idée nationale qu'ils ont pour mission de défendre.*»

Ces lignes semblent avoir été écrites pour les Haïtiens. Il n'y a pas en réalité, sous quelque étiquette qu'ils se présentent, de partis en Haïti, personne ne songeant véritablement à changer les institutions et encore moins les mœurs publiques: il y a des «associations d'intérêts autour de noms connus». Ce que nous appelons parti, c'est un groupement d'individus autour d'un homme, que l'on pousse à la présidence, les uns, en petit nombre, parce qu'ils le croient capable de réaliser quelque bien pour le pays; les autres, beaucoup plus nombreux, parce qu'ils attendent de lui dignités et argent. Chaque gouvernement arrive ainsi avec *son monde* qu'il case dans

les situations les plus lucratives, le plus souvent sans aucune considération de mérite, de compétence ou de moralité. C'est le «système des dépouilles» pratiqué aux Etats-Unis depuis Andrew Jackson et qui provoqua tant d'abus qu'on dut le corriger par l'institution des *classified services* permettant de dégager des influences politiques les fonctions les plus essentielles pour la vie de la nation. Il serait bon que pareille règle fût adoptée en Haïti pour certains fonctionnaires, leur recrutement et leur avancement devant se faire dans des conditions d'égalité et d'impartialité qui ne laissent place ni à la faveur ni à l'arbitraire.

Aux vols perpétrés, à certaines époques, ouvertement dans l'administration publique, il faut ajouter les pratiques détestables relatives à la confection et à l'exécution du budget. Le budget est établi sans sincérité. Chaque année, les dépenses augmentent dans des proportions effrayantes — celles concernant particulièrement les départements de la Guerre, de l'Intérieur et Police, des Travaux Publics, trois formidables sangsues attachées aux flancs du peuple et qui pompent sans cesse son sang appauvri, au détriment de l'Instruction Publique, de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce. Ce budget se solde régulièrement en déficit, et chaque année aussi la liste des crédits supplémentaires et des dépenses imprévues, le plus souvent somptuaires, s'allonge jusqu'à dépasser le budget véritable.

Puisque, par suite du désordre des douanes, les rentrées sont insuffisantes, puisque les recettes perçues restent constamment inférieures aux prévisions budgétaires, nos gouvernements recourent à des expédients dange-

reux: l'emprunt ou le papier-monnaie. A un gouvernement emprunteur succède un gouvernement émetteur: c'est comme une loi d'alternance. Il y en a qui cumulent.

Ces fautes accumulées ont rendu très lourdes les charges de la République. Voici quel était l'état de la Dette publique au 31 décembre 1909:

Dette Extérieure

Emp. 1875 5 o/o	\$ 3.609.855
Emp. 1896 6 o/o	8.252.250

Dette Intérieure

6 o/o	\$ 5.957.800
3 o/o	1.349.793
2 1/2 o/o	5.079.182
Flottante	1.625.000
Flottante	G. 550.000
Papier-monnaie	8.368.112
Nickel	6.000.000
Billon	225.000

soit pour la dette extérieure: 11.862.105 dollars; pour la dette intérieure: 12.221.855 dollars et 15.143.112 gourdes.

Au 31 décembre 1904, il y avait en circulation G. 2.389.194 de papier-monnaie. Au 31 mai 1908, le chiffre en était élevé, par de successives émissions, à 14.389.194 gourdes; on émettait dans le même temps de la monnaie de nickel pour 7.000.000 qui, ajoutés aux 225.000 de billon, portaient à 21.614.194 la circulation fiduciaire locale. Par des retraits opérés en vertu de la

loi du 11 août 1903 et de celle du 20 août 1909, ce chiffre se trouvait réduit en janvier 1910 à G. 14.593.112.

Le papier-monnaie a commis en Haïti ses méfaits ordinaires. Il a tout d'abord fait fuir à l'étranger la monnaie métallique d'argent, dont le stock en 1896 était de 4.000.000 pour tomber en 1904 à environ 1.000.000: la circulation en est aujourd'hui inappréciable. On crut pouvoir, par une loi du 4 mars 1904, arrêter cette émigration: c'était simplement puéril !

Tant que l'Etat haïtien s'était contenté d'une quantité de papier-monnaie inférieure aux besoins du public, la monnaie d'or étrangère avait continué à circuler dans le pays, et lorsqu'on avait à faire des paiements à l'extérieur on ne payait qu'une prime légère. Mais à mesure qu'augmentait l'appétit des gouvernements émetteurs la bonne monnaie, c'est-à-dire la «monnaie universelle», se raréfiait davantage; la dépréciation du papier-monnaie se faisait plus grande, par conséquent, plus considérable la prime sur l'or qui, de 1 o/o au début, connut les hauteurs de 900: mille gourdes haïtiennes pour 100 dollars des Etats-Unis!

Ce fut le trouble apporté dans toutes nos relations avec l'étranger. Il n'y eut plus aucune quiétude pour nos commerçants et particulièrement pour les importateurs qui, par suite des variations brusques de la prime, se voyaient exposés à des pertes très fortes sur les stocks de leurs marchandises, achetées en dollars, en francs ou en marks, et vendues en gourdes sur le marché local. Pour ne pas avoir à subir le grave inconvénient qui résultait de la baisse survenant «entre le moment où ils ont pris des engagements et celui où ils sont obligés de les exé-

cuter», ils maintinrent leurs prix très haut: d'où renchérissement exorbitant du coût de la vie pour les travailleurs et les petits fonctionnaires surtout dont les salaires restaient les mêmes.

Cette situation donna lieu à des spéculations effrénées portant sur les fluctuations probables du cours du dollar, et nous connûmes les « payables-livrables », sorte de marchés à terme qui permirent à des individus sans capitaux et sans moralité de se livrer sur la place à des opérations véritablement scandaleuses. On voulut par des mesures législatives réprimer cet agiotage révoltant. Mais ce n'est pas en attaquant les effets d'un mal qu'on le fait disparaître: il faut aller à la cause même, au papier-monnaie. De plus, ces opérations sur le change — qui n'ont rien de répréhensible tant qu'elles restent régulières — ont donné naissance à une foule de maisons de banque minuscules qui y bornent leur activité. Comme elles sont plus susceptibles de donner des profits, les capitaux locaux s'y emploient au lieu d'aller à l'agriculture et à l'industrie dont les bénéfices sont souvent aléatoires.

En ce début de 1910, l'état du marché n'a guère changé. Il faut noter cependant une certaine fixité dans la prime sur l'or qui oscille légèrement entre 420 et 427, soit 520 ou 527 gourdes pour 100 dollars. Mais toute inquiétude n'a pas disparu: c'est par son ferme désir de renoncer à des pratiques désastreuses et par des mesures sérieuses que le gouvernement pourra ramener la confiance ébranlée.

Une organisation sévère des services administratifs; des rouages fonctionnant sans à-coup; des impôts dont le rendement est établi d'avance; un budget des recettes

et des dépenses ne laissant aucune place à l'arbitraire ni aux caprices des gouvernants; un système monétaire donnant la fixité absolue aux transactions et ne laissant aux variations des changes que les variations concomitantes des différents éléments de la balance des comptes qui doivent en régler le cours, sans que des monnaies altérées ou une circulation dépréciée viennent y apporter des modifications brusques et troubler les échanges internationaux; et, par dessus tout, de *l'honnêteté, encore de l'honnêteté, toujours de l'honnêteté*: voilà à quelles conditions nous pouvons avoir de bonnes finances et donner pleine confiance aux capitalistes de tous les pays.

24 janvier 1947.

POLITIQUE D'HONNETETE

Le Président Ortiz de la République Argentine était un homme de haute valeur intellectuelle et morale. Ses adversaires politiques les plus déterminés rendaient hommage à sa parfaite honorabilité. Quand éclata à Buenos-Aires en 1941 le «scandale des aérodroïnes», on ne trouva personne pour le soupçonner d'y avoir lui-même participé. Le président argentin, que le mauvais état de sa santé avait obligé depuis quelques mois à prendre un congé, ne voulut pas cependant qu'il y eût le moindre doute à ce sujet, et il remit sa démission à l'Assemblée nationale pour provoquer un débat et un vote décisif sur son cas. A l'unanimité on refusa d'accepter sa démission, bien que la responsabilité de son gouvernement fût engagée dans cette affaire où des ministres et des parlementaires avaient scandaleusement réalisé des profits illicites au détriment du trésor public.

Il faut malheureusement constater que de pareils actes de corruption ou de malversation ne sont pas rares dans la plupart de nos pays d'Amérique. Et cela constitue très certainement un obstacle à l'établissement d'une saine coopération financière et commerciale entre les républiques américaines.

La méfiance réciproque, qui a si longtemps empoisonné dans le domaine économique les relations des Etats de cet hémisphère, a eu deux causes principales: 1o. la

crainte de l'impérialisme du dollar, puisque tout concours financier des Etats-Unis semblait cacher une entreprise de domination; 2o. la répugnance des banques ou des prêteurs sérieux à placer des capitaux dans des affaires malpropres qui les mettraient en contact soit avec des spéculateurs éhontés, peu soucieux de faire honneur à leur signature, soit avec des «grafters» que nous appelons, dans notre jargon politique, «djobeurs» ou «calypso-tiers».

Le premier obstacle a disparu, grâce à la politique du «bon voisin», qui repose essentiellement sur le respect de l'indépendance et le maintien de l'intégrité territoriale de tous les Etats membres de l'Union Panaméricaine. Des actes positifs ont confirmé cette politique, à laquelle le Président Roosevelt a si heureusement attaché son nom et qui restera, j'en suis certain, parce qu'elle s'est révélée la meilleure et la plus efficace, la tradition immuable du gouvernement des Etats-Unis, quel que soit le parti au pouvoir.

Le deuxième obstacle ne pourra être supprimé dans quelques-uns des pays d'Amérique que par un effort énergique et viril accompli à l'intérieur de chacun d'eux pour l'assainissement de leurs mœurs politiques.

J'étais ministre à Washington quand le Comité des finances du Sénat entreprit en février 1932, en vertu d'une résolution présentée par le Sénateur Hiram Johnson, une enquête sur les conditions dans lesquelles divers emprunts avaient été contractés aux Etats-Unis par les gouvernements de l'Amérique latine, — qui se trouvaient justement à cette époque dans l'impossibilité de payer les amortissements et intérêts sur leurs titres. Les révé-

lations sensationnelles qui furent faites à ce propos entretenirent, pendant plusieurs semaines, la curiosité publique et mirent en lumière les mœurs détestables des politiciens impliqués dans ces opérations scandaleuses.

Les affaires les plus retentissantes furent celles auxquelles avaient été mêlés le fils du Président Leguía du Pérou et le gendre du Président Machado de Cuba. Je me souviens de l'indignation qu'elles provoquèrent parmi certains de mes collègues. Mon éminent ami, l'Ambassadeur Miguel Cruchaga Tocornal, écrivit au Comité du Sénat pour nier toute participation du gouvernement chilien à de pareils scandales.

Je fis de même, et grâce au concours amical de M. Drew Pearson, qui était à ce moment au Baltimore Sun, et de M. William T. Stone, alors vice-président de la Foreign Policy Association, je pus obtenir que M. Georges Léger fût entendu par le Comité Sénatorial. Avec courage, fermeté et précision, M. Léger, qui avait accepté de faire à ses propres frais le voyage de Washington, exposa les conditions dans lesquelles avait été contracté l'emprunt d'Haïti de 1922; et les sénateurs et les journalistes, amants du «fair play», lui firent une réception enthousiaste. *Current History*, le grand magazine de New-York, qualifia de sensationnelle cette lumineuse déposition. En Haïti, on lui fit un accueil plutôt froid, bien qu'elle constitue un document de premier ordre dans nos négociations pour ce que l'on appelle «la libération financière». Un journal de Port-au-Prince reprocha même à M. Georges Léger de remuer les cendres du passé!

L'emprunt de 1922 était un emprunt politique. Monsieur Hoover avait dénoncé ces sortes d'emprunts dans

un discours qu'il prononça, comme ministre du commerce, à la 3^e Conférence Commerciale Panaméricaine tenue à Washington en mai 1927. On me permettra de rappeler ici en quelles circonstances.

La Chambre de Commerce d'Haïti m'avait fait l'honneur de me déléguer à cette Conférence, dont le programme comportait des questions du plus haut intérêt: transports et communications, procédure consulaire, réglementation douanière, placements de capitaux à l'étranger. Les deux dernières questions avaient pour Haïti une importance particulière: l'une m'offrait l'occasion d'exposer la situation pénible qui était faite à ce moment à notre commerce d'importation par suite d'une application abusive et tracassière de la loi douanière; l'autre touchait à l'un des problèmes les plus angoissants pour le développement économique des pays latino-américains et pour la conservation même de leur indépendance politique.

Je fus invité à prendre la parole au nom de l'Amérique de langue française à la séance d'inauguration, le 2 mai 1927, précédant immédiatement M. Hoover. Dans mon discours je m'efforçai d'établir que les relations économiques et commerciales des Etats-Unis avec les 20 autres républiques américaines, pour être fructueuses, devaient reposer sur le principe de leur parfaite égalité juridique et sur le respect absolu de leurs droits d'indépendance politique et administrative. Et j'osai conclure que les Nord-Américains ne récolteraient que suspicions et rancunes tant qu'ils ne pratiqueraient pas cette politique d'amitié et de respect mutuel, — la seule qui puisse leur permettre d'assurer la vraie paix en Amérique et

d'y faire en même temps de *bonnes affaires*. Ce fut pour moi une bien grande satisfaction d'entendre M. Hoover émettre sur ce point les mêmes vues. Il demanda avec force que les gouvernements prissent l'engagement de ne consentir aucun emprunt à un autre pays, excepté pour des dépenses productives tendant au bien-être matériel et moral du peuple.

Mon discours fut accueilli avec sympathie. Un Américain du Sud, occupant une importante situation commerciale à New-York, me dit: «Vous avez été le porte-parole de l'Amérique latine.» Et un Américain du Nord me tint ce langage: «Je ne fais pas d'affaires avec Haïti. Mais ma longue expérience des questions latino-américaines m'a permis d'étudier et de comprendre la situation haïtienne. Croyez-moi: les vrais hommes d'affaires des Etats-Unis ne sont point et ne peuvent être partisans de l'impérialisme militaire. Ils n'ont rien à y gagner. Nous sommes à la recherche de bons clients, et nous les voulons prospères et riches. Car plus ils sont riches et meilleures sont les affaires que nous pouvons contracter avec eux. Avec la paix rendue solide par la pratique de la liberté, les entreprises commerciales et industrielles pourront normalement se développer dans votre pays, et vous trouverez pour cela aux Etats-Unis, sans aucune intervention ou pression gouvernementale, tout l'argent dont vous aurez besoin.»

En août de cette même année 1927, je retournai aux Etats-Unis pour assister au 3ème Congrès Pan-Africain tenu à New-York sous la présidence de mon ami le Dr. W. E. Burghardt DuBois. Je fus invité à déjeuner par M. Bruce Bliven, éditeur de la revue libérale *The New*

Republic, qui, avec The Nation, menait en faveur d'Haïti une campagne ardente et généreuse. Je rencontrai à la table de l'éminent journaliste un jeune avocat de New-York. Voici ce qu'il me dit :

« Je suis un libéral, de cette espèce que l'on appelle chez nous des radicaux. J'ai défendu votre peuple, d'abord par principe, mais aussi parce que je l'aime pour les grandes choses qu'il a faites dans le passé pour la cause de la liberté. Ne vous étonnez pas que je parle avec une certaine brutalité : on doit la vérité toute nue à ceux qu'on aime. Je suis allé dans votre pays, il y a quelque temps, et je ne vous cacherai pas que j'en ai emporté une mauvaise impression. J'y suis allé comme avocat d'un groupe financier qui a des intérêts en Haïti et qui désirait y étendre ses affaires. Je ne peux vous dire à quel point je fus offusqué et fâché de recevoir, à peine arrivé, des demandes d'argent, sous forme de commissions illicites, de la part de hauts fonctionnaires haïtiens qui offraient de nous faire accorder tous les avantages possibles pourvu qu'ils eussent leur « beurre ». Je rentrai furieux à New-York et fis savoir à mes clients que je me désintéressais personnellement d'Haïti.

« Je sais que vous avez chez vous des hommes honnêtes dans le Gouvernement comme dans le commerce : ce sont de tels hommes qui devraient dominer.

« Il existe malheureusement dans de trop nombreux pays d'Amérique une étrange conception du gouvernement et de l'administration publique : des fonctionnaires, qui reçoivent un salaire déterminé pour faire un certain travail, croient avoir droit à une gratification chaque fois qu'on leur demande de faire quelque chose relevant ce-

pendant de leurs attributions légales. Des ministres et des parlementaires, dont c'est la mission constitutionnelle d'examiner les contrats de l'Etat, d'étudier et de discuter les lois dans l'unique intérêt de la nation, croient avoir droit à une récompense lorsqu'ils sont sollicités de faire la besogne pour laquelle ils reçoivent une forte indemnité mensuelle. Comment veut-on, dans ces conditions, que des hommes d'affaires sérieux acceptent de placer des capitaux dans ces pays quand, par la menace de taxes excessives ou de mesures répressives injustifiées — pur chantage! — on met continuellement en danger de ruine leurs entreprises?

• «La plus exacte honnêteté dans la gestion des finances publiques; la plus rigoureuse probité exigée des fonctionnaires par la poursuite et sévère répression de tout acte de corruption, collusion, malversation ou fraude dans l'administration; une justice rigide et impartiale qui impose le respect des engagements contractuels et l'autorité de la loi aux petits comme aux grands: voilà les conditions indispensables du développement agricole et industriel de votre pays par l'apport de capitaux sains dans l'économie haïtienne. Voilà les moyens pour Haïti d'avoir de bonnes affaires»...

J'ai rencontré, plusieurs années plus tard, mon interlocuteur de chez Bliven. Et nos relations sont devenues fort amicales. La dernière fois que je l'ai vu, il occupait à Washington une position très importante qui lui aurait permis de rendre de grands services à Haïti. Mais, hélas! la situation morale de notre pays rendait alors impossible toute démarche: elle n'était guère différente de celle qu'il me dépeignait en 1927.

28 janvier 1947.

PREJUGES CRIMINELS

Ce Mulâtre du Cap-Haïtien me dit :

— Comment un jeune mulâtre comme vous peut-il être firministe ? Ne savez-vous pas que M. Firmin est un noir ?

Ce Noir de Port-au-Prince me dit :

— Comment un jeune homme de l'Ouest comme vous peut-il être firministe ? Ignorez-vous donc que M. Firmin est du Nord ?

Or, ce Mulâtre du Cap-Haïtien était partisan de Sénèque Momplaisir Pierre, Noir de l'Ouest. Et ce Noir de Port-au-Prince était partisan du Général Nord Alexis, le plus nordiste des nordistes.

Ainsi se sont posés en 1902, comme à d'autres époques de notre histoire, les deux graves problèmes qui ont dominé la vie politique du peuple haïtien pendant plusieurs générations : préjugé de couleur et préjugé de localité, — véritables cancers laissés dans notre organisme social par la société coloniale de Saint-Domingue.

Ces deux préjugés, tantôt isolés, tantôt associés, ont souvent dressé les Haïtiens les uns contre les autres dans des polémiques passionnées ou dans des luttes sanglantes traversées d'incendies et de pillages. Des politiciens en ont fait un masque pour cacher leurs ambitions ina-

vouables ou leurs appétits d'argent et de pouvoir les plus honteux. Ils en ont joué tour à tour contre les honnêtes gens, noirs ou mulâtres du Nord, du Sud, de l'Ouest ou de l'Artibonite, qui, dans le gouvernement, dans l'administration, dans les affaires, ont essayé d'élever le niveau moral et économique de la nation haïtienne en donnant eux-mêmes l'exemple de la probité et de l'honneur. Et — sacrilège suprême ! — ils ont fait de l'histoire nationale un champ clos où ils transportent leurs haines et vident leurs querelles personnelles, en s'attaquant sans pudeur aux héros les plus authentiques de notre indépendance, noirs et mulâtres, que la vénération des patriotes devrait envelopper dans le même linceul de gloire.

Le poison du préjugé — de couleur ou de localité — n'avait pas entamé le métal pur dont était faite l'âme de notre jeunesse. A nos yeux M. Anténor Firmin incarnait tout un programme de vie honnête et laborieuse : il était la suprême espérance de notre patrie, et la couleur de sa peau ou le lieu de sa naissance était pour nous de nulle importance. Notre groupe de *La Ronde*, qui reconnaissait comme guides spirituels Justin Godefroy et Pétion Gérôme — caractères droits, cœurs purs — lui avait voué un véritable culte, car nous ne voulions considérer que les éminentes qualités qui lui avaient permis, à l'intérieur comme à l'étranger, de servir efficacement notre peuple et la cause de l'égalité des races.

Nous avons donné la preuve de notre fervente affection pour M. Firmin en cette orageuse journée parlementaire du 4 juin 1897, où une jeunesse enthousiaste porta en triomphe les ministres que venait injustement de blâmer une Chambre impopulaire. Nous avons été

les plus ardents parmi ces jeunes gens qui avaient acclamé Firmin et Ménos, forcé les portes du palais présidentiel et réclamé la présence du Président Tirésias Simon Sam pour recevoir de lui l'assurance qu'il maintiendrait au pouvoir un ministère en qui le peuple avait toute confiance.

Dans la furieuse mêlée de 1902, où les passions les plus hautes se heurtèrent aux intérêts les plus sordides, le noyau de notre groupe se rallia sous la bannière de *L'Appel* que dirigeait le chevaleresque Seymour Pradel. Je peux jurer ici que notre désintéressement était absolu. Nous n'attendions de M. Firmin ni argent ni places. La plupart d'entre nous ne l'avaient jamais approché. Nous le savions extrêmement rigide sous le rapport de l'honnêteté. Et si nous avions été en quête de faveurs, nous serions allés ailleurs où nous aurions été accueillis les bras ouverts et les mains pleines.

M. Eugène Roy, qui était mon bon ami, me raconta une scène qui s'était passée au quartier-général du candidat Callisthènes Fouchard. Cet ancien ministre des finances, qui avait fait l'emprunt de 1896, était très combattu par nous. Il était le plus riche des trois candidats déclarés. Il avait à sa dévotion de nombreux journaux qui chantaient ses louanges et le présentaient à un public sceptique comme l'homme d'Etat le plus extraordinaire que la terre d'Haïti eût jamais porté. Tous ces éloges emphatiques et insincères étaient d'une fadeur qui lui donnait la nausée. Et un jour, exaspéré, il s'écria :

— Ah ! si j'avais avec moi ces jeunes gens de *L'Appel* !

— Ils ne sont pas à vendre ! répondit une voix.

Je mentirais sans doute si je disais que tous les por-

teurs de l'étiquette firministe étaient au même point désintéressés : il y avait de l'ivraie, beaucoup d'ivraie mêlée au bon grain. Certaines gens étaient venues à Firmin parce qu'ils le croyaient sûr de la victoire : avec quelle hâte ils le lâchèrent lorsque le vent tourna contre lui !

De même, je serais infiniment injuste si je ne prétendais trouver que des pervers dans les groupes opposés. Par exemple, autour de M. Solon Ménos, qu'une malheureuse mésintelligence au sujet de l'Affaire Lüders avait séparé de son ancien collègue du ministère, un certain nombre de nos amis intimes s'était rassemblé. Ménos avait une culture sinon plus étendue du moins plus harmonieuse et plus disciplinée que celle de Firmin, dont la jeunesse avait été moins favorisée par la fortune et qui, autodidacte, en avait tous les défauts inévitables. Ménos dissimulait la rigidité de son caractère sous les grâces de son esprit et le charme de ses manières. Nous étions avec lui en plus grande sympathie intellectuelle. Mais nous avions communiqué par toutes les fibres de nos cœurs avec le peuple, tout le peuple, dans l'amour ardent et passionné qu'il professait pour Firmin. Guidé par son sûr et indéfectible instinct, ce peuple avait fait son choix : il fut vaincu par la division des «clercs» et par cette force néfaste que représenta dans notre histoire l'ancienne armée haïtienne, devenue mercenaire et servile.

Opposer Ménos à Firmin était une lourde faute : elle amena au pouvoir le vieux Nord Alexis. Et je trouvai autour du général triomphant mon Mulâtre du Cap-Haïtien et mon Noir de Port-au-Prince, qui s'étaient

dressés tous les deux contre Firmin parce que celui-ci était noir et qu'il était du Nord !

Quelle folie nous a ainsi poussés, tout le long de notre histoire, à opposer les uns aux autres nos hommes de valeur pour les démolir les uns par les autres. laissant libres d'évoluer sur la scène jonchée de leurs cadavres les incapables, les immoraux ou les despotes!...

Le Président Salomon, homme de grande culture et d'intelligence très vive, est le chef d'Etat haïtien qui a joué avec le plus de maestria du préjugé de couleur. Et cependant il n'avait pas le préjugé de couleur. Il avait épousé une blanche française, et il adorait sa fille mulâtresse, Ida Faubert, le tendre poète de *Cœur des Iles*. Sous lui, le préjugé de couleur reprit son intensité des temps de la guerre civile de 1800 et de l'Empire de Faustin Ier, quoique Salomon eût à ses côtés de nombreux mulâtres et que son rival, Boyer Bazalais, démocrate sincère, comptât parmi ses partisans fidèles des noirs authentiques qui lui furent dévoués jusqu'au sacrifice de leur vie.

Le Pasteur Picot, cité par le Dr C. Pressoir dans le 2^e volume de son ouvrage *Le Protestantisme Haïtien*, page 294, écrit au sujet des événements de 1883 à Port-au-Prince : « Cette guerre est une guerre de couleur. noirs contre mulâtres, — une guerre d'extermination. Parmi tous les commerçants de Port-au Prince il n'y avait que deux noirs. Donc le gouvernement a ordonné la destruction de toute la partie commerçante de la ville. »

De son côté, l'Archevêque de Port-au-Prince, cité par le R. P. Cabon dans son livre *Mgr Guilloux*, page 482, écrivait à l'Evêque du Cap-Haïtien: ... « Le dimanche 23

septembre 1883, vers deux heures du soir, nous sommes allés au Palais, Mgr Kersuzan et moi, porter au Président Salomon nos doléances et celles de la population. Nous l'avons trouvé dans un état de prostration impossible. Il protestait que ni lui ni ses généraux n'étaient pour rien dans ce navrant état de choses, qui pourtant a continué *jusqu'à ce que les commandants des navires en rade eussent déclaré que, si le Gouvernement ne pouvait pas maintenir l'ordre et faire cesser l'incendie et le pillage, ils feraient débarquer des troupes.* Tout a cessé... La rue des Fronts-Forts, depuis le bord-de-mer jusqu'à la Cathédrale, la rue Bonne-Foi, depuis la rue du Centre jusqu'aux Fontaines, au coin de la place de l'Eglise, cette place, la place Vallière, la rue Traversière, la rue des Césars, excepté le côté nord de la place Vallière, et beaucoup d'autres maisons n'existent plus. *Le commerce indigène est anéanti.* On enfonçait les maisons en pierre pour les piller.»

Ces actes de destruction anéantirent, comme le dit Mgr Guilloux, le commerce indigène, qui avait été jusque-là très florissant. Toutes les affaires commerciales et industrielles passèrent en des mains étrangères, et nous connûmes l'industrie des «réclamations diplomatiques» qui donnèrent lieu à des transactions aussi scandaleuses qu'onéreuses pour le trésor public.

La populace, excitée par des meneurs, avait pillé les maisons de ceux que l'on appelait, comme aujourd'hui, les bourgeois, c'est-à-dire les mulâtres. Les bourgeois étaient ruinés, mais le peuple — le vrai peuple, celui qui travaille — dut payer de sa sueur les lourds impôts qui

servirent à acquitter les sommes fabuleuses réclamées par les étrangers victimes ou soi-disant victimes de ces excès révolutionnaires. La ruine du commerce indigène aggrava la détresse économique de la nation tout entière.

Certains de nos chefs d'Etat, pour ne pas paraître favoriser l'une ou l'autre fraction du peuple, une région ou l'autre du territoire, ont procédé, dans le choix des fonctionnaires et surtout dans l'attribution des portefeuilles ministériels, à des dosages plus ou moins savants où l'intérêt du pays n'avait le plus souvent rien à voir. Quelques-uns ne se sont franchement préoccupés que de donner des places à leurs partisans, noirs ou mulâtres, sans se soucier en aucune manière du bien public. Ainsi leurs gouvernements étaient réputés noirs ou mulâtres suivant qu'ils avaient appelé dans leur entourage plus de noirs ou plus de mulâtres. Or, il est tout aussi criminel de confier un poste de responsabilité à un mulâtre incapable ou immoral que d'y nommer un noir incapable ou immoral. Dans l'un ou l'autre cas, les intérêts de la nation sont sacrifiés à des ambitions individuelles : c'est ce que constate avec une éloquence amère l'ancien président, M. Sténio Vincent, dans l'acte d'accusation ou de contrition que constitue l'Avertissement du 5^e tome de son gros ouvrage *En Posant les Jalons...* Après avoir lu ce terrible réquisitoire contre son «entourage», je compris quel magnifique compliment voulait me faire M. Vincent lorsque, quelque temps avant mon rappel de Washington en 1933, il m'écrivit que j'inspirais autour de lui une «méfiance générale»...

Notre groupe de 1900 était bien candide et même romantique, d'un romantisme social qui l'inclinait affect-

tueusement vers les humbles. Nous étions tous, noirs et mulâtres, sans fortune. Nous avons été élevés dans des écoles publiques, entretenues avec l'argent du peuple. Nous aimions ce peuple, dont rien ne nous distinguait sinon notre culture. Et nous voulions *le servir* et non *nous servir de lui* pour satisfaire nos ambitions. Notre candeur et notre romantisme étaient tels que nous rêvions de faire d'Haïti comme une petite Suisse américaine, avec une population heureuse dans la lumière de la liberté et dans la paix des labeurs féconds...

6 février 1947.

POLITIQUE INTERIEURE ET POLITIQUE EXTERIEURE

«Faites de la bonne politique intérieure, et vous aurez une bonne diplomatie»: c'est là un principe de politique générale que les gouvernements haïtiens ont trop souvent méconnu.

Dans le remarquable article qu'il a consacré ici même à l'*Homme d'Airain* de M. T. C. Brutus, M. Marceau Lecorps a rappelé le jugement sympathique porté par M. Abel Léger, dans son *Histoire Diplomatique d'Haïti*, sur l'Empereur Soulouque, dont l'esprit était hanté par un grand rêve d'unité territoriale et qui, pour accomplir cette œuvre de «revendication nationale», eut «le courage d'appeler dans les services publics, tant au dedans qu'au dehors, des hommes véritablement instruits et éclairés». Mais notre représentation à l'extérieur, quelque brillante et compétente qu'elle fût, se heurta à l'hostilité irréductible des gouvernements étrangers *parce que la politique intérieure de Soulouque était mauvaise*.

La France, l'Angleterre et les Etats-Unis s'entendirent pour faire pression sur l'Empereur et l'amener à renoncer à toute entreprise militaire contre les Dissidents de la Partie de l'Est. Et c'est au mépris d'une vigoureuse pro-

testation du consul français, M. Wiet, et du consul anglais, M. Usher, qu'il envahit les provinces orientales en décembre 1855. Sait-on quel argument les Chancelleries avaient jeté à la face de nos diplomates pour expliquer leur hostilité? «Un gouvernement, avaient-elles dit, qui s'est conduit de façon aussi barbare contre ses propres nationaux, dans la répression de l'émeute du 16 avril 1848 et dans la soi-disant «pacification du Sud», ne peut pas être encouragé dans sa campagne contre la population de l'Est, qui a affirmé sa volonté d'indépendance et entend résister, par les armes, à toute tentative de la soumettre au régime de terreur existant dans l'Ouest». Que pouvait, par exemple, répondre à un tel argument notre représentant à Paris, M. Beaubrun Ardouin, forcé lui-même de donner sa démission à la nouvelle que son frère Céligny, ministre de l'intérieur, avait été fusillé à la Croix-des-Bouquets, le 7 août 1849, sur l'ordre de Soulouque?

Bien jeune encore, puisque je n'avais que vingt-quatre ans, j'écrivais, dans un article de la *Ronde* du 18 novembre 1901 consacré à M. Justin Dévot, les lignes suivantes:

«Certains faits s'accomplissent en Haïti sans soulever les protestations du peuple parce qu'il n'en comprend pas la signification internationale. Une disposition légale est violée: cela, à ses yeux, n'a pas d'importance. Mais s'il savait que l'étranger peut se prévaloir de cette violation faite par nous-mêmes pour refuser d'obéir à la loi haïtienne qui, logiquement, devrait être d'abord respectée par les Haïtiens, le peuple exigerait que ceux à qui il a remis le soin de ses destinées fussent plus respectueux de la loi.

«Un fait qui contribue à rendre plus libre l'action péreniciieuse de nos hommes politiques, c'est notre éloignement des grands centres d'opinion. Le tsar de Russie, souverain autocrate, hésite avant de prendre certaines décisions graves. Si son ministre de la police peut museler la presse russe — ce qui ne se fait pas toujours aisément — ses pouvoirs s'arrêtent aux limites de l'empire. L'empereur devient, au-delà des frontières, justiciable de l'opinion européenne, qui juge tous ses actes, les blâme ou les approuve, et il est bien obligé de tenir compte de cette opinion dans l'intérêt même de son pouvoir. Cette observation, faite par Gustave Le Bon (*Lois psychologiques de l'évolution des peuples*) pour expliquer l'omnipotence des présidents de certaines républiques de l'Amérique latine, s'applique parfaitement à notre pays. Nous sommes trop isolés pour que l'opinion étrangère ait sur notre politique intérieure une influence effective et efficace.»

Quand j'écrivais ces lignes il y a 46 ans, les progrès de la télégraphie sans fil, de la radiophonie, de l'aviation, n'avaient pas encore supprimé les distances jusqu'à mettre tous les peuples civilisés en contact perpétuel. Aujourd'hui, rien ne reste caché. Il n'y a plus de diplomatie secrète. Les sources d'information sont ouvertes à la presse mondiale. Et quelque précaution que prenne la Russie actuelle pour «isoler» sa politique intérieure derrière un rideau de fer, la vérité filtre à travers mille fissures, comme le montre le récent livre d'une Polonaise *The Dark Side of the Moon*, qui raconte les souffrances effroyables de milliers de Polonais transportés dans les régions désertiques de la Sibérie.

Parce que, comme ministre d'Haïti à Washington, j'a-

vais constamment rappelé à mon gouvernement que *notre politique extérieure était dans l'étroite dépendance de notre politique intérieure*; je finis par inspirer à l'entourage du Président Vincent cette «méfiance générale» dont il me parlait dans une de ses lettres. Ma correspondance particulière avec lui et avec les ministres des relations extérieures abonde en conseils, avis ou recommandations concernant la conduite intérieure du gouvernement en vue de faciliter l'accomplissement de ma mission aux Etats-Unis.

Le 23 juin 1931, j'écrivais à M. Abel Léger, l'un des plus compétents et des plus courageux de nos ministres des relations extérieures, ce qui suit:

«Je suis heureux de la sage et habile attitude prise par le Gouvernement au sujet de la Résolution Bellerive. Je vois avec plaisir qu'elle a été votée à *l'unanimité*: ce qui montre bien que sur cette question nationale l'accord a été parfait. Je ne cesserai de répéter, comme vous l'avez dit vous-même dans la déclaration ministérielle, combien l'union est indispensable pour le succès de notre cause. Le prétexte que l'on avance pour retarder le retrait de l'Occupation est que nous ne sommes pas encore assez sages pour savoir nous conduire et maintenir la paix parmi nous. On dit à Washington que «l'haïtianisation» serait simplement la liberté laissée au Gouvernement de pourvoir ses partisans et amis de toutes les bonnes places, sans considération de mérite ou d'efficiënce, comme disent les Américains... Je sais que la conduite de certains de nos agents à l'étranger, qui vivent à Paris, loin de leurs postes, a été signalé comme une preuve du peu de cas que nous mettons dans le choix de nos fonctionnaires et du

manque absolu de conscience que beaucoup de ceux-ci apportent dans l'accomplissement de leur tâche. De là à penser qu'il en est de même de toutes les autres fonctions publiques, quelle que soit leur importance, il n'y a pas loin. On prétend, par conséquent, que les Services dits du Traité, une fois qu'ils seront remis au Gouvernement, ne tarderont pas à être désorganisés, que le Service des Douanes en particulier deviendra la proie des «grafters» et des contrebandiers, et que les créanciers américains verront ainsi disparaître toutes les garanties prévues pour le remboursement de la dette haïtienne... Pendant mon séjour en Haïti, j'avais entretenu de cette grave question le Président de la République et votre prédécesseur, M. Pauléus Sannon, en attirant leur attention sur la nécessité et l'urgence d'une loi sur le *service civil*...»

Après la conclusion de l'accord du 4 août 1931 qui nous remettait trois Services du Traité (Direction des Travaux Publics, Service d'Hygiène, Service de la Production Agricole), j'écrivais le 7 août à M. Léger: «Trois importants Services nous sont remis. Ils nous ont coûté beaucoup d'argent; mais quelles que soient les critiques auxquelles ait pu donner lieu leur fonctionnement sous le contrôle américain, nous devons reconnaître qu'ils constituent des organes essentiels de la vie nationale. Notre devoir est de les perfectionner de manière qu'ils puissent donner leur maximum d'utilité. Il serait vraiment désastreux pour la réputation d'Haïti que ces Services, en passant sous notre direction, ne fussent plus que des nids de sinécures. Cela va être le *test acid* de notre aptitude à administrer nos propres affaires. A cette épreuve décisive nous attendent nos ennemis et nos amis; *nos ennemis*, qui

comptent sur une désorganisation rapide de ces Services par suite des *choix politiques* qui y seront faits; *nos amis*, qui espèrent dans notre patriotisme et dans notre amour du progrès pour inspirer le Gouvernement. Compétence, honnêteté, efficience: voilà ce que nous devons exiger des nombreux candidats qui vont assaillir le Président et les ministres...

«Je crois que le Gouvernement rendrait sa tâche plus facile s'il faisait voter une loi *soustrayant à la politique* ces trois Services et soumettant les fonctionnaires qui y sont attachés à des conditions rigoureusement déterminées. Si j'insiste sur ce point, ce n'est pas pour jouer le rôle toujours facile de conseiller. Placé à un poste d'écoute, j'ai le devoir d'avertir le Gouvernement de tout ce qui peut être pour lui un danger ou même simplement un handicap dans le cours de ses négociations.

«Les Américains semblent attacher un grand prix à rendre la *Garde d'Haïti* véritablement efficace dans son rôle de gardienne de la paix. Pour qu'elle remplisse ce rôle, *il faut que sa constitution soit telle qu'elle ne puisse devenir une arme aux mains des révolutionnaires ni un instrument de despotisme au service d'un gouvernement tyrannique*. Les révolutions récentes et les dictatures actuelles de l'Amérique doivent être pour nous une leçon.

«Plus nous aurons montré de sérieux dans l'organisation des Trois Services qui nous sont remis, et plus nous aurons augmenté nos chances de reprendre la direction de notre administration financière. Ici les conditions de nomination devront être encore plus rigoureuses et les sanctions contre les prévaricateurs plus sévères, parce

qu'il s'agit dans ce cas de protéger des intérêts et des droits qui ne sont pas seulement haïtiens.

«En donnant à ces intérêts toutes les garanties d'une perception honnête de nos revenus et d'une bonne administration de nos douanes, nous pourrions obtenir, avant 1936, que la fonction du receveur-général soit remplacée par l'agence fiscale prévue dans les clauses de l'emprunt 1922... Cette agence fiscale exercera un simple rôle de surveillance et n'aura d'autre droit que de faire réserver la partie des recettes devant servir au paiement des annuités de la dette extérieure...»

Je m'alarmai très sérieusement quand le Gouvernement commença à prendre des mesures répressives contre certaines personnes et certaines institutions. Le 24 novembre 1931, j'écrivis à M. Abel Léger :

«Le New-York Herald Tribune du 18 novembre a publié une dépêche de la United Press annonçant l'arrestation du député Jolibois et de 16 autres personnes. La dépêche présente M. Jolibois comme le leader du parti nationaliste qui s'oppose violemment à la continuation de l'occupation américaine d'Haïti. Le même journal a publié hier une dépêche du 22 novembre de la U. P. annonçant que l'Union Patriotique, une «organisation politique fortement opposée à la continuation de la participation américaine à l'administration haïtienne», a été dissoute par le préfet de Port-au-Prince.

«Ces deux nouvelles sont de nature à émouvoir considérablement nos amis américains, — ceux qui défendent notre cause aux Etats-Unis, parce qu'ils sont des libéraux et que toute atteinte aux droits des individus et aux droits des nations leur paraît répréhensible. L'un d'eux m'a

dit hier: «Je ne comprends pas que M. Jolibois soit en prison à cause de ses opinions concernant l'occupation américaine. Est-ce M. Borno ou M. Vincent qui est au pouvoir?» Je lui ai fait remarquer que la dépêche disait que le député Jolibois avait été arrêté sur mandat du juge d'instruction et que cette arrestation avait rapport à l'assassinat du député Elius Elie, dont le meurtrier n'est pas encore identifié. L'ami m'a répondu que cela sentait la manœuvre électorale...

«L'Union Patriotique est considérée par beaucoup d'Américains, défenseurs de la cause haïtienne, comme l'association ayant mené la plus courageuse campagne aux Etats-Unis pour la libération d'Haïti. Le même ami m'a dit: «Que pensera le Sénateur King quand il aura appris la dissolution par le préfet de Port-au-Prince d'une association que M. Borno lui-même avait respectée puisqu'il ne tenta jamais de la supprimer tout en emprisonnant ses chefs?»... M. Roger Baldwin, directeur de la Union American Liberties, est l'un de nos plus actifs défenseurs. Ces temps derniers, il m'a fait part de son projet de protester contre l'emprisonnement de M. Julio Pierre Audain...

«Il importe que le Gouvernement, tout en faisant respecter la loi et en défendant l'ordre public, soit prudent et modéré dans ses actes pour ne pas décourager la bonne volonté de nos amis et fournir des armes à nos adversaires. M. Hoover, parlant récemment au Dr Gruening, lui a dit: *«La levée de l'Occupation sera une bonne chose pour les Etats-Unis et une bien mauvaise pour Haïti»*. Que les Haïtiens ne donnent pas raison à cette parole. C'est vraiment une chose douloureuse que, si peu de

temps après la première étape vers la libération de notre pays, le déchaînement des passions et des ambitions nous fasse trembler déjà pour l'avenir d'Haïti!»

*

*

*

12 février 1947.

Par l'accusation portée contre M. Jolibois et qui se révéla d'ailleurs fausse, par la fermeture de l'Union Patriotique et par d'autres mesures de violence que je jugeai regrettables, le Gouvernement de M. Vincent s'était engagé dans une voie dangereuse. J'insistai sur ce point dans une lettre du 4 décembre 1931 à M. Abel Léger, ministre des relations extérieures :

«Je me suis permis, *en vue du succès de notre mission aux Etats-Unis*, de conseiller au Gouvernement, tout en faisant respecter la loi et en défendant l'ordre public, de se montrer prudent et modéré. Le Gouvernement, issu des libres élections de 1930, est trop fort dans l'opinion publique; il dispose, pour agir sur le peuple et gagner son appui, de moyens trop puissants pour qu'il ait besoin de recourir à des mesures de force contre ses adversaires. Que peuvent ceux-ci? Critiquer ses actes, se livrer à la propagande en faveur de leurs idées, injurier, calomnier, faire des promesses mirifiques qu'ils savent bien ne pas pouvoir tenir? Mais le Gouvernement a une presse sympathique, des amis pour faire connaître ses réalisations, — celles déjà obtenues et celles qu'il espère obtenir, non seulement pour la reprise de notre complè-

te indépendance mais pour le bien-être matériel du peuple haïtien. Tous les amis du Gouvernement, candidats aux élections législatives ou communales, devraient faire de ces deux questions la plateforme de leur campagne électorale: 1o. *lutte pacifique pour la restauration de la souveraineté nationale*; 2o. *amélioration du sort du peuple par des mesures pratiques visant l'alimentation, l'habillement, le logement, l'éducation des classes populaires, le développement de l'agriculture et de l'industrie, la protection du commerce.*

«Un programme pratique contre la misère: voilà l'arme la plus sûre contre les déclamations des démagogues. En recourant contre eux à des moyens de violence, on leur fait une popularité qu'ils n'auraient jamais acquise autrement. Rappelez-vous que certaines gens sont devenues des «héros» grâce aux mesures répressives dont ils furent l'objet sous le Gouvernement de M. Borno. Il faut éviter de telles fautes. J'ajoute que le Gouvernement n'a pas à craindre que la paix publique soit troublée sérieusement par l'action de ces démagogues, puisqu'il dispose de la force armée»...

Je ne comprends pas le fonctionnement d'un système représentatif républicain sans l'existence dans les Chambres, sinon d'un parti d'opposition, du moins d'un groupe indépendant, qui discute en toute liberté les actes de l'Exécutif. Rien ne me paraît à ce point de vue plus significatif que la situation privilégiée faite en Grande-Bretagne au Chef de l'Opposition, — que l'on appelle d'ailleurs l'Opposition de Sa Majesté Britannique. La présence d'un tel groupe indépendant dans les assemblées législatives oblige le Chef de l'Etat à choisir des

ministres compétents et honnêtes pour soutenir les projets du pouvoir exécutif et défendre les mesures prises par lui dans l'exercice de ses attributions. Mais il faut que la discussion soit loyale des deux côtés et que la critique ne soit pas inspirée par la passion ou par des motifs d'intérêt personnel. On est certain, quand on a affaire à des hommes capables, probes et vraiment patriotes, d'arriver à un accord sur les questions intéressant le bien public et l'honneur national.

C'est pourquoi je disais dans une autre lettre à M. Léger: «Ce qu'il ne faut pas surtout, c'est que la question de la libération nationale soit traitée comme une affaire de politique intérieure, pour ou contre le Gouvernement. Il importe que les bons Haïtiens comprennent que le Gouvernement, s'il ne peut pas suivre ceux qui réclament la dénonciation immédiate de l'Acte de 1915, n'en est pas moins opposé à la convention elle-même et qu'il en veut poursuivre l'annulation par d'autres moyens qu'il croit plus sûrs. J'ai parlé d'un projet de traité à beaucoup d'Américains: ils pensent que ce serait là pour les Etats-Unis le meilleur moyen de faire disparaître l'instrument détestable de 1915 et de se concilier l'amitié de l'Amérique latine et du peuple haïtien. Vous avez des amis personnels parmi les députés et les sénateurs qui constituent ce que l'on appelle l'Opposition: faites-leur comprendre la nécessité de ne pas se séparer du Gouvernement sur cette question nationale.»

Le Président Vincent se plaignait souvent lui-même, dans les lettres qu'il me faisait l'amitié de m'écrire, de l'opposition systématique qu'il rencontrait dans une cer-

taine presse et surtout au Parlement. Et à ce propos je lui disais dans l'une de mes lettres :

«Ce que vous me dites au sujet des surenchères électorales auxquelles donne lieu la discussion du budget est navrant. Comment les députés et les sénateurs ne comprennent-ils pas que ces excès sont le plus solide argument qu'ils puissent fournir au Gouvernement Américain contre notre «affranchissement» financier? Il nous coûte d'en faire l'aveu, mais il faut bien que nous reconnaissons que nous avons vécu dans un désordre épouvantable et que la liberté ne doit pas consister pour nous à recommencer les mêmes erreurs. Ceux qui s'opposent, par esprit de parti, à toutes les mesures proposées pour équilibrer le budget et assainir nos finances ont-ils perdu le souvenir de ces terribles années, où l'Etat était incapable de payer ses dettes et même les salaires de ses fonctionnaires? Notre incapacité financière, due à l'extravagance de nos dépenses, et notre impuissance à maintenir la paix, due à notre manque d'esprit de discipline, sont l'explication, sinon la justification de l'occupation américaine. Si le patriotisme — le vrai — était connu et pratiqué, chacun s'efforcerait de montrer que nous sommes capables de maintenir l'ordre financier et l'ordre public.

«Nos amis américains les plus libéraux me disent parfois : — Nous voulons que vous recouvriez votre liberté la plus complète. Nous luttons pour un principe : le droit pour chaque peuple de conduire ses destinées comme il le désire, pourvu, bien entendu, qu'il ne porte pas atteinte aux intérêts des autres. Nous finirons par obtenir pour vous la victoire. Mais quel usage allez-vous faire

de cette liberté? Allez-vous vous servir de cette liberté pour vous rendre plus pauvres et pour rendre vos citoyens plus malheureux par la guerre civile, les incendies et les massacres? L'Occupation vous a donné une petite armée plus intruite, bien entraînée: sera-t-elle la garantie de l'ordre? Ou bien sera-t-elle un instrument de despotisme au service d'un gouvernement tyrannique, ou une arme aux mains des révolutionnaires?»

Et dans une autre lettre du 3 juillet 1932, j'écrivais au Président Vincent :

«Je me flatte de compter avec vous dans ce petit groupe d'Haïtiens qui professent — si je puis dire — un «patriotisme économique» et qui ne croient pas avoir rempli tous leurs devoirs envers la patrie quand ils ont célébré la gloire des Ancêtres et proclamé notre droit imprescriptible à la souveraineté politique de l'Etat d'Haïti. Notre peuple a des besoins matériels et moraux, dont seule la complète satisfaction fera de lui une nation civilisée et heureuse: besoins de nourriture, de vêtement, d'habitation, d'hygiène, d'éducation. Or la satisfaction de ces besoins essentiels devient pour lui de plus en plus malaisée par suite des conditions actuelles du monde et par suite aussi de la défectueuse organisation économique du pays...

« Vous êtes arrivé au pouvoir dans des circonstances bien difficiles. Vous avez trouvé le Gouvernement lié par des traités et contrats qui lui ôtent toute liberté d'action... D'un certain camp viennent des sommations impérieuses: «Faites partir l'Américain!» L'Américain n'ayant pas encore décidé de s'en aller, personne n'a encore dit comment on pourrait le bouter hors d'Haïti. Par des

déclarations qui sont des actes, vous avez courageusement appelé l'attention du Président Hoover, du Peuple Américain, de l'Amérique latine, du monde entier, sur l'urgence d'une décision définitive en ce qui regarde la libération intégrale d'Haïti. Le Ministre des Relations Extérieures, M. Abel Léger, a présenté des projets qu'il a appuyés de notes vigoureuses. Me conformant à cette attitude énergique du Gouvernement, je n'ai moi-même jamais manqué une occasion d'affirmer nos droits et de faire entendre nos revendications: mon langage ferme, quoique mesuré dans la forme, qui fait l'étonnement de mes collègues du corps diplomatique, m'a valu cependant l'estime du Département d'Etat et des Américains en général qui, étant des sportmen, aiment et apprécient la franchise...

«Nos patientes négociations avec le Gouvernement Américain nous ont amenés à cette importante concession qu'il ne s'opposerait pas au remboursement anticipé de la créance américaine., — c'est à dire de l'emprunt de 1922...»

Oui, par sa vigoureuse diplomatie, M. Abel Léger avait obtenu cette importante concession qui nous permettait de chercher ailleurs qu'aux Etats-Unis, s'il le fallait, les moyens de rembourser l'emprunt de 1922 ou tout au moins d'en faire disparaître les clauses politiques. Il avait démontré, dans une lettre mémorable du 22 décembre 1931 au Ministre Américain Dana G. Munro, que l'agence fiscale prévue par le protocole de 1919 ne pouvait avoir qu'un rôle de surveillance sur la perception des recettes affectées au service de l'Emprunt. C'était là une position juridique inexpugnable. Mais une conspiration de l'entourage présidentiel, où M. Léger jouissait d'une «mé-

fiance» aussi grande que celle dont on m'honorait moi-même, eut raison de lui, et il dut quitter le ministère en juillet 1932. Je ne reçus dès lors aucune communication de Port-au-Prince, où le silence le plus absolu se fit sur les conversations du Gouvernement avec la Légation des Etats-Unis.

Et alors il se passa une chose inouïe ! Le 6 septembre 1932, quelques journalistes, qui «couvraient» le Département d'Etat, vinrent m'annoncer qu'un traité avait été signé le 3 septembre à Port-au-Prince par le ministre des relations extérieures d'Haïti et le ministre des Etats-Unis. Et le 9 septembre, les journaux américains publièrent le texte intégral du traité, dont je n'avais pas connu un traître mot, et j'y lus avec ahurissement que le Gouvernement renonçait — je ne sais jusqu'à présent pour quelles raisons — à la position très forte qu'avait prise M. Abel Léger sur la question d'agence fiscale. Les amis d'Haïti et la presse libérale américaine, qui avaient toujours soutenu nos revendications, s'y montrèrent nettement hostiles.

Le traité du 3 septembre, soumis à l'Assemblée nationale d'Haïti, fut repoussé à l'unanimité. Et j'eus la tâche difficile d'expliquer à M. Stimson et à ses collaborateurs que le vote des représentants de la nation ne s'inspirait d'aucune animosité contre les Etats-Unis mais uniquement de l'intérêt haïtien, sacrifié dans le projet de traité.

Dans une longue lettre du 10 février 1933, que j'aurais voulu reproduire ici tout entière, j'écrivis au Président Vincent pour lui dépeindre l'atmosphère politique de Washington à la veille de l'inauguration de M. Roosevelt et lui montrer nos chances d'obtenir un règlement satis-

faisant de la question haïtienne grâce aux nombreux amis que nous avions autour du nouveau président. Et je dis à M. Vincent en propres termes :

« Nous sommes sur un terrain solide, que nous ne devons pas abandonner surtout à un moment où nous avons des chances de voir aboutir nos revendications. *C'est une prière que je vous fais, mon cher Président, de ne laisser entamer aucune négociation au sujet de l'agence fiscale avant le 4 mars.* »

Le 7 août 1933 un Accord, qui ressemblait comme un frère au traité du 3 septembre, était signé dans les mêmes conditions de secret absolu. Et on en avait fait un *accord exécutif* afin de le soustraire à la discussion de l'Assemblée nationale ! Ce fut un beau tollé dans la presse libérale des Etats-Unis !

Mes amis américains me demandèrent de donner ma démission *avec éclat* pour leur fournir une occasion de combattre l'Accord du 7 août, qu'ils estimaient injuste et préjudiciable aux intérêts d'Haïti. J'écrivais à Walter White, le 21 novembre 1933, à la veille de mon départ de Washington :

« Quand, à notre rencontre à Paramount Hotel à New-York, avec Raymond Leslie Buell et Ernest Gruening, vous m'avez demandé tous les trois de donner ma démission avec éclat en protestation contre l'accord, j'ai refusé de le faire par considération d'amitié pour le Président Vincent, parce que je savais que certains Haïtiens, habitués à rabaisser toutes questions, même les plus hautes, au niveau de leurs mesquins intérêts personnels, auraient donné à mon acte un caractère politique en faveur de quelque candidat à la présidence. Car beaucoup de gens

en Haïti ne sont, hélas! préoccupés que de prendre le pouvoir ou de le garder... Je rentre dans la vie privée, c'est-à-dire que je retourne dans mon pays avec l'idée bien arrêtée de vivre à l'écart de cette politique haïtienne faite d'intrigues, de mensonges et de méchancetés»...

Je suis retourné à Washington en mission diplomatique à la fin de mars 1946. J'avais pour tâche de faire reconnaître le Comité Exécutif Militaire comme gouvernement provisoire afin que notre pays ne fût pas livré à l'anarchie démagogique et que la restauration des institutions républicaines pût s'accomplir dans l'ordre et la dignité. Un leader communiste haïtien, dans une dépêche au Conseil de Sécurité, dénonça ma présence à Washington comme une menace à la paix universelle. Cette dépêche provoqua une douce hilarité au Secrétariat des Nations-Unies. Mais elle produisit tout de même son petit effet de propagande en Haïti, et le dit leader a dû exprimer sa gratitude à M. Estimé pour avoir délivré le monde d'une angoisse mortelle en me déchargeant, dans les premiers jours de l'élection présidentielle, du fardeau que m'avait confié le Comité Exécutif Militaire.

21 Février 1947.

LE CANDIDAT A LA PRESIDENCE : VOILA L'ENNEMI !

Voyant venir le terme de son mandat, le Président Florvil Hippolyte convoqua à Port-au-Prince l'un de ses représentants provinciaux les plus influents, le Général Rovigo Barjon, délégué dans l'Arrondissement de Jacmel, pour lui parler de la situation politique.

— Je suis, mon cher Rovigo, terriblement inquiet en pensant à ce qui va advenir à notre pays après ma sortie du pouvoir. Je veux que vous me disiez toute la vérité, rien que la vérité. Qui, à votre jugement, est capable de me remplacer à la présidence de la république ? Répondez sans hésitation.

— Je vous parlerai, Président, avec la franchise d'un soldat. Je connais quelqu'un capable de vous remplacer...

— Qui ? — demanda Florvil Hippolyte avec une pointe d'angoisse dans la voix.

— C'est un homme de grande envergure...

— Qui ? Qui ? — cria le Président d'un ton irrité.

— Un homme de grande envergure, le seul capable de continuer votre œuvre patriotique, le seul que la nation puisse accepter les bras ouverts, l'homme providentiel...

— Qui? Qui? Qui? — proféra Florvil au comble de l'exaspération.

— Qui? Mais, Vous, Excellence. Vous! Il ne peut être question d'un autre que Vous. Vous êtes notre suprême espérance. Le peuple tout entier Vous retiendrait de force au palais national si Vous manifestiez l'intention d'en sortir. Vous êtes le serviteur du peuple, et Vous devez obéir à sa volonté.

— Ah, mon cher Délégué, quel bon Haïtien vous êtes, et comme vous aimez bien votre patrie! J'ai vraiment cherché autour de moi l'homme à qui je pourrais confier la tâche de continuer mon œuvre. Je n'ai trouvé personne, personne. Il n'y a pas d'hommes dans ce malheureux pays...»

Je ne peux certifier la véracité de ce dialogue. Mais je rapporte l'incident tel qu'il m'a été raconté parce qu'il dépeint très exactement l'état d'esprit de tous nos Chefs d'Etat, à l'exception de Nissage Saget qui, malgré toutes les sollicitations, quitta le pouvoir au terme de son mandat pour abandonner la place à son compère Michel Domingue.

Une fois installés à la présidence, nos Chefs d'Etat se croient omnipotents, omniscients, infaillibles, choisis par Dieu lui-même pour diriger *indéfiniment* les destinées du pays. Celui qui ose se dire candidat ou qu'on leur dénonce comme un candidat à leur succession éventuelle devient un criminel qu'il faut abattre par tous les moyens. Et la camarilla qui se forme autour d'eux n'a pas d'arme plus puissante pour écarter du gouvernement un indésirable que de le dénoncer comme un candidat à la présidence.

De l'activité pernicieuse de ces camarillas j'ai parlé dans le premier volume de mon livre *Pour Une Haïti Heureuse* paru en 1927. J'y ai écrit à la page 226: «Nos chefs d'Etat — cela arrive même aux plus instruits lorsqu'ils ont le malheur d'être vaniteux — s'entourent d'une cour de gens médiocres, envieux, jouisseurs, flatteurs, dont tout l'art consiste à dresser une muraille d'intrigues, de mensonges et de calomnies autour de ces «souverains» qui deviennent ainsi les prisonniers de leurs propres esclaves. Cette camarilla parvient d'ordinaire à une telle puissance qu'elle s'oppose victorieusement aux conseillers officiels du gouvernement, qu'elle place et déplace suivant ses intérêts. Elle entretient à son service des folliculaires «à-tout-faire et à-tout-écrire», qui, au commandement, chantent les louanges des grands hommes installés au pouvoir ou déposent leurs petites ordures sur les réputations les mieux assises. Elle est souvent divisée en elle-même, ses membres formant des groupes qui luttent d'influence et cherchent, chacun, à prendre la direction des «affaires du Palais». Mais elle fait bloc contre l'ennemi commun. L'ennemi commun, c'est tout homme de grande valeur morale qui pourrait entrer dans le gouvernement et à qui elle suppose assez d'énergie pour essayer de la réduire à l'impuissance. Contre un tel personnage elle braque tous les canons de ses batteries chargés de calomnies et n'hésiterait pas à le faire périr de mort ignominieuse».

M. Sténio Vincent, dans l'Avertissement du 5ème volume de son ouvrage *En Posant les Jalons*, a fait une peinture cruelle de son propre entourage, peut-être injuste pour

quelques-uns de ses collaborateurs intimes. Mais j'ai le droit d'attribuer dans une certaine mesure à la malignité de cette camarilla la brouille latente qui survint entre l'ancien président et moi dès la sortie du ministère d'Abel Léger en juillet 1932. La camarilla avait fini par lui faire croire qu'en lui recommandant d'être modéré dans sa politique intérieure et ferme dans ses revendications à Washington je voulais, d'une part, me ménager des partisans en Haïti et, d'autre part, le compromettre auprès du Gouvernement Américain.

Dans une lettre du 10 février 1933, j'écrivais à M. Vincent: «On proclame à l'envi la sainteté des traités. Cela ne veut point dire que l'on ne doive pas chercher à les réviser quand on pense qu'ils sont mauvais ou qu'ils constituent une entrave à la bonne entente et à l'amitié entre les peuples. Mais cette révision ne doit être recherchée que par des moyens pacifiques, c'est à dire par des négociations diplomatiques, par la conciliation ou par l'arbitrage. Nous ne pouvons pas rejeter, par un acte de notre seule volonté, le traité de 1915, l'acte additionnel de 1917, le protocole de 1919, le contrat d'emprunt de 1922. Mais nous devons de toutes nos forces — et par les moyens pacifiques qui sont en notre pouvoir, nous n'en avons pas d'autres d'ailleurs — demander la révision de ces actes parce qu'ils sont injustes, parce qu'ils ont été imposés par la violence, parce qu'ils sont un obstacle à la bonne entente entre Haïti et les Etats-Unis et à l'avenir des relations interaméricaines... Les protestations que nous n'avons pas cessé de faire entendre à ce sujet et que vous avez vous-même formulées avec tant d'éloquence ont fixé

d'une manière très nette la position du Gouvernement: *j'ai l'assurance que la nouvelle Administration y sera plus sensible*»...

Dans la même lettre j'écrivais: «Ernest Gruening est un ami véritable et il a pour vous une sympathie sincère. Il occupe en ce moment une situation de premier ordre comme un des directeurs de l'opinion publique. (Il était à ce moment éditeur de *The Nation*). Ses relations personnelles avec les leaders démocrates et les progressistes comme Robert La Follette, Norris, etc., lui permettent de faire entendre sa voix dans les conseils du prochain gouvernement. (Il fut nommé en novembre 1933 conseiller général de la Délégation des Etats-Unis à la Conférence de Montevideo, le président de la Délégation étant le Secrétaire d'Etat Cordell Hull.) Gruening croit à un changement complet dans les méthodes du Département d'Etat: c'est du moins sa ferme intention de travailler à ce changement. *Il pense que nous pouvons arriver à obtenir une conversion de notre dette aux Etats-Unis, qui comporterait une réduction de l'intérêt de 6 o/o que nous payons actuellement. Cette conversion permettrait, dans le nouvel accord à intervenir, de faire disparaître les clauses politiques de l'emprunt de 1922...* Tout ce que je viens d'écrire revient à montrer que nous pouvons et devons demander la révision des conventions et contrats qui nous lient afin de les ajuster aux conditions présentes et aux principes de justice qui ont été méconnus dans notre cas. C'est presque en ces termes que le Sénateur Borah vient de formuler l'un des six points du programme de reconstruction qu'il propose au monde: *Reconsider international obligations with a view of an adjustment that will*

be satisfactory and permanent... Je vous prie, mon cher Président, de donner votre bienveillante attention à ce problème. Il importe que le Gouvernement établisse un programme bien précis à soumettre au Département d'Etat. *Je vous donne l'assurance qu'il aura l'appui d'amis influents...*»

Que répondit à cela, croyez-vous, le Président Vincent? Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille! Le Président Vincent me répondit — vous n'allez pas en croire vos yeux! — le Président Vincent me répondit que je parlais *«le langage déclamatoire et romantique d'un candidat à la présidence»* et que je devais *renoncer à tous mes jugements et à mes plans*, en rompant mes relations avec nos amis aux Etats-Unis et avec les journalistes américains!

Je répondis le 3 mars à M. Vincent: «Un déjeuner intime chez M. Stimson et diverses autres obligations officielles précédant l'installation du nouveau président (Franklin D. Roosevelt) m'empêchent de m'expliquer aujourd'hui à fond sur les considérations de votre lettre et les appréciations qu'elle porte sur mon activité à Washington. Je veux vous dire tout de suite que ces appréciations m'ont profondément peiné, d'abord, parce qu'elles sont dépourvues de la cordialité qui a jusqu'ici marqué nos relations personnelles, et, ensuite et par dessus tout, parce qu'elles sont injustes.

«J'ai relu attentivement ma lettre du 10 février, et je n'y trouve rien qui puisse justifier le reproche que vous me faites de parler le langage déclamatoire et romantique d'un candidat à la présidence pour 1936. La présidence ne m'intéresse pas. Je ne m'occupe pas de politique loca-

le. Les vues que vous m'avez encouragé à vous soumettre sur la question haïtienne s'inspirent uniquement de l'intérêt national. J'ai été placé par vous à un poste d'écoute, et je vous rapporte fidèlement tout ce que je vois, tout ce que j'entends, tout ce que les amis d'Haïti suggèrent comme possible pour une solution satisfaisante de notre problème. Inspiré plus encore par une amitié personnelle dont vous connaissez la loyauté et, j'ai le droit de le dire, le complet désintéressement, je vous livre toutes mes pensées dans cette correspondance intime que vous m'avez autorisé à entretenir avec vous, sans souci d'étiquette de style, tandis que je multiplie les formules protocolaires dans mes lettres au ministre des relations extérieures. C'est pourquoi je ne me suis jamais inquiété, en vous écrivant, des règles du cérémonial ou même de correction littéraire.

«Les jours de courrier aérien, je me mets à ma machine à écrire, et je vous rapporte mes observations, loyalement, ingénument dans le sens latin du mot, ayant le sentiment que je parle à un ami plus qu'à un Chef d'Etat. *Ce ton de franchise a-t-il fini par vous exaspérer?* Je suis tenté de le croire, parce que les considérations de ma lettre du 10 février 1933 sont exactement les mêmes que celles de ma lettre du 8 octobre 1932 dans laquelle je vous rendais compte de ma conversation avec M. Norman Armour et au sujet de laquelle vous m'avez félicité par votre lettre du 15 suivant. Ces mêmes considérations vous paraissent aujourd'hui «inquiétantes» et vous m'invitez à réformer au sujet du problème haïtien mes jugements et mes plans.

«En ce qui concerne par exemple la révision des traités et contrats internationaux, je ne vois pas comment je

pourrais répudier un principe qui a toujours inspiré la pratique internationale en permettant de modifier, *par consentement mutuel*, des traités et conventions dont certaines clauses paraissent ne plus s'adapter aux conditions actuelles. Ce principe est devenu du droit positif, du moins pour les Etats membres de la Société des Nations, puisque le Pacte leur permet de recourir soit à la médiation du Conseil, soit à la juridiction de la Cour Permanente de Justice Internationale, soit à l'article 19 du Covenant qui donne pouvoir à l'Assemblée de *procéder de temps à autre à une révision des traités reconnus inapplicables...*

«Quant à mes plans, je ne peux pas y renoncer parce que... je n'en ai pas. Je vous ai simplement demandé de préparer votre programme d'action en vue du nouveau Gouvernement afin que vous soyez prêt pour les négociations futures. Les renseignements que je vous donne n'ont d'autre objet que de vous permettre d'orienter votre offensive. Mais c'est vous qui devez conduire l'attaque... En remplissant mon rôle d'informateur aussi consciencieusement que je le fais grâce au concours d'amis américains dont l'amitié pour Haïti s'est manifestée en tant d'occasions, je ne me serais certainement pas attendu à inspirer cette «méfiance générale» dont vous me parliez dans une de vos lettres d'octobre. Je ne m'en étonne pas cependant: c'est haïtien... On me prend pour un concurrent... en 1936. On se trompe. Je serais complètement fou d'être candidat à une fonction dont je connais les angoisses et les misères pour avoir été chef du cabinet de la présidence en 1913-1914. *Je suis certain que vous repousseriez vous-même avec horreur l'idée de continuer ce «mauvais*

job» (l'expression est de M. Vincent) qui vous expose à toutes les injustices et aux jalousies les plus féroces.»

Cette dernière phrase ne pouvait qu'enfoncer le fer dans la plaie. Le Président Vincent était déjà atteint de la *continuisite*, — maladie organique, on pourrait dire constitutionnelle, dont sont affectés nos chefs d'Etat et qui les afflige d'une sorte de daltonisme dangereux pour leurs soi-disant concurrents. Cette maladie allait porter M. Vincent à subordonner la politique extérieure du pays à ses préoccupations de candidat... à sa propre succession. Et par là s'explique sa hâte à conclure l'Accord du 7 août 1933, qui lui valut d'être considéré en Haïti comme le fondateur de la Deuxième Indépendance!

Or, pendant que de grandioses manifestations célébraient à Port-au-Prince la libération, sur le bateau qui le transportait en novembre vers Montevideo. le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis invitait dans sa chambre M. Justin Barau, chef de la Délégation haïtienne, et lui disait avec solennité:

— *L'Accord du 7 août est injuste pour Haïti. Nous allons le faire reviser.*

L'honnête homme qui s'appelle Cordell Hull avait autour de lui M. Ernest Gruening, conseiller général, et M. Spruille Braden, conseiller technique de la Délégation des Etats-Unis à la Conférence Interaméricaine de Montevideo...

25 février 1947.

DRAME DE CONSCIENCE

Il n'y a pas de créature humaine qui n'ait eu, à un certain moment de son existence, son petit drame de conscience plus ou moins cornélien. Conflit de sentiments ou conflit de devoirs, on en sort en adoptant le parti le plus conforme aux lois supérieures de la morale et de l'honneur. Mais il n'est pas toujours facile de savoir, de deux partis qui s'offrent à notre choix, lequel répond le mieux à cette condition.

La conclusion de l'Accord Exécutif du 7 août 1933, signé contrairement à mes recommandations les plus pressantes faites au Président de la République dans des lettres intimes, me plaça devant ce douloureux dilemme : sacrifier mon amitié pour M. Sténio Vincent, sachant que ses adversaires allaient faire de mon geste une arme cruelle contre sa personne ; ou sacrifier l'intérêt de mon pays, en refusant de donner à nos amis des Etats-Unis un argument puissant contre cet accord que j'estimais comme eux préjudiciable à Haïti.

L'issue d'un pareil conflit n'était point douteuse : mon patriotisme devait forcément l'emporter sur l'amitié. Mais M. Sténio Vincent se chargea lui-même d'apporter à ce problème de conscience la meilleure des solutions.

J'avais obtenu un bref congé, dans la deuxième quin-

zaine de septembre 1933, pour venir causer avec le Chef de l'Etat du programme de la Conférence Interaméricaine qui devait se réunir à Montevideo en décembre. Le Président Roosevelt et le Secrétaire d'Etat Hull donnaient une grande importance à cette Conférence où ils comptaient faire approuver la nouvelle doctrine du «bon voisin». Je savais qu'ils étaient très désireux de régler définitivement la désagréable question d'Haïti, ne voulant pas, comme me l'avait dit un journaliste américain de mes amis, se présenter à Montevideo «avec cet enfant dans les bras». J'avais moi-même fait insérer dans le programme de la Conférence le point suivant: *Nécessité de constituer un organisme économique et financier interaméricain permanent*. Et je désirais convaincre M. Vincent de l'intérêt d'Haïti à concentrer ses efforts sur le terrain économique et commercial afin de tirer de notre collaboration avec les autres pays d'Amérique le plus d'avantages possible. Mon dessein secret était, je l'avoue, puisque je devais faire partie de la délégation haïtienne, d'agir amicalement sur mes collègues des Etats-Unis en vue de l'annulation ou tout au moins d'une amélioration satisfaisante de l'Accord du 7 août.

C'est pendant mon séjour à Port-au-Prince que je reçus de M. Ernest Gruening une lettre du 14 septembre, écrite de sa main en français. Cette lettre révèle des sentiments si élevés que je n'hésite pas à en donner ici le texte intégral, en en respectant la syntaxe et l'orthographe.

«Cher Monsieur Bellegarde, — Je viens à Washington rencontrant la grande-déception que vous êtes parti hier soir pour New-York et Port-au-Prince.

«Je voulais discuter avec vous le nouvel accord qui

nous a grandement surpris, et qui nous semble incroyable. Quand je dis «nous», je parle de tout notre groupe de New-York qui s'est toujours opposé à l'impérialisme des Etats-Unis et qui a lutté pour la liberté des Haïtiens. Je ne comprends pas comment mon cher ami Vincent a pu croire que cet accord fût nécessaire. Non seulement il aurait pu se débarrasser de la tutelle financière après l'expiration du traité, mais on aurait même pu agiter pour une réduction de la dette. Vous allez voir sûrement que les Cubains obtiendront une diminution de leur dette extérieure.

«Je ne sais pas si on comprend en Haïti la position avantageuse que les Haïtiens tiennent à ce moment en face de la 7ème Conférence Pan-Américaine où les Etats-Unis désirent surtout se débarrasser de tout vestige de leur impérialisme et apparaître purs, etc.

«Le nouvel accord est pour sûr un *petit peu* meilleur que l'accord Blanchet-Munro, mais la défense de modifier les impôts et les tarifs douaniers reste. C'est le contrôle complet, un contrôle humiliant d'ailleurs puisqu'il n'a pas la vertu du contrôle passé d'avoir été imposé par la force et parce qu'il paraît avoir été accepté volontairement par les Haïtiens. Loin de vous débarrasser de l'occupation vous la gardez dans la forme la moins utile et la plus humiliante pour quinze ans. Et le pire est que ce n'était pas — et ce n'est pas même maintenant — nécessaire.

«Je ne sais pas si c'est constitutionnel d'appeler cette prolongation du traité un accord, et de l'imposer par simple acte de l'exécutif. Mais j'en doute. Si l'assemblée nationale rejette l'accord, je suis sûr que vous n'au-

rez rien à craindre et que vous vous débarrasseriez de l'Occupation en mai 1936. Les Etats-Unis jamais, jamais dans ce temps-ci, veulent se démontrer devant le monde gardant un contrôle financier sur un pays supposément indépendant pour des dettes de particuliers. Seul le consentement de Haïti rend la position des Etats-Unis tenable. Si le Sénat et la Chambre veulent agir, ils devraient le faire tout de suite.

«Ayez la bonté de considérer cette communication confidentielle. Mon intérêt est toujours le même : la bonne foi de mon pays, — un intérêt qui me paraît identique avec la revendication complète de la liberté haïtienne. — Cordialement vôtre, Ernest Gruening.»

Je compris, en recevant cette lettre, que ma position comme ministre à Washington était compromise. Ma correspondance, je le savais, passait par le cabinet noir, puisque ma qualité d'agent diplomatique n'empêchait pas que je fusse traité en suspect. Le Président Vincent me fit d'ailleurs offrir plusieurs fonctions administratives que je refusai. J'acceptai cependant d'être transféré à un autre poste diplomatique après la Conférence de Montevideo.

Dès mon retour à Washington, je fis un petit mot à Gruening pour lui accuser réception de sa lettre, et il me donna rendez-vous avec Walter White et Raymond Leslie Buell à l'Hôtel Paramount de New-York, où nous nous rencontrâmes le soir du 6 octobre. J'exposai longuement à ces amis la situation en Haïti et les raisons de politique intérieure qui me paraissaient avoir décidé le Président Vincent à signer avec tant de hâte l'accord du 7 août. Ils furent unanimes à me demander de donner ma démis-

sion avec éclat afin de leur fournir une arme de combat dans la campagne qu'ils se proposaient d'entreprendre dans la presse et auprès de leur gouvernement. Je leur expliquai pourquoi, par respect des traditions du corps diplomatique, par scrupule d'amitié et aussi par mon secret espoir de servir efficacement les intérêts d'Haïti à la prochaine Conférence Interaméricaine de Montevideo, il me semblait impossible de suivre leur conseil.

Rentré à Washington après une discussion qui me plongea dans l'un des plus affreux cauchemars de ma vie, je reçus une lettre du 9 octobre, où Gruening me disait entre autres choses :

« Je sais que vous² comprendrez que je vous écris dans ce même esprit de franchise et de cordialité qui a toujours caractérisé nos relations, et que vous comprendrez aussi que je n'ai d'autre intérêt que celui qui nous unit dans nos opinions sur la question d'Haïti, bien que probablement mon point de vue comme Américain puisse être différent du vôtre comme Haïtien. Comme Américain, mon intérêt est de ne pas voir les Etats-Unis devenir l'instrument de quelques individus inspirés par des motifs égoïstes et un manque absolu de compréhension des vrais intérêts du peuple américain. C'est pour cette raison que j'ai travaillé pendant quinze ans à faire connaître la vérité au sujet de l'intervention américaine en Haïti et à tâcher de corriger le dommage qui a été fait à la fois au bon renom des Etats-Unis et au bien du peuple haïtien... Ma conviction est que vous devez résigner vos fonctions de ministre d'Haïti à Washington, en rendant votre démission publique à la fois en Haïti et aux Etats-Unis comme protestation contre le récent Accord...

«Je me rends compte qu'il est difficile de conseiller autrui avec une complète compréhension de ses motifs d'agir. Je sais que je vous demande de renoncer à vos moyens d'existence. Je sais que si vous donnez avec éclat votre démission, vous pouvez vous trouver exclu du service public, peut-être de façon permanente. C'est beaucoup demander à quelqu'un qui a comme vous de grandes responsabilités familiales. Cependant, il me semble que vous ne pouvez pas, en raison de votre longue carrière de protestation contre l'Occupation, en raison de vos nombreux écrits où vous avez tenu si haut et si éloquemment la torche de la liberté, en raison aussi de votre réputation dans les milieux internationaux, faire autrement...»

Je répondis le 10 octobre à Ernest Gruening.

«J'ai reçu votre lettre d'hier. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la franchise parfaite avec laquelle vous vous y êtes exprimé au sujet d'une situation si délicate, — ce qui est pour moi une nouvelle preuve de votre amitié pour mon pays et pour moi-même.

«Je me rends bien compte que le peu de temps que j'avais devant moi à notre réunion de Paramount Hôtel et la nécessité de parler un français trop simplifié afin d'être bien compris de nos amis White et Buell ne m'ont pas permis de donner des explications suffisamment claires sur ma position personnelle à l'égard de l'accord du 7 août dernier.

«Je vous ai dit quelle collaboration loyale et active je fournis à M. Abel Léger durant son passage au ministère des relations extérieures. Il me mettait au courant de ses négociations et provoquait même mes critiques et observations sur ses projets. Mais ma principale tâche consis-

tait à le renseigner sur la situation à Washington et sur l'activité de nos amis aux Etats-Unis afin de l'orienter dans ses conversations.

«A son arrivée au ministère en juillet 1932, M. Albert Blanchet adopta une attitude tout à fait différente: il ne me fit aucune communication concernant ses projets et conduisit, dans le plus grand secret, les négociations qui aboutirent à la signature du traité du 3 septembre 1932... Ce traité fut rejeté. Le même ministre reprit les pourparlers avec la Légation des Etats-Unis, toujours dans le plus grand secret, — le public haïtien, le Corps législatif et tous nos représentants à l'étranger ayant été tenus dans la plus complète ignorance de ce qui se passait... Ces négociations secrètes se terminèrent par la signature de l'accord dit exécutif du 7 août 1933.

«N'ayant pas été encouragé à continuer la correspondance confidentielle que j'entreprenais avec M. Abel Léger, je me retournai vers le Président Vincent, qui est mon ami personnel, et me mis à lui écrire des lettres de *caractère tout à fait intime* dans lesquelles je lui faisais connaître mes vues sur la politique à suivre à l'égard des Etats-Unis et le concours que nous pouvions attendre de nos amis américains pour le succès de nos efforts. Ces vues, je les ai résumées dans une lettre à Walter White du 22 mars 1933. Je vous prie de noter qu'elles sont données à titre purement personnel, puisque je n'ai jamais été autorisé par mon Gouvernement à les soutenir officiellement.

«Devant l'irréductibilité montrée par le Département d'Etat dans la question du contrôle des finances haïtiennes pour la protection d'intérêts privés américains, du-

rant l'administration de M. Hoover comme sous le régime actuel, je croyais que l'action persistante et énergique de nos amis, *agissant comme citoyens américains auprès de leur propre gouvernement*, aurait fini par faire comprendre, en vue d'une large politique interaméricaine, la nécessité d'une révision des clauses du protocole de 1919 et du contrat d'emprunt de 1922 relatives à l'agence fiscale, parce que ces deux actes furent signés par Haïti *under duress*. Le Gouvernement haïtien n'a pas malheureusement partagé mon optimisme concernant l'action de nos amis près du Département d'Etat...

«J'avais écrit au Président Vincent, dans une lettre intime, que mon opinion était que le Gouvernement ne devrait *rien signer* qui comportât une restriction à notre indépendance au point de vue de la gestion de nos finances: il a autorisé le ministre des relations extérieures à signer l'accord du 7 août! Quelle devrait être ma conduite à cette occasion? Vous me dites: «Votre devoir est de donner votre démission». Cela paraît simple, mais cela ne l'est pas du tout.

«1° Un agent diplomatique ne négocie un traité ou un accord que lorsqu'il en est spécialement chargé par son Gouvernement. Il peut refuser de signer un acte qui lui paraît défavorable aux intérêts supérieurs de son pays, et dans ce cas il donne sa démission parce que *sa signature engage sa responsabilité personnelle*. 2° Lorsque le Gouvernement conduit directement les négociations avec la légation du pays près duquel l'agent diplomatique est accrédité, celui-ci n'a aucune responsabilité dans la signature du traité auquel ces négociations ont abouti. Le ministre des affaires étrangères est le seul chef responsa-

ble de la politique extérieure de son gouvernement. Il n'est pas tenu de prendre conseil des représentants du pays à l'étranger ou de suivre leurs suggestions. Ceux-ci ne peuvent donc considérer comme un devoir de donner leur démission toutes les fois que leur gouvernement a négligé de les consulter ou n'a pas suivi leurs avis. S'il en était autrement, il n'y aurait pas de carrière diplomatique.

« Bien que les règles que je viens de rappeler dégagent pleinement ma responsabilité, j'ai pensé à remettre ma démission au Président Vincent au lendemain de la signature de l'accord du 7 août, comme je l'avais fait en termes discrets dans une lettre personnelle du 18 octobre 1932 après la signature du traité du 3 septembre de l'année dernière. Je ne l'ai pas fait pour différentes raisons que je vais vous dire.

« 1° Pour que la démission eût quelque effet sur l'opinion, il faudrait qu'elle fût donnée *avec éclat* comme vous dites vous-même. Il me faudrait donc exposer les raisons de cette décision dans la presse et, en des termes véhéments, dénoncer la conduite du Président Vincent. Pour le faire, je devrais publier des lettres intimes et amicales échangées entre lui et moi, car je n'ai jamais eu de correspondance officielle touchant les négociations. Vous seriez le dernier à me conseiller une telle conduite!

« 2° Quel serait le résultat sur l'opinion américaine ou sur le Département d'Etat de cette démission, donnée avec éclat ou discrètement? Aucun...

« 3° Comment ma démission, faite avec éclat, serait-elle considérée en Haïti? Comme une trahison, — trahison de mes devoirs d'agent diplomatique, trahison envers un

ami avec qui j'ai toujours eu les relations les plus cordiales. Jamais on ne voudrait croire que j'ai obéi à un devoir patriotique, supérieur à toutes autres obligations morales. Car, ceci est triste à dire, les Haïtiens eux-mêmes considèrent l'accord du 7 août comme un succès, du moins comme la meilleure chose que l'on pût obtenir du Département d'Etat! La plupart, obsédés par l'occupation du territoire national, sont heureux de voir enfin fixer un terme pour l'évacuation des troupes américaines: ils sont moins sensibles au danger de l'occupation financière...

«4° Les Haïtiens ont malheureusement rabaisé la question de la libération nationale à une affaire de politique intérieure. On est *pour* ou *contre* le Président Vincent selon qu'on émet une opinion favorable ou défavorable à tel acte de son gouvernement concernant les relations d'Haïti avec les Etats-Unis. Dans certains cas, de prétendus nationalistes ont caché sous le masque patriotique des ambitions ou des rancunes purement personnelles. L'état d'esprit est si mauvais que le geste le plus désintéressé est interprété avec méchanceté...

«Dans toute personne qui émet une opinion sur une question intéressant le pays, le peuple comme le gouvernement voient un candidat à la présidence, — l'oiseau le plus haïssable qui soit au monde. Eh bien, ma démission donnée avec éclat serait considérée, non comme une protestation patriotique, mais comme une manifestation de candidature à la présidence. Et j'aurais, pour crier anathème contre moi, tous les candidats à la présidence opposés à M. Vincent aussi bien que les amis vrais ou faux de celui-ci. Personne ne voudrait admettre que

mon acte eût été inspiré par le désir sincère de servir les intérêts supérieurs et la dignité de mon cher petit pays. Par conséquent, le résultat cherché serait nul, et je n'aurais qu'à déplorer d'avoir porté un coup cruel à la réputation d'un ami que j'aime et que je crois être un patriote et un honnête homme, bien que mon opinion diffère de la sienne sur l'accord du 7 août et sur d'autres points de sa politique...

«Le Président Vincent sait parfaitement que je suis opposé à l'accord du 7 août. Toute ma correspondance intime avec lui le lui a fait comprendre...

«Comment je crois pouvoir servir mon pays et contrebalancer les effets de cet accord à la Conférence de Montevideo, c'est ce que je vous dirai dans une prochaine lettre. Mais je désire que vous compreniez dès maintenant que ce n'est point l'envie de garder mon «job» qui m'a fait adopter l'attitude que je vous ai exposée. Je n'ai aucune fortune, et j'ai de lourdes obligations de famille, c'est bien vrai. J'ai cependant souvent, au cours de ma carrière, sacrifié ces considérations d'ordre matériel à ce que je crois être l'intérêt et la dignité de mon pays. Tous ceux qui me connaissent bien vous diront que les questions d'argent tiennent très peu de place dans ma vie»...

Le Dr Gruening revint à la charge dans une lettre du 16 octobre. Mais le 1er novembre je pouvais lui écrire: «J'ai eu hier du ministre des relations extérieures la lettre que j'attendais avec tant d'anxiété et que j'ai reçue avec tant de plaisir, — celle par laquelle il m'apprend que le Président Vincent m'a révoqué»...

Quant à la délégation d'Haïti à Montevideo, dont j'étais naturellement exclu, le Chef de l'Etat avait tenu

à la composer des principales couleurs de l'arc-en-ciel haïtien, allant du noir le plus foncé au jaune le plus clair. Et il avait pris soin d'y faire entrer un citoyen de Port-au-Prince, un autre des Cayes, un troisième des Gonaïves, un quatrième de Jérémie... Et l'Accord du 7 août fut sauvé, grâce à une habile manœuvre qui permit de torpiller à Washington la promesse de révision faite à M. Justin Barau par le Secrétaire d'Etat Cordell Hull !

4 mars 1947.

LES DEUX FORMES DE L'AGRESSION

Je reçus le 31 octobre 1933 la lettre du ministre des relations extérieures m'annonçant que le Président Sténio Vincent avait décidé de me rappeler. Par une heureuse coïncidence, une réunion du Conseil de Direction de l'Union Panaméricaine était fixée au lendemain, 1er novembre, à 3 heures de l'après-midi. Je vis là une excellente occasion de prendre congé de mes collègues, qui m'avaient toujours témoigné une très vive sympathie. Et dans cette vue je rédigeai rapidement un petit discours d'adieu, car je ne voulais rien laisser aux hasards de l'improvisation.

L'ordre du jour de la séance comportait l'élection du président du Conseil de Direction. M. Cordell Hull fut réélu. Il prononça, avec cette simplicité et cette sincérité émouvantes qui lui sont coutumières, un discours dans lequel il esquissa le programme de la Conférence de Montevideo en fixant l'attitude que les Etats-Unis se proposaient d'y adopter. Il annonça qu'il allait partir le soir même pour prendre le bateau à New-York à destination de l'Uruguay. C'est alors que je crus le moment venu de lire le discours qui va suivre et que je reproduis ici sans en changer un mot:

«Monsieur le Président, Chers Collègues, — Je me sens saisi d'une grande émotion en me levant aujourd'hui pour vous parler. C'est en effet la dernière fois que je prends part aux travaux du Conseil Directeur de l'Union Panaméricaine. Et vous comprenez quels sentiments m'agitent au moment où je me sépare de collègues en qui j'ai toujours trouvé tant de chaude sympathie et un si grand désir de loyale collaboration à l'œuvre de justice et d'amitié interaméricaine que nous poursuivons ici.

«Je rentre dans la vie privée.

«Le temps ne me permettra sans doute pas de revoir chacun de vous pour le remercier en particulier de ses bontés pour moi. Cette circonstance exceptionnelle explique la façon tout à fait inusitée dont je vous apporte la nouvelle de ma retraite. Vous voudrez bien m'en excuser.

«Laissez-moi croire, messieurs, que vous garderez quelque souvenir de mon passage parmi vous. Quelque modestes qu'aient été mes efforts, quelque réserve que m'ait imposée la situation particulière de mon pays, je crois avoir concouru avec vous — c'est ma fierté de le croire — à affirmer, comme seule capable de faire tomber toutes les méfiances, une politique reposant sur la morale internationale, sur l'égalité juridique des Etats grands et petits, sur le respect absolu de l'intégrité territoriale et de l'intégrité administrative de nos vingt-et-une Républiques d'Amérique. Tant qu'il y aura une seule exception à ce qui doit être la règle suprême de nos relations interaméricaines, nous ne pourrons pas dire que nous avons établi sur une base définitive l'union et l'amitié entre nous.

« Cette politique d'union et d'amitié n'a pas eu de plus éloquent interprète que le Président des Etats-Unis.

« M. Roosevelt, qui excelle à trouver les formules heureuses, l'a appelée la *politique du bon voisin*. Il ne s'est pas contenté de trouver une formule. Il a exposé la substance de cette politique dans deux déclarations, qui suffiraient à elles seules pour honorer sa carrière d'homme d'Etat: 1° sa déclaration du 12 avril 1933 faisant de la doctrine de Monroë une doctrine panaméricaine, c'est-à-dire constituant la *Pan-America* comme la garante collective de chacune de nos 21 Républiques contre les convoitises extra-continentales; 2° son message de mai 1933 à tous les Chefs d'Etat du monde relatif à un pacte de non-agression, dont l'adoption par les Etats d'Amérique garantirait chacun d'eux contre toute agression de son voisin.

« Je ne vous cacherai pas que mon ambition était d'aller plaider, devant les grandes assises de Montevideo, pour la transformation — *en une entente interaméricaine positive* — de ce qui méritera dans l'histoire d'être appelé la « doctrine Franklin Delano Roosevelt ». Je n'ai certes pas assez d'autorité personnelle pour penser que ma parole pourrait faire impression sur la 7^e Conférence. Mais je suis sûr que ma voix prendrait toute sa force persuasive du haut idéalisme et en même temps du sens profond des réalités qui ont inspiré Monsieur le Président des Etats-Unis dans l'énonciation de sa doctrine. Ce serait ma façon de collaborer avec l'homme éminent que nous venons d'appeler une seconde fois à la présidence de notre Conseil et qui mérite le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un homme politique: M. Cordell Hull est

un *honnête* homme, c'est-à-dire qu'il sait qu'il y a une morale pour les individus comme pour les nations et qu'il est toujours prêt à conformer strictement sa conduite aux règles que cette morale édicte.

«Au nom de ma petite Haïti, qui a souffert tant d'injustices de la part des grandes nations au cours de sa douloureuse histoire, au nom de la justice, au nom de la paix, au nom de l'amitié, je prie le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, je prie les Délégués de tous nos pays de se rappeler qu'ils ont une grande œuvre à accomplir à Montevideo: celle de consolider l'union panaméricaine en la faisant reposer sur la base inébranlable du respect mutuel des droits de souveraineté de nos 21 Républiques.

«Ce respect ne peut être sauvegardé que par la répudiation de toute forme d'agression. On peut dire qu'il y a de nos jours deux formes d'agression: *l'agression militaire* et ce que Manuel Ugarte appelle *l'agression financière*.

«Le Président Roosevelt a caractérisé la première dans une phrase lapidaire: *L'agresseur, c'est celui qui a des soldats au-delà de ses frontières*.

«Je me permets de caractériser l'agression financière en reprenant la formule du Président des Etats-Unis: *«L'agresseur financier, c'est celui qui administre par ses fonctionnaires les finances d'un autre Etat indépendant*.

«Qu'il ne reste plus trace de ces agressions, et nous aurons rétabli la confiance et raffermi l'amitié entre nous. Et du rétablissement de cette confiance et du raffermissement de cette amitié découleront tous les avantages matériels que nos peuples en détresse attendent de la Conférence de Montevideo.»

Mes paroles produisirent une profonde sensation parmi les membres du Conseil. En leur nom M. Cordell Hull prononça à mon adresse ces quelques mots, que je reproduis suivant le procès-verbal officiel de la séance :

« Je suis sûr d'exprimer les sentiments de chacun des membres du Conseil de Direction quand je dis combien nous avons goûté la splendide allocution de notre distingué associé et collègue et combien profondément nous regrettons qu'il ne soit pas plus longtemps avec nous pour nous donner le bénéfice de cette magnifique collaboration dont il nous a favorisés durant les trois années de son association avec nous. Je sais que dans sa retraite il emportera avec lui les bons souhaits de chacun de nous pour sa santé, son bonheur et sa longévité. »

Comme je l'ai dit dans un précédent article, j'écrivis à Ernest Gruening le soir du 1^{er} novembre pour lui dire que j'avais été *révoqué* par le Président Vincent et pour lui remettre copie du discours que je venais de prononcer à l'Union Panaméricaine. Le lendemain, 2 novembre, je lus avec surprise dans le *Washington Post* une note d'une agence de presse annonçant que j'avais donné ma démission en protestation contre l'Accord du 7 août. J'envoyai immédiatement au journal une lettre de rectification dont je remis copis par avion à Port-au-Prince.

Cette note de presse, télégraphiée à Port-au-Prince, déclencha contre moi la fureur des journaux gouvernementaux. *Haïti-Journal* m'administra une « fessée » magistrale, comme le constate un article du quotidien *Le Matin* du 11 novembre : « ... Si prompt qu'ait pu être le démenti, l'ancien ministre à Washington a eu le temps d'être molesté d'importance, et il faudra beaucoup d'huile pour

graisser les parties encore toutes chaudes de la volée de bois vert.»

Tous mes amis savent que je ne fais d'habitude aucun cas des attaques dirigées contre ma personne. Je ne lis pas ces écrits, généralement inspirés par la haine, le sectarisme, l'envie, l'ignorance ou le désir d'obtenir des faveurs de quelque potentat à qui l'on est sûr de plaire en déversant sur ma tête un plein baquet d'injures. Quand il m'arrive accidentellement de les lire, je n'y réponds jamais, et c'est ce silence méprisant qui a contribué à me faire la réputation de «vaniteux» dont on m'accable sans cesse.

Je lus cependant l'article du 7 novembre 1933 de *Haïti-Journal*, et j'y trouvai les phrases suivantes: ...M. Bellegarde n'a pu résister au désir de faire du bruit autour de son nom, et pour des fins qu'on devine, a préféré *tromper* ses collègues... Il était de la dernière *indécence* et d'une suprême *incorrection* de critiquer ainsi publiquement un acte du Gouvernement... Il s'est chargé lui-même de donner raison et de justifier le Président de la République de n'avoir pas répondu à son désir en l'envoyant à Montevideo, ayant prévu peut être que, *pour faire imprimer son nom dans les journaux des quatre parties du monde*, il a u r a i t joué sur ce grand théâtre la scène qu'il a jouée à la table de l'Union Panaméricaine... Une fée Carabosse l'affligea de cette *vanité qui l'aveugle* et lui fait perdre le sens commun, le portant à accomplir des gestes qui le ruinent lui-même...»

Sans doute l'auteur de l'article ne m'avait pas accusé, comme certains l'ont fait, d'avoir rétabli la corvée sous le régime de l'Occupation; d'avoir en qualité de mi-

nistre des cultes remis le Congressional Medal au Général Butler pour sa capture du fort La Rivière; d'avoir pris la place du Général Williams pour décorer de la médaille militaire les assassins de Charlemagne Peralte; de m'être engagé comme espion au service d'un gouvernement étranger, etc. Mais, écrivant dans le propre journal de M. Vincent et probablement inspiré par le Président lui-même, l'auteur aurait pu respecter cette règle de probité élémentaire qui défend à tout honnête homme de condamner autrui sans preuves certaines.

Mon discours à l'Union Panaméricaine fut jugé aux Etats-Unis autrement qu'en Haïti. L'un des nombreux témoignages de sympathie que je reçus à Washington à l'occasion de mon rappel me vint d'un homme dont j'appréciais beaucoup la haute valeur morale: je veux parler de M. E. Gil Borges, qui était alors directeur-général adjoint de l'Union Panaméricaine après avoir été ministre des affaires étrangères du Vénézuéla et représentant diplomatique de son pays aux Etats-Unis. Il était présent à la séance du 1er novembre et m'écrivit, le même soir, un billet amical qui était bien fait pour me consoler des attaques acerbes de mes compatriotes.

«Mon cher Ministre, — C'est avec regret que j'ai appris votre projet de rentrer dans la vie privée. Votre voix éloquente, votre pensée élevée, votre cœur vaillant et honnête manquera grandement dans les conseils des hommes d'Etat d'Amérique. J'espère que votre retraite sera courte et que nous aurons encore le plaisir de vous voir dans la phalange des hommes qui travaillent et espèrent pour l'avenir de l'Amérique.»

On m'avait injurié et vilipendé à cause de mon attitude

de à l'égard de l'accord du 7 août. Or le Président Vincent se chargea lui-même de renier son propre enfant! Voici comment cela arriva: Walter White, Roger Baldwin, Dorothy Detzer, Raymond Buell rédigèrent une pétition qu'ils firent signer par les représentants de cinq grandes associations américaines et l'adressèrent au Président Roosevelt en protestation contre la conclusion du dit accord. White en envoya une copie au Président d'Haïti qui lui répondit le 27 octobre: «J'ai reçu copie de la lettre que vous avez bien voulu m'envoyer et que *American Civil Liberties Union* vient d'adresser au Président Roosevelt au sujet de la fin du contrôle financier américain en Haïti. En vous remerciant infiniment, au nom du Gouvernement et du Peuple Haïtien, de votre nouvelle démarche en faveur de la cause haïtienne, je vous souhaite ardemment que, après les efforts que nous avons faits ici dans le même but, cette noble et généreuse initiative ait tout le succès désirable et que les solides arguments qui l'appuient obtiennent la meilleure attention de votre Gouvernement.»

C'est pourquoi, félicitant Buell de son élection comme président de la Foreign Policy Association, je pouvais écrire, le 20 novembre 1933, à ce cher ami, mort récemment: «J'ai des raisons personnelles de me réjouir de la distinction qui vient de vous être accordée parce que, tout en poursuivant une œuvre scientifique, vous avez servi la cause d'Haïti mieux que ne l'ont pu faire un grand nombre d'Haïtiens. Quel est celui de mes compatriotes qui peut oublier vos rapports généreux sur la situation haïtienne et tout particulièrement celui de décembre 1929 (*The American Occupation of Haïti*, de soixante pages)

qui, reproduit largement par la presse américaine, décida l'envoi de la commission d'enquête du Président Hoover? Si nous avons maintenant des chambres législatives librement élues, un président choisi par ces chambres représentant la nation, nous le devons en grande partie à vous et à tous ces amis américains qui, depuis quinze ans, avez si courageusement travaillé pour la restauration politique et administrative d'Haïti... Vous avez été outragé pour avoir défendu avec désintéressement la cause haïtienne. Je vous prie de ne garder nulle rancune de ce qui pourrait être considéré comme de l'ingratitude. Les excès de langage auxquels on se livre en ce moment en Haïti et qui n'épargnent ni Haïtiens ni Américains, restés fidèles à la politique suivie par le Gouvernement lui-même jusqu'à la signature du traité du 3 septembre 1932, s'expliquent par des considérations purement locales et personnelles. Quand les nerfs seront calmés, on reviendra à une meilleure compréhension des choses. Déjà le Président Vincent, dans une lettre que Walter White a dû vous communiquer, s'est associé à la protestation contre l'accord du 7 août de l'American Civil Liberties Union et autres associations américaines: il en vante les solides arguments! La lumière se fait...

«Quant à moi, qui ai montré dans toutes ces discussions, vous le savez, une discrétion absolue et la plus entière loyauté envers le Président Vincent, j'ai fait tout mon possible *pour soustraire cette question de la libération intégrale de mon pays à l'odieuse politique locale et pour la placer sur le plan international.* C'est ce qui explique mon intervention du 1er novembre à l'Union Panaméricaine.»

14 mars 1947.

DIPLOMATIE D'AMITIE

Dans une conférence sur «l'organisation de la paix» faite le 23 décembre 1928 à la Société d'Etudes Juridiques de Port-au-Prince présidée par M. Hermann Chaney, je disais :

«C'est dans l'amitié et non dans la *haine*, c'est dans la *conciliation* et non dans la *division* que nous devons chercher la solution du problème de la paix interaméricaine. Les Américains du Nord doivent comprendre que l'amitié des peuples voisins du Canal de Panama constitue une meilleure défense que les plus formidables forteresses élevées dans la Zone. Qu'ils n'oublient pas que cette amitié ne peut être établie que sur le respect mutuel et l'égalité juridique de tous les Etats d'Amérique... La nature a créé entre nos pays d'Amérique une *solidarité politique et économique* qu'il n'est pas en notre pouvoir de rompre. Pourquoi cette solidarité ne devrait-elle pas se traduire en acte par l'établissement d'une communauté fraternelle de nos 21 Républiques, nées toutes sous le signe de la liberté et de la démocratie?» (Voir *Un Haïtien Parle*, pages 209 et 210).

Politique d'amitié ne signifie pas politique d'abandon ou de soumission, mais au contraire égalité entre les partenaires et volonté mutuelle de concilier leurs intérêts res-

pectifs. L'amitié exige comme toute première condition la confiance, et la confiance ne peut s'établir entre deux individus ou entre deux nations que par la franchise. En Haïti, malheureusement, beaucoup de gens sont tentés de confondre la franchise avec la brutalité ou l'arrogance, la diplomatie avec la ruse et la duplicité. Je connais quelques Haïtiens qui se sont fait une grande réputation d'indépendance parce qu'ils ont insulté dans des feuilles obscures Woodrow Wilson, Hoover, Roosevelt. Cordell Hull, Sumner Welles, Spruille Braden. en menaçant de leurs foudres l'armée, la flotte, l'aviation et le système capitaliste des Etats-Unis. J'en connais d'autres qui s'imaginent que l'Haïtien, passant pour un «diplomate-né», peut toujours «rouler» ses partenaires américains en tirant d'eux le plus possible d'avantages personnels. On a vu quelques-uns de ces profiteurs se transformer d'ailleurs en ardents défenseurs de la souveraineté nationale une fois que leur politique de ruse et de duplicité avait été découverte.

Diplomatie d'amitié, impliquant franchise et fermeté. c'est celle que je me flatte d'avoir pratiquée aux Etats-Unis pendant tout le cours de ma mission à Washington de janvier 1931 à novembre 1933.

J'écrivais à ce propos au Président Vincent. dans une lettre du 18 octobre 1932: «Je suis heureux que vous ayez approuvé l'attitude que j'ai prise vis-à-vis de M. Norman Armour et qui est celle que j'ai du reste toujours eue dans mes conversations avec les Américains. car ceux-ci aiment et pratiquent le «fair play». Qu'il soit nécessaire de montrer de la discrétion dans ses propos, que l'on choisisse ses interlocuteurs et qu'on sache

leur dire juste ce qu'il faut, c'est là affaire de tact et d'intelligence. Il y a moyen de dire des choses très délicates et qui pourraient même paraître froissantes: le tout est dans la «manière» de les dire. Il y a des gaffeurs irrémédiables: les compliments dans leur bouche deviennent injurieux. Je ne crois pas avoir jusqu'ici mérité ce reproche... La défense des intérêts du pays est chose trop essentielle pour que nous nous attardions, comme vous dites, à des querelles de personnes ou à des affaires de susceptibilités. Je me suis abstenu d'écrire quoi que ce soit au ministre des relations extérieures qui pût être considéré comme des «suggestions» ou même des «conseils». Je ne comprends vraiment pas le reproche qu'il me fait de vouloir lui imposer des «directives». Je lui aurais écrit pour le renseigner sur les mouvements d'opinion à Washington, pensant que cela aurait pu lui être utile dans la conduite de ses négociations: il n'en veut pas. Je ne me plains pas de son attitude. Il a sa conception du rôle de l'agent diplomatique: je la respecte. S'il pense que ma présence à Washington peut contrarier sa politique, il est libre de vous demander mon rappel. Je vous l'ai dit, mon cher Président, et je vous le répète en toute sincérité: *le jour où vous penserez qu'il est nécessaire d'avoir un autre agent aux États-Unis, n'hésitez pas un seul instant.* Je collabore avec vous à une tâche difficile en toute loyauté, en toute franchise. Quand vous me rappellerez, j'irai cultiver mon jardin. *Ce sera la retraite puisque vous savez bien que c'est ma volonté absolument arrêtée de n'accepter aucune fonction* — je vous l'ai déjà écrit — *qui me mette en contact avec la politique.»*

Qu'avais-je donc dit à M. Norman Armour de si intéressant pour m'attirer les félicitations du Président de la République? Nommé ministre des Etats-Unis à Port-au-Prince en remplacement de M. Dana G. Munro, M. Armour était venu me voir à la Légation, et nous avons eu une longue conversation au sujet des affaires d'Haïti. L'homme m'avait tout de suite plu par son air de franchise, et voici comment je rapportai une partie de mon entretien avec lui dans une lettre au Président Vincent du 8 octobre 1932.

«...J'en vins alors à l'exposé des questions pendantes. Je racontai à M. Armour les négociations qui aboutirent à l'accord du 5 août 1931 (accord Léger-Munro), puis celles qui se terminèrent par la signature du traité Blanchet-Munro du 3 septembre 1932 rejeté par un vote unanime de l'Assemblée nationale. J'expliquai les raisons de l'attitude du Gouvernement et du vote de l'Assemblée, ainsi que je l'avais fait à mes deux amis du Département d'Etat dans la conversation dont je vous ai rendu compte par ma lettre du 30 septembre.

«Le point le plus important de ma conversation fut d'établir aux yeux de M. Armour la nécessité absolue de rouvrir les négociations afin d'aboutir à un règlement satisfaisant pour les deux pays. Le nouveau ministre m'a paru acquis à cette idée. Je ne lui ai pas caché nos craintes, en présence des désordres qui se sont produits dans un grand nombre de pays d'Amérique, en ce qui concerne le maintien de la paix si nécessaire au progrès de nos finances et à notre développement économique.

«J'ai dit à M. Armour quelle gloire ce serait pour lui s'il arrivait à mettre sa signature au bas d'un *vrai* traité

de paix et d'amitié, par lequel Haïti donnerait garantie aux Etats-Unis pour la protection du Canal de Panama et recevrait de ceux-ci toutes garanties pour le respect de son indépendance contre toute puissance d'Europe, d'Asie ou d'Amérique: *vrai traité de paix et d'amitié basé sur l'égalité juridique des deux pays et qui ferait disparaître l'odieuse convention de 1915.* J'ai demandé à M. Armour de rechercher avec vous, en toute loyauté et avec sa meilleure volonté, les moyens d'aboutir à un arrangement qui soit profitable pour Haïti, en établissant la paix intérieure et nos finances sur une base solide, et profitable aussi pour les Etats-Unis par la confiance qu'ils auront inspirée aux Haïtiens et à tous les autres peuples d'Amérique. J'ai répété à mon visiteur cette formule dont je me suis souvent servi en parlant à des Américains: *«Plus Haïti sera libérée des Etats-Unis, et plus unie elle sera aux Etats-Unis».* J'ai dit à M. Armour une parole qui a paru également l'impressionner: *«L'amitié franche et loyale des Etats de l'Amérique Centrale et des Antilles est la meilleure défense du Canal de Panama. Aucune fortification ne peut valoir une telle amitié dans le cas d'une guerre entre les Etats-Unis et une puissance non-américaine.»*

«J'ai donné l'assurance au nouveau ministre qu'il recevrait de vous le plus cordial et le plus bienveillant accueil. Je lui ai dit que le trait distinctif de votre caractère c'est la *droiture*, et qu'en toute circonstance vous lui parlerez avec loyauté et franchise; que, *profondément attaché à notre petite patrie et la voulant prospère et respectée, vous reconnaissez la nécessité de pratiquer*

à l'égard des Etats-Unis une politique de sincère et confiante amitié.»

Pour mieux fortifier la confiance du Président dans le nouveau représentant diplomatique des Etats-Unis, j'écrivis le 25 octobre 1932 à M. Vincent :

«M. Norman Armour est parti aujourd'hui à 4 heures p.m. de New-York. Je lui ai adressé, pour lui souhaiter bon voyage, la lettre amicale dont je vous envoie copie ci-incluse. Le nouveau ministre arrivera en Haïti dans les meilleures dispositions. Il m'a confirmé sa sympathie pour notre pays au cours de la réception intime que j'ai donnée en son honneur à la Légation et à laquelle participèrent la plupart de mes amis du Département d'Etat intéressés aux affaires haïtiennes.

«Il est évident que le choix de M. Armour témoigne du sincère désir du Gouvernement Américain d'arriver à une solution satisfaisante pour notre amour-propre national. M. Harold Horan, dans son article d'hier du Washington Post, parle de la nouvelle méthode de «diplomatie psychologique» que le Département d'Etat paraît vouloir adopter à notre égard. Il serait assurément puéril de tout attendre de cette politique sentimentale que le nouvel agent serait chargé d'appliquer : il a à défendre des intérêts matériels représentés par de puissantes influences, et il lui faudra agir avec prudence pour n'être pas lui-même brisé. Mais le sentiment joue un rôle plus important qu'on ne pense dans les affaires publiques : il est parfois le meilleur guide de l'intelligence parce qu'il aide à mieux comprendre l'âme d'un peuple. J'ai toujours pensé qu'un homme de grand prestige personnel envoyé en Haïti pourrait faire beaucoup pour le règlement de nos

difficultés avec les Etats-Unis... M. Armour n'avait jamais été mêlé à la politique qui nous a donné l'emprunt de 1922. La grande autorité qu'il a acquise dans ses divers postes lui permettra de donner des conseils, de faire des recommandations, de présenter au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis les suggestions que l'étude du milieu haïtien lui aura inspirées. *Toute l'habileté du Gouvernement consistera, selon moi, par une franche collaboration avec lui, à lui faire reconnaître la nécessité de présenter et de défendre les suggestions les plus propres à satisfaire les intérêts en présence en les conciliant avec les exigences nationales.*»

Et comme, pour moi, la principale qualité du diplomate c'est la droiture, j'écrivais au Président Vincent au sujet de M. Norman Armour: «...Je vous indique ceci comme un trait de son caractère: des trois ministres français qu'il connaît bien, Briand, Tardieu, Herriot, celui qui lui paraît le plus sympathique, c'est ce dernier, mais celui qu'il estime et respecte, c'est Tardieu, parce que Tardieu a de l'énergie, des idées nettes et le courage de les défendre et de les réaliser. Avec un tel homme on sait où l'on va. On peut discuter avec confiance»...

Dans la même lettre du 25 octobre, j'avais dit à M. Vincent: «Le monde entier s'intéresse à l'élection présidentielle du 8 novembre prochain. Cela se comprend: les Etats-Unis exercent une action considérable et tout changement dans leur politique peut affecter les intérêts de toutes les nations du globe. Par leur occupation militaire de notre pays et par l'administration qu'ils ont assumée de nos finances, ils ont en quelque sorte lié leur politique intérieure à la nôtre. C'est pourquoi les Haïtiens ont le

droit de s'intéresser comme ils le font aux événements importants de la vie américaine. D'où pour nous l'obligation, ainsi que je vous l'écrivais dans ma dernière lettre, de *nous assurer des amitiés* dans tous les partis, de façon à trouver des défenseurs de notre cause dans le parti victorieux. C'est le travail que je me suis efforcé de faire, évidemment avec la plus grande discrétion.»

Et le 11 novembre, je disais au Président Vincent : «Les prévisions de mes lettres précédentes au sujet de l'élection présidentielle se sont réalisées, comme on pouvait s'y attendre d'après les mouvements de l'opinion publique. La lutte fut menée magnifiquement dans les derniers jours par le Président Hoover, mais c'était trop tard pour opposer une digue au flot dévastateur. Et le mardi, 8 novembre, nous avons assisté à la défaite la plus retentissante et la plus complète qu'un président américain, candidat à la réélection, ait subie au cours de l'histoire des Etats-Unis. Dès 9 heures et demie du soir, M. Hoover reconnaissait sa défaite et adressait à son heureux concurrent un télégramme de félicitations empreint de la plus grande noblesse de sentiment, lui offrant son concours pour le bénéfice commun du pays. Je vous envoie ce télégramme et la réponse qu'y a faite M. Roosevelt. La victoire n'a pas été seulement pour ce dernier : le parti démocrate a conquis la Chambre des représentants et le Sénat et un grand nombre d'Etats ont rejeté leurs gouverneurs républicains. Le renversement est tel que le Sénateur Hiram Johnson a pu l'appeler une «révolution». Mais ici il faut admirer l'esprit politique et la magnifique discipline de ce peuple qui, au milieu de la situation la plus tragique qu'il ait jamais connue, est allé à l'urne dans l'or-

dre le plus parfait, accomplissant sa *révolution* non «by bullets» mais «by ballot». Quelle leçon pour nos pays d'Amérique latine! Notre presse devrait appuyer sur cet exemple...»

M. Roosevelt entra à la Maison Blanche le 4 mars et le 10 février 1933 je conjurais le Président Vincent de ne rien conclure avec la Légation Américaine avant que le New Deal n'eût atteint le Département d'Etat: je savais quelle pression cordiale nos amis américains exerçaient sur M. Roosevelt pour l'amener à adopter une attitude plus généreuse à l'égard d'Haïti. C'est cette prière ardente qui provoqua la colère de M. Vincent et qu'il compara au «langage romantique et déclamatoire d'un candidat à la présidence.»

Quelles magnifiques occasions ont fait perdre à ce malheureux pays la vanité extraordinaire de nos chefs d'Etat et les ambitions féroces de leur entourage!...

18 mars 1947.

PERSECUTIONS RACIALES

J'étais en tournée de conférences au Canada quand je reçus à Montréal, en septembre 1938, un cablogramme de M. Léon Laleau, ministre des relations extérieures, m'annonçant que le Président de la République avait bien voulu me nommer membre de la délégation d'Haïti à la 8^e. Conférence Internationale des Etats d'Amérique.

Cette Conférence s'ouvrit à Lima le 9 décembre 1938. Le monde sortait à peine du cauchemar des Sudètes. Personne ne croyait sérieusement que l'accord de Munich eût rétabli la paix en Europe, malgré l'assurance formelle donnée par Hitler qu'il n'avait plus d'ambitions territoriales. Il avait dit le 26 septembre au Palais des Sports à Berlin: «J'ai assuré à M. Chamberlain que, dès que les Tchèques seraient parvenus à un règlement satisfaisant avec leurs diverses minorités, je ne m'occuperais plus des affaires de leur Etat, dont je serais même prêt à garantir l'existence». Mais il fallait être bien crédule pour croire à la sincérité d'une pareille déclaration.

Tous les gens avisés savaient parfaitement que l'ère de la violence n'était point fermée: on en avait la preuve évidente dans les terribles progroms qui avaient suivi en Allemagne l'assassinat à Paris du jeune secrétaire d'ambassade Vom Rath. Que de si cruelles représailles fussent exercées contre des milliers d'hommes, de femmes et d'en-

fants pour un crime commis par un fou et dont ils étaient incontestablement innocents, voilà qui était fait pour révolter la conscience humaine et la soulever contre la doctrine odieuse qui pouvait inspirer de tels actes.

Cette doctrine, c'était le racisme, dont les nazis avaient fait un dogme fondamental de leur politique, — le principe essentiel de la charte et de la législation du IIIème Reich. Avant d'être consacré dans la loi et les institutions germaniques, le racisme avait connu diverses étapes. Il fut tout d'abord une confusion entre la linguistique et l'anthropologie, certains auteurs ayant voulu établir un lien entre la «parenté linguistique» et la «parenté physique». Or cette thèse avait été démolie depuis longtemps par le philologue allemand Max Müller: le terme «peuple aryen», avait-il dit, est aussi dénué de sens que l'expression «grammaire brachycéphale». Les partisans de l'inégalité des races avaient recouru ensuite à la théorie morphologique: la race supérieure se trouva être celle qui se distingue par sa grande taille, la blancheur de sa peau, ses yeux bleus, ses cheveux blonds et la forme allongée de son crâne. Or, peu d'Allemands répondaient à ce signalement, et on remarqua que Hitler, Goebbels et quelques autres leaders nazis ne possédaient guère dans leurs traits physiques les caractéristiques qu'ils prétendaient distinctifs de la race élue. Alors on inventa le mythe du sang, sur lequel on voulut édifier un monde nouveau où les Allemands de sang pur joueraient le rôle de maîtres, asservissant tous les autres peuples voués à l'esclavage par l'impureté même de leur sang. Des savants complaisants essayèrent de justifier cette théorie de la pureté du sang en se basant sur les travaux

de Hirszfeld et les lois de Mendel. Mais sur ce terrain encore ils furent battus : la confrontation des indices sanguins des diverses populations de l'Allemagne a en effet pleinement confirmé le jugement de Franz Boas que la nation allemande est l'une des plus métissées d'Europe.

Le métissage est d'ailleurs la règle dans l'humanité. Et M. Henri Neuville a bien raison de dire que « la distinction des races pures est d'autant plus illusoire que le terme même de race demeure indéfinissable en ce qui concerne l'humanité ». Ce qui n'empêcha pas l'hitlérisme — c'est-à-dire le racisme en action — de déclencher sur le monde les pires horreurs au nom d'une mystique qui n'était qu'un mythe, c'est-à-dire un mensonge.

Dans le premier discours qu'il prononça à la Conférence de Lima, le 13 décembre 1938. M. Cordell Hull, président de la délégation des Etats-Unis, montra le danger que constituerait pour l'Amérique l'introduction dans nos jeunes républiques des doctrines totalitaires qui prêchent la guerre des races et la lutte des classes. Mais une campagne directe contre le racisme fut menée par la délégation de Cuba, qui présenta un projet de résolution énonçant en termes sévères *« toutes persécutions de caractère collectif pour raisons de race ou de religion »* réclamant de tous les gouvernements *« l'application des principes de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine propres aux nations civilisées. »*

A la séance d'inauguration de la Commission sur l'Organisation de la Paix présidée par le grand jurisconsulte brésilien Afranio de Mello Franco, le Secrétaire d'Etat cubain, M. Juan J. Remos, fit une vigoureuse déclaration de principes, dans laquelle, après avoir rendu hommage

à l'Europe à qui les républiques américaines doivent leur culture, il affirma l'énergique volonté de nos peuples de maintenir l'intégrité physique et intellectuelle du continent et de combattre, s'il le fallait, pour leur idéal de liberté, d'égalité et de fraternité humaines. Haïti ne pouvait rester muette en une telle occasion : ses délégués présents à la séance se consultèrent, et il fut décidé que l'un d'entre eux prendrait immédiatement la parole pour fixer dans le débat la position de leur pays. Voici comment le *Journal* de la Conférence, dans son numéro du 14 décembre, page 397, résuma cette intervention :

« M. le Délégué Bellegarde (Haïti) annonça qu'à l'une des prochaines séances plénières de la Conférence, le Président de la Délégation Haïtienne, M. Léon Alfred, exposerait officiellement la pensée d'Haïti sur les questions qui venaient d'être soulevées. Mais il désirait profiter de cette occasion pour féliciter M. Remos et exprimer son parfait accord avec les idées énoncées dans le brillant discours du Chancelier cubain.

« M. Bellegarde rappela que son pays, né des principes de liberté et d'égalité de la Révolution française, ne pourrait accepter des doctrines qui y sont essentiellement contraires et qui représentent un retour à la barbarie du moyen-âge parce qu'elles créent de nouveaux antagonismes raciaux. Il ajouta que les peuples d'Amérique, produits d'une coopération de races, doivent opposer aux systèmes totalitaires de l'Europe une barrière infranchissable et empêcher le développement parmi eux de la doctrine raciste, qui, manquant de toute base scientifique, prétend substituer à la fraternité universelle le dogme d'une supériorité fictive en faveur de certaines

nations. Il soutint avec force que toutes les nations proviennent de multiples mélanges de sangs dus aux migrations et aux croisements, et qu'entre les esprits il n'existe pas de frontières; au contraire, ils doivent s'unir en une société idéale pour la coopération internationale. Heureusement, déclara M. Bellegarde, tous les peuples de l'Amérique sont d'accord pour lutter de toutes leurs forces et avec la plus constante énergie contre des systèmes politiques, qui sont en complète contradiction avec les sentiments démocratiques des nations américaines.»

Je m'étais exprimé avec force mais avec mesure, me gardant de toute allusion directe à certaines situations déterminées et m'abstenant de citer nommément les pays totalitaires qui avaient fait de ces doctrines néfastes l'essence même de leur politique. *Mon attaque était dirigée contre le racisme en général, contre toute distinction de race, contre le préjugé de couleur partout où il se manifeste et par quelque peuple qu'il soit pratiqué.* Mais les journaux américains, qui n'étaient pas tenus à la même réserve diplomatique, insistèrent sur les passages les plus significatifs de mon discours. Le New-York Times du 14 décembre, sous la signature de son correspondant particulier John W. White, rapporta mon intervention de la manière suivante:

«M. Bellegarde, d'Haïti, parlant en français, improvisa un discours émouvant, pareil à ceux qui ont fait sa renommée à la Société des Nations à Genève. Ses observations dégénérèrent vite en une violente attaque contre l'Allemagne. Il déclara que l'Amérique ne pouvait avoir rien de commun avec une nation qui est retournée aux coutumes du moyen-âge. M. de Mello Franco prononça

la clôture de la séance quand M. Bellegarde se fut assis. Alors les délégués se précipitèrent vers celui-ci pour le féliciter, quelques-uns l'embrassant, les autres lui tapant sur l'épaule. Cela servit à montrer que les délégués s'étaient de façon nette rangés contre l'Allemagne.»

Pour corser l'affaire, certains journaux des Etats-Unis rapportèrent que deux journalistes allemands avaient, pendant que je parlais, quitté la salle en manière de protestation. J'appris qu'aucun incident de ce genre ne s'était produit, pour l'excellente raison qu'il n'y avait pas de journalistes allemands accrédités auprès de la Conférence. Mais la chose fit quelque bruit à Port-au-Prince, et le gouvernement s'alarma au point de demander par télégraphe des explications à M. Léon Alfred.

A la séance du 23 décembre, la Conférence approuva la Résolution suivante:

«Les Républiques Américaines représentées à la 8^e Conférence Internationale des Etats d'Amérique déclarent: 1^o Que, étant donné le principe fondamental de l'égalité devant la loi, *toute persécution pour raison de race* ou de religion, qui rend impossible à un groupe d'êtres humains de vivre décemment, est contraire aux systèmes politiques et juridiques de l'Amérique; 2^o Que la conception démocratique de l'Etat garantit à tous les individus les conditions essentielles pour l'exercice avec dignité de leurs légitimes activités; etc.» La condamnation du racisme se trouve encore formulée dans la «Déclaration de Lima» qui proclame *l'unité spirituelle* des groupes de l'Amérique... et leur «adhésion absolue au principe de la *liberté individuelle, sans préjugés raciaux ou religieux.*»

Ce n'est pas la première fois que je portais la question de race devant une assemblée internationale. Le grand journaliste anglais, H. Wilson Harris, dans un article de la revue londonienne *Outward Bound* de décembre 1921, rappelait l'une de mes interventions à la Société des Nations et citait de moi la phrase suivante: «Un jour viendra où la Société des Nations devra se préoccuper de la question de race, où il lui faudra travailler à faire disparaître les discriminations raciales, qui sont cause des mauvais traitements infligés à certains groupes ethniques et qui constituent une menace à la paix universelle.». Une telle conception du rôle de la Société des Nations me valut l'honneur d'être rangé par M. Harris parmi les «pionniers de l'idéal de paix, d'égalité, de liberté et de fraternité poursuivi par les hommes de bonne volonté.»

Après la première guerre mondiale, une série de traités dits de minorités furent conclus par les principales puissances alliées et associées qui les engageaient et engageaient un certain nombre d'Etats au respect des droits de l'homme et du citoyen. «La protection internationale des droits de l'homme et du citoyen, comme le constatait en 1928 l'Académie Diplomatique Internationale de Paris, répond au sentiment juridique du monde contemporain. Partant, une généralisation mondiale de la protection des droits de l'homme et du citoyen est hautement désirable. A l'heure actuelle, ces droits peuvent être formulés comme suit: Tous les habitants d'un Etat ont le droit à la pleine et entière protection de leur *vie* et de leur *liberté*. Tous les citoyens d'un Etat sont *égaux devant la loi* et jouissent des mêmes droits civils, *sans distinction de race, de langage ou de religion.*»

Le Conseil Social et Economique des Nations Unies est en train d'élaborer une Déclaration des Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme, et une Déclaration du même genre, dont j'ai fait récemment l'analyse dans *La Phalange*, sera soumise en mars de l'année prochaine à la Conférence Panaméricaine de Bogota. Les deux Déclarations porteront condamnation de toutes persécutions raciales et détermineront, espérons-le, pour la protection effective des droits de l'homme, les sanctions nécessaires contre les Etats ou les personnes qui auront enfreint les règles de justice inscrites dans les pactes internationaux.

Si ces règles et ces sanctions existaient avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir, les Puissances civilisées du monde auraient eu mandat d'intervenir en Allemagne pour protester contre les persécutions collectives qui ont préludé aux plus sanglantes hécatombes de l'histoire. Les horreurs de la dernière guerre ont donné toute sa force au principe que «la conscience juridique du monde civilisé exige la reconnaissance à l'individu de droits soustraits à toute atteinte de la part de l'Etat». Elles ont de plus fait admettre la nécessité d'*individualiser* la responsabilité d'un acte criminel en l'imputant, non à la *personne morale* qu'est l'Etat, mais aux *personnes réelles* qui le représentent, c'est-à-dire aux *gouvernants* qui ont ordonné ou exécuté l'acte criminel. C'est ainsi qu'a pu être constitué le Tribunal International de Nuremberg pour le jugement des criminels de guerre allemands. Et c'est pourquoi le juge américain de cette Cour extraordinaire, M. Francis Biddle, a proposé l'adoption d'un Code Pénal International, dans lequel seront déterminés les cas où ce que l'on appelait l'intervention d'humanité pourra

s'effectuer légitimement pour la répression des crimes contre la personne humaine, — comme l'a préconisé l'Ecole Viennoise de Hans Kelsen qui proclame la primauté du droit international. En France, Antoine Pillet disait déjà en 1898 que «les Etats, loin d'être indépendants les uns des autres, sont dans une situation d'interdépendance» et Louis Le Fur déclare que «la souveraineté de l'Etat n'est pas arbitraire mais limitée par la loi morale, par le droit objectif et par le but même de l'Etat».

Victor Hugo disait dans sa manière grandiloquente: «Tous les hommes sont l'homme» et Wendell Willkie ajoutait: «Le Monde est Un». Oui, nous sommes des hommes, et l'interdépendance des nations est aujourd'hui si étroite que toute atteinte criminelle à la vie ou à la liberté d'une créature humaine, en quelque lieu qu'elle se produise, intéresse l'humanité entière et doit être réprimée.

25 mars 1947.

SUR LES PAS DES ANCETRES

En écoutant M. Roger Caillois exposer mardi dernier, avec tant de simplicité, d'objectivité et de clarté les rapports de la littérature et de la morale, je pensais à la définition que Bergson donne de l'esprit philosophique.

«Comme la philosophie française, dit-il, s'est toujours astreinte à parler le langage de tout le monde, elle n'a pas été le privilège d'une espèce de caste philosophique : elle est restée soumise au contrôle de tous, elle n'a jamais rompu avec le sens commun. Pratiquée par des hommes qui furent des psychologues, des biologistes, des physiiciens, des mathématiciens, elle s'est continuellement maintenue en contact avec la science aussi bien qu'avec la vie. Ce contact permanent avec la vie, avec la science, avec le sens commun, l'a sans cesse fécondée en même temps qu'il l'empêchait de s'amuser avec elle-même, de recomposer artificiellement les choses avec des abstractions. Mais si la philosophie française a pu se revivifier indéfiniment ainsi, en utilisant toutes les manifestations de l'esprit français, n'est-ce pas parce que ces manifestations tendaient elles-mêmes à prendre la forme philosophique ? Bien rares en France sont les savants, les écrivains, les artistes et mêmes les artisans qui s'absorbent dans la *matérialité* de ce qu'ils font, qui ne cherchent pas à

extraire — fût-ce avec maladresse, fût-ce avec quelque naïveté — la philosophie de leur science, de leur art ou de leur métier. Le besoin de philosopher est universel : il tend à porter toute discussion, même d'affaires, sur le terrain des idées et des principes. Il traduit probablement l'aspiration la plus profonde de l'âme française, qui va droit à ce qui est *général* et par là à ce qui est *généreux*. En ce sens, l'esprit français ne fait qu'un avec l'esprit philosophique».

C'est à cet «esprit français» que nous demande de renoncer un néo-racisme haïtien qui, par divers traits, se rapproche du racisme hitlérien.

La dure épreuve de 1915 nous a imposé une sorte d'examen de conscience. Nous nous sommes mis à la recherche de notre âme : l'erreur de quelques-uns a été de croire que cette âme n'était qu'africaine. Tandis qu'un penseur de la qualité de M. Price-Mars recommandait l'étude du folklore et des croyances populaires comme un moyen de mieux connaître le peuple haïtien et aussi comme une source de renouvellement de nos arts et de notre littérature, d'autres ont cru que cela suffisait à tout et qu'il nous fallait, pour être complètement nous-mêmes, rayer de la pensée haïtienne les acquisitions qu'y a accumulées la pratique séculaire de la langue française — cette psychologie cristallisée comme dit Théodule Ribot — où les Français ont déposé les trésors de leur sensibilité et de leur esprit, c'est-à-dire les sentiments et les idées dont nous avons fait nous-mêmes la substance de notre être spirituel.

Qui donc pourrait nier cette influence de la langue sur la pensée ? Le psychologue Emile Boirac écrit en ef-

fet: «En se communiquant à nous par l'intermédiaire du langage, la pensée de nos devanciers contribue indirectement à former la nôtre. Tout vocabulaire est une classification; toute syntaxe est une logique. Sans nous en apercevoir, en apprenant une langue nous apprenons à voir les idées comme le faisaient ceux qui la parlaient avant nous. Nous héritons à notre insu de leur méthode et de leur esprit».

Pour penser «bantou» au lieu de penser «français», il faudrait que nous nous mettions à l'usage des innombrables dialectes bantous parlés dans l'Afrique du Sud. Et comme nous ne trouverions pas vraisemblablement assez de professeurs compétents pour nous les enseigner, nous n'aurions d'autre ressource que d'émigrer en masse et d'aller vivre parmi les Cafres. Mais je suis absolument convaincu que les Haïtiens — pas plus que les Noirs Américains, je peux l'affirmer en leur nom — ne désirent retourner en Afrique. *Nous sommes chez nous en Amérique et nous entendons y rester, y vivre libres, indépendants, maîtres de notre sol et de nos destinées.*

Nous n'entendons pas renier nos origines africaines. Mais nous ne pouvons pas non plus renoncer à notre culture française. Nous ne le pouvons ni ne le voulons. L'Allemand Ernst-Robert Curtius disait en 1928: «Les idées civilisatrices n'ont jamais pu se développer chez les autres nations qu'après avoir traversé la France et trouvé là leur formule définitive. Il faut chercher l'explication de ce mystère dans les trois qualités essentielles du génie français: la *clarté*, la *sociabilité* et la *sympathie*. C'est par là que, pour reprendre un mot de Guizot, la France est le cœur de la civilisation».

Quelques-uns de mes compatriotes — qui en sont encore à confondre les notions pourtant différentes de race, de nation et de culture — me reprochent d'avoir écrit qu'Haïti est un centre de culture française en Amérique, par conséquent une province intellectuelle de la France. Il est évident qu'en disant France j'entendais dire civilisation, puisqu'il ne peut s'agir ici de suprématie politique. C'est dans ce sens que M. Gaston Rageot a pu écrire que «Paris est plus grand que la France», parce que pour lui Paris est la «capitale, non pas de la région qui s'étend de la Méditerranée à la Manche et de l'Atlantique aux Alpes, mais de la culture occidentale».

J'ai dit et je maintiens que c'est un grand bonheur pour Haïti de participer à cette culture, d'être, pour continuer la métaphore de Guizot, l'un de ces vaisseaux qui, après avoir reçu le sang du cœur, l'y ramène rajeuni par l'ardente sève africaine. Ainsi pensait mon frère Windsor Bellegarde, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Paris, quand il écrivait en 1903 :

«Il y a une loi sociologique à laquelle n'échappent pas plus les sociétés que les individus : la grande loi de l'imitation. Nul peuple n'a pu conserver son originalité primitive. S'il devait en être autrement, l'état social type serait la barbarie. Les peuples s'imitent, se pénètrent réciproquement : là est la condition normale du progrès. Nos origines, nos antécédents historiques nous ont de bonne heure imposé la France comme modèle. Dans la formation de notre esprit national l'apport le plus considérable a été fourni par elle. Toutes les fois que nous essayons de pénétrer dans les profondeurs de la science et de l'art universels, c'est à la France que nous deman-

dons des guides, car c'est elle qui, sans faire attention à la couleur de notre peau, nous ouvre à deux battants les portes de ses Universités. C'est du même geste maternel qu'elle tend ses mamelles à ses nourrissons, qu'ils soient blancs ou qu'ils soient noirs. La langue a vite déterminé entre les deux peuples des affinités mentales qui apparaissent dès les premières pages de notre histoire. Les premiers agents de notre formation sociale auraient pu, à la rigueur, au lendemain de notre indépendance, réaliser le rêve tardif de ceux de nos contemporains que séduit l'éducation anglo-saxonne. Il leur aurait été sans doute plus facile qu'à nous, Haïtiens du XX^e siècle, de greffer sur le tronc africain les idées et les mœurs anglaises ou américaines. La voie était tout indiquée: il fallait, en même temps que s'opérait la rupture, procéder à la révision de la constitution intellectuelle et morale du peuple, c'est-à-dire renoncer aux sentiments, aux façons, aux habitudes de penser propres à la France, en renonçant à sa langue. Par une inconséquence — dont nous n'avons pour notre part aucune raison de nous plaindre — ils n'y pensèrent point. Nulle part, dans nos recherches, il ne nous est arrivé de découvrir la trace d'une rédaction *créole* de ces proclamations échevelées, écrites d'après le goût du temps.»

Ce serait certes montrer quelque impertinence que de vouloir donner aux créateurs de la patrie haïtienne des leçons de nationalisme. Quelques-uns n'y ont pas cependant manqué: ils se proclament plus authentiquement haïtiens que Dessalines, Christophe, Pétion, Clervaux, Geffrard, Boisrond-Tonnerre ou Capois-la-Mort!

Il y a dans notre histoire une scène de grandeur cor-

nélienne. Toussaint-Louverture avait envoyé en France, au Collège de la Marche, Isaac et Placide, le premier son fils légitime, le second son fils adoptif, né de sa femme Suzanne Simon. Pour essayer de le fléchir dans sa résolution de résister à l'armée de Leclerc, Bonaparte lui délégua ses deux fils sous la conduite de leur précepteur l'Abbé Coisson. L'émouvante rencontre eut lieu à Ennery. Le gouverneur de St-Domingue resta inflexible, laissant à ces deux jeunes hommes le choix de prendre parti pour lui ou pour la France. Isaac, chair de sa chair, sang de son sang, *noir comme lui*, se décida pour la France en s'écriant: «Je ne peux combattre celle qui m'a fait un homme en me conférant la dignité de la pensée». Placide, *mulâtre*, se jeta dans les bras de Toussaint en disant: «Je ne peux abandonner celui qui m'a fait un homme en me donnant la liberté». Et le vieux nègre, qui s'était élevé par la seule force de sa pensée solitaire jusqu'au sommet de la grandeur humaine, les embrassa tous les deux et les loua d'avoir suivi, l'un, l'impulsion de son esprit, l'autre, celle de son cœur.

Les Haïtiens d'aujourd'hui ne se trouvent pas dans une alternative aussi cruelle: rien ne les met en demeure de choisir entre leur cœur et leur esprit, c'est-à-dire entre leur attachement à la patrie haïtienne et leur fidélité à la culture française. Avons-nous raison d'ailleurs de parler de culture française? N'est-ce pas *culture humaine* qu'il faut dire ou mieux encore *civilisation chrétienne*? Mais voici que des Haïtiens prétendent repousser cette civilisation chrétienne comme étrangère à la nation haïtienne, parce que leur doctrine raciste entend faire d'Haïti une sorte d'autarcie spirituelle, sociale et écono-

mique, organisée sur le modèle des tribus des bords du Logone et qui servirait de «laboratoire central» aux afriologues ou d'attraction pour les touristes en quête de spectacles excitants. Et ils ne se gênent pas pour décrier traîtres à la patrie ou à la race — pour eux c'est la même chose — ceux des Haïtiens qui veulent, par l'éducation, débarrasser nos masses populaires et paysannes des traditions, superstitions et préjugés qui les retiennent asservies à l'ignorance et à la misère.

Que cette éducation fasse disparaître de la vie haïtienne certains détails pittoresques ou des coutumes (danses de vaudou, raras de la Semaine Sainte, etc.) que certaines gens peuvent trouver originales, c'est évidemment regrettable pour les amateurs de couleur locale ou les organisateurs de tournées touristiques, mais nous n'y pouvons rien : les conditions morales et matérielles de notre pays ont changé. Ce serait déraison pure de vouloir garder nos populations — quand chaque jour passent sur leurs têtes les quadrimoteurs de la Pan-American Airways — dans l'état primitif où vivaient leurs ancêtres du Congo ou du royaume des Aradas. Et il est vraiment étrange que de jeunes esthètes, vêtus à la dernière mode de Paris ou costumés comme les danseurs de «tape» des boîtes de nuit de Harlem, croient pouvoir imposer à leurs compatriotes, écrivains, professeurs, médecins, avocats, ingénieurs, industriels, commerçants, prêtres ou pasteurs, la mentalité ou la religion des tribus fétichistes de l'Afrique Equatoriale. Ce nationalisme culturel n'est point du reste dans la tradition des fondateurs de l'indépendance haïtienne : *seuls restent fidèles à leur enseignement ceux*

des Haïtiens qui s'attachent à la civilisation chrétienne et qui y cherchent la véritable voie de salut et de progrès pour le peuple d'Haïti.

Toussaint-Louverture fut en même temps qu'un fervent catholique un farouche adversaire du Vaudou. et son lieutenant Dessalines exécuta souvent d'une manière cruelle les ordres du gouverneur contre les sectateurs des cultes africains. Dessalines lui-même, à qui ses souffrances d'esclave avaient inspiré une haine implacable pour les colons, ne détestait ni la science française, ni la religion chrétienne: il fit excepter du massacre général les savants, les médecins, les prêtres. Il représente — quelque étonnant que cela puisse paraître à quelques-uns — la tendance progressiste de nos Ancêtres, à l'opposé des chefs de bande, Lamour-Dérance en particulier qui, lui, représentait la pure tradition africaine.

Jean-Jacques Dessalines et ses compagnons — Christophe, Pétion, Geffrard, Capois, Clerveaux — empruntèrent aux Européens leur science de la guerre et leurs armes perfectionnées pour les vaincre. Que firent-ils quand ils eurent proclamé l'indépendance? Jurèrent-ils de renoncer à la civilisation française en même temps qu'ils renonçaient politiquement à la France? Brûlèrent-ils les églises catholiques ou les consacrèrent-ils aux cultes africains qu'ils connaissaient et pouvaient — *mieux que nous* — juger à leur véritable valeur? Dessalines n'abandonna même pas son nom français, et c'est sous celui de Jacques Ier qu'il se fit acclamer empereur. Toutes les localités gardèrent leurs appellations françaises. Person-

ne ne fut assez téméraire pour envahir les chapelles et y célébrer des cérémonies vaudouesques en dansant le *yan-valou* ou le *péto*.

Et c'est en *français* que fut rédigée, au nom du *Noir* Dessalines, par le *Mulâtre* Boisrond-Tonnerre, la proclamation du 1er janvier 1804, — premier monument de la littérature haïtienne autonome.

1er avril 1947.

HAÏTI, NATION CIVILISEE

Vers la fin de 1923, une dame anglaise, lady Dorothy Mills, faisait annoncer dans les journaux de Londres qu'elle se préparait à entreprendre un voyage des plus aventureux. Ayant parcouru l'Afrique dans tous les sens sur les traces de Livingstone et de Stanley, elle se disposait à aller étudier dans leurs repaires lointains les cannibales d'Haïti, gardiens des pures traditions africaines. Et, pour défendre sa peau contre ces nègres haïtiens qu'elle imaginait friands de chair fraîche, elle emportait — disait-elle avec crânerie — un browning dans son sac à main.

La hardie voyageuse débarqua à Port-au-Prince par un beau matin de décembre et fut très étonnée de n'avoir pas à se servir de son arme. Tout le monde avait lu son interview et s'en était fort amusé. Comme on la savait d'excellente famille britannique, on invita avec empressement lady Dorothy aux grands bals de la saison, au Cercle Bellevue et au Cercle Port-au-Princien; elle y dansa infatigablement. Un soir, au cours d'un tango entraînant, son cavalier lui glissa à l'oreille:

— Madame, avez-vous pensé à vous munir de votre petit revolver? J'ai des inquiétudes... Je vois tant d'hommes vous dévorer... des yeux.

Lady Mills rit de bon cœur de cet avertissement et ne sembla nullement s'émouvoir du danger qu'elle pouvait courir au milieu de ces hommes en habit noir et en cravate blanche, galants et empressés, qui ne lui paraissaient guère différents par les manières et l'éducation des mondains qu'elle avait rencontrés dans les salons londoniens ou parisiens.

Rentrée en Angleterre, elle raconta avec humour dans un grand journal de Londres son aventure... manquée. On lui avait présenté Haïti comme le pays de la magie et décrit son peuple comme une nation de «possédés», en état permanent de crise épileptiforme. Aussi s'était-elle attendue à trouver à chaque coin de rue de nos villes, dans chaque village de nos plaines, dans chaque «habitation» de nos montagnes, des groupes éperdus de danseurs de Saint-Guy; dans chaque hutte, d'horribles mégères lippues faisant cuire sur un gril grossier des cœurs d'enfants ou des cuissots de nourrissons volés à leurs parents; dans chaque jardin de nos campagnes des équipes silencieuses de travailleurs; zombis, viens-viens, corps-sans-âmes. sarclant, bêchant, peinant, sous les ordres de quelque commandeur farouche. Comme elle se désolait de quitter Haïti sans avoir rien vu de ce qu'elle y était venue chercher, des amis complaisants voulurent donner à lady Mills le spectacle d'une danse de Vaudou. Et ce qu'elle vit lui parut banal et inoffensif: elle avait assisté, en Afrique, à des cérémonies plus pittoresques et surtout plus *exciting*. L'impression qu'elle garda de cette prise de contact avec le vaudou haïtien fut que ce culte a perdu la plupart de ses caractères originaux et qu'il est devenu pour la grande majorité des fidèles un «jeu», assez gros-

sier et repoussant par la saleté des danseurs, un «divertissement» où nos travailleurs, *faute de mieux*, vont chercher chaque samedi, après le dur labeur de la semaine, la détente si nécessaire au corps et à l'âme.

Dans le langage populaire, «pratiquer le vaudou» est synonyme de «danser le vaudou». Voici comment le Dr. Léon Audain décrit cette danse du vaudou: «A certaines époques de l'année, on immole des boucs, des moutons, des poulets et des pintades... pour les manger. On boit du tafia d'une manière démesurée. On danse au son du tambour, de la clochette, du triangle et du *cata*. On se livre à des tours de prestidigitatation assez remarquables». Ces cérémonies où se complaisent nos gens du peuple et particulièrement nos campagnards ne sont pas néanmoins complètement inoffensives. «Leur danger, remarque Léon Audain, consiste dans l'abrutissement périodique et intense, dans l'excitation nerveuse des «servantes», trop propre à engendrer des névroses telles que l'hystérie et l'épilepsie et, du fait même de ces névroses, certaines suggestions criminelles, plus rares certainement qu'on ne pense mais cependant possibles». Le Dr. Louis Mars, professeur de psychiatrie, a confirmé cette conclusion du Dr. Audain par les nombreuses observations qu'il a recueillies sur des cas de délire paranoïaque à thème mystique greffé sur une psychose alcoolique.

Qu'à ces divertissements gastronomiques se mêlent des pratiques superstitieuses, personne ne le nie. Mais comment s'étonner que des paysans ignorants attribuent à des causes mystérieuses les événements heureux ou pénibles qui leur arrivent et dont ils ne peuvent trouver eux-mêmes l'explication? Ils ne jouissent en ce domaine d'aucun

monopole. L'homme se sent enserré dans un tel réseau de forces invisibles qu'il en vient très vite, sous toutes les latitudes, à croire que des influences occultes se font les artisans de son bonheur ou de ses malheurs. C'est là une tendance universelle à laquelle, malgré les progrès de la science, l'humanité civilisée n'échappe pas entièrement jusqu'à présent.

Du sentiment de frayeur que les premiers hommes ont éprouvé devant le déchaînement des grandes forces destructrices de la nature est né ce que les ethnologues appellent la *mentalité mystique*, c'est-à-dire cette «disposition intellectuelle qui consiste à rapporter, soit à des causes absurdes, soit à des interventions de forces occultes, les phénomènes les plus simples, les intempéries, les accidents, la naissance, la maladie, la mort, la chance dans le travail, etc.» M. Larock, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes de Gand, écrit : «Les idées des *non-civilisés* sur toutes choses sont d'origine collective : le groupe, clan ou tribu, les communique et les impose *ne varietur* à ses membres. Ces idées sont toujours plus ou moins pénétrées d'affectivité : craintes, désirs, amours et haines s'y mêlent intimement».

Cette mentalité mystique a donné naissance à la *magie*, qui prétend, par des moyens bizarres et mystérieux, produire des effets contraires aux lois naturelles. On ne s'étonnera pas que la magie se soit particulièrement associée aux croyances religieuses des Africains et qu'elle ait trouvé un champ singulièrement favorable parmi les nègres importés à St-Domingue : Moreau de St-Méry constate, en effet, que les sorciers étaient nombreux dans la colonie parce que les roitelets de la côte d'Afrique, qui en avaient

grand'peur, les vendaient volontiers aux trafiquants d'esclaves.

On ne saurait dire toutefois qu'il n'y a que superstition et magie dans le Vaudou haïtien. Le Dr. Jean Price-Mars a établi, dans son livre *Ainsi parla l'Oncle*, que le Vaudou comporte dans sa substance les éléments d'une *religion primitive*. A son tour, le Dr Louis Mars, dans une étude publiée dans le Bulletin du Service d'Hygiène de mars 1937 sous le titre de Syndrome maniaque et Croyances Vaudouïques, a défini le Vaudou «une *religion primitive* qui se pratique dans des temples édifiés à cette fin appelés *houmforts*». Il a paru l'année dernière, dans une revue américaine, une description très détaillée des cérémonies du Vaudou haïtien : cette revue américaine se nomme *The Primitive Man*. Or, je prie le lecteur haïtien de considérer que les expressions «religion primitive» et «homme primitif» se rapportent aux peuples que les sociologues appellent les *non-civilisés*. Et je rappelle à mes compatriotes qui ne le savent pas que les *peuples réputés non-civilisés ou simplement attardés sont placés sous le mandat ou la tutelle des nations réputées civilisées*.

Un grand patriote haïtien, Georges Sylvain, écrivait dans *La Ronde* du 15 mai 1901 : «La prétendue religion du Vaudou n'est qu'une forme de la mendicité populaire, exploitée par de rusés charlatans aux dépens d'un troupeau de gogos appartenant, comme ailleurs, à toutes les classes de la société, mais plus particulièrement à la classe ignorante. Est-ce à dire que même sous cette forme l'industrie du Vaudou soit inoffensive ? Non, certes. Elle est encore redoutable par l'obstacle qu'elle crée à la formation de l'épargne populaire ; par les habitudes de

dissipation et de débauche où elle entretient une partie de nos travailleurs ruraux; par les ténèbres dont elle enveloppe l'esprit d'un trop grand nombre de nos compatriotes; par les superstitions qui se propagent à son ombre. *Elle est surtout redoutable par l'exploitation que l'étranger en fait contre nous, par l'arme qu'elle met aux mains des ennemis de notre race.»*

Aux Haïtiens qui ne le savent pas ou l'ont oublié je rappelle que l'Amiral Knapp ne craignit pas, dans un rapport officiel de 1919, d'accuser *tout le peuple haïtien* de pratiquer le Vaudou et d'être plus ou moins anthropophage, afin de trouver un semblant de justification à l'occupation militaire de notre pays et aux faits criminels qui avaient provoqué l'enquête Mayo...

Le Vaudou peut être un *objet d'étude* pour les savants, haïtiens ou étrangers, qui cherchent l'explication des faits sans aucunement s'inquiéter de leurs répercussions sociales ou de leurs conséquences morales. Il ne peut être un *objet de foi* pour le peuple haïtien, qui a atteint, dans sa majorité, un développement mental qui ne lui permet plus de croire, comme à des vérités éternelles, au «fatras de légendes», aux fables enfantines, au système cosmogonique absurde créés par l'imagination puérile de nos ancêtres primitifs de l'Afrique. — de même qu'il serait impossible aux Français d'aujourd'hui de retourner aux traditions druidiques de la Gaule ancienne, bien que certaines coutumes et croyances païennes persistent parmi des groupes isolés habitant la France.

L'erreur de nombreux auteurs étrangers et de quelques Haïtiens est de croire que le Vaudou constitue une religion exceptionnelle, propre aux nègres africains et à

leurs descendants, — un produit pur de la race noire dont celle-ci ne pourrait jamais se détacher et qui ne se rattacherait lui-même à aucun autre culte pratiqué dans l'antiquité. Les Haïtiens seraient ainsi, à cause de leur sang africain, éternellement asservis au Vaudou, «religion primitive» professée par des «non-civilisés». Voit-on à quelle conclusion absurde nous entraînerait ce racisme culturel? «Une seule race, une seule religion, une seule culture»: ce slogan nazi — que les racistes haïtiens veulent reprendre à leur compte — ne résiste à aucune discussion sérieuse. L'étude comparée des religions permet de classer le culte vaudouique à son rang dans la hiérarchie des formes religieuses par lesquelles l'homme a essayé, en tous temps et en tous lieux, de traduire son aspiration vers la divinité ou, plus primitivement, ses craintes devant le problème de la destinée et l'inconnu de la mort.

Si des religions nombreuses se partagent même aujourd'hui l'inquiétude et l'espérance des hommes, il faut reconnaître qu'il existe entre elles de profondes différences qui ne permettent pas de les placer sur le même plan moral. «L'élément moral est d'importance fondamentale pour déterminer la valeur d'une religion», écrit Georges Galloway, l'auteur de *Religion and Modern Thought* et de *Faith and Reason in Religion*. Or, notre christianisme se place tout au sommet de cette échelle des valeurs parce que, comme le dit justement M. Price-Mars, il s'est «élevé d'emblée à une hauteur morale qu'il serait pour le moins difficile de dépasser». C'est à cette hauteur morale que nous devons nous efforcer d'amener notre peuple tout entier, ainsi que le voulait Toussaint

Louverture qui, dans sa Constitution de 1801, déclarait que «la religion catholique, apostolique et romaine est la seule publiquement professée» dans l'île.

La Constitution républicaine de 1806 reprit la pensée du grand Précurseur et décréta que «la religion catholique, apostolique et romaine, *étant celle de la majorité de tous les Haïtiens*, est la religion de l'Etat.» La Constitution de Christophe de 1807 dit formellement que «la religion catholique et romaine est seule reconnue par le gouvernement. L'exercice des autres est toléré mais non publiquement.»

Ce serait un sacrilège de taxer d'imposture Toussaint Louverture, Christophe et Pétion. L'histoire ne révèle aucun fait, à ma connaissance, qui puisse faire douter de leur sincérité. Le Roi du Nord fit construire pour son logement, non pas une «case-obus» à la manière des Monogous du Logone africain, mais, à l'instar de Louis XIV, un palais somptueux, avec une chapelle royale que le Président Vincent a fait heureusement restaurer. Et le munificent monarque appela des Anglicans pour diriger ses écoles et des institutrices américaines pour instruire ses filles, tandis que dans l'Ouest Pétion accueillait à bras ouverts les Wesleyens. Ni l'un ni l'autre — noir et mulâtre — ne pensèrent à élever des autels aux dieux d'Afrique ou à instaurer une culture bantoue ou mondongue comme mieux adaptée à la mentalité de la jeune nation. Ils savaient que, pour mériter de garder sa place au milieu des nations civilisées, Haïti devait être et rester chrétienne. Elle est la terre d'Amérique où la première cérémonie catholique a été célébrée, — ce qui fait d'elle la fille aînée de l'Eglise dans le Nouveau-Monde. Aussi le

Président Geffrard, descendant du Libérateur du Sud qui fut l'un des plus authentiques héros de l'indépendance nationale, était-il dans la vraie tradition de notre pays quand il couronna l'œuvre religieuse de nos Ancêtres en signant le Concordat de 1860 pour l'organisation de l'Eglise Catholique d'Haïti.

Réfléchissez à ce que serait devenue Haïti si ses créateurs ne l'avaient nettement aiguillée dans la voie de la civilisation moderne et qu'elle se fût transformée en un flot dahoméen, au cœur des Amériques: aujourd'hui le Conseil de Tutelle des Nations Unies serait en train de délibérer sur son sort...

8 avril 1947.

DESSALINES A PARLE

D'une lettre que j'écrivais de Paris au Président Dartiguenave en septembre 1921 j'extrais le passage suivant:

«...Un jeune rédacteur de l'*Intransigeant* est venu me faire visite ces jours derniers sous prétexte de me présenter les compliments de son journal à l'occasion de ma nomination comme ministre d'Haïti en France. Au cours de la conversation, il me demanda incidemment si le mot *nègre* avait un sens péjoratif. Je lui répondis qu'il n'en était rien et que, le ton faisant la chanson, le mot prononcé d'une certaine manière pouvait être considéré comme désobligeant. Je lui dis que les Haïtiens s'appellent volontiers *Noirs* parce que «noir», qui forme un doublet avec «nègre» dérivé comme lui du latin *niger*, est de formation plus française étant d'origine populaire. Les Américains emploient eux-mêmes le mot *colored* ou *Negro*: à ce dernier vocable ils donnent un sens nettement injurieux en le prononçant *nigger*. Mon visiteur fit de notre conversation l'objet d'un petit article dans lequel il rapporta, de façon assez inexacte, les explications que je lui avais données sur ce sujet d'ailleurs de mince importance. J'envoyai à l'*Intransigeant* une lettre de rectification dont il ne publia qu'une phrase»...

Le sujet était de mince importance à Paris mais non

pas en Haïti, où le moindre incident — nous sommes du Midi et demi — prend des proportions extravagantes. On m'accusa dans la presse haïtienne d'avoir «trahi la race» et «renié mes origines africaines» en refusant de me laisser appeler *nègre*. L'indignation de quelques patriotes monta à plus de 100 degrés au-dessus de zéro. et ils exigèrent du Gouvernement un rappel à l'ordre ou mon rappel tout court. Mais ce que ces patriotes ignoraient, c'est que mon opinion sur l'emploi du mot noir de préférence au mot nègre s'inspirait directement de Dessalines. L'article 14 de la Constitution impériale de 1805 dit en effet: «Toute acception de couleur parmi les enfants d'une seule et même famille, dont le Chef de l'Etat est le père, devant nécessairement cesser, les Haïtiens ne seront désormais connus que sous la dénomination générique de Noirs» (1).

Donc, d'après la définition dessalinienne, tous les Haïtiens sont des Noirs, et non des Nègres. depuis le brun le plus sombre jusqu'au blanc le plus mat. Puisque tous les fondateurs de la patrie haïtienne étaient ainsi étiquetés «noirs», sans distinction de nuance, chacun des signataires de l'acte d'indépendance aurait sans doute considéré comme chose ridicule ou même odieuse d'indiquer à côté de son nom la couleur plus ou moins bronzée ou plus ou moins claire de sa peau. Et cependant cette indication devient aujourd'hui nécessaire. car une campagne que j'appelle criminelle dénie leur droit à la nationalité haïtienne à un grand nombre d'Haïtiens dont

(1) L. J. Janvier — **Les Constitutions d'Haïti**, page 32.

les ancêtres contribuèrent de la façon la plus efficace à l'indépendance d'Haïti.

Voici les noms glorieux qui figurent au bas de l'Acte immortel que Dessalines, entouré de ses lieutenants, remit à Boisrond Tonnerre pour être lu au Peuple et à l'Armée en ce matin mémorable du 1er janvier 1804: Dessalines (noir), général en chef; Christophe (noir), Pétion (mulâtre), Clervaux (mulâtre), Geffrard (mulâtre), Vernet (mulâtre), Gabart (mulâtre), généraux de division; P. Romain (noir), E. Gérin (mulâtre), F. Capois (noir), Daut (noir), J. L. François (noir), Férou (mulâtre), Cangé (mulâtre), L. Bazelais (mulâtre), Magloire Ambroise (noir), J. J. Herne (mulâtre), Toussaint Brave (noir), Yayou (noir), généraux de brigade; Bonnet (mulâtre), F. Papalier (mulâtre), Morelly (mulâtre), Chevalier (mulâtre), Marion (mulâtre), adjudants généraux; Magny (noir), Roux (mulâtre), B. Loret (mulâtre), Quéné (mulâtre), Macajou (mulâtre), Dupuy (mulâtre), Carbonne (mulâtre), Diaquoi aîné (noir), Raphaël Malet (mulâtre), Derenoncourt (mulâtre), officiers de l'armée, et Boisrond-Tonnerre (mulâtre), secrétaire.

L'autre secrétaire de Dessalines était Juste Chanlatte (mulâtre). Il avait rédigé une proclamation qui ne parut pas suffisamment violente au général en chef pour la cérémonie du 1er janvier. Mais il prit sa revanche en écrivant la fameuse adresse du 28 avril 1804 pour justifier le massacre général des blancs ordonné par Dessalines.

On accuse Pétion d'avoir, par préjugé de couleur, refusé la main de Célénène que lui offrait l'Empereur. Dessalines, qui « admirait et estimait Pétion », voulait faire

de celui-ci son gendre. Mais Pétion ne pouvait accepter une offre pareille parce qu'il avait une compagne. Madame Joute Lachenais, qu'il aimait beaucoup et parce qu'il savait que son aide-de-camp, le Capitaine Chancy, *neveu de Toussaint Louverture et lui-même aussi un mulâtre*, était engagé avec la jeune fille et avait eu avec elle des rapports intimes. Cette idylle tragique, que Liautaud Ethéart a dramatisée dans sa pièce *La Fille de l'Empereur*, montre bien qu'il ne s'agissait pas simplement pour Dessalines d'unir la princesse à un mulâtre mais de s'assurer la fidélité de Pétion, dont l'influence politique était grande dans l'Ouest et dans le Sud. On a donné à cet épisode une telle importance historique que je veux reproduire ici les passages que Thomas Madiou y a consacrés dans son *Histoire d'Haïti*, 3^e volume, page 221.

«Le général de division Pétion avait dans son état-major un jeune officier instruit, d'une haute taille, bien fait, élégant, ayant une noble figure, qu'il affectionnait beaucoup. C'était le Capitaine Chancy, âgé de 23 ans, neveu de Toussaint Louverture... Dès 1802, la princesse Célimène aimait avec passion le Capitaine Chancy. Celui-ci, qui répondait à son amour, l'appelait sa fiancée à la cour de Toussaint et disait souvent à Dessalines qu'il deviendrait un jour son gendre. Dessalines était alors très flatté des attentions que portait à sa fille le neveu du gouverneur. Mais depuis qu'il était devenu empereur, il s'était prononcé contre ce mariage, en déclarant que *son sang ne se mêlerait jamais avec celui de Toussaint Louverture*. Chancy avait l'habitude de se rendre à Marchand toutes les fois que le général Pétion y expédiait des dépêches. Ces voyages du Port-au-Prince à la capi-

tale impériale devinrent plus fréquents. Il renoua clandestinement ses liaisons avec la fille de l'empereur et les rendit si étroites que le bruit circula qu'elle était devenue enceinte. Ce bruit parcourut la province de l'Artibonite et parvint aux oreilles de Dessalines. Celui-ci se sentit outragé : il n'eût jamais pensé qu'un de ses sujets eût méprisé la mort au point de porter le déshonneur dans sa famille. Il se renferma dans son palais, tellement exaspéré que la plupart de ses amis les plus intimes n'osèrent l'approcher. Il formait mille projets de vengeance : tantôt il voulait faire périr sa fille, tantôt il voulait mander à Marchand le capitaine Chancy et le livrer, sous ses yeux, au dernier supplice.

«Pendant qu'il était en proie à ces cruelles et douloureuses pensées, Mentor (noir, l'un de ses secrétaires), auquel n'échappa jamais l'occasion de le porter au mal pour le perdre, s'approcha de lui et lui dit : «—Sire, je ressens toute votre douleur. Cet affront ne peut être lavé que dans le sang : un *mulâtre seul* pouvait concevoir l'affreuse idée de jeter le déshonneur dans la famille de Votre Majesté. Jamais un de ses sujets noirs n'eût commis un tel crime!» Dessalines fit entendre un profond soupir : le mot de mulâtre sortit de sa bouche, avec aigreur, pour la première fois depuis la proclamation de l'indépendance.

«Saget, (mulâtre) vénéré dans le quartier de l'Artibonite, qui lui avait sauvé la vie à l'époque des Français (comme Mme Pageot, mulâtresse), se rendit au palais et s'efforça de calmer Dessalines. «Sire, dit-il, nous partageons toutes vos douleurs ; mais l'offense que Votre Majesté a reçue n'est pas irréparable!» L'Empereur se leva

et voulut le chasser de sa présence. «—Pardon. Sire, continua Saget; non, l'offense n'est pas irréparable. La souveraineté que vous exercez vous permet ce que ne pourraient faire la plupart des pères de famille dans une pareille circonstance: donnez la main de la Princesse au Capitaine Chancy.» Dessalines s'écria plein de fureur: — Il ne l'épousera pas!

«Peu de jours après, Dessalines envoya en mission au Port-au-Prince le colonel Daran, de son état-major, avec une compagnie de dragons commandée par Prophète. Daran et Prophète laissèrent les dragons à la Source-Matelas et entrèrent seuls à Port-au-Prince. Germain Frère, commandant de l'arrondissement, manda aussitôt en son bureau le capitaine Chancy. Il annonça au jeune officier qu'il serait envoyé à Marchand auprès de Sa Majesté, mais qu'en attendant son départ il serait emprisonné. Daran et Prophète le conduisirent à la geôle et le firent mettre au cachot. Dès que le général Pétion apprit que Chancy avait été incarcéré, il lui envoya ses propres pistolets de poche dans une boîte à manger et lui fit dire que, l'Empereur persistant à ne pas lui accorder la main de sa fille, il ne lui restait plus qu'à se donner la mort. Dans la nuit qui suivit, des dragons qui étaient de service à la geôle accoururent au cachot du prisonnier au bruit d'une détonation. Chancy s'était ôté la vie d'un coup de pistolet. Pétion, après en avoir averti Germain Frère, fit transporter le cadavre près de sa demeure, dans une maison, rue Américaine, pour lui rendre les honneurs funèbres. Le corps demeura exposé, pendant toute la nuit. Des dames et beaucoup de jeunes filles firent des prières et chantèrent des cantiques jusqu'au jour. Des malintentionnés

firent circuler le bruit qu'on voulait massacrer les hommes de couleur. De jeunes militaires, noirs et jaunes, qui aimaient Pétion et savaient que les jours de ce général pouvaient être exposés, se réunirent en grand nombre chez lui et y demeurèrent jusqu'à ce qu'on eût donné sépulture à Chancy. En séduisant la fille de l'Empereur, cet infortuné jeune homme s'était précipité de son propre mouvement au devant de la mort. Dès lors, Dessalines commença à se montrer sourdement hostile à Pétion, *quoiqu'il eût enfin compris le refus qu'avait fait ce général de la main de sa fille*. D'autre part, il s'établit entre Dessalines et Mentor une si grande intimité que celui-ci partageait son lit»...

La race des Mentor n'est pas morte, et elle continue son horrible besogne de division parmi les Haïtiens. Et l'on écoute d'une oreille complaisante ses méchants propos jusqu'au jour fatal, où, se voyant elle-même en danger, elle crie anathème contre ceux qu'elle accablait hier de ses louanges hypocrites.

Ce *noir* de la Martinique, ce Mentor, qui avait été pendant si longtemps le conseiller pervers de Dessalines, quand il vit abattre l'Empereur au Pont-Rouge, dit à haute voix : «Le tyran est abattu. Vive la liberté! Vive l'égalité!» (Thomas Madiou, Histoire d'Haïti, 3e. volume, page 288). Mais il s'accomplit également ce jour-là l'un des plus beaux actes de notre histoire. Dessalines tombant sous une décharge générale de mousqueterie s'écria : «A mon secours, Charlotin!» Et tandis que tous les autres compagnons de l'Empereur prenaient la fuite, le Colonel Charlotin Marcadieux se précipita sur lui et le couvrit

de son corps. Mais il «expira, dit l'historien, la tête fendue d'un coup de sabre».

Ce Charlotin Marcadieux était un mulâtre!

C'est un malheur effroyable pour Haïti que la première page de son histoire comme nation ait été tachée du sang du fondateur même de son indépendance, et rien ne pourra justifier aux yeux de l'historien les excès sanguinaires qui suivirent le crime du Pont-Rouge. Mais c'est un crime aussi grand d'en rejeter la responsabilité sur tous les contemporains mulâtres de l'Empereur et sur leurs descendants à l'infini. L'homme qui s'acharna avec le plus de cruauté sur le cadavre de Dessalines, ce fut Yayou, général noir. Il serait évidemment de la plus abominable injustice de mettre son horrible forfait au compte de tous les Haïtiens noirs, présents et futurs. La vérité historique nous oblige à reconnaître que noirs et mulâtres, rassemblés autour de Dessalines ou ligués contre lui, ont leur part de responsabilité dans les événements douloureux des premiers temps de notre histoire (1). Mais leurs des-

(1) On dirait que les faits de l'histoire se sont arrangés d'eux-mêmes pour ruiner à l'avance toute tentative des politiciens d'exploiter au profit de leurs ambitions personnelles l'acte sanglant du Pont-Rouge en le présentant comme un complot des mulâtres contre le Noir Dessalines.

«Au sortir de Saint-Marc, écrit Madiou, l'Empereur rencontra sur la route l'un de ses aides-de-camp Delpêche (mulâtre) qui, fuyant l'insurrection, était parti de Petit-Goâve pour le rejoindre. Celui-ci l'exhorta à n'entrer à Port-au-Prince qu'à la tête d'une armée. Sans lui demander aucun renseignement sur ce qu'il avait laissé derrière lui, Dessalines lui dit avec fureur qu'il était un traître et lui commanda de sortir de sa présence, lui déclarant qu'il ne voulait pas le voir. Il continua sa route, conduit par une inexorable fatalité. Delpêche, consterné, s'achemina sur Saint-Marc, y entra, changea de monture et, guidé par une aveugle fidélité, s'élan-

cendants, noirs et mulâtres, doivent se rappeler les paroles solennelles que leur adressait Dessalines lui-même dans son message du 28 avril 1804: «Noirs et jaunes... vous ne faites aujourd'hui qu'un seul tout, qu'une seule famille... Mêmes calamités ont pesé sur vos têtes proscrites,... mêmes intérêts doivent vous rendre à jamais unis, indivisibles et inséparables. Maintenez votre précieuse concorde, cette précieuse harmonie parmi vous: c'est le gage de votre bonheur, de votre salut, de vos succès; c'est le secret d'être invincibles!»

L'accord du Noir Dessalines et du Mulâtre Pétion au Haut-du-Cap en octobre 1802 rendit possibles l'indépendance d'Haïti et la constitution au centre des Amériques

ça à la suite de l'Empereur; mais, avant qu'il l'eût atteint, il fut baïonnetté vers Lanzac par des soldats de la 4ème qui suivaient la grande route sous les ordres du Colonel Louis Longuevalle (mulâtre).»

Si Dessalines avait suivi le conseil du mulâtre Delpêche, il ne serait pas tombé dans le piège du Pont-Rouge. Et il aurait de même échappé à la mort s'il n'avait pas mis sa confiance dans le noir Gédéon. «L'Empereur, écrit encore Madiou, ordonna au Colonel Thomas (noir) et au Chef de bataillon Gédéon (noir) de l'attendre au Pont-Rouge à un demi-mille de Port-au-Prince avec six compagnies d'élite de la 3ème demi-brigade... Quand ceux-ci arrivèrent à destination, ils furent faits prisonniers par les généraux Gérin (mulâtre), Vaval (noir) et Yayou (noir)... Le Colonel Thomas, qui montra de l'hésitation à se prononcer contre Dessalines, fut consigné au bureau de la place. Le Commandant Gédéon, qui accueillit franchement l'insurrection, fut aussitôt placé à la tête de la 3ème... Gédéon fit savoir à Gérin que l'Empereur lui avait ordonné de l'attendre au Pont-Rouge: il ajouta que Dessalines lui avait dit qu'avant d'entrer au Port-au-Prince il voulait le découvrir debout à ce poste... Sur les instances de Gérin, il se déshabilla et donna son uniforme à un officier de la 21ème de Léogâne de même corpulence que lui... L'historien Timoléon C. Brutus a jugé avec sévérité la conduite de Gédéon qui «livra aux insurgés le secret de l'Empereur et permit le drame sanglant du 17 octobre 1806». (*L'Homme d'Airain*, 2e. vol, pages 231-248).

d'une nation haïtienne, qui ne s'est maintenue et ne pourra se maintenir vivante et libre que par la coopération harmonieuse des éléments ethniques dont elle est composée. Malgré la diversité et le dosage plus ou moins balancé de ces éléments, sous des dehors parfois dissemblables tenant à des particularités physiques, le peuple haïtien constitue bien une *nation*, c'est-à-dire un «ensemble d'individus ayant des souvenirs communs dans le passé et tenus de s'adapter à un ensemble de circonstances géographiques immuables.»

Ayant fait *ensemble* de grandes choses dans le passé, nous devons nous efforcer de faire *ensemble* l'œuvre qui s'impose aujourd'hui à tous les Haïtiens conscients de leurs devoirs envers la patrie: celle de la régénération morale et matérielle de notre peuple. Le grand poème que nous devons écrire *ensemble*, c'est une nation forte physiquement, spirituellement, économiquement, en repoussant avec vigueur les doctrines d'anarchie matérialiste et de haine raciale qui, en se propageant dans notre société, tendent à la transformer en champ de bataille fratricide et à y tarir toutes les sources d'enthousiasme et de foi.

16 avril 1947.

QU'EST-CE QUE LA NATION HAITIENNE?

Bon nombre d'idées courantes nous paraissent à un tel point familières que nous croyons les comprendre parfaitement. Mais si l'on nous demande à brûle-pourpoint de les définir d'une manière satisfaisante pour l'esprit, nous voilà pris au dépourvu. Les mots qui les expriment sont souvent employés dans des sens différents et, au cours de certaines discussions, il est fort difficile aux interlocuteurs de s'entendre parce qu'ils se servent des mêmes termes en leur attribuant des significations parfois contradictoires. «O Liberté, que de crimes on commet en ton nom!» — avait dit cette jeune femme martyre devant les attentats à la liberté perpétrés par ceux qui se proclamaient les défenseurs de la liberté. Il est évident que le terme n'avait pas le même sens pour les bourreaux et pour les victimes.

André Chénier, matérialiste, athée, n'ayant de foi que dans la raison humaine, périt sur l'échafaud de la main de ceux dont il avait exalté la ferveur révolutionnaire et qui avaient traduit ses idées de fraternité universelle en actes de violence et de haine. «N'offre pas une pierre, dit le proverbe malgache: elle te sera jetée un jour». Mais surtout que l'on explique bien les paroles qu'on

jette à la foule, car «les paroles ont des ailes»; elles se posent partout; elles pénètrent dans des cerveaux qui ne sont pas préparés à les comprendre; elles les poussent à l'action; et souvent les meneurs sont les premières victimes de leur prosélytisme.

Platon nous dit avec sagesse: «Si vous voulez discuter, commencez par définir vos termes». Et M. Abel Hermant constate avec autant de raison: «Il y aurait moins de malentendus entre les citoyens d'un même pays et entre les nations si l'on prenait soin de fixer le sens des termes les plus usuels.»

On discute en ce moment à Moscou sur la «démocratisation» de l'Allemagne. Bevin, Marshall et Molotov feraient preuve de sagesse s'ils s'accordaient d'abord sur la signification exacte du mot démocratie, qui donne un son bien différent suivant qu'il est prononcé au Kremlin, au palais de Westminster ou au Capitole de Washington. Autrement, leurs laborieux travaux de démocratisation n'aboutiront à rien de solide, et l'avenir du monde restera toujours incertain.

De même, en Haïti, les mots race, nation, culture, classe, élite, font le thème ordinaire de nos discussions quotidiennes et de nos polémiques les plus ardentes. Si vous arrêtez un moment ces discuteurs furieux et ces polémistes enragés pour leur demander sur quel point ils diffèrent d'opinion et pourquoi ils se battent, ils restent tout interdits et ne savent que répondre. Ou bien, ils vous présentent des explications confuses en une langue obscure et pédante, à moins qu'ils ne recourent aux pires injures et aux diatribes les plus violentes pour cacher leur ignorance ou leur dépit. Et ils peuvent même s'ils

sont au pouvoir — cela s'est déjà vu! — vous envoyer «pourrir» dans quelque prison ou vous coller au mur en face d'un peloton d'exécution... pour vous obliger à penser comme eux. Ce dernier procédé est une sorte d'argument sans réplique, mais les balles ne tuent pas la vérité.

«Il y a longtemps — dit le grand savant français Marcellin Boule dans son admirable ouvrage *Les Hommes Fossiles* — qu'en France de bons esprits, dans le camp des historiens comme dans celui des naturalistes, ont insisté sur ce que la confusion des mots *race*, *peuple*, *nation*, *langue*, *culture* ou *civilisation* présente d'extrêmement fâcheux. Pourtant, la distinction et l'emploi bien approprié de ces différentes expressions n'ont pas encore pénétré dans le public même éclairé. C'est véritablement à tort et à travers qu'aujourd'hui encore les auteurs les plus éminents et les plus académiques, quand ils traitent des groupements humains, se servent du mot *race* dans un sens totalement faussé. Il faut bien se pénétrer que la *race*, représentant la continuité d'un type, représente un groupement essentiellement naturel, pouvant n'avoir et n'ayant généralement rien de commun avec le *peuple*, la *nationalité*, la *langue*, les *mœurs*, qui répondent à des groupements purement artificiels, nullement anthropologiques, et ne relevant que de l'*histoire* dont ils sont les produits. C'est ainsi qu'il n'y a pas une *race bretonne* mais un *peuple breton*, pas une *race française* mais une *nation française*, pas une *race aryenne* mais des *langues aryennes*, pas une *race latine* mais une *civilisation latine*.»

Je dis tout de suite qu'il n'y a pas une *race haïtienne*

mais une nation haïtienne. Que faut-il donc entendre exactement par *race* et *nation*?

«Une espèce zoologique ou botanique déterminée — écrit M. Paul Lester, qui fut sous-directeur du laboratoire d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle de Paris — est susceptible de présenter des variations qui peuvent acquérir dans certaines conditions et dans certains milieux une grande fréquence. Les individus présentant ces variations deviennent des variétés; les croisements entre individus de la même variété peuvent rendre héréditaires les caractères qui lui sont propres: la variété devient alors une race. *La race est donc une variation de l'espèce plus ou moins fixée par l'hérédité: c'est un fait strictement biologique...* Les types raciaux ont été depuis les origines modifiés par la double influence du *milieu* et des *croisements*: ceux-ci se sont exercés avec une intensité inconnue dans les autres espèces animales depuis la plus haute antiquité, et ce brassage désordonné des types humains a entraîné depuis longtemps déjà la *disparition des races pures* pour ne laisser que des *métis*. Dans ces conditions, les classifications raciales ne peuvent constituer que des essais.»

Il y a vingt-deux ans, je fus invité par la Fédération Internationale des Jeunesses Universitaires, présidée par M. Robert Lange, à donner une conférence sur l'égalité des races. Parlant le 10 septembre 1925 à l'Athénée de Genève, je dis au nombreux auditoire caucasien que j'avais devant moi: «Vous êtes tous des métis!» Et un jeune Norvégien, dolichocéphale aux yeux bleus et aux cheveux blonds, se leva pour m'approuver. — «La science

vous donne parfaitement raison, me répondit-il. Nous aussi, Scandinaves, nous sommes des métis.»

Tous les hommes actuellement vivants sur la terre, les Haïtiens comme les autres, sont des métis: à cette conclusion se sont ralliés les anthropologistes, ethnologues et ethnographes qui n'obéissent pas à des considérations sentimentales ou politiques comme le font les disciples attardés du *racisme* hitlérien, du *nordicisme* des Bilbos du Mississippi et du *négrisme* de quelques Haïtiens qui, se disant de race pure, se posent aujourd'hui en aristocrates de la peau noire.

Le grand savant américain Franz Boas disait en 1936: «Je pense que cette question de race est particulièrement importante pour les Etats-Unis, car ici également les gens deviennent fous (crazy). Elle est en ce moment si aiguë qu'on ne saurait en parler trop souvent. On confond hérédité individuelle avec hérédité raciale. L'hérédité individuelle est une réalité scientifique, mais parler d'hérédité raciale est un non-sens. Ce que nous connaissons comme race est en grande partie une affaire de milieu. Il n'y a pas de race pure. Toutes les races européennes sont des mélanges de sangs divers. L'Allemagne est l'un des groupes les plus métissés d'Europe, et c'est une parfaite absurdité que de parler d'une race germanique.»

La couleur de la peau a longtemps servi de base à la classification des races humaines, et c'est cette classification que l'on retrouve encore dans la plupart des manuels de géographie. Mais nous savons — et il faut le répéter souvent en Haïti — que la couleur de la peau n'a en cette matière aucune valeur capitale. M. Henri Berr, directeur de la *Revue de Synthèse Historique*, le

dit en termes très nets: «La couleur de la peau qui si longtemps a été considérée comme propre à distinguer les races humaines ne constitue, au point de vue anthropologique, qu'un caractère secondaire. La psychologie des groupes humains, si elle est en rapport avec tels caractères physiques, ne leur est pas liée. A la longue, la couleur de la peau peut n'exprimer que des conditions plus ou moins abolies; elle a beau persister: des conditions nouvelles ont produit leur effet interne.»

C'est une grosse erreur de vouloir fonder sur un concept aussi incertain et — disons-le — aussi anti-scientifique que celui de race une théorie quelconque de la nation. Le Larousse écrit: «Une nation est une réunion d'hommes ayant une originalité et une langue communes, ou des intérêts longtemps communs». Mais il fait justement observer que, «homogènes dans l'antiquité, les nations de nos jours résultent le plus souvent de peuples divers. Ce qui caractérise la nation moderne, c'est la communauté de sentiments qui se manifeste surtout par la communauté de langue ou de religion.»

Que pouvons-nous conclure de ces considérations en ce qui regarde Haïti? C'est que, tout d'abord, il serait absurde de parler d'une «race africaine d'Haïti». Il n'y a pas de race africaine mais des races d'Afrique ou, pour parler plus scientifiquement d'après le savant anglais Sir Cyril Fox, des «peuples» ou «groupes ethniques», qui ont fourni leurs contingents à Saint-Domingue: Bambaras, Sénégalais, Mandingues, Quiambas, Congos, Aradas. Ibos, Fouédas, Dahomets, etc. Et même quand on parle de races africaines, il ne faut pas oublier qu'il y a des

Africains *blancs* et qu'il existe hors d'Afrique de nombreux peuples noirs.

Le brassage des contingents de diverses origines ethniques importés d'Afrique à Saint-Domingue et leur mélange avec les *sangs* français (normand, breton, picard, angevin, bourguignon, gascon, poitevin, basque, etc, la France étant au point de vue racial l'une des nations les plus bigarrées du monde quoique la plus unifiée) ont amené le peuple haïtien à un métissage extrêmement complexe. Le Dr J. C. Dorsainvil écrit : «Le peuple haïtien est aux quatre-cinquièmes — c'est-à-dire 80 pour cent — un produit de métissage. On relève rarement chez le type haïtien, dans leur pureté première, les caractères anatomiques dominants de la race noire qui particulièrement contribue à la former. Ce métissage — si l'on s'en rapporte aux récits des voyageurs qui visitèrent l'Afrique dès le 17^e siècle — avait déjà commencé pour la race noire.» J'ai moi-même montré, dans une conférence faite en 1903 sur la formation ethnique de la population de Saint-Domingue et reproduite dans mes *Pages d'Histoire*, combien furent nombreuses dans la colonie les unions, légitimes et plus souvent illégitimes, entre blancs et négresses. Les relations entre blancs et sangs-mêlés, entre noirs et sangs-mêlés, entre sangs-mêlés et sangs-mêlés eux-mêmes, ont donné naissance à la plus riche gamme de couleurs que l'on ait jamais vues réunies sur une palette humaine et dont Moreau de Saint-Méry a tenté, avec quelque fantaisie, de faire la description impossible. Ces différences de coloration de la peau n'ont d'ailleurs aucune signification psychologique. On les constate souvent entre frères et sœurs du même lit.

Ce serait une absurdité plus grande encore de croire à l'existence d'une race haïtienne. Ce qui existe, c'est un «groupe ethnique», infiniment bigarré, qui forme la *Nation Haïtienne*. Et cette nation je la définis: «un ensemble d'individus en majeure partie d'origine africaine et française, de langue et de culture françaises, chrétien et en majorité catholique, formant un Etat républicain indépendant établi sur la partie occidentale du territoire de l'île d'Haïti en Amérique.»

La communauté d'une double origine (africaine et française), la collaboration fraternelle des noirs et des mulâtres à l'œuvre de l'indépendance, les souvenirs glorieux de la lutte héroïque pour la liberté, l'habitude de vivre ensemble dans des limites territoriales depuis longtemps fixées, la solidarité des intérêts économiques et, *malgré les différences individuelles d'éducation, de croyances, de fortune et de culture*, «certaines manières communes de penser, de sentir, d'agir et de subir la répercussion des événements intérieurs et extérieurs», — tout cela a façonné un *type haïtien*, qui possède bien, au milieu des autres groupes humains, sa physionomie particulière, c'est-à-dire sa personnalité. On peut même dire que le mépris et l'hostilité, auxquels se heurta la jeune nation à cause de sa filiation africaine, contribuèrent à lui donner le sentiment de *l'unité*, tandis que concourait à la même fin l'usage d'une langue commune, le français, parlé dans toutes les classes de la population sous sa forme fruste de patois créole. La religion catholique, infiniment supérieure aux divers cultes primitifs importés d'Afrique, a été elle aussi un puissant principe d'unité pour la nation haïtienne.

De tous ces éléments qui forment la nationalité haïtienne est né le sentiment national, d'où dérive pour Haïti la *volonté de durer*, c'est-à-dire de vivre en gardant sa personnalité. Cette volonté de durer s'est manifestée dans le cours de l'existence de la nation haïtienne par les réactions de son instinct de conservation contre les actes qui pouvaient mettre en péril son autonomie politique et spirituelle.

Il faut qu'on le comprenne et que les bons Haïtiens, noirs et mulâtres, aient le courage de le crier à tous les sourds et à tous les aveugles :

Ceux qui cherchent à affaiblir les liens de solidarité qui unissent les éléments de la nationalité haïtienne — soit en excitant les noirs contre les mulâtres, soit en opposant les classes sociales les unes aux autres, soit en s'attaquant aux forces vives, culture et religion, qui sont les assises spirituelles de la nation — dépouillent Haïti de tout le prestige moral que son histoire lui a acquis en Amérique et lui font perdre sa « personnalité » dans le monde civilisé.

Ils travaillent contre la patrie haïtienne.

22 avril 1947.

LES ETEIGNEURS D'ETOILES

Le 8 novembre 1906. René Viviani montait à la tribune de la Chambre des députés et prononçait, pour justifier la création du ministère du Travail dont il était le premier titulaire, un discours resté fameux dans les annales parlementaires de la France.

«Tous ensemble, disait-il, par nos pères, par nos aînés, par nous-mêmes, nous nous sommes attachés dans le passé à une œuvre d'anticléricalisme, à une œuvre d'irréligion. Nous avons arraché les consciences humaines à la croyance. Lorsqu'un misérable, fatigué du poids du jour, ployait les genoux, nous l'avons relevé, nous lui avons dit que derrière les nuages il n'y avait que des chimères. Ensemble, et d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera pas.»

Le malheureux ! Il croyait dans son fol orgueil avoir éteint les étoiles du ciel, et il n'avait éteint que les lumières de son âme. Les étoiles continuaient à briller de leur plus pur éclat quand René Viviani sombra dans les ténèbres de la folie, et dans ce petit hôpital de Rueil où des mains pieuses pansaient les blessures de son corps, eut-il, pendant les rares éclairs de sa raison, le souvenir de la phrase sacrilège qu'il lança d'une tribune retentissante contre Dieu et contre le christianisme ?

Sous prétexte de créer un ordre démocratique, de prétendus réformateurs sont venus qui se sont attaqués avec rage à la religion chrétienne et même au sentiment religieux. Et cependant le plus farouche des sectaires, l'adversaire féroce de l'Eglise en France, l'homme qui introduisit la délation dans l'armée française, Emile Combes, disait, le 26 janvier 1903, à la Chambre: «Nous avons déclaré que nous nous tiendrons sur le terrain du Concordat. Pourquoi? Parce que nous considérons les idées religieuses, que les Eglises répandent et qu'elles sont les seules à répandre, comme des idées nécessaires. Nous les considérons à l'heure actuelle comme les forces morales les plus puissantes de l'humanité.»

Rien n'est plus juste. Aucune nation ne peut être assurée de vivre si elle n'adopte une politique qui tienne compte de ces «hautes valeurs humaines dans lesquelles, comme le dit Durkheim, s'exprime la civilisation». Aucune ne peut progresser que par un «ajustement de la réalité nationale à des fins supérieures de moralité». Or, c'est dans la religion chrétienne que se trouve la formulation la plus impérative de ces règles de conduite humaine et de morale sociale qui s'imposent à tout groupement d'individus et spécialement à toute démocratie.

La grande leçon chrétienne est contenue dans cette parole du Christ: «Aimez-vous les uns les autres, car vous êtes frères». Egalité des hommes et des races, justice pour tous, fraternité et charité, respect de la vie et du bien d'autrui, monogamie qui confère une dignité à la femme et assure la constitution de la famille : voilà, comme le constate M. Octave Homberg, «quelques-unes des conquêtes précieuses que le christianisme a apportées au

monde et qui seraient pour les peuples, s'ils pouvaient tous les posséder, un incontestable progrès moral, intellectuel et social». C'est parce que l'Eglise a toujours prêché l'amour entre les hommes et l'égalité entre les races (elle a admis parmi ses bienheureux le nègre Martin, l'un des saints les plus vénérés du Pérou) ; c'est parce qu'elle se fait l'apôtre infatigable de la paix internationale et de la paix sociale qu'elle trouve ligués contre elle tous les partisans des doctrines de haine et de violence fondées sur l'inégalité des races et sur la lutte des classes.

Que serait devenue la communauté haïtienne, sortie par les armes et par l'incendie de l'esclavage le plus abrupt, née par conséquent dans le chaos, si elle n'avait tout de suite adopté les normes de la civilisation chrétienne? C'est à cette civilisation chrétienne qu'elle doit incontestablement les progrès qu'elle a accomplis au milieu des tumultueuses péripéties de son existence nationale et qui lui ont permis de tenir son rang avec dignité et parfois avec éclat dans la société des nations civilisées.

Et voici que, sous prétexte que notre communauté n'a pas encore atteint la perfection économique, on veut la dépouiller de toutes les forces spirituelles qui élèvent l'homme au-dessus de l'animalité et le font participer aux joies divines de l'esprit et du cœur! Pour la conduire où? On ne le dit pas, mais nous ne le savons que trop : à la pire des servitudes.

Le vieux libéral qu'était Clemenceau, se faisant au Sénat français le défenseur de la liberté d'enseignement que voulaient détruire les sectaires du combisme, s'écriait dans l'un de ses discours les plus mordants :

« Nous avons fait la Révolution française. Nos pères

ont cru que c'était pour s'affranchir. Pas du tout. C'était pour changer de maître. Oui, nous avons guillotiné le roi: Vive l'Etat-Roi! Nous avons détrôné le Pape: Vive l'Etat-Pape! Nous chassons Dieu: Vive l'Etat-Dieu!»

Et comme l'Etat, en Russie soviétique par exemple, c'est *quelques-uns* ou *même un seul*: Vive l'Etat-Staline! Vive Lénine-Dieu!

La religion a une catégorie d'adversaires extrêmement dangereux: c'est la foule des Homais, demi-savants, quarts ou dixièmes de savants, qui font profession de libre-pensée et qui, dans l'affirmation de leur incroyance, se montrent plus fanatiques que les plus affreux sectaires. Ces pauvres gens, qui n'ont ni cherché à savoir ni essayé de comprendre le secret de la vie et le sens de la mort, prennent pour des axiomes éclatants les formules vides de sens que leur béotisme voltairien érige en lois absolues et éternelles. Ils ont lu Freud! Et ils ricanent, avec un air de grotesque supériorité, de la piété d'un Pasteur ou de la conversion d'un Henri Bergson. Pour eux, le peuple haïtien n'a pas besoin de religion, ou il peut sans danger continuer à pratiquer la magie et le Vaudou.

Et il y a aussi ceux qui se disent de purs artistes. — «Qu'importe la vie de vagues humanités, pourvu que le geste soit beau!», — écrivait ce cabotin de Laurent Tailhade au lendemain de l'attentat d'un anarchiste: pour lui le geste était beau parce qu'il était inutile. Qu'importe que la plus grande portion du peuple haïtien vive dans l'ignorance, dans la misère, dans la superstition, dans la polygamie, dans la maladie, pourvu qu'un poète, un peintre, un musicien, un romancier puisse tirer, de cet affreux spectacle, un chef-d'œuvre qui portera son

nom aux quatre coins du monde ! Un jour, à la campagne, Baudelaire vit un cheval crevé devant lequel il passa vite en se bouchant le nez : de cette scène répugnante il fit un beau poème : *La Charogne*. Eh bien, au risque d'être traité de barbare, de philistin, de sale bourgeois, je dis : « Tant pis si nous n'avons pas de Baudelaire ou de Goya pour chanter ou peindre ces charognes ! Elles doivent disparaître de la vie haïtienne.

Un noble vieillard que j'ai beaucoup connu et vénéré dans ma jeunesse, Haïtien authentique et chrétien fervent, Dulciné Jean-Louis, pensait comme moi sur ce point. Des populations de nos plaines et de nos montagnes, personne n'avait su mieux parler parce que, ayant vécu et travaillé au milieu d'elles, il connaissait mieux que tout autre leurs sentiments, leurs croyances, leurs besoins, leurs aspirations. Il les avait vues avides de progrès, abandonnant les superstitions qui les maintiennent assujetties à la misère et à la maladie toutes les fois qu'une parole amie prenait le chemin de leur cœur et leur montrait clairement la bonne route à suivre. Il déplorait amèrement que ceux qui étaient sortis de ces masses paysannes pour entrer, par l'instruction ou par la fortune, dans l'élite intellectuelle ou économique de la nation eussent négligé si complètement leur rôle de guides bienveillants de leurs frères attardés.

Dulciné Jean-Louis croyait fermement qu'en élevant le niveau moral et intellectuel de ces masses, en leur inspirant le goût du bien-être et du confort, en leur apprenant à se bien nourrir, à se vêtir proprement et décemment, à se construire des maisons salubres, à observer les règles rigoureuses de l'hygiène, à se constituer des familles régu-

lières par le mariage religieux, nous les attacherions au sol par des liens très doux et leur ferions aimer cette terre d'Haïti où elles doivent vivre heureuses dans la paix des labeurs féconds. Cette œuvre de justice sociale, il voulait la confier à six autorités qu'il plaçait au premier rang dans son estime : le prêtre, l'instituteur, le médecin, le professeur d'agriculture, l'agent voyer, le juge de paix. Il croyait que devant leur offensive le Vaudou et ses ministres, hougans, bocors, sorciers et autres charlatans de cette espèce ne tarderaient pas à disparaître, et les détracteurs d'Haïti ne trouveraient plus de prétexte à leurs diatribes. Et alors un art plus sain pourrait naître qui ne chercherait pas son inspiration dans la puanteur des chairs putréfiées mais dans la vie large, salubre et harmonieuse de la nation haïtienne. Nous n'aurions pas les *Fleurs du Mal*; mais au lieu d'un « poète maudit », un Virgile surgirait peut-être du sein de nos campagnes qui chanterait dans des vers immortels la beauté de nos paysages, la douceur de notre peuple et sa foi dans les destinées de sa patrie.

Quand, le 9 août 1918, quelques semaines après mon arrivée au ministère de l'agriculture, je présentai au Conseil d'Etat faisant fonction d'assemblée législative mon projet d'organisation rurale et de développement agricole, j'avais, devant les yeux de mon esprit, les visages de trois grands Haïtiens qui s'étaient préoccupés avec amour et compréhension du sort de nos masses rurales et qui croyaient indispensable, pour le progrès économique de notre peuple, la collaboration de l'école et de l'église, c'est-à-dire de l'instruction et de la religion. Edmond Paul, Dulciné Jean-Louis, Argentine Bellegarde-Foureau

pensaient en effet que pour créer en Haïti une démocratie réelle, c'est-à-dire «un état de choses où chacun trouve le plus de liberté possible et peut donner son maximum de rendement, il faut, comme dit Bergson, que *certaines principes moraux aient été mis préalablement au-dessus de toute discussion, que certaines restrictions et certaines contraintes aient été virtuellement acceptées.*» Quelle puissance pour la vertu et quelle force de résistance au mal lorsque la conscience de l'homme reconnaît ces principes moraux, ces restrictions et ces sanctions comme la loi même de Dieu!

Le philosophe américain Henry-David Thoreau disait : «L'idéal de Dieu, l'idéal de patrie, l'idéal de famille sont les trois pièces maîtresses de la conscience collective.» Ils brillent au-dessus de nous comme des étoiles. Et c'est vers eux que nous devons marcher, que toute société humaine doit marcher si elle veut atteindre au bonheur. C'est ce que je voulais exprimer moi-même quand je terminais mon discours du 8 septembre 1930 à la Société des Nations par ces mots :

«Haïti veut être riche. Mais elle n'acceptera pas la richesse dans le déshonneur. Nous savons tout ce qu'il faut attendre des acquisitions de la science et du machinisme. Nous aspirons tous au confort et au bien-être. Mais au-dessus des richesses matérielles nous plaçons ces réalités supérieures : la liberté du citoyen, l'indépendance de la nation, la dignité de la patrie. Nous voulons bien labourer notre champ mais, comme disait le poète, «en attelant notre charrue aux étoiles»...

29 avril 1947.

L'HOMME ET LE CADRE

Ce fut une bien belle joute que celle qui mit aux prises, à la séance du 19 juin 1906 de la Chambre des Députés, deux des plus admirables orateurs de la tribune française, Georges Clemenceau et Jean Jaurès. Ce n'était pas seulement deux formes d'éloquence qui s'affrontaient, l'une incisive, mordante, réaliste, l'autre généreuse, idéaliste, parée des couleurs de l'imagination la plus brillante, mais aussi deux conceptions de la vie, deux systèmes différents de politique sociale.

« Il faut, disait Clemenceau, distinguer dans l'organisation sociale deux choses : *l'homme* et le *cadre*. Il paraît plus simple de réformer théoriquement le cadre ; chacun s'en donne à plaisir. Mais si vous voulez bien considérer que le cadre de l'organisation sociale est et ne peut être que le produit de conceptions humaines successives, *modifier arbitrairement l'organisation sociale sans s'inquiéter de savoir si l'homme est en état de s'y adapter ne peut conduire qu'au désordre le plus caractérisé*. Ainsi même pour ceux qui prétendent refaire l'organisation sociale d'abord, tout ramène à la réforme primordiale de l'individu. »

Et alors, se tournant vers Jaurès, Clemenceau lui lança cette apostrophe :

«Je ne connais pas le produit de vos veilles, mais je peux vous dire que lorsque vous nous aurez donné le cadre de la société nouvelle, il vous restera à y introduire un homme nouveau... Je vous demande, M. Jaurès, si vous croyez sincèrement qu'à l'heure actuelle et d'ici longtemps la classe ouvrière soit en état d'assurer la direction totale des entreprises industrielles, agricoles et commerciales».

« Vous prétendez, continua Clemenceau, fabriquer directement l'avenir; nous fabriquons, nous, l'homme qui fabriquera l'avenir et nous accomplissons ainsi un prodige beaucoup plus grand que le vôtre. Nous ne fabriquons pas un homme exprès pour notre cité; nous prenons l'homme tel qu'il se présente, encore imparfaitement dégrossi de ses cavernes primitives, dans sa cruauté, dans sa bonté, dans son égoïsme, dans son altruisme, dans sa pitié des maux qu'il endure et des maux qu'il fait subir lui-même à ses semblables... Nous le prenons faillible, contradictoire, tâtonnant vers il ne sait quoi de meilleur, et nous l'éclairons, et nous le grandissons, et nous l'atténuons dans le mal, et nous le fortifions dans le bien, et nous le libérons, et nous le justifions; et, parti du régime bestial, nous le conduisons vers une approximation de plus en plus grande d'une justice supérieure»...

Clemenceau avait sans doute raison de mettre en garde contre ces réformateurs sociaux qui, enfermés dans leur cabinet de travail, dressent des plans de cités idéales dans lesquelles ils assignent à chacun une tâche déterminée comme si une société humaine était assimilable à une ruche d'abeilles. Cependant, le grand orateur s'était montré trop absolu dans l'affirmation de sa doctrine indi-

vidualiste. Et c'est très justement que Jaurès lui répondit :

«Oui, l'individu agit sur le milieu, mais *le milieu détermine aussi les limites, les moyens d'action des individus et les invite, les oblige, s'ils veulent vivre, à se transformer*».

Un écrivain catholique, M. Robert Cornilleau, professeur au Collège libre des Sciences Sociales de Paris, dit à ce propos : «Ce n'est pas tout d'agir sur l'individu, de le réformer, de le rendre meilleur. *Il faut créer un milieu favorable, des cadres, des lois, des mœurs*. S'il est juste de dire que les mœurs font les lois, il n'en est pas moins vrai que les lois, l'intervention de l'Etat, le pouvoir, ont une influence considérable sur les mœurs.»

Les deux doctrines, prises séparément, peuvent être vraies en ce qu'elles affirment mais elles se révèlent insuffisantes si l'on entend appliquer exclusivement l'une ou l'autre à une société donnée. Je sais que le mot éclectisme fait horreur aux partisans de l'une ou de l'autre orthodoxie, — également convaincus qu'ils détiennent la vérité absolue et animés d'une égale fureur contre ceux qui voudraient toucher à l'intégrité de leurs thèses sacro-saintes. Mais l'expérience recommande de choisir dans les doctrines les plus diverses ce qu'elles ont chacune de meilleur et de l'adapter à la société dans les circonstances les plus favorables de temps et de milieu : voilà la politique qui me paraît la plus raisonnable.

Le problème fondamental de l'homme est celui de l'éducation. Dans le discours que je prononçai le 18 mai 1920 à l'occasion de la première célébration de la Fête de l'Université, je disais : «Tout système d'éducation

poursuit un ensemble de résultats bien déterminés. Quel doit être le but essentiel du nôtre? La formation d'un type d'homme physiquement vigoureux, d'intelligence claire, de cœur droit, de volonté énergique, *adapté au milieu haïtien et capable, au besoin, de le dominer pour le modifier dans le sens du mieux moral et économique de la nation.*» Et j'ajoutais: «L'instruction que nous donnons à l'enfant doit viser également à lui faire connaître la place qu'il occupe dans la création et l'universelle solidarité qui l'unit aux êtres et aux choses de la nature, à hausser son âme aux préoccupations supérieures que crée la vie civilisée et aux obligations impératives que l'homme, dès sa naissance, contracte envers sa famille, envers sa patrie, envers l'humanité, envers Dieu.»

Adaptation au milieu haïtien signifie, dans ma pensée, adaptation aux besoins spirituels et économiques de la nation. Quels sont ces besoins? Ce sont ceux que la vie moderne impose à toute communauté civilisée. Ces besoins prennent cependant pour Haïti certaines formes particulières, strictement nationales, dérivant de la constitution propre de la société haïtienne, de ses origines ethniques, de sa formation politique, de ses traditions religieuses et culturelles, des conditions matérielles d'existence créées par la géographie physique du pays et la composition géologique de son sol, des relations politiques, intellectuelles, commerciales, qu'imposent à cette république noire des Antilles sa position au centre des Amériques et le souci de son peuple de s'élever au plus haut degré possible de civilisation.

Aux problèmes que posent devant notre intelligence les nécessités de la civilisation moderne nous devons don-

ner des solutions qui s'ajustent aux «réalités» haïtiennes. Ces réalités, ce sont les divers aspects moraux et matériels de notre société telle qu'elle s'est formée au cours des âges. Le but de l'éducation nationale est de permettre à cette société de *se perpétuer* en maintenant les principes essentiels de l'organisation nationale; de *s'améliorer* en modifiant sans cesse la vie familiale et sociale dans le sens du mieux-être de toutes les classes de la nation.

Il ne faut pas toutefois oublier que si l'éducation a pour objectif d'exercer une action *améliorante* sur la société, elle ne peut le faire qu'indirectement, car elle n'a de sujet que l'individu. Eduquer l'individu, c'est agir sur son cœur, son esprit, sa volonté, par les méthodes que la pédagogie, en voie de perpétuel progrès, démontre comme les meilleures dans l'état présent des sciences psychologiques et biologiques qui lui servent d'auxiliaires. Eduquer l'enfant haïtien, c'est faire de lui un instrument de *progrès individuel* et de *perfectionnement social*, sans tomber dans les excès d'un nationalisme éducatif qui tendrait à sacrifier l'individu à la collectivité ou à constituer une sorte d'autarcie spirituelle d'ailleurs impossible.

«Il s'agit — disait Paul Valéry — de donner à cet enfant, pris au hasard, les notions nécessaires pour qu'il apporte à la nation un homme capable de gagner sa vie, de vivre dans le monde moderne où il devra vivre, d'y apporter un élément utile, un élément non dangereux, un élément capable de concourir à la prospérité générale; d'autre part, capable aussi de jouir des acquisitions de toute espèce de la civilisation, de les accroître; en somme, de coûter le moins possible aux autres et de leur ap-

porter le plus.» Et le grand écrivain ajoutait que «l'individu semble essentiel à l'accroissement de la science la plus élevée et à la production des arts.»

Prenons garde cependant que l'enfant ainsi formé par l'école ne tombe dans un monde trop différent de celui que lui ont présenté les belles leçons de ses maîtres. S'il entre en contact avec une société dépravée, perverse, où l'immoralité, le vol, la corruption sont en honneur ou simplement tolérés, il sera vite *déformé* par les exemples qu'il aura eus sous les yeux. Ou bien, il tâchera de *transformer* le milieu familial ou social dans lequel il vit s'il possède la force d'âme nécessaire pour combattre le vice et s'il a, autour de lui, les cadres nécessaires pour organiser la résistance au mal.

Pensez à quels chocs violents il est exposé tous les jours, ce jeune homme qui vient de quitter le lycée ou le collège, l'esprit encore tout illuminé par les nobles enseignements de morale, de civisme, de patriotisme, qu'il a reçus de ses professeurs: il voit à chaque minute passer les somptueuses automobiles dans lesquelles se prélassent d'importants personnages, et quand il demande qui ils sont on lui nomme des gens connus pour leurs déprédations dans les affaires ou leur scandaleuse conduite dans la politique. Et il fait la douloureuse comparaison avec son père honnête, dont il connaît les soucis quotidiens, avec la plupart de ses maîtres, qui lui parlaient de probité mais dissimulaient mal leurs inquiétudes, avec nombre de ses camarades qui, comme lui, allaient souvent en classe sans avoir mangé mais travaillaient avec ardeur pour se faire une place dans le monde... par le mérite et par la vertu. Il faut de l'héroïsme

pour préférer la pauvreté vertueuse à la richesse corrompue. Et tous nos jeunes gens ne sont pas des héros!

Corneille a exprimé une grande vérité pédagogique et sociale quand il a écrit: «Les exemples vivants sont d'un autre pouvoir»! La société est en effet une école, dont l'enseignement est beaucoup plus puissant que celui du lycée ou du collège. Elle constitue, par son organisation politique et économique, par ses lois, par ses mœurs, le cadre où l'individu peut développer ses facultés et donner son plein rendement à moins que des préjugés, des conventions artificielles ou la tyrannie de l'Etat ne viennent mettre obstacle à l'épanouissement normal de sa personnalité.

En donnant à la société haïtienne par le Concordat de 1860 son organisation religieuse, Nicolas Geffrard lui a donné — en même temps que le facteur de son *unité* le plus puissant — sa plus forte *armature morale*, parce que l'Eglise, détentrice de la vérité chrétienne, est l'exemple le plus complet d'une société démocratique fondée sur l'ordre, la hiérarchie, la vertu et le mérite. L'épithète «démocratique» étonnera peut-être certaines gens: ils doivent savoir pourtant que la naissance, le rang ou la fortune importe peu dans l'Eglise Catholique. Un simple prêtre peut être élevé à la papauté, et plusieurs des papes fameux de l'histoire furent de la plus humble origine. Le Saint-Conclave est le corps électoral le plus libre qu'on connaisse et chacun de ses membres choisit suivant sa conscience.

Pour donner aux peuples une belle leçon d'humilité, le Fils de Dieu choisit de vivre dans la boutique d'un pauvre charpentier et adopta pour son père terrestre un

homme qui appartenait à la nation la plus persécutée du monde. L'Eglise qu'il a créée a apporté à l'humanité l'idée d'une morale *catholique*, c'est-à-dire *universelle*, en faisant de la morale, non pas un ensemble de règles soumises aux caprices des hommes, mais «une forme idéale universelle de la conduite humaine, exprimée dans des principes valables pour toute pensée normale ou saine.»

Plus que tout autre régime politique et social, la démocratie a besoin de morale. — de *morale en action*. Le philosophe américain Henry-David Thoreau disait à ceux qui gouvernent les affaires publiques: «Aimez la vertu, et le peuple sera vertueux. Les vertus d'un homme supérieur sont comme le vent; les vertus d'un homme du commun sont comme l'herbe. Quand le vent passe sur l'herbe, l'herbe plie.» Thoreau aurait pu ajouter avec non moins de vérité: «Les vices de ceux qui gouvernent sont comme l'ouragan; quand ils soufflent sur le peuple, ils déracinent sur leur passage : pudeur, dignité, honneur, confiance, enthousiasme.»

Et seuls restent debout dans la tempête ceux qui gardent la foi dans les principes immortels de la morale divine !

6 mai 1947.

LE CADRE RURAL

Il y a à peu près six ans, une note laconique des journaux de Port-au-Prince annonçait la mort de Mlle Célestina Simon. La fille de l'ancien président Antoine Simon était passée de l'obscurité dans la tombe sans qu'un article sympathique fût venu rappeler que la défunte avait vécu deux ans au palais national, choyée par de belles dames, courtisée par de beaux messieurs, adulée comme une princesse par des thuriféraires agenouillés.

Il ne reste pour parler d'elle qu'une page odieuse écrite à son sujet dans *The Magic Island* par l'auteur américain William B. Seabrook. Je pense à la peine atroce que la pauvre femme aurait éprouvée à la lecture du chapitre de ce livre intitulé *Celestina with a Silver Dish*, qui, décrivant une scène macabre de sacrifice humain dans la cour du palais présidentiel, présente la propre fille d'un Chef d'Etat haïtien comme la prêtresse échevelée de cette cérémonie barbare. Aucun Haïtien de cœur ne peut lire, sans en être profondément indigné, la calomnieuse accusation de cannibalisme portée à travers cette Haïtienne contre tout notre peuple.

Le livre de Seabrook eut un énorme succès aux Etats-Unis et même en France où il fut traduit par M. des Hons. Beaucoup d'étrangers ne connaissent Haïti que

par cet ouvrage qui répond si parfaitement au goût du « sensationnel » des lecteurs américains. La vente prodigieuse de l'*Ile Magique* procura à son auteur les moyens de s'acheter un petit château dans un coin bien tranquille de province française. Ce succès d'argent excita l'ardeur d'autres écrivains qui se mirent à exploiter avec moins de talent que Seabrook le même filon, en apportant à un public crédule de prétendues révélations sur la religion des « sauvages » d'Haïti. Ce fut la « ruée vers l'or ». Et nous avons eu, suivant l'expression de Lewis Gannett, une véritable inondation de « black books » sur la république noire des Indes Occidentales : *Black Bagdad*, *The White King of La Gonave*, *Cannibal Cousins* et autres élucubrations des Craige, Wirkus, Loederer, Zora Hurston. Dans *Cannibal Cousins*, Craige, l'ancien major de la Gendarmerie d'Haïti, me présente comme le cousin d'un anthropophage, et je ne sais quel scrupule l'a retenu de me faire passer moi-même pour un cannibale.

Il est regrettable que la plupart des Haïtiens qui parlent ou écrivent sur la question religieuse en Haïti n'aient pas lu ces ouvrages. Ils comprendraient pourquoi Georges Sylvain, avec tant de raison, nous mettait en garde contre la complaisance extrême dont certains de nos gens cultivés font preuve à l'égard du Vaudou, souvent par pur snobisme et quelquefois par haine stupide de l'Eglise. Dans un bel article de *La Ronde* du 15 mai 1901, Sylvain écrivait : « *La prétendue religion du Vaudou est redoutable par l'obstacle qu'elle crée à l'épargne populaire, par les habitudes de dissipation et de débauche où elle entretient une partie de nos travailleurs ruraux, par les ténèbres dont elle enveloppe l'esprit de*

nos compatriotes, par les superstitions qui se propagent à son ombre. Elle est surtout redoutable par l'exploitation que l'étranger en fait contre nous, par l'arme qu'elle met aux mains des ennemis de notre race.»

Il est évident que la plupart des livres auxquels je viens de faire allusion avaient été écrits en vue de *justifier l'occupation américaine d'Haïti* en montrant le peuple haïtien comme indigne, par son attachement à une religion primitive et barbare, de garder sa place parmi les nations civilisées de l'Amérique. Telle fut également la conclusion d'un rapport officiel adressé au Navy Department des Etats-Unis par l'Amiral Knapp. Aujourd'hui, ce sont des Haïtiens eux-mêmes qui, aveuglés par un nationalisme inintelligent, veulent mettre le Vaudou sur le même pied que la religion chrétienne et apportent ainsi leur collaboration bénévole aux partisans de la *mise en tutelle* de la patrie de Dessalines.

La pratique du Vaudou comporte des conséquences *intérieures* et *extérieures*. Mais ses conséquences intérieures — morales et économiques — doivent à l'heure actuelle retenir particulièrement notre attention. Et parce qu'elles se produisent avec une acuité extrême dans la population rurale abandonnée à elle-même depuis si longtemps par ceux qui auraient dû se faire ses guides bienveillants, notre devoir urgent est de donner à cette population les moyens d'améliorer ses conditions de vie spirituelle et matérielle par l'organisation du cadre où elle pourra normalement évoluer vers le bien.

*

*

*

Elever le niveau moral et religieux des masses paysan-

nes; leur inspirer le goût du confort et du bien-être: créer en leur faveur et développer l'institution du *homestead*; leur apprendre à se construire des maisons salubres et à bon marché, à s'assurer une alimentation saine et substantielle; leur procurer des moyens de production et d'éducation en même temps que des facilités pour le transport et le placement avantageux de leurs produits: tel est le résumé du vaste programme d'action économique et sociale que je m'étais assigné en prenant en juillet 1918 la direction du ministère de l'Agriculture et de l'Instruction Publique.

Dans l'Exposé de la Situation déposé au Conseil législatif, j'avais promis d'apporter dans le plus bref délai un projet de loi sur l'organisation rurale et la réforme agricole. Je m'étais en effet, dès le premier jour de mon entrée au gouvernement, attelé à cette besogne qui me paraissait primordiale. J'avais eu la chance de trouver, dans les archives du département de l'Agriculture où il dormait sous la poussière, un rapport sur la révision du Code rural, qu'une commission nommée par le Président Leconte avait présenté en 1912 au ministre John Laroche.

Le projet, inspiré des travaux d'Edmond Paul et préparé par des hommes qui connaissaient à fond le peuple haïtien et ses besoins, n'était pas une construction théorique résultant de la compilation de textes étrangers ou due à l'imagination de quelque réformateur en chambre. Tout en respectant l'armature, j'y apportai moi-même — particulièrement aux chapitres relatifs à l'organisation intérieure du Département de l'Agriculture, à la composition du Conseil Central et des Conseils Communaux d'Agriculture, à la voirie, à l'arrosage des terres, à l'ensei-

gnement agricole, à la police et à la justice rurales — d'importantes modifications que me paraissaient imposer les nouvelles conditions d'existence du pays.

Le projet ainsi modifié suscita au Conseil des Secrétaires d'Etat un vif intérêt. Le Président Dartiguenave tout le premier approuva avec empressement la clause relative à la *suppression de la corvée*, dont l'application inhumaine avait provoqué ses nombreuses et vaines protestations auprès du Chef de la Gendarmerie. Deux de mes collègues, M. Louis Borno et M. Louis Roy — celui-ci étant particulièrement intéressé à la question des *routes* et de *l'irrigation* — prirent une grande part à la discussion. Et le 9 août 1918, j'eus la joie de déposer sur les bureaux du Conseil d'Etat le projet de loi sur l'organisation rurale et agricole, qui devait remplacer le Code rural suranné de 1863. J'avais la haute et légitime ambition d'attacher mon nom à cette réforme capitale, dont j'exposai les grandes lignes et signalai le caractère social dans un discours publié dans le *Moniteur* du 14 septembre 1918.

Le projet comportait en ses parties essentielles : 1° l'organisation du ministère de l'Agriculture par la création d'une Direction Technique Centrale, d'un Conseil Supérieur de l'Agriculture (qui, par sa composition, devait former un véritable *conseil national économique*), de Conseils Départementaux et Communaux d'Agriculture; 2° l'institution d'un enseignement agricole ambulante, à assurer par des professeurs-inspecteurs d'agriculture départementaux (agronomes diplômés haïtiens ou étrangers) et communaux (ceux-ci formés en Haïti); 3° la réorganisation et l'élargissement de l'Ecole pratique d'Agri-

culture de Thor et l'obligation faite aux Communes d'y entretenir chacune deux boursiers, — lesquels, leurs études achevées, devaient s'engager pour une période déterminée au service de la commune qui aurait pourvu à leur instruction professionnelle; 4° l'organisation de la section rurale, avec un conseil composé de « notables » de la section et présidé par un magistrat civil qui serait nommé par le Président de la République sur la désignation du dit conseil de section et remplirait à la fois les fonctions de juge de paix à compétence limitée, d'officier de l'état-civil et de percepteur; 5° la *suppression de la corvée* et son remplacement par une contribution pécuniaire de 50 centimes de gourde (10 centimes de dollar) par mois, à laquelle seraient assujettis, à l'exception des enfants, des vieillards et des indigents notoires, *tous ceux*. Haïtiens et étrangers, qui habitent Haïti, à commencer par le Président de la République; 6° la division du produit annuel de cette contribution (estimé pour la première année à 800.000 dollars) en trois parts égales: l'une affectée intégralement aux besoins de l'enseignement rural; la deuxième au paiement des professeurs-inspecteurs d'agriculture et aux dépenses de l'enseignement agricole en général; la troisième consacrée aux travaux des routes communales, chemins vicinaux et sentiers de montagne.

Je voulais donner à cette organisation rurale une base largement nationale puisqu'elle devait principalement reposer sur l'institution des professeurs-inspecteurs d'agriculture. « Ces professeurs — disais-je à la séance du 9 août 1918 du Conseil d'Etat — sortiront des entrailles mêmes du peuple des campagnes. Ce ne seront point des déracinés aspirant à quelque vague sinécure de ministère. *Tirés*

des masses rurales, ils y retourneront pour les enrichir de leur science et les élever vers la lumière. Cette organisation de l'enseignement agricole ne vise pas à des résultats purement économiques: elle a aussi pour nous un intérêt hautement social.»

Je préparai également un projet de loi créant une *Caisse Autonome de l'Agriculture*, que devaient alimenter, à part la taxe de capitation déjà prévue, quelques autres impositions légères et de perception facile. Par elle devait commencer l'organisation du *petit et du moyen crédit rural*, impossible en Haïti sans le concours direct de l'Etat ou des Communes. C'est d'elle que nous allions tirer les fonds pour la construction des routes, chemins et sentiers; pour les travaux d'irrigation, de drainage et d'assèchement; pour l'achat et la fourniture à bas prix aux paysans d'outils, machines et appareils perfectionnés; pour le développement et la conservation du bétail; pour la constitution ou la restauration des forêts domaniales et la protection des sources; pour la lutte contre les animaux nuisibles et les maladies des plantes, etc.

L'un des points principaux de mon projet était la suppression de la corvée. J'avais dit au Conseil d'Etat: «...La nation s'est trouvée partagée en deux groupes: d'un côté, l'élite, à qui vont tous les privilèges et toutes les faveurs; de l'autre, la grande masse travailleuse et souffrante. Le Code rural est venu consacrer cette injustice en établissant une législation spéciale pour les paysans et en leur imposant des charges que ne connaissent pas les citoyens des villes. *De ces charges la plus inique est la corvée qui rappelle, par la façon dont elle est pratiquée, les plus mauvais souvenirs du régime colonial.»*

Mon plan d'organisation rurale et agricole souleva au Conseil d'Etat un véritable enthousiasme. Après avoir entendu mon exposé, où j'avais mis mon ardente sincérité et toute ma foi dans le progrès du peuple haïtien, l'assemblée forma immédiatement une commission spéciale pour l'étude du projet de loi. La commission était si désireuse de se mettre à l'ouvrage qu'elle se réunit à l'issue de la séance et nomma, pour la présider, M. Arthur François, ancien directeur du lycée du Cap-Haïtien et ancien ministre de l'Instruction Publique, et comme rapporteur le Dr Victor Jean-Louis, ancien professeur à l'Ecole de Médecine, dont on connaît les remarquables travaux sur la flore haïtienne et l'agriculture tropicale.

Mais quelqu'un troubla la fête... Par une lettre du 4 septembre 1918, le major américain Alexander S. Williams, chef de la Gendarmerie d'Haïti, protesta au nom de la Convention de 1915 contre le vote du projet. Le Dr Leslie Buell, dans une remarquable étude sur Haïti publiée en 1929, écrit à ce propos: « Tout en louant le ministre haïtien pour sa compétence et son énergie, le commandant de la Gendarmerie exprima son opposition au projet... En août 1918, le Gouvernement d'Haïti remit pour examen à M. Bailly-Blanchard cette loi sur l'agriculture. Deux années plus tard, le Président Dartigue-nave (dans un message au Président Harding) se plaignait qu'aucune réponse n'eût été faite au sujet d'une loi qui était, disait-il, de la plus grande importance pour l'agriculture haïtienne.»

13-14 mai 1947.

FORTIFIEZ LA CELLULE...

Organiser: tel me paraît être le problème fondamental de la politique haïtienne. C'est en effet le plus sûr moyen d'obtenir l'*unité de vues* et la *continuité d'action* nécessaires dans tous les domaines de l'activité nationale. Or, rien ne nous a plus manqué que l'*organisation*. Et rien n'explique mieux que ce manque d'organisation dans certaines branches importantes de la vie collective l'échec des efforts de progrès social qui ont été entrepris au cours de notre histoire.

Les forces de progrès existent en Haïti: elles s'égarent et se gaspillent parce que qu'elles ne sont pas coordonnées. Les éléments de civilisation sont épars: il faut qu'une volonté puissante les amène à pied d'œuvre et les soude les uns aux autres en une association indissoluble. Des tentatives nombreuses ont été faites dans le passé et sont faites chaque jour pour adapter l'existence nationale aux nécessités de la vie moderne: elles ont avorté ou restent inefficaces parce qu'elles sont intermittentes et dispersées.

L'Etat doit devenir le coordonnateur de ces efforts, la volonté puissante qui associe les éléments épars et dirige vers un but précis de civilisation les forces nationales qui se combattent et s'épuisent. Ce que je dis là n'est nullement en contradiction avec les idées libérales que j'ai

toujours professées. J'ai toujours pensé et continue à penser que de l'effort individuel dépend principalement l'amélioration des conditions d'existence de la société haïtienne. Pour une telle œuvre l'Etat ne peut se substituer à l'individu, parce que dans un pays — où l'individu ne sait pas se faire ou refuse de se faire l'artisan de son propre bonheur et s'en remet à l'Etat du soin de régler souverainement sa destinée — aucun progrès durable n'est possible: c'est là une vérité qu'il convient de faire entrer à coups de marteau dans la tête de chaque Haïtien.

Je ne suis donc aucunement disposé à sacrifier l'individu sur l'autel de l'Etat-Moloch ni pour sa prospérité matérielle ni pour son développement spirituel puisque je crois, avec Paul Valéry, que «l'individu est essentiel à l'accroissement de la science et à la production des arts». Mais le rôle de direction et d'organisation générale est une fonction primordiale de l'Etat, et l'Etat trahit sa mission lorsqu'il s'y déroche ou s'abstient de la remplir avec vigueur.

Il ne s'agit pas évidemment, pour ceux que le mérite parfois, la chance ou l'intrigue souvent a placés temporairement à la tête de l'Etat, d'imposer à la nation leur volonté particulière en érigeant en règles impératives de simples fantaisies individuelles ou des idéologies inspirées de l'étranger et inapplicables au milieu haïtien. On a vu trop souvent en Haïti des gouvernants apporter une sorte de frénésie sadique à détruire systématiquement les meilleures entreprises de leurs prédécesseurs, à désorganiser, sous prétexte de réforme, des services publics qui fonctionnaient de manière convenable ou qui méritaient simplement d'être améliorés. Cette absence de conti-

nuité est manifeste dans toute l'histoire de notre Administration. Celui qui arrive au pouvoir veut faire table rase de tout ce qui existe afin d'avoir la sotte satisfaction de dire qu'*Haïti commence avec lui*. Vanité ridicule, qui fait reculer la nation au lieu de la faire progresser!

Toute direction implique organisation, c'est-à-dire des cadres bien déterminés et agencés, avec des organes qui *délibèrent et décident*, des agents qui *exécutent*. Quelques-uns de nos grands services publics ne répondent pas à cette conception rationnelle: ils ne sont pas organisés en vue de la fonction de direction qu'ils doivent exercer.

Tel était le cas du Département de l'Agriculture quand j'en pris possession en juillet 1918. Je voulus en faire le «Ministère de la Prospérité publique» en lui donnant l'organisation nécessaire et en le dotant des ressources financières indispensables pour qu'il pût remplir son rôle dans le mouvement général de régénération économique et sociale de la nation. Mais lorsque je parlais de prospérité, je n'entendais pas que l'Etat devînt *riche* en laissant le peuple *pauvre*. Trop souvent l'effort de nos gouvernements a uniquement tendu à procurer des recettes au trésor public, sans qu'on s'inquiât de changer ou d'améliorer les conditions de vie matérielle et spirituelle de la masse du peuple. C'est pourquoi je présentai une réforme qui devait plonger ses racines dans les couches les plus profondes de la nation, et je donnai comme base à cette réforme *l'organisation de la section rurale*. Voici comment, dans mon discours du 9 août 1918 au Conseil d'Etat, je tâchai de justifier ma conception d'un plan d'action agricole et sociale. (Voir *Un Haïtien Parle*, page 74.)

*

*

*

«La section rurale est la plus petite unité politique du pays. Administrativement, socialement, elle ne représente rien, aujourd'hui moins que jamais puisque le chef de section qui la représentait — et pour les fantaisies duquel elle paraissait avoir été créée — a maintenant cessé d'exister. Je ne désire point la résurrection du chef de section, dont le nom était devenu synonyme d'arbitraire et de barbarie. Mais si le chef de section a cessé d'exister, la section, elle, subsiste: *il faut l'organiser sérieusement et en faire la cellule vivante et agissante de l'organisme national*. Et cela doit être fait parce qu'il est plus facile d'organiser une petite communauté qu'une grande. Organisez la section rurale, et l'organisation de la commune s'ensuivra. Et la commune organisée, c'est l'organisation de l'Etat assurée.

«La base de l'organisation politique, économique et sociale d'Haïti, c'est la section rurale. Il y a ici une vérité biologique sur laquelle la médecine moderne a établi ses plus récentes méthodes thérapeutiques: *pour que l'organisme puisse se défendre contre les infections, il faut que la cellule soit forte et mise en état de résistance*. Toute la lutte contre la maladie se ramène en bien des cas à fortifier l'organisme en fortifiant la cellule.

«Il n'y a pas d'organisme sain avec des cellules dégénérées ou inactives. Il n'y aura pas de vie nationale véritable en Haïti tant que nous n'aurons pas donné la vie à la section rurale. *Faites que la section rurale prenne conscience d'elle-même, de ses intérêts, de sa solidarité*

avec le reste du corps social, et voilà le problème national à peu près résolu. «Que chaque locataire balaye sa chambre, et la maison sera balayée.» Que chaque section rurale s'administre bien, et la République entière sera bien administrée.

«L'organisation de la section rurale, telle qu'elle est prévue dans notre projet, permettra, je crois, d'atteindre ce résultat. Nous appelons à l'administrer ceux qui ont le plus d'intérêt à ce qu'elle soit bien administrée: les grands propriétaires, les fermiers importants, les directeurs d'usines industrielles et d'exploitations agricoles, haïtiens et étrangers. Nous faisons carrément appel à l'élément étranger, parce que nous espérons que sa présence dans ces humbles conseils de section aura une action civilisatrice incalculable.

*

*

*

«Ce sont donc les *notables* de la section, comme on les appelait autrefois, qui choisirent parmi eux les membres du conseil d'administration de la section, et *c'est ce conseil ainsi formé qui désignera au Président de la République l'homme jugé le plus digne d'être nommé «magistrat» de la section.* A ce magistrat de section nous donnons des attributions et une autorité qui feront de lui un personnage respecté, capable de bien gérer les intérêts qui lui sont confiés *sous le contrôle du conseil d'administration de la section.*

«Je ne me fais pas d'illusion sur les difficultés que nous allons rencontrer dans l'application d'une pareille

réforme. Dans beaucoup de régions nos paysans végètent dans une telle misère, intellectuelle et physique, que nous ne devons attendre d'eux aucun concours. Nous nous heurterons partout à des résistances : actives, chez ceux qui se dressent en adversaires de tout progrès ; passives, dans la grande masse indifférente et molle. Ces résistances, nous les briserons par notre ténacité à vouloir le bien, à l'imposer à ceux qui n'en veulent pas parce qu'ils n'en connaissent pas encore toute la douceur.

« Nous ne pouvons pas laisser le peuple haïtien végéter dans l'ignorance et dans la misère. C'est notre mission de le relever, de l'amener à prendre conscience de sa dignité, de l'affranchir de sa servitude économique et intellectuelle. Plus qu'à aucun autre notre sollicitude doit aller au paysan, sur qui nous avons fait peser pendant tout un siècle le poids de nos gaspillages financiers et de nos erreurs révolutionnaires. Ce sera l'honneur du Gouvernement, ce sera votre honneur de faire cesser l'injustice séculaire dont le peuple des campagnes a été la victime pitoyable. »

*

*

*

« La nation s'est trouvée partagée en deux groupes : d'un côté, ce que nous appelons l'élite, à qui vont toutes les faveurs et tous les privilèges ; de l'autre, la grande masse travailleuse et souffrante. Le Code rural est venu consacrer cette injustice, en établissant une législation spéciale pour les paysans et en leur imposant des charges que ne connaissent pas les citoyens des villes. De

ces charges la plus inique est la *corvée* qui rappelle, par la façon inhumaine dont elle est pratiquée, les plus mauvais souvenirs du régime colonial. Il n'y a certes aucune indignité dans le travail manuel et l'ouvrier qui casse les pierres sur le bord de la route est aussi respectable que n'importe quel travailleur: l'humiliation ne commence pour lui que lorsque ce travail lui est imposé comme une sorte de servitude corporelle. Nous avons été justement émus l'autre jour en apprenant que l'un des nôtres — un intellectuel de grande valeur, le Dr Price Mars — avait été arrêté pour la corvée par un gendarme de Pétionville. Mais combien d'entre nous ont jamais eu un regard de compassion pour les paysans — citoyens comme nous — qui travaillent sur les chemins où roulent nos voitures rapides?

«La corvée répond à un besoin essentiel: celui d'assurer par de bonnes routes les communications entre les divers points du pays. Il ne peut donc être question de la supprimer, purement et simplement: il faut la remplacer par quelque chose de plus équitable, de plus humain et pouvant donner au surplus des résultats matériels plus sûrs. Dans notre projet nous avons substitué à la corvée une *taxe annuelle de six gourdes* (\$ 1,20) par tête, payable à partir d'un certain âge. Cette taxe doit être payée par tous ceux — Haïtiens et étrangers — qui, habitant le pays, profitent de toutes les améliorations apportées aux conditions de vie en Haïti. Aucune fonction publique n'en exempte, et M. le Président de la République lui-même a trouvé tout naturel de se soumettre à la corvée sous sa forme nouvelle.

«Nous pouvons estimer à un million sur une popula-

tion de 3 millions d'habitants le nombre d'individus assujettis à la taxe: cela nous donne annuellement 6 millions de gourdes. J'admets qu'au début les difficultés de perception ne nous permettent pas de recueillir toute cette somme et que le déchet soit de 2 millions. Quatre millions de gourdes ou 800.000 dollars, c'est déjà considérable, et cela nous permet d'entreprendre tout de suite des réformes importantes. Nous prévoyons en effet que le produit de la taxe sera divisé en trois parts consacrées: l'une, à la construction et à l'entretien de routes publiques (communales, vicinales, sentiers de montagne); la 2ème, à l'entretien des boursiers de l'Ecole pratique d'Agriculture et à tous les besoins agricoles des communes; la 3ème, à la construction de maisons d'écoles dans les sections rurales et aux œuvres d'éducation populaire dans les campagnes.

«Je vous ai indiqué, trop longuement peut-être, les lignes essentielles du projet. Il contient encore — relativement à la *police rurale*, à la *justice*, à la *répression du vagabondage*, au *régime des eaux et forêts*, au *commerce*, à la *fréquentation scolaire* à la campagne — des dispositions fort importantes que je ne pourrais exposer ici sans lasser votre patience. Je dois me contenter de les recommander à votre bienveillant examen.

«C'est à une réforme d'une très haute portée sociale et économique que nous vous demandons de vous associer. Le travail que nous vous soumettons a été préparé par une commission d'hommes compétents, dont la plupart ont vécu de la vie intime des populations rurales et connaissent par conséquent leurs besoins et leurs mœurs.

«Nous y avons introduit nous-mêmes les modifications

que nous avons cru propres à rendre la réforme plus immédiatement réalisable. Apportez-y à votre tour toutes celles que vous aura suggérées votre expérience personnelle. *L'essentiel, c'est qu'il naisse de notre cordiale collaboration une œuvre de progrès et de vie, qui affranchisse le peuple haïtien de la double servitude que font peser sur son âme l'ignorance et la misère. Et si, comme j'en ai l'exaltant espoir, notre œuvre réussit, nous pourrons, avec un légitime orgueil, nous rendre le témoignage d'avoir travaillé à l'émancipation morale et économique de la nation haïtienne.»*

20-21 mai 1947.

L'UNIVERSITE, GARDIENNE DU DRAPEAU

La première célébration de la Fête de l'Université eut lieu le 18 mai 1920. L'émouvante cérémonie se déroula à Parisiana au milieu d'une foule frémissante d'écoliers et d'étudiants. Et ce fut un moment de ferveur intense celui où l'Archevêque de Port-au-Prince, Mgr Conan, faisant le geste de la croix, appela sur les drapeaux des écoles la bénédiction divine. On entendit à cette minute solennelle passer au-dessus des têtes inclinées comme un bruissement d'ailes mystérieuses: n'était-ce pas l'âme de la patrie qui était venue se poser sur l'étendard bleu et rouge de l'Université d'Haïti?

La loi du 18 octobre 1901 sur l'instruction publique fait de l'Université d'Haïti un être moral, existant au-dessus des personnes réelles qui la composent: maîtres, inspecteurs, enfants et jeunes gens des écoles. En créant la fête de l'Université — par décision ministérielle du 30 décembre 1919 confirmée plus tard par la loi du 4 août 1920 — je voulus donner à ses membres le sentiment de l'étroite solidarité qui les unit les uns aux autres. Et en en fixant la célébration au 18 mai, date de la création du drapeau haïtien, je voulus montrer le rôle de *l'école* dans la formation de la conscience nationale et son action

pour la conservation de la patrie et le progrès social. Chargée de former les générations successives, d'assurer par conséquent la perpétuité de la patrie haïtienne et le maintien de ses institutions démocratiques, l'Université est bien la gardienne du Drapeau, dans lequel se matérialise — pourrait-on dire — l'âme nationale.

Dans le discours que je prononçai en présence du Président de la République, M. Dartiguenave, du cabinet, du corps diplomatique, des anciens ministres de l'instruction publique spécialement invités à cette cérémonie, j'esquissai un vaste programme d'éducation nationale. Et voici comment je définis le rôle de l'école haïtienne :

« Instruire et éduquer l'enfant — l'enfant haïtien — c'est travailler à son adaptation à la vie haïtienne ; c'est le mettre en état d'utiliser ses aptitudes au mieux de l'intérêt collectif haïtien ; c'est faire de lui un instrument de progrès individuel et de perfectionnement national. Voilà la base sur laquelle nous voulons faire reposer l'édifice de l'éducation haïtienne.

« Cette conception est-elle trop étroite ? S'inspire-t-elle d'un nationalisme excessif ? Pas du tout. Dans une société particulière, le progrès général résulte des progrès individuels ; dans la société internationale, le progrès sera le résultat des progrès accomplis par l'ensemble des nations qui la constituent. Développer toutes les forces de son peuple — forces intellectuelles, forces morales, forces économiques — c'est travailler à l'avancement de l'humanité tout entière.

« Nous serons les bons serviteurs de l'humanité si nous sommes avant tout les bons serviteurs de notre patrie.

« Le mot nationalisme a été tellement galvaudé, on en

a fait dans certains pays un si mauvais usage qu'il est devenu, pour quelques-uns, synonyme de haine de l'étranger. Je n'ai pas besoin de dire que le nationalisme éducatif dont je parle ici n'a rien de commun avec d'aussi vilains sentiments. Comment parler de haine quand, parmi les éducateurs de notre jeunesse, nous avons des étrangers qui manifestent avec un zèle si touchant leur profond attachement à notre patrie? Comment parler de haine de l'étranger quand nous avons, dans nos villes et dans nos campagnes, tant de prêtres, de frères, de religieux venus de France et de Belgique, qui se dépensent sans compter pour l'avancement de notre peuple? Et de quelle ingratitude je serais moi-même coupable si je ne rappelais, au nom de la génération de lycéens à laquelle j'appartiens, la part qu'ont eue dans notre formation morale les nobles Français qui se nommaient Jules Moll et Henri Villain!

«Le nationalisme que je préconise a ses fenêtres larges ouvertes sur le monde. Il prétend profiter et se fortifier de toutes les expériences, de toutes les acquisitions faites par les peuples qui, grâce à de longs siècles de culture et de liberté, marchent devant nous sur les chemins de la civilisation...

«Nous ne voulons point d'une éducation qui fasse de nos jeunes gens des déracinés et des anémiques: plantes de serre, aux fleurs pâles et malades. L'éducation nationale doit être un bel arbre vigoureux, plongeant ses racines profondes dans le sol haïtien, qui, au printemps, se couvrira de fleurs éclatantes, en automne, se chargera de fruits savoureux et nourrissants. Et cet arbre sera d'autant plus vigoureux, ses fleurs seront d'autant plus

éclatantes, ses fruits d'autant plus substantiels que ses racines auront plus profondément pénétré dans le sol pour absorber les sucs de la terre maternelle. L'éducation nationale — si vous me permettez de continuer la comparaison — doit enfoncer ses racines dans les masses profondes de la société haïtienne, et elle ne peut le faire que par l'école primaire.

«L'enseignement primaire est l'enseignement démocratique par excellence, celui qui s'adresse à la masse de la nation pour élever son âme et lui inspirer le sentiment de l'idéal. Il forme un tout par lui-même et se propose, comme les autres disciplines éducatives, d'agir sur l'homme tout entier: corps, esprit, sensibilité, énergie, pour le rendre capable de lutter dans l'âpre combat de la vie et aussi pour le faire participer aux biens les meilleurs: «l'intelligence du vrai, la jouissance de la beauté, la pratique de la vertu»... L'école primaire ne se contente pas de former l'homme dans l'enfant et de le rendre apte à remplir ses devoirs de citoyen: elle prépare à la vie de tous les jours, — vie de labeur où chacun doit gagner son pain à la sueur de son front. De ses élèves elle entend faire des travailleurs conscients qui, en poursuivant leur propre bien-être, contribueront à la richesse nationale.

«Elle forge l'armature solide de la société dans le métal pur de l'enfance.

«Toutes les intelligences qui dorment dans le peuple — celui des villes comme celui des campagnes — ne se révéleront qu'à l'école primaire. Elles s'ignoreront et nous les ignorerons si l'école primaire n'existe pas ou si, mal organisée, elle demeure incapable de remplir son rôle,

qui est d'éveiller les esprits et de dévoiler les puissances secrètes que porte en elle l'enfance populaire.

« La première obligation de l'homme d'Etat — qui veut que partout où une intelligence s'ouvre elle puisse trouver l'aliment nécessaire à son développement — sera d'organiser solidement l'instruction primaire et de la répandre à profusion afin que nulle part la matière sacrée ne risque de se perdre. De bonnes écoles partout, sur tous les points du territoire: voilà l'impérieux besoin de la démocratie haïtienne. Et quand dans ces écoles — que ce soit à Ste-Suzanne, à Capotille ou dans les Mornes de Macaya — des mérites exceptionnels se seront révélés, la faveur gouvernementale ira les y chercher et les conduira dans les lieux où ils pourront se développer et grandir. C'est pour rendre possible cette sélection que le législateur haïtien a décrété la gratuité de l'enseignement public à tous les degrés.

« Il n'y a pas d'*élite* dont le recrutement ne soit soumis à une loi rigoureuse de sélection. Si ce recrutement se fait en vertu de conventions ou de préjugés arbitraires, on se trouve en présence d'un groupement artificiel — caste ou mandarinat — sans contact avec la foule et vivant d'une vie factice. Un tel groupement, au lieu d'être la fleur d'une société nourrie de sève vigoureuse, est comme une excroissance parasitaire qui affaiblit sans cesse le corps sur lequel elle vit. *Dans une démocratie, l'élite doit se recruter dans tous les rangs de la société et sortir incessamment des couches profondes de la nation, car c'est dans ce grand réservoir de forces et d'énergie qu'elle ira puiser la puissance de renouvellement qui lui assurera une jeunesse éternelle.*

«Que représente, dans la constitution de ce que nous appelons notre élite intellectuelle, l'apport des masses populaires et paysannes? Quelques fils de grands propriétaires ruraux ont pu faire leurs études dans l'un de nos établissements secondaires ou même dans un lycée de France. Ils sont devenus pour la plupart avocats, médecins, politiciens, ou achèvent de dévorer en des occupations futiles le produit du labeur de leurs parents. Les conditions dans lesquelles ils ont étudié les éloignent plutôt qu'elles ne les rapprochent du peuple des campagnes. Ce sont souvent des déracinés qui cherchent soigneusement à cacher leur origine comme s'il y avait quelque honte à se dire fils de paysan! *Ils ne se souviennent de leur village natal que le jour où l'appât d'un mandat législatif ramène leur pensée intéressée vers cette masse rurale, dont ils auraient pu être les directeurs intellectuels et que leur égoïsme laisse trébucher, sans guides, dans les ténèbres de l'ignorance et de la misère.*

«Chaque enfant du peuple — qu'une supériorité quelconque, intellectuelle ou économique, appelle à faire partie de l'élite — devrait être un lien nouveau et comme une chaîne vivante entre les travailleurs de la pensée et les travailleurs de la main... Mais je m'abuse en parlant d'enfants du peuple. *Qui donc, en Haïti, peut se vanter d'être du peuple ou de n'en être pas?* Dans une nation, qui compte à peine 115 années d'existence et *qui est tout entière sortie de l'esclavage*, il est puéril de distinguer entre ceux qui viennent du peuple et ceux qui descendraient de je ne sais quoi. *La vérité, c'est que nous appartenons tous à une aristocratie : celle des héros qui ont fondé l'indépendance.* Chacun de nous — cela fait sa fier-

té! — peut y aller chercher ses ancêtres, parmi les chefs ou parmi les soldats.

«Au point de départ, en 1804, c'est l'égalité absolue. Mais l'existence d'une nation implique *division du travail* et *différenciation des fonctions sociales*. A mesure que nous avançons dans la vie, des différences — celles qui dérivent de l'esprit, de l'éducation, du talent, de la force, de l'activité — se créaient entre nous et établissaient entre les individus composant la nation une «inégalité de faits et de résultats», que les déclamations les plus violentes ne peuvent supprimer parce qu'elle est une conséquence de l'évolution sociale. C'est cette inégalité qui a créé l'élite. Mais l'élite n'est point digne de son nom et ne peut remplir son rôle dans la société si elle ne reste en contact permanent avec le peuple, si un échange continu de sentiments et d'idées ne se fait de l'un à l'autre et si, *largement ouverte à tous*, elle ne se renouvelle sans cesse par des apports nouveaux qui enrichissent son sang et fortifient ses muscles. Ces apports ne sont un enrichissement que lorsqu'ils représentent des valeurs effectives, des supériorités réelles. Et pour que ces valeurs et ces supériorités se révèlent, il faut créer la seule égalité qui soit socialement admissible: *celle des moyens, pour tout individu, de développer sa personnalité, c'est-à-dire l'égalité devant l'éducation*.

«La possibilité offerte à chacun de s'élever par l'éducation et de prendre rang dans l'élite, si ses aptitudes le lui permettent, sera réalisée par la constitution d'un régime égal pour tous, qui favorise l'autonomie individuelle, l'initiative personnelle, l'affranchissement et le plein épanouissement des énergies nationales, — l'Etat accomplis-

sant avec conscience et honnêteté sa mission qui consiste, non pas seulement à faire régner l'ordre public, la sécurité dans le travail, le respect des contrats, mais aussi à seconder les efforts d'individus isolés ou associés en vue d'améliorer leur condition : en résumé à diriger l'activité de la nation vers le bien-être et le bonheur dans la paix des labeurs féconds. Ainsi favorisées, les personnalités fortes s'élèveront d'elles-mêmes au-dessus de la mêlée humaine et prendront le rôle de direction auquel leur donnent droit leur mérite et leur vertu. Mais, pour éclore, elles doivent trouver un milieu intellectuel, *où baigne le peuple tout entier*, de sorte qu'aucune intelligence n'échappe à l'action bienfaisante de ce milieu et qu'aucune ne se perde faute d'avoir trouvé l'impulsion nécessaire.

«Ce que nous devons donc vouloir, c'est tout d'abord que l'instruction soit partout répandue dans le peuple et qu'ensuite une sélection équitable, *par la création de bourses nombreuses dans l'enseignement agricole et industriel, dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur*, permette à ceux dont le mérite exceptionnel se sera révélé à l'école primaire — urbaine ou rurale — d'accéder à la plus haute culture, *quelle que soit leur origine et en quelque point du territoire qu'ils soient nés*.

«Telle est la conception que nous nous faisons de l'éducation nationale. Tel est le programme que nous avons entrepris d'appliquer pour la constitution des *élites nationales* — celle de l'esprit et celle du travail — qui doivent cesser de rester étrangères l'une à l'autre. Le Gouvernement de la République est décidé à faire que ces questions d'éducation, si intimement liées à notre avenir

moral et économique, sortent du domaine des discussions académiques ou des mares nauséabondes de la basse politique pour devenir des réalités sous forme d'écoles *primaires sérieuses, d'écoles agricoles et industrielles bien outillées, de lycées et d'institutions d'enseignement supérieur dignes de ce nom*, donnant à nos enfants une instruction qui les rende capables, en quelque branche où s'exerce plus tard leur activité, de travailler efficacement et honnêtement à leur bien-être individuel en même temps qu'à la prospérité et à la gloire de leur patrie.»

27 mai 1947.

JOSE MARTI, ANTI-RACISTE ET ANTI-DEMAGOGUE

Il y a deux ans, M. Camejo, Chargé d'Affaires de Cuba, me demanda de faire une conférence sur José Martí à l'occasion du 50^e anniversaire de la mort du héros cubain.

Aucune vie ne me parut plus digne d'être contée que celle de ce martyr de la liberté, depuis sa naissance dans un humble quartier de la Havane le 28 janvier 1853 jusqu'à sa mort glorieuse dans la vallée de Dos Rios le 19 Mai 1895. Et aucune œuvre — poésie, essais, discours, correspondance — ne me parut plus digne d'être présentée au public haïtien que celle de ce poète, de ce penseur, de cet orateur, de cet homme d'Etat, dont la haute spiritualité lui a mérité le nom d'Apôtre de l'Amérique.

Je m'efforçai, au cours de ma conférence au Cercle Port-au-Princien, de mettre en lumière certaines circonstances de la vie politique de José Martí et certains aspects de sa pensée, qui n'avaient pas assez retenu l'attention de ses nombreux biographes et que mon éminent ami, M. Fernando Ortiz, a étudiés dans un admirable article intitulé *Martí y las Razas* (Revista Bimestre Cubana, septembre-octobre 1941).

Qu'est-ce que Martí pensait de la notion de race en général?

Avant de répondre à cette question, nous devons rappeler qu'au moment où José Martí s'engageait dans la lutte des idées et dans l'action politique pour l'indépendance de Cuba, l'influence de Georges Vacher de Lapouge paraissait dominante dans les milieux scientifiques voués à l'étude de l'homme. Vacher de Lapouge avait inventé l'anthropo-sociologie et repris la théorie gobinienne de l'inégalité des races en la fondant sur la doctrine de la sélection naturelle de Darwin. D'autre part, l'esclavage continuait d'exister à Cuba sous une forme atténuée en vertu de la loi Moret de 1870, et ses partisans étaient heureux d'invoquer, comme justification rationnelle de cette institution barbare, la thèse anti-chrétienne de l'infériorité foncière de la race noire asservie.

A tous ces savants de bibliothèque, comme il les appelait, à tous ces esclavagistes intéressés, José Martí fit cette réponse hardie: «Il n'y a pas de races». Une telle réponse pouvait en effet sembler hardie à l'époque où elle fut formulée: elle ne l'est plus maintenant puisque l'étude critique de la théorie des races humaines a permis de faire pleine justice du goblinisme et de ses succédanés.

«Il n'y a pas de haine de race parce qu'il n'y a pas de races», proclame Martí, et il se moque de ces «chétifs penseurs», de ces savants qui, enfermés dans leur cabinet de travail, ont créé ces «races de bibliothèque» — *razas de libreria* — que l'observateur consciencieux cherche en vain dans la nature, où l'unité universelle de l'espèce humaine est évidente. «L'âme, dit-il, émane,

égale et éternelle, de corps différents de forme et de couleur».

Si Martí se sert du mot race dans ses écrits et dans ses discours, il le dépouille de toute signification anthropologique ou biologique, en le ramenant simplement à la désignation d'un groupe social de formation historique.

«L'homme, écrit-il, n'a pas de privilèges spéciaux parce qu'il appartient à une race ou à une autre. Le mot homme implique tous les droits. L'homme blanc qui dit «ma race» pêche par redondance. Le nègre qui dit «ma race» pêche également par redondance... *Insister sur les différences raciales, sur les divisions ethniques d'un peuple déjà divisé, c'est rendre difficile le bonheur individuel et collectif, qui dépend essentiellement de l'union des éléments appelés à vivre ensemble dans une même communauté.* Tout ce qui divise les hommes, tout ce qui les particularise, tout ce qui les sépare ou les éloigne les uns des autres est un péché contre l'humanité.»

José Martí était blanc, mais il savait que dans ses veines coulait un sang composé d'éléments divers où l'apport juif n'était pas négligeable. Cela lui importait peu. L'histoire avait fait de lui un Cubain, c'est-à-dire un homme qu'un milieu géographique déterminé et un certain climat moral et social avaient façonné de manière à développer les qualités individuelles qu'il tenait de la nature. «Qu'importe, écrivait-il en 1884, que nous venions de parents de sang maure et de peau blanche? L'esprit des hommes flotte au-dessus de la terre où ils vivent...»

Professeur, conférencier, exilé, Martí visita plusieurs pays de l'Amérique latine. Il vit à quelles misérables conditions de travail l'Indien, considéré comme inassimi-

lable et inférieur, était soumis dans la plupart de ces républiques. Il écrivit des pages émouvantes pour décrire cette situation et en réclamer le redressement. Il rendit hommage au Mexique qui, en travaillant à relever la condition sociale de l'Indien, payait ainsi son tribut de gratitude à la race d'où lui était venu son libérateur Juarez. Mais la situation du nègre aux Etats-Unis et même à Cuba lui sembla particulièrement déplorable. L'esclavage avait sans doute été aboli dans l'Union Etoilée par l'acte immortel d'Abraham Lincoln, et l'Espagne l'avait supprimé dans sa grande colonie des Antilles en 1880; mais l'ancien esclave et ses descendants de couleur continuaient à être traités dans ces deux pays d'une manière incompatible avec le respect dû à la dignité humaine. Sur ce point Marti est particulièrement éloquent, et en des pages vigoureuses il fustige ces esclavagistes attardés qui persistaient à faire du racisme un instrument de leur politique inhumaine.

Avec autant de vigueur il s'élève contre les politiciens démagogues qui, à Cuba, essayaient d'exploiter à rebours la question raciale comme un moyen pour leur propagande intéressée. *«Est démagogue, s'écrit-il, celui qui pousse une fraction du peuple contre l'autre. S'il soulève ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent, il est un démagogue. S'il incite ceux qui possèdent contre ceux qui n'ont rien, il est un démagogue. Le patriote est celui qui, pour la satisfaction de ses justes aspirations, évite le danger d'une ambition excessive.»*

En affirmant l'unité de l'espèce humaine et l'égalité des hommes, José Marti répondait à l'avance à la théorie raciste que de prétendus savants, obéissant à l'enseigne-

ment du *Mein Kampf*, ont essayé d'imposer au monde. Tout ce qu'il a écrit est en parfait accord avec les conclusions de la science moderne. Notre Anténor Firmin, dans son livre sur l'égalité des races, lui avait déjà donné raison. Mais quelle force apportent à l'opinion du poète et philosophe cubain les 59 anthropologistes et ethnologues de réputation mondiale qui, au Premier Congrès Universel des Races tenu en 1911, condamnèrent la thèse de la supériorité raciale d'un groupe humain sur l'autre et affirmèrent au contraire l'unité de l'espèce humaine!

Pour avoir proclamé ce principe d'unité humaine et avoir voulu en l'appliquant réaliser l'union des hommes autour d'un même idéal de bonté, de beauté et de justice, José Martí est plus qu'un poète, plus qu'un philosophe, plus qu'un patriote, c'est un bienfaiteur de l'humanité dont la mémoire doit être honorée dans tous les pays démocratiques.

3 juin 1947.

DONNEZ-LEUR A MANGER...

J'ai mainte fois signalé le *manque de continuité* dans l'Administration comme l'un des grands maux de la politique haïtienne. Rien ne me paraît plus déplorable à ce point de vue que l'oubli dans lequel on a laissé mourir une institution bienfaisante créée en 1918 en vue de faciliter la fréquentation de l'école à nos enfants pauvres.

J'avais tout de suite compris, en prenant la direction du ministère de l'instruction publique en juillet 1918. que dans le problème de la fréquentation scolaire en Haïti il y avait une question matérielle et une question morale. Je cherchai donc à agir sur l'esprit des populations par des moyens de même ordre. De là naquit l'idée de la *Caisse des Ecoles*.

Conformément à la loi du 18 octobre 1901 qui prescrit, en son article 1er, 2^e alinéa, que les «communes sont tenues, par l'entremise du magistrat communal, de donner leur concours gratuitement pour assurer et faciliter la fréquentation des écoles», je fis signer par le Président de la République, M. Dartiguenave, un arrêté du 18 décembre 1918 qui instituait dans *chaque commune* une Caisse des Ecoles ayant pour but: 1^o de faciliter la fréquentation des classes par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant des livres et four-

nitures que leurs parents ne pourraient leur procurer, soit en leur distribuant des habits et des chaussures; 2° de contribuer à la bonne marche des écoles en fournissant à celles-ci, dans la limite de ses ressources, tout concours propre à rendre leur enseignement efficace. Les ressources de la Caisse se composaient: 1° des subventions qu'elle pourrait recevoir de la commune; 2° des cotisations de ses membres et des souscriptions particulières; 3° des dons, legs, produit des quêtes, collectes et fêtes de bienfaisance; 4° des dons en nature tels que livres, articles de papeterie, mobilier, matériel d'enseignement, vêtements, denrées alimentaires, etc.

Tenant à conserver à la Caisse des Ecoles le caractère d'institution mi-officielle, mi-privée qu'elle a en France et qui lui a assuré un si grand succès dans la population française, j'en fis une société *ouverte à tous*, sans distinction d'âge, de sexe, de religion ou de nationalité. L'administration en était confiée à un comité présidé par le magistrat communal et composé des membris de la commission scolaire locale, du curé de la paroisse et de deux autres personnes élues par l'assemblée générale des membres. Les membres étaient divisés en fondateurs (cotisation annuelle de six gourdes); en souscripteurs (versement annuel minimum de douze gourdes); en donateurs (don d'une valeur au moins de cent gourdes, en espèces ou en livres, vêtements, matériel d'enseignement, etc.). Le comité pouvait s'adjoindre, en nombre illimité, des dames patronnesses.

La constitution de la Caisse des Ecoles s'inspirait de mon idée ambitieuse d'*intéresser tout le monde à l'éducation populaire* en en faisant une affaire nationale. J'y

vis un moyen précieux de propagande ou, si l'on aime mieux, de publicité scolaire. J'employai toutes les ressources dont je pouvais disposer pour rendre le plus large possible cette publicité. L'un des concours effectifs que je reçus à cette occasion fut celui du Clergé: le dimanche qui suivit la publication de l'arrêté dans le *Moniteur* du 21 décembre 1918, un éloquent appel des Evêques fut lu dans les églises et chapelles demandant aux fidèles de chaque paroisse de devenir membres de la caisse communale des écoles.

Pour mettre l'affaire en train, il fallait payer de sa personne. J'allai moi-même recueillir des adhésions. Des dames de la société port-au-princienne s'intéressèrent vivement à l'œuvre. Et c'est au milieu d'une nombreuse assistance que j'inaugurai, fin décembre 1918, à l'Hôtel de Ville, la Caisse des Ecoles de Port-au-Prince. Le comité directeur en était ainsi composé: président, M. Alphonse Alphonse, magistrat communal; trésorier, Mgr Jan. curé de la Cathédrale; conseillers: Mme Emile Rouzier, Mme Suirad Villard, Dr Paul Salomon, Dr François Dalencour, M. T. Laleau, M. Arthur St-Lôt.

La Caisse de Port-au-Prince se mit immédiatement à la besogne, sollicita des concours, obtint des souscriptions et fut bientôt en mesure de distribuer aux écoliers indigents des secours en habits, chaussures, fournitures classiques. Mais la *fourniture essentielle* manquait encore. Le 12 mai 1919, j'adressai au comité directeur une lettre dans laquelle je lui disais:

«Je prends un plaisir particulier à constater que votre action s'exerce avec succès dans tous les quartiers de la ville et que vous tâchez d'intéresser à cette œuvre démo-

cratique les différentes classes de la population, en demandant à chacun d'y contribuer dans la mesure de ses moyens. Si tous les habitants de Port-au-Prince — haïtiens et étrangers, intellectuels et ouvriers, petits et grands — répondaient à votre appel, vos ressources seraient décuplées et vous pourriez, ainsi que vous en avez le désir, soulager les infortunes qui sollicitent chaque jour votre bienveillance, — infortunes d'autant plus douloureuses qu'elles sont supportées par des enfants. Par la distribution gratuite de linge, souliers, livres et fournitures classiques aux élèves indigents ou peu aisés, vous encouragez dans une large mesure la fréquentation scolaire, dont le taux, ici comme dans les autres villes de la République, est cruellement dérisoire.

«Vêtir les enfants et leur fournir les instruments d'étude indispensables, c'est bien. Mais cela ne suffit pas. *Beaucoup de ces enfants, hélas! arrivent le matin en classe sans avoir mangé et ne sont pas certains, en rentrant chez eux, le midi, d'y trouver un morceau de pain!*

«Connaissez-vous de spectacle plus triste que celui d'un enfant qui a faim? Ce spectacle, on l'a cependant quotidiennement sous les yeux dans un grand nombre de nos écoles populaires. Je pense que nous pourrions dans une certaine mesure remédier à un mal si affreux en établissant, dans les quartiers pauvres de la ville, sous la direction et le contrôle de la Caisse des Ecoles, des *cantines scolaires* chargées de distribuer des portions gratuites aux écoliers nécessiteux. Je vous verrais avec reconnaissance mettre cette question à l'étude. Et si vous voulez bien m'inviter à la séance où elle sera examinée, je vien-

drai de grand cœur essayer avec vous d'y trouver une solution pratique.»

M. Alphonse convoqua sans tarder l'assemblée générale de la Caisse des Ecoles de Port-au-Prince et invita à la réunion des représentants de la presse. Ma proposition de créer des cantines scolaires gratuites fut accueillie avec enthousiasme. Et le 1er juillet 1919, j'eus la joie de procéder moi-même à l'inauguration de *huit cantines*. — véritables restaurants d'une propreté parfaite ouverts aux écoliers indigents, dont deux au Morne-à-Tuf, deux au Bel-Air, deux au Poste-Marchand et deux à la Croix-des-Bossales. Deux fois par jour, des centaines d'enfants furent reçus et nourris dans ces cantines dont la direction avait été confiée à des personnes honorables.

Grâce au concours désintéressé que nous apportèrent des gens de toutes conditions (j'ai cité leurs noms dans mon livre *Pour Une Haïti Heureuse*, tome II, page 393), le succès fut considérable. Un journal — qui s'était cependant spécialisé dans la critique souvent acrimonieuse de ma personne et de mes actes — alla jusqu'à proposer que ces cantines fussent appelées «Cantines-Bellegarde». Bien entendu, je repoussai énergiquement cette proposition: ce n'était pas en vue de ma popularité que j'avais créé une telle œuvre de bienfaisance!...

La Caisse des Ecoles fut rendue obligatoire par voie légale. J'introduisis tout d'abord dans la loi du 5 août 1919 la disposition suivante: «Il est créé, *dans chacune des communes de la République*, une Caisse des Ecoles ayant pour but de faciliter la fréquentation des classes». Puis, je fis voter la loi du 4 août 1920 sur l'Université d'Haïti, qui prescrit en son article 7: «Les Caisses des

Ecoles, instituées en vertu de la loi du 5 août 1919, sont obligatoires dans les communes. Elles sont autorisées à recevoir les dons et legs qui leur sont faits pour faciliter la fréquentation des classes, soit par des secours aux élèves indigents sous forme de livres, de fournitures classiques, vêtements, *nourriture*, outils, matières premières, soit par des encouragements aux maîtres sous forme de suppléments de salaires, indemnités de résidence ou de vie chère, etc.»

Je ne sais si dans le cyclone qui a démoli tant de choses au ministère de l'Instruction Publique ces deux lois ont été détruites. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'existe plus de Caisse des Ecoles en Haïti. Les cantines scolaires ont disparu. Et celles qu'on a fait revivre sous une autre forme ont porté des noms de Chefs d'Etat et n'ont été que des moyens de réclame politique.

16 juin 1947.

RAPPROCHEMENT DES CLASSES

Dans la préface du premier volume de mon livre *Pour Une Haïti Heureuse* j'ai rappelé ce souvenir qui m'est cher: «Encore élève de seconde au lycée Pétion, je me fis inscrire en 1894 comme professeur bénévole au Cours d'Adultes de l'Association du Centenaire de l'Indépendance Nationale. Depuis ce jour déjà lointain jusqu'à la minute précise où j'écris ces lignes, une préoccupation a dominé ma pensée et dirigé mon activité sociale: celle de l'élévation du peuple haïtien par l'éducation et par le travail. Il n'y a pas une page sortie de ma plume qui ne témoigne de ce haut souci. Pas un acte de ma vie publique qui n'en ait été inspiré. Si l'école du soir fondée par M. Jérémie — où mon cher et infortuné Massillon Coicou prodigua les trésors de son âme fraternelle — attira tout de suite mon dévouement juvénile, c'est qu'elle m'apparut, puisqu'elle faisait de l'ouvrier un écolier, comme le clair symbole de l'union des deux forces indispensables au développement harmonieux de la société haïtienne. Je suis devenu plus tard professeur au lycée, et j'ai beaucoup enseigné dans d'autres écoles secondaires ou supérieures. Jamais je ne me sentis plus fier de ma profession et ne me crus mieux récompensé de mon labeur que le jour où, visitant un chantier de construc-

tion, je vis venir à moi un contremaître, qui me dit : — Vous m'avez appris à lire au Cours d'Adultes, et c'est grâce à vous que je peux tenir ici ma place. Merci. »

L'éducation du peuple est une affaire publique, à laquelle tous les citoyens, toutes les familles et même les étrangers habitant le pays doivent s'intéresser à cause de son importance capitale pour l'amélioration des conditions de vie en Haïti. Mon programme, lorsque je pris en 1918 la direction du ministère de l'instruction publique, fut d'intéresser la nation tout entière à *l'école publique*, sans distinction de classe, de sexe ou de religion. Et je n'ai obtenu tant de concours désintéressés que parce que j'allais moi-même plaider auprès de chacun la cause de l'école haïtienne et parce que j'avais fait de cette cause une affaire patriotique au premier chef. Me dressant devant la volonté des fonctionnaires de l'Occupation de *tout détruire* ou de *tout prendre*, contrecarrant les projets de domination d'un Ruan ou d'un McIlhenny, je luttai et résistai avec avantage grâce aux appuis *volontaires* qui me vinrent de toutes parts. Ces appuis, je les trouvais parce que — c'est ma fierté de le dire — je commençais par donner l'exemple. Je m'enorgueillis d'être le premier ministre haïtien de l'instruction publique qui, étant en fonction, ait consenti à tenir, naturellement sans rétribution, une chaire dans une école publique. Je fis en effet, pendant deux ans, le cours de « psychologie appliquée à l'éducation » à l'Ecole Normale d'Institutrices dirigée par Mme René Lerebours. Chef de division en 1904, j'avais également donné mon concours à titre gracieux à l'Ecole Pratique de Mlle Isabelle Laporte et à l'Institution de Mme Vve Auguste Paret.

Quand je voulus créer la *Caisse des Ecoles* et les *Cantines Scolaires*, je ne me contentai pas de rédiger un arrêté et d'écrire des circulaires: j'allai moi-même dans les familles exposer la misère de nos écoliers et je trouvai, *dans toutes les classes de la société*, de nobles femmes et des hommes généreux pour m'assister dans cette œuvre charitable.

Mon rêve était de faire de chaque école publique la «pupille» d'une famille ou d'un groupe de familles. Pour réaliser ce rêve, je recourus à un moyen qui me permit de faire coup double: à nos écoles primaires de toute la République, jusque-là désignées par de simples numéros d'ordre, *je donnai les noms des vieux maîtres qui avaient honoré de leurs services la carrière de l'enseignement, et je plaçai ces écoles sous le patronage et la protection de leurs familles.*

L'avis ministériel portant les nouvelles dénominations constituait un véritable palmarès, où les noms les plus éclatants voisinaient avec les plus humbles, tous réunis dans le même hommage de gratitude rendu à leur mérite: un prolétaire comme Coriolan Dessources, dit Coyo, à côté d'un Daguesseau Lespinasse ou d'un Guillaume Manigat; une Claire-Heureuse, une Belmour Lépine ou une Argentine Bellegarde à côté d'une modeste institutrice provinciale tirée de l'ombre.

La pose des plaques donna lieu à de touchantes manifestations. Je ne peux résister au plaisir de reproduire ici, en les abrégeant malheureusement, deux des comptes rendus du *Nouvelliste*.

Hier matin (4 février 1920), M. l'Inspecteur Tessier a procédé, en présence de la famille Darius Denis, à la pose

de la plaque offerte à l'*Ecole nationale Darius Denis* par les parents de ce remarquable éducateur. Aux paroles élogieuses de l'inspecteur, M. Louis Roy, ministre des travaux publics, répondit au nom de la famille par des remerciements émus. Puis, le directeur de l'école, M. Desrouleaux, dit en termes heureux sa fierté et celle de ses élèves pour l'honneur fait à leur établissement. M. Dantès Bellegarde, qui assistait à la cérémonie comme ami de la famille, demanda aux parents de Darius Denis d'adopter pour *filleuls* les élèves de l'école, — laquelle aura désormais comme jour de fête annuelle la date anniversaire de la naissance de son patron. Le ministre a annoncé qu'il allait étendre la mesure à toutes les écoles: *chacune aura sa fête à la date anniversaire de la naissance de celui dont elle porte le nom*. C'est là une inspiration que nous trouvons tout à fait heureuse.»

«C'était hier matin (6 février), à l'école nationale primaire du Bel-Air, pose de la plaque portant le nom de *Richard-Azor*. Cette cérémonie, qui eut lieu en présence de Mme Vve Azor et de ses nombreux enfants et petits-enfants, fut particulièrement touchante. Le ministre de l'Instruction Publique y assistait. Le Dr V. Carré, sous-inspecteur des écoles, fit un bel éloge de Richard Azor qui, sous le Gouvernement de Geffrard, fonda la première école du soir du Bel-Air et qui, au cours d'une longue carrière, eut la fierté de voir passer sur les bancs de son modeste établissement presque toute la jeunesse de ce quartier populaire. M. Bellegarde rappela les services rendus par Richard Azor à la population du Bel-Air, dont il était devenu le patriarche écouté. Le ministre, parlant de la nécessité d'une bonne éducation populaire, demanda aux

familles du quartier de s'intéresser activement à *leur école*. Il préconisa la fondation d'une association formée des notables du Bel-Air, qui se donnerait comme tâche de contribuer au développement des écoles du quartier et d'encourager la fréquentation scolaire. Il regretta l'absence de son ami, M. Antoine Innocent, qui représente le Bel-Air au Conseil Communal et qui est, par conséquent, tout indiqué pour prendre l'initiative d'une pareille œuvre...

Je pourrais multiplier ces citations, car dans chacune de nos écoles se déroula une manifestation semblable et tout aussi touchante. Le résultat que je poursuivais fut atteint : un vif courant de sympathie s'établit entre nos écoles populaires et les familles. J'en donne ces deux exemples : M. Edmond Lespinnasse « adopta » *l'Ecole Daguesseau-Lespinnasse*, fournissant des secours aux élèves et prenant part chaque fois, avec ses enfants, à la fête annuelle de l'établissement. Les familles Horace et Emmanuel Ethéart s'intéressèrent également à *l'Ecole Pierre-Ethéart* dirigée avec beaucoup de dévouement par Mlle Henriette Valin.

N'avais-je pas trouvé là un excellent moyen d'opérer ce fameux rapprochement des classes dont on parle beaucoup sans qu'on fasse rien pour le faciliter ? Et cela ne valait-il pas mieux que de prêcher la haine des classes ?...

17 juin 1947.

LA COMMUNE ET L'ECOLE

Dans tous les pays où l'instruction publique est sérieusement établie, une large place y est faite à l'institution locale — chez nous la commune — qui constitue la base de l'organisation politique.

La loi haïtienne du 6 octobre 1881 sur les conseils communaux a mis à la charge des communes l'obligation de créer des écoles pour l'éducation du peuple. Les lois sur l'instruction publique ont renforcé cette obligation: 1° celle du 18 octobre 1901, en exigeant des communes dont les finances sont prospères d'établir et d'entretenir, chacune à ses frais, au moins une école primaire de garçons et une de filles; 2° celle du 4 août 1919 que je fis moi-même voter et qui, outre qu'elle prévoit dans chaque *section rurale* la création de deux écoles primaires, institue des bourses communales dans les lycées, collèges privés ou écoles professionnelles, *exclusivement réservées aux enfants des sections rurales et des villes où n'existe pas d'enseignement secondaire ou professionnel.*

Les communes, dans leur ensemble, n'ont jamais eu un très vif souci de remplir le rôle d'une si capitale importance qui leur est confié. Quelques-unes bornent leur action à subventionner des écoles privées. Bien rares sont celles qui inscrivent dans leur budget ces dépenses pour

l'éducation populaire que la loi de 1881 appelle obligatoires. L'excuse qu'elles donnent à ce sujet consiste à dire que leurs ressources financières ne suffisent pas à assurer les *services communaux essentiels*. Or l'instruction publique devrait être considérée — avec la police, la voirie et l'assistance — comme l'un de ces services essentiels auxquels la commune est obligée de pourvoir.

En admettant toutefois comme fondé l'argument financier mis en avant, l'Etat a pour devoir de fournir aux communes les moyens nécessaires pour accomplir leur mission d'éducation. De cette considération naquit un projet de loi sur les taxes communales scolaires que je déposai en 1920 au Conseil d'Etat et dont je parlerai plus loin.

Mais, antérieurement au dépôt de ce projet de taxes scolaires, un premier pas avait été fait par le gouvernement de M. Dartiguenave en vue de rendre effective l'action des communes en matière d'instruction publique. Par la loi du 2 octobre 1918, qui restituait aux magistrats communaux les fonctions d'officier de l'état-civil, et par celle du 2 juin 1919 qui la complétait, 70 o/o des recettes de l'état-civil étaient affectées aux besoins scolaires des communes, — 30 o/o étant accordées aux magistrats communaux pour leurs soins et frais.

La loi du 18 décembre 1918 et celle du 28 juillet 1919 réglèrent l'emploi des 70 o/o des recettes de l'état-civil en les appliquant: 1° aux frais d'acquisition, de construction ou de réparation des maisons d'écoles; 2° aux frais d'acquisition ou de confection des matériels et mobiliers garnissant ces écoles; 3° au paiement des indemnités de résidence aux instituteurs, titulaires ou adjoints,

employés dans une commune autre que celle de leur habitation.

La loi du 28 juillet 1919 rencontra une vive opposition au Conseil d'Etat de la part de quelques ardents partisans de l'autonomie communale, qui ne voulaient admettre aucun contrôle du ministre de l'instruction publique sur l'attribution et l'emploi des fonds de l'état-civil affectés aux écoles. A l'un d'eux je fis cette réponse :

«Je ne peux laisser dire sans protester que les dépenses prévues pour traitements du personnel à l'article 66 de la loi de 1881 sur les conseils communaux sont plus urgentes et plus nécessaires que celles concernant l'instruction primaire. Une telle opinion dépasse assurément la pensée du Conseiller qui vient de parler. *Non, il n'y a pas de dépense qui soit plus impérieuse que la dette d'instruction contractée envers le peuple. C'est parce que trop longtemps a prévalu dans l'esprit des Haïtiens l'opinion contre laquelle je m'élève que les paysans, pourvoyeurs de nos budgets, croupissent dans une si noire ignorance. Nous n'avons pas assez compris qu'il fallait donner à ce peuple, par une instruction largement répandue, les moyens de s'élever dans la lumière et de conquérir son indépendance économique. Et parce que nous avons cru qu'il y avait d'autres tâches plus urgentes que celle-là, nous avons laissé se perpétuer en ce pays un état de misère matérielle et intellectuelle, dont c'est aujourd'hui notre devoir le plus impérieux de sortir à bref délai.*»

Cette petite loi du 2 octobre 1918 affectant aux écoles 70 pour cent des recettes de l'état-civil nous permit de percevoir du 1er janvier 1919 au 30 septembre 1920, soit en vingt mois, 154,674,48 gourdes (\$ 30.934.99) et de dé-

penser 66.168,38 (\$13.233,67) pour les besoins des écoles, comme on peut le voir par mon rapport du 23 décembre 1920 au Président de la République publié dans le *Montieur* du 20 février 1921 et reproduit dans mon livre *Pour Une Haïti Heureuse* (tome 2, page 466).

30.934 dollars en vingt mois: c'était évidemment peu de chose; mais quand on saura que le budget de l'exercice 1919-1920 ne prévoyait que 5.000 dollars pour *mobilier de toutes les écoles de la République*, on trouvera naturel que je me sois vanté des résultats acquis, — dont le plus important pour moi était d'avoir intéressé les communes d'une façon directe à l'éducation populaire et d'avoir rendu tangibles aux yeux des populations les effets de l'action locale dans l'un des services les plus essentiels de l'activité nationale.

Je voulus faire un effort plus vigoureux dans ce sens. M'inspirant de la législation française, qui met à la charge des communes certaines dépenses de l'instruction primaire en y affectant des ressources spéciales; m'appuyant, d'autre part, sur l'article 66 de la loi haïtienne de 1881 sur les conseils communaux, qui range parmi les dépenses obligatoires des communes celles concernant la création des maisons d'écoles, je préparai un projet de loi qui: 1° imposait aux communes, sous la direction et le contrôle du ministre de l'instruction publique, le soin de concourir aux dépenses de l'enseignement primaire urbain et rural; 2° leur donnait en même temps les moyens de pourvoir à ces dépenses par l'établissement de quelques taxes communales faciles à percevoir et de rendement certain.

Ce projet, communiqué par le ministre des finances,

M. Féquière, au conseiller financier américain, M. McIlhenny, déchaîna la colère de celui-ci. Dans une lettre du 23 juin 1920, M. McIlhenny déclara «s'opposer absolument à un pareil projet», qui, suivant sa propre expression, était «inopportun». Je répliquai vigoureusement, en contestant d'abord au conseiller financier tout droit de contrôle sur les finances communales, en démontrant ensuite l'opportunité et la légitimité des mesures que je réclamaï en faveur de l'instruction des masses populaires et paysannes.

«Rien — écrivis-je — n'est plus opportun, plus indispensable, plus urgent pour le peuple haïtien que l'organisation de l'instruction primaire, *principalement dans nos campagnes* trop longtemps abandonnées à elles-mêmes. Le conseiller financier a-t-il quelque chose de mieux à substituer à mon projet? J'examinerai avec soin les suggestions qu'il voudra bien faire au Gouvernement. Mais ce qui importe, c'est qu'un effort vigoureux soit fait dans le sens de l'éducation populaire; c'est qu'une impulsion définitive soit donnée à l'enseignement primaire rural. *Nous avons un devoir de justice et de conscience à remplir envers notre peuple afin de le tirer de l'ignorance et de la misère.* Le Gouvernement haïtien ne peut pas souffrir plus longtemps que des voyageurs continuent à porter sur Haïti des appréciations comme celle que je trouve dans une récente brochure de M. Gabriel Guy Inman: *The fact is that the people of the country districts, which means 90 per cent of the population, are little above the animal...* Je demande au conseiller financier de faire connaître au Gouvernement les moyens qu'il lui paraîtrait plus convenable de mettre à la disposition

du ministère de l'instruction publique pour réaliser l'œuvre indispensable et urgente de l'éducation populaire et paysanne.»

Cette demande précise resta naturellement sans réponse. Et ma grande tentative de progrès national fut ainsi électrocutée...

24 juin 1947.

UNE VOIX S'ELEVA DANS LA NUIT...

En souvenir de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940, je reproduis ici quelques passages du discours que je prononçai, en mars 1945, au banquet offert, à l'Hôtel Splendide, à la Mission Française présidée par le Dr Pasteur Vallery-Radot.

*
* *

Depuis la catastrophe de juin 1940, nous avons eu la visite de nombreux Français exilés, de Jacques Soustelle à Henri Torrès, qui nous parlèrent de la France meurtrie et de ses espérances. C'est la première fois que nous recevons de la France libérée des Français qui ont connu les horreurs de l'occupation allemande, qui ont organisé la résistance de l'intérieur, subi la captivité dans les camps de concentration, versé leur sang sur les champs de bataille.

Combien nous vous sommes reconnaissants, mesdames et messieurs de la Mission Française, de nous apporter, par votre présence, la preuve de cette merveilleuse vitalité qui a permis à votre patrie, au cours de sa dramatique histoire, de sortir victorieuse des épreuves les plus cruelles!

La France est le «cœur de la civilisation», disait Guizot. Elle est notre mère spirituelle et, si elle disparaissait, sa mort ferait d'Haïti une orpheline dans la famille des nations. Par la grâce incomparable de son génie, par les semences de vérité, de beauté et de bonté qu'elle a jetées à pleines mains sur le monde, la France a conquis l'âme des peuples. Mais à la sympathie universelle qui l'entoure s'ajoute, pour nous Haïtiens, un sentiment plus intime parce qu'il s'alimente aux sources profondes de notre être physique et moral : dans nos veines coule, mêlé au sang africain, le sang français et sur nos lèvres chante le doux parler de France.

Deux peuples qui emploient les mêmes mots pour exprimer les mêmes joies et les mêmes souffrances, qui traduisent par les mêmes vocables leurs efforts pour la conquête du bonheur et de la connaissance, ne peuvent être étrangers l'un à l'autre : leurs âmes communiquent par des canaux invisibles qui charrient de l'un à l'autre sentiments et pensées, et il est tout naturel que peu à peu le même idéal de vie et de beauté s'impose à leur esprit. Les conditions physiques de l'habitat humain ont incontestablement une grande part dans la différenciation des types sociaux. Mais on ne peut douter de l'influence tout aussi capitale de l'atmosphère morale où vivent et respirent les âmes. Les Haïtiens, par leur commerce constant avec les livres où les Français ont déposé les trésors de leur intelligence et de leur sensibilité, vivent et respirent dans le climat créé par les idées, les traditions, les croyances françaises. Comment n'en seraient-ils pas profondément imprégnés ? Et comment s'étonner qu'ils aient la même conception que les Français du droit, de la justice, des

principes supérieurs de vie morale qui font la noblesse et la dignité de la nature humaine?...

J'étais en 1904 chef de division au ministère de l'instruction publique. Voulant distribuer des récompenses aux élèves méritants de nos cinq lycées, le ministre me confia le soin de choisir les livres français dont la lecture ferait le plus de bien à nos jeunes gens. Parmi les nombreux ouvrages littéraires et scientifiques que je demandai aux libraires de Paris, je réservai pour nos élèves de philosophie un livre admirable consacré au plus grand savant de France, — au plus grand savant du monde, oserai-je dire, car aucun autre n'a su allier au génie le plus bien-faisant plus de simplicité, plus de bonté, plus d'humilité. L'auteur de ce livre admirable se nomme René Vallery-Radot et celui dont il raconte la vie lumineuse s'appelle Louis Pasteur... N'est-ce pas une faveur exceptionnelle du sort que nous ayons ce soir, à notre table, un illustre ambassadeur de la pensée française, écrivain de talent comme son père René Vallery-Radot, savant réputé et, comme son grand-père, Louis Pasteur, membre à la fois de l'Académie française et de l'Académie de Médecine?...

Notre fidélité à la culture française, aux traditions françaises, personne ne peut en être surpris ou en prendre ombrage. Notre histoire est intimement mêlée à la vôtre et, en certains points, elle se confond avec la vôtre. C'est ce que le Professeur Ronze a démontré dans sa belle conférence d'avant-hier au Théâtre-Rex. Il a eu la délicatesse de nous parler de celui que nous appelons le Précurseur, de Toussaint Louverture, authentique génie de la race noire dans les temps modernes. Toussaint vous appartient autant qu'il nous appartient puisqu'il gouver-

na, au nom de la France, la colonie française de Saint-Domingue et qu'il mourut, général français, dans un cahot du Fort de Joux. M. Ronze a soutenu une thèse — que contredisent plusieurs de nos historiens — à savoir que Toussaint n'a pas eu l'idée d'une St-Domingue absolument indépendante et souveraine, mais d'une colonie autonome, d'une sorte de «dominion» qui n'aurait été retenu à la France que par un simple lien d'allégeance. Quoi qu'il en soit, il y a, dans la constitution de 1801, écrite sous l'inspiration du général noir, une expression bien curieuse pour l'époque: cet Acte, que Bonaparte allait condamner comme attentatoire à l'autorité du gouvernement métropolitain, dit que «Saint-Domingue et ses îles adjacentes forment le territoire d'une seule colonie qui fait partie de l'Empire français.» Empire français! Voilà une formule qui paraît étrangement moderne, répondant, je crois, à la nouvelle politique coloniale de la France, — celle que préconisait cet autre Noir, ce grand Français qui s'appelait Félix Eboué!...

Félix Eboué fut le premier gouverneur de colonie à se rallier à la Résistance. Comme lui nous avons profondément souffert de la défaite de la France. Quand les Allemands entrèrent au pas de l'oie dans Paris, c'était comme si leurs lourdes bottes marchaient sur nos cœurs. Tout semblait alors perdu. Mais dans la nuit du désastre un cri s'éleva: ce fut le chant du «Coq gaulois», de l'éternel Chantecler qui proclamait dans les ténèbres le retour de la lumière, le lever glorieux du soleil de victoire.

L'audacieuse entreprise organisée contre la démocratie française aurait pu réussir dans le deuil de la France si

une grande voix, pareille à celle de Jeanne d'Arc, ne s'était élevée pour sonner le rassemblement des âmes françaises autour de la patrie en détresse. D'épaisses nuées obscurcissaient aux yeux d'un grand nombre de Français la notion du devoir envers la France quand Charles de Gaulle, petit général de brigade qui n'avait d'autre titre à réclamer pareil honneur que sa foi immense dans le destin de la France éternelle, assumant devant le monde le commandement suprême de la Résistance française. Il était seul et privé de tous moyens d'action. On qualifia de folie son rêve prodigieux de délivrer la France enchaînée, comme la petite paysanne de Domrémy passa pour une possédée du démon quand elle se prétendit « envoyée de Dieu pour sauver le beau royaume de France. »

La folie sublime du petit général de brigade — petit par le grade mais si grand par le cœur — se communiqua comme une flamme à des millions de Français. C'est cette folie qui anima Koenig et ses hommes à Bir Hakim. C'est cette folie qui entraîna à la victoire, dans les rudes montagnes d'Italie, Juin et ses troupes. C'est cette folie qui amena à l'île d'Elbe Delattre de Tassigny et ses soldats. C'est cette folie qui enflamma ces pilotes et ces marins de France qui, dans tout le ciel et sur toutes les mers, ont joyeusement accepté de mourir pour que la France vive. C'est cette folie qui embrasa des milliers et des milliers de patriotes de l'intérieur, hommes et femmes, dont l'activité courageuse fut jugée si efficace par le haut commandement allié qu'il les incorpora officiellement, dès le débarquement en Normandie, dans les forces armées des nations unies combattant en France.

Cette folie — c'est-à-dire sa foi ardente dans le destin glorieux de la France — Charles de Gaulle ne l'a pas seulement répandue parmi les Français: il l'a fait partager à tous ceux qui l'ont approché, même aux plus incrédules. Winston Churchill a été son premier et son plus puissant allié parce que jamais auparavant ne s'étaient rencontrés deux hommes qui fussent mieux apparentés par l'esprit de résistance et par la vaillance du cœur. La sincérité de sa foi rayonne avec une telle force de la personne de De Gaulle que nulle créature humaine n'y peut résister: sa visite de juillet 1944 à Washington, où pour la première fois le général trouva l'occasion de parler à cœur ouvert au Président Roosevelt, suffit pour dissiper bien des malentendus et remettre sur une base de loyauté et de confiance la traditionnelle amitié franco-américaine. Comment Roosevelt n'aurait-il pas apprécié le patriotisme pur de Charles de Gaulle. — lui qui écrivait au Maréchal Pétain à la suite de la rupture des relations diplomatiques déclarée par Pierre Laval: «Il n'est au pouvoir de personne de briser la chaîne d'amitié que l'histoire a forgée entre la France et les Etats-Unis»?

On a parlé du miracle de la Marne. Pourquoi ne parlerai-je pas aussi du miracle de Charles de Gaulle? C'est le mot qui me vient irrésistiblement à l'esprit quand j'embrasse du regard les événements qui se sont accomplis, de l'appel solitaire du 18 juin 1940 à cette libération de Paris, dont un film admirable a fait dérouler sous nos yeux, hier soir, les scènes émouvantes. Nous avons vu De Gaulle marcher dans les rues de la capitale française au milieu d'une foule enthousiaste qu'il dominait de sa haute taille. Il n'avait rien d'un conquérant grisé

par la victoire. Et cet homme qu'on présentait comme un dictateur, ce petit général de brigade — car il garde ses deux étoiles de brigadier — a affirmé son respect des institutions démocratiques dans la première parole officielle qu'il a prononcée à l'Hôtel de Ville: «Je ne dirai pas que la République est restaurée, parce qu'elle n'a jamais cessé d'exister.»

La mission de Charles de Gaulle n'est pas terminée. Elle ne sera complète que lorsque se sera réalisée la réconciliation de tous les Français, réunis dans leur patrie libérée et unis dans l'œuvre de réhabilitation morale et de reconstruction matérielle de leur France, qui est aussi la nôtre.

Le Général de Gaulle veut que la France reprenne et garde sa place — l'une des premières — dans la société des nations. Il travaille à cette entreprise française avec la foi ardente qu'il a mise dans la conquête de la victoire alliée. Il sait qu'il peut compter sur le peuple français pour l'aider dans sa lourde tâche de reconstituer la fortune nationale et de sauver l'âme de la France qu'essayèrent de pervertir des doctrines pernicieuses...

Beaucoup d'étrangers, admirateurs de la France, n'avaient été sensibles jusqu'à ces derniers temps qu'à son prestige guerrier, à l'éclat incomparable de sa littérature, de sa science et de ses arts, à son culte de la vie et à la grâce de ses femmes. Son histoire, toute bruisante de gloire, leur avait paru un enchantement, et ils l'ont aimée dans ses écrivains, dans ses savants, dans ses artistes, dans ses grands capitaines comme dans ses humbles missionnaires. Mais ils n'avaient pas compris que la rayonnante civilisation de la France aurait été impossible sans

le labeur infatigable de millions d'hommes penchés sur la terre maternelle et que la gloire militaire comme la gloire intellectuelle de la France était faite du sang et de la sueur de ces millions de travailleurs obscurs. Or, c'est l'énergie du peuple français dans les champs et à l'usine, c'est sa constance dans l'effort pénible, c'est son goût de la besogne bien faite, ce sont toutes ces vertus humbles et patientes qui ont fait la fortune réelle de la France et lui ont permis de guérir les blessures laissées sur son corps par les agressions renouvelées d'un ennemi farouche.

M. Pasteur Vallery-Radot nous a raconté, il y a quelques instants, au Théâtre-Rex, l'héroïsme de tout ce peuple français, sans distinction d'âge, de sexe, de profession, de classe ou de race, dans le mouvement sublime de la résistance intérieure. Savants et ouvriers, paysans et artistes, prêtres et athées, mondaines et servantes, riches et pauvres, tous avec une égale ferveur offrirent leur contribution petite ou grande — souvent leur vie — à la cause de la libération.

Il est juste de reconnaître le rôle magnifique que les femmes ont particulièrement joué dans cette tragédie de la nation française. C'est sans doute pour rendre hommage à ces femmes admirables autant que pour honorer les mérites personnels de Mme Pasteur Vallery-Radot que le Gouvernement de la République française l'a désignée pour faire partie de cette importante Mission. Il me plaît aussi de signaler la présence parmi nous de la Comtesse de Siewyès qui, Argentine de naissance, a lié sa vie à un patriote français et donné tout son cœur à son pays d'élection : je vois dans son cas un symbole d'amour pour

la France de tous nos peuples latins d'Amérique, disons mieux de toute l'Amérique, y compris le Canada et les Etats-Unis, puisque je citais tout à l'heure la belle parole du Président Roosevelt. Et pourquoi n'irais-je pas plus loin? Je vois ici réunis — à côté de nombreux Français, Haïtiens, Américains du Nord, du Centre et du Sud — des Européens: Anglais, Hollandais, Belges, Danois et autres. Ce sont toutes les nations démocratiques qui se groupent ainsi autour des Messagers de la France. Le message que vous nous apportez, mesdames et messieurs de la Mission française, c'est en effet celui de la France que nous aimons et admirons, parce qu'elle est à nos yeux l'expression de la civilisation chrétienne faite de solidarité humaine, de justice entre les peuples, de fraternité entre les races, de paix et d'amour pour tous les hommes de bonne volonté.

1er juillet 1947.

LES NATIONS UNIES

C'est une coïncidence fort heureuse que M. Carlos Garcia-Palacios, sous-directeur de la Section Radiophonique du Secrétariat des Nations Unies, se soit trouvé à Port-au-Prince juste au moment où se célébrait, dans le monde entier, le 2^e anniversaire de la signature de la Charte de San-Francisco par les délégués de 50 nations représentant la très grande majorité de la population du globe, soit environ 1.700.000.000.

Le 26 juin est une date désormais historique. Il marque, dans les annales de l'humanité civilisée, la naissance d'une Institution Internationale où les peuples angoissés abritent aujourd'hui leurs plus fervents espoirs de paix, de liberté, de justice et de bien-être.

Les peuples ont-ils raison de croire que cette fois-ci leurs espoirs ne seront point déçus?

Il y a eu en effet une première tentative d'organisation internationale, qui a malheureusement avorté: c'est la Société des Nations créée par le Traité de Versailles de 1919.

J'ai connu M. Garcia-Palacios à Genève en 1921, aux temps que j'appellerais héroïques de la Société des Nations. Il peut comme moi porter témoignage de l'enthousiasme qui nous animait tous, particulièrement les repré-

sentants des petites nations, à la consolante pensée que nous allions enfin établir la paix sur des bases si solides que nulle puissance au monde ne fût capable de les ébranler. On avait fini par reconnaître cette vérité qu'il y a une *technique de la paix* comme il y en a une de la guerre et que cette technique devrait être élaborée — et sans cesse améliorée pour s'adapter aux nécessités d'un monde en perpétuel mouvement — par des *institutions permanentes* spécialement consacrées à l'organisation pacifique de l'humanité.

La «machinerie» de la Société des Nations, complétée par le Bureau International du Travail, était sans doute excellente, mais il y manquait le rouage essentiel, le facteur indispensable pour en assurer le succès: *la confiance des peuples*. L'ancienne Société des Nations était moins une association de nations dans le sens précis du mot qu'une ligue d'Etats, disons mieux, de gouvernements, beaucoup plus préoccupés de faire valoir leurs intérêts particuliers que de travailler loyalement au bien commun de l'humanité. Au cours de certaines discussions à Genève, on avait trop souvent l'impression de se trouver dans une assemblée de vainqueurs qui voulaient tirer de la victoire commune tous les avantages possibles pour eux-mêmes et qui étaient prêts à se dresser les uns contre les autres dans une lutte farouche pour le partage des dépouilles.

Ces querelles intérieures ne pouvaient que fortifier la défiance que l'on avait machiavéliquement créée autour de l'Institution de Genève. La première Guerre Mondiale avait provoqué en Europe de profonds bouleversements. Discordes intestines, crises économi-

ques, malaise commercial, chômage, manifestations bel-
liques, clameurs de revanche: telle était l'atmosphère
qui régnait alors et qui semblait fort peu favorable à la
paix universelle. Ces inquiétudes, qui rendaient plus évi-
dente la nécessité d'une organisation internationale paci-
fique et qui devaient par conséquent rendre plus chère
son existence, furent au contraire exploitées contre la
Société des Nations. Enveloppée dans cette atmosphère
de défiance, obligée de ménager ses forces pour ne pas
risquer son existence encore fragile, craignant de prendre
des décisions énergiques qu'elle savait ne pas avoir les
moyens d'imposer aux récalcitrants, elle se montra peu-
reuse et hésitante. Et de cela encore on lui fit grief, et cha-
cune de ses décisions fut critiquée avec le souci évident de
diminuer son autorité et son prestige. On lui reprocha de
n'avoir pas réussi à établir *tout de suite* sur des bases dé-
finitives la paix universelle et la justice internationale et
de n'avoir pas supprimé, en quelques années, les malen-
tendus, les conflits, les rancunes, les injustices, les anta-
gonismes, les haines créés parmi les peuples par des siè-
cles de rivalité ouverte ou sournoise.

Il est juste de reconnaître que l'une des grandes fai-
blesses de l'ancienne Société des Nations a été le refus
des Etats-Unis d'y occuper la place légitime qui leur était
réservée. Parlant le 9 septembre 1922 à la tribune de
Genève, je disais en propres termes: «Et même mainte-
nant que la Société des Nations se sent sûre de vivre, une
secrète inquiétude la trouble encore parce qu'elle n'est
pas jusqu'à présent l'association universelle qu'elle veut
et qu'elle doit être. Trois grandes nations, les Etats-Unis,
la Russie et l'Allemagne en sont encore absentes.» Et j'ap-

pélais de mes vœux le jour heureux où les Etats-Unis viendraient s'asseoir dans le temple que leurs puissantes mains avaient contribué à édifier et qu'ils avaient malheureusement abandonné à ses profanateurs.

Un tel abandon a eu les conséquences que les esprits avisés pouvaient prévoir : il a amené une nouvelle guerre, plus cruelle que celle de 1914 et dans laquelle les Etats-Unis ont été une nouvelle fois entraînés malgré les efforts désespérés des isolationnistes aveugles.

On peut donc dire que la grande force de la nouvelle Organisation des Nations Unies est faite en majeure partie de la présence en son sein de la puissante république nord-américaine.

L'autre élément de force est la reconnaissance par la Conférence de San-Francisco du fait que la nouvelle Institution Mondiale devait avoir ses assises les plus fermes dans la confiance des peuples. C'est pourquoi la Charte des Nations Unies contient dans son préambule la solennelle déclaration suivante :

« Nous, *Peuples des Nations Unies*, décidés à défendre les générations futures du fléau de la guerre qui, à deux reprises dans l'espace d'une vie humaine, a imposé à l'humanité d'indicibles souffrances; décidés à réaffirmer notre foi dans les droits essentiels de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits de l'homme et de la femme et dans l'égalité des nations grandes et petites; décidés à établir des conditions telles que la justice et le respect des obligations dérivant des traités et autres sources du droit international puissent prévaloir; décidés à promouvoir le progrès social et à établir dans une plus grande liberté de meil-

leurs standards de vie pour tous; décidés à pratiquer la tolérance et à vivre ensemble en paix et en bons voisins les uns avec les autres, à unir nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité universelle, à assurer par l'acceptation de certains principes et de certaines méthodes adéquates que la force ne sera pas employée, sauf dans l'intérêt commun; décidés à créer les mécanismes internationaux propres à encourager le progrès économique et social de tous les peuples,

«Avons résolu de combiner nos efforts pour accomplir ces buts... et avons, en conséquence, établi une Organisation Internationale qui sera connue sous le nom de Nations Unies.»

Retenez bien cette déclaration. Ce sont les Peuples qui ont fondé les Nations Unies. Ce sont les Peuples qui prennent la responsabilité de maintenir cette Institution de Liberté, d'Égalité, de Justice et de Bon Voisinage. Ce sont les Peuples qui doivent unir leurs forces pour la défendre contre toutes les agressions de la violence, de la cupidité et de la haine.

Plus les Peuples iront nombreux et fervents à Lake Success et y feront entendre leur voix avec franchise et fermeté, plus ils y apporteront l'esprit de paix, de justice et d'amitié, et plus l'Organisation des Nations Unies sera forte, plus son autorité sera grande et plus efficacement ses décisions pourront s'imposer à la conscience des nations, — de toutes les nations, des plus faibles jusqu'aux plus fortes.

Pour que la vraie paix règne sur la terre, il faut que nous tâchions de réaliser parmi les hommes le «désarmement moral», dont parla pour la première fois à la

tribune de Genève mon compatriote Frédéric Doret. Ce désarmement moral consistera à introduire, dans les relations des nations entre elles, ces notions de morale privée, c'est-à-dire de justice, d'équité, d'égalité, de fraternité, de solidarité, d'assistance et de charité qui font de chaque être humain à la fois le protecteur et le protégé de tous ses semblables. Et pour cela développons dans le monde *l'esprit international* que l'ancien président de l'Université de Columbia, M. Nicholas Murray Butler, définit ainsi: «L'esprit international est l'habitude de penser aux relations et aux affaires extérieures et de les traiter en considérant les diverses nations du monde civilisé comme des *égales* et des *amies*, coopérant au progrès de la civilisation, au développement du commerce et de l'industrie, à la diffusion de la lumière et de l'éducation dans l'univers.»

Egalité et amitié: voilà le ciment durable qui doit joindre les unes aux autres les 55 Nations qui forment aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies. Et il dépend de la confiance des Peuples que cette Organisation devienne, dans la liberté, dans le travail et dans la lumière, la grande Fédération humaine vers laquelle aspirent nos cœurs et nos esprits.

8 juillet 1947.

LES HOMMES SONT FOUS...

Un vent de pessimisme souffle en ce moment sur toute la terre. Et les hommes recommencent à parler de guerre. Après Hiroshima et Nagasaki, rêver ou désirer de nouvelles rencontres sanglantes entre les peuples est assurément de la pure démente. Cela ne révélerait-il pas cette volonté de destruction que le philosophe allemand recommandait à notre pauvre humanité sous la forme du « suicide cosmique »?...

Quand il s'agit de sauver de la mort un être humain, nous oublions toutes les distinctions artificielles que les préjugés de race, de religion, de nationalité, de classe ou d'éducation ont établies entre les hommes. C'est pourquoi, non seulement en période de crise comme aujourd'hui mais en tout temps, les peuples civilisés ont créé et multiplié les œuvres de bienfaisance pour la protection de ceux que la mort guette sous la forme de la maladie ou de la misère. Des milliers de savants travaillent dans les laboratoires pour assurer cette défense de la vie contre les forces de destruction.

Et voici la chose tragique. Tandis que les cœurs et les esprits s'unissent dans la lutte contre la misère humaine; tandis que chacun met son bonheur à soulager

la détresse de son semblable; tandis que les médecins, penchés sur leurs appareils, consacrent leurs jours et leurs nuits à rechercher les germes de nos maladies et les moyens de les combattre; tandis que la souffrance d'un petit être blessé emplit notre cœur de pitié, nous organisons des flottes et des armées innombrables pour la destruction en masse des vies et des biens. Chaque nation se fait gloire de préparer sa jeunesse en fleur pour la sacrifier sur l'autel du dieu de la guerre. Les savants, dans chaque pays, étudient les substances et les procédés qui permettront de tuer plus vite une plus grande quantité d'hommes, de femmes et d'enfants. Et une nation se juge plus avancée — c'est-à-dire plus civilisée — lorsqu'elle croit avoir trouvé la méthode la plus sûre de désintégrer l'atome et, par conséquent, le monde.

Les peuples de la terre ont gardé dans une certaine mesure la vieille conception qui consistait, dans l'antiquité, à considérer l'étranger comme l'ennemi. De là, l'organisation des armées et des flottes pour se défendre contre l'étranger et, le plus souvent, pour l'attaquer. De là, aussi, comme une conséquence naturelle, la course aux armements, — chaque nation voulant être plus puissamment armée que sa voisine pour la défense ou pour l'attaque. Quel soulagement pour les peuples si les milliards, soustraits aux ressources mondiales et consacrés à des armements d'ailleurs vite démodés, étaient employés à des dépenses productives, capables d'augmenter le bien-être humain!

Les nations ont aussi appris à se faire une guerre, sans doute moins brutale dans ses méthodes mais plus subtile

et plus cruelle dans ses effets: la *guerre économique*. Tandis que le travail et la science ont permis de produire en énormes quantités et de transporter rapidement les richesses propres à procurer aux hommes plus de jouissance et de bonheur, les Etats, méconnaissant leur interdépendance économique, ont élevé autour d'eux de hautes murailles artificielles qui empêchent la libre circulation des marchandises et leur exacte adaptation aux besoins de la consommation. Résultat: des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont exposés à la mort par la faim, pendant que des stocks de blé, de café, de cacao et d'autres produits nécessaires à l'existence humaine demeurent invendus ou font l'objet de spéculations criminelles sur les marchés noirs du monde.

Un écrivain français, M. Constantin-Weyer, a dit: «La civilisation est une défense collective contre la mort, la maladie et la misère. Les nations civilisées sont celles qui ont su le mieux organiser cette défense collective». Combien de temps faudra-t-il à Haïti pour mériter d'être appelée une «nation civilisée» dans le sens que Constantin-Weyer donne à cette expression?...

On peut dire qu'avant la 2^e guerre mondiale, la plupart de nos pays d'Amérique latine, s'ils n'étaient pas arrivés à une parfaite stabilité politique, possédaient — ce qui est plus précieux — une certaine stabilité sociale: ils ne connaissaient pas la lutte des classes sous sa forme aiguë. Mais, aujourd'hui, en leur sein, un état de misère continu et l'appréhension de ne pouvoir s'en tirer par le travail honnête acculent au désespoir un trop

grand nombre d'individus, parmi lesquels les doctrines perturbatrices trouvent des proies faciles.

A la 3^e Conférence Commerciale Panaméricaine de 1927, une Résolution, inspirée du plus haut esprit de solidarité sociale, fut présentée par M. Abbot Goodhue, de la délégation des Etats-Unis. Cette Résolution, que j'appuyai vigoureusement, disait en propres termes que «le commerce et la finance doivent tendre à l'augmentation du bien-être humain, à l'allègement du fardeau de la vie et du travail» et recommandait expressément à l'attention des futures Conférences l'étude des moyens les plus propres à «améliorer les conditions matérielles de vie et de travail parmi les classes populaires des divers pays.»

Les mesures à prendre pour obtenir cette amélioration devraient avoir un double objectif: 1^o Elever la capacité d'achat et, par suite, le pouvoir de consommation de *chaque individu* à un niveau lui permettant de réaliser, pour lui et sa famille, le confort indispensable à tout homme civilisé. Et c'est la *paix sociale*. 2^o Elever la capacité de production et, par suite, le pouvoir d'absorption de *chaque pays* à un niveau qui lui permette de faire face à ses obligations envers son peuple et envers les autres. Et voilà la *paix internationale*.

Le premier résultat sera obtenu, à l'intérieur de chaque pays, par la coopération harmonieuse des classes sociales. Le second suppose la coopération loyale des nations. Sans la coopération à l'intérieur, c'est la guerre civile. Sans la coopération des nations les unes avec les autres, c'est une nouvelle guerre mondiale, et cette fois, peut-être, la disparition du monde par la désintégration de l'atome.

Les hommes seront-ils assez fous pour vouloir eux-mêmes détruire l'humanité? On serait tenté de le croire: à la parole sublime du Christ, ils semblent en effet avoir substitué cette diabolique sentence: «Haïssez-vous les uns les autres, car chaque homme est un loup pour l'homme.»

15 juillet 1947.

L'ALLIANCE FRANÇAISE

Sous l'administration du Président Pétion, des sondages discrets avaient été faits près du gouvernement français en vue de la reconnaissance officielle de l'indépendance d'Haïti. D'autre part, les démarches secrètes ou officieuses tentées par la France, à différentes reprises, pour remettre l'ancienne colonie de Saint-Domingue sous son obédience avaient été chaque fois repoussées dans le Nord comme dans l'Ouest avec une véhémence indignation. Après bien des négociations, le Roi Charles X finit par signer une ordonnance du 17 avril 1825, par laquelle il déclarait « octroyer » l'indépendance à Haïti moyennant le paiement aux anciens colons d'une indemnité de 150 millions de francs.

Voyant là une bonne occasion de mettre fin à une controverse qui avait trop longtemps duré, Boyer accepta l'ordonnance royale. Cette acceptation, considérée par beaucoup d'Haïtiens comme une capitulation honteuse, attira au président les critiques les plus acerbes, compromit pour toujours sa popularité et provoqua même une protestation armée parmi les plus jeunes officiers de la garde présidentielle conduits par Quayer-Larivière et Jean-Louis Bellegarde. Elle fut le prétexte invoqué par le gouvernement des Etats-Unis pour refuser de recon-

naître l'indépendance d'Haïti et combattre l'admission de la République Noire au Congrès de Panama en 1826. L'Angleterre, la Hollande, la Suède et le Danemark ne firent pas tant de difficultés: ils entrèrent en rapports diplomatiques avec le jeune Etat, comme l'avait fait précédemment le Saint-Siège qui n'avait pas attendu jusque-là pour confier une mission officielle à Mgr de Glory, nommé Vicaire Apostolique en Haïti au commencement de 1821. Les Haïtiens ne doivent pas oublier que le Pape Pie VII fut le premier souverain à reconnaître comme acquis à l'histoire l'acte glorieux du 1er janvier 1804.

Boyer se rendit compte de l'erreur grave qu'il avait commise en acceptant avec tant de hâte l'ordonnance de Charles X. Il mit toute son énergie à réparer une telle erreur. Des négociations poursuivies avec continuité et intelligence aboutirent à la conclusion de deux traités, sanctionnés le 15 février 1838 par le Sénat: l'un était la reconnaissance pure et simple de l'indépendance d'Haïti par la France; l'autre réduisait à 60 millions de francs la lourde indemnité de 1825. Ces traités, conclus entre deux Etats libres, indépendants et égaux en droit, donnaient une légitime satisfaction aux susceptibilités nationales.

Recevant le 9 juin 1838 au Palais des Tuileries les envoyés du gouvernement haïtien Beaubrun-Ardouin et Séguy-Villevalaix, le Roi Louis-Philippe exprima «l'espoir que les Haïtiens se ressouviendraient qu'ils avaient été Français et, quoique indépendants de la France, se rappelleraient qu'elle avait été leur métropole afin d'entretenir avec elle des relations de *bonne amitié* et d'un *commerce* réciproquement avantageux». Dans cette sim-

ple phrase, le monarque français indiquait le caractère des relations qui allaient constituer la politique traditionnelle d'Haïti à l'égard de la France, à laquelle les Haïtiens, malgré la brutale rupture de 1804, restent unis non seulement par les liens du sang et de l'esprit mais par des intérêts commerciaux, dont l'importance jusqu'à ces derniers temps a été prépondérante dans l'histoire économique de l'ancienne colonie de St-Domingue.

Beaubrun-Ardouin écrivait en 1855 dans la préface de son monumental ouvrage *Etudes sur l'Histoire d'Haïti*: «Les intérêts qui rapprochent Haïti et la France sont fondés sur ce qu'il y a de plus puissant parmi les nations: conformité de religion, de langage, d'idées, de principes, de législation, de mœurs, d'usages, outre le goût conservé pour les produits français. Haïti procède de la France comme l'Union Américaine procède de l'Angleterre».

On comprend alors le succès que devait avoir parmi nous l'Alliance française quand cette association, fondée à Paris en 1883 par le géographe Pierre Foncin pour la propagation de la langue française et l'expansion du commerce de la France, fut connue en Haïti grâce à la propagande intelligente de notre compatriote Bénito Sylvain. M. Georges Sylvain, nommé délégué-général par le Siège Social de Paris, anima de sa foi persévérante le Comité Haïtien de l'Alliance Française qui, au cours de près d'un demi-siècle, a rendu les services les plus signalés à la cause de l'amitié franco-haïtienne.

Président du Comité de l'Alliance française, je prononçai le 1er janvier 1925 à la Légation de France un discours (reproduit dans la Revue de l'Alliance française, Paris, avril 1925), où j'essayai d'exposer les raisons d'or-

dre intellectuel et de caractère économique qui nous attachent si fidèlement à la France.

«Ce n'est point — disais-je — pour obéir à une vaine coutume ni remplir un simple devoir de courtoisie que nous nous sommes aujourd'hui réunis dans cette Maison de France: notre présence ici est une nouvelle affirmation de notre attachement à votre belle patrie et aux idées de liberté, d'égalité et de fraternité dont elle est dans le monde la généreuse incarnation.

«Le premier janvier rappelle aux Haïtiens le couronnement héroïque de leur lutte pour l'indépendance nationale. Mais nulle amertume ne se mêle à ce souvenir. L'amour, plus fort que la haine, a depuis longtemps rapproché les cœurs. Et l'usage d'une langue commune et le respect des mêmes traditions ont si intimement uni notre âme à la vôtre qu'on ne retrouve plus, comme disait Montaigne, «la cousture qui les a jointes.» Toute la vie morale et intellectuelle du peuple haïtien repose sur les principes dont les Français ont fait le fondement même de leur culture et de leur civilisation. Et c'est notre volonté de rester fidèles à ces principes, parce qu'ils nous paraissent les plus conformes au haut idéal de justice et de solidarité que doit s'efforcer d'atteindre toute société humaine.

«Autant que nos rapports intellectuels, nos relations économiques avec la France ont contribué à rendre plus intime le rapprochement entre le peuple haïtien et le peuple français. Si, faisant abstraction des liens que créent entre nous le sang, la langue, la religion et les mœurs, un utilitarisme brutal voulait établir une échelle des sympathies basée sur les statistiques commerciales, c'est encore à la France que devrait aller notre affection, car c'est elle

qui occupe la première place dans le tableau de notre commerce d'exportation. Si nous adoptions cette échelle utilitaire des sympathies internationales, c'est à peu près 66 pour cent d'amour que nous devrions à la France. Mais les Haïtiens n'ont pas l'habitude de se donner à moitié ou aux deux tiers: c'est tout leur cœur qu'ils donnent à la France puisque c'est pour eux une des meilleures façons de servir Haïti.

«Nous constatons avec joie, monsieur le ministre, que dans l'ordre intellectuel comme dans le domaine économique la France garde chez nous ses positions. Elle comprend heureusement que son devoir est non seulement de maintenir ces positions mais encore de les fortifier et de les développer sans cesse. C'est pourquoi elle accorde aux œuvres franco-haïtiennes — à l'Alliance française en particulier — des encouragements dont nous lui sommes profondément reconnaissants.

«Le café d'Haïti, aimé et apprécié en France comme il ne l'est dans aucun pays du monde, restera sans doute le principal élément de nos échanges. Mais il est agréable de constater que les commerçants français se rendent de mieux en mieux compte des facilités qu'ils peuvent trouver, chez nous, pour l'importation en France d'autres denrées et matières premières nécessaires à l'industrie française et pour le placement avantageux de leurs marchandises sur le marché haïtien. L'une de ces facilités est d'ordre moral: elle réside dans la communauté de goûts créée par la communauté d'éducation et de culture. Espérons que des facilités bancaires et maritimes viendront s'ajouter à celle-là pour rendre plus active l'exportation de France vers Haïti et d'Haïti vers la France.

«A ces deux tâches, l'une de caractère moral, l'autre de nature économique, vous vous appliquez, monsieur le ministre, avec une discrète persévérance et la plus intelligente activité. Le Comité haïtien de l'Alliance française en peut tout particulièrement témoigner. Dans l'intérêt de la France comme dans celui d'Haïti, nous souhaitons que le succès le plus complet récompense vos efforts. A ce souhait, qui s'adresse à votre pays autant qu'au mien. permettez-moi de joindre les vœux particuliers que nous faisons pour vous, qui représentez la France avec tant de cordiale distinction, pour Mme Velten, dont la grâce accueillante rend si aimable cette Légation, pour votre enfant, dont le charme rayonnant est la parure et le soleil de votre foyer.»

Les raisons que j'évoquais ainsi dans ce simple discours de 1925 m'ont fait accepter sans hésitation le mandat du Conseil d'Administration de Paris de procéder à la reconstruction du Comité Haïtien de l'Alliance française qui menaçait de périr dans une crise très grave. Et c'est pour moi une grande joie d'avoir vu renaître hier, en ce jour mémorable du 14 juillet, l'Alliance française de Port-au-Prince qui va continuer, dans l'harmonie des cœurs et des esprits, son œuvre désintéressée d'amitié franco-haïtienne.

22 juillet 1947.

EDUCATION MORALE

J'ai cité ailleurs ce mot d'un professeur: «Le lycée français est plus l'école de l'intelligence que du caractère». Cette appréciation s'applique incontestablement à la plupart des écoles haïtiennes.

Or, l'éducation morale est une nécessité plus impérieuse que l'instruction pure: une large place devrait par conséquent lui être faite dans nos écoles. Pensez que nos enfants passent en classe une grande partie de leur existence et à un âge où — les impressions morales étant très vives — les bonnes ou les mauvaises habitudes se forment en eux avec plus de facilité. A la famille sans doute revient principalement la mission de donner cette éducation; mais, mal organisée ou encore insuffisamment constituée dans la masse du peuple, elle ne peut guère remplir son rôle. L'école doit donc, dans la plupart des cas, *se substituer à la famille et même agir sur elle par rayonnement*, comme le préconisait une grande éducatrice haïtienne, Mme Argentine Bellegarde-Foureau.

C'est pour attirer l'attention sur la nécessité de cette éducation morale à l'école que j'instituai, étant chef de division au ministère de l'instruction publique en 1907, un prix de *franchise* dans les établissements de filles de Port-au-Prince, tandis que M. Sténio Vincent, alors mai-

re de la Capitale, offrait un prix de *caractère* aux écoles de garçons. La proclamation du prix de franchise provoqua quelque surprise. Habitues à voir distribuer des couronnes dorées aux petites écolières pour «devoirs grammaticaux», «racines grecques» ou «exercices de versification», beaucoup de personnes s'étonnèrent d'entendre attribuer une récompense à des élèves qui n'avaient eu d'autre mérite que de «ne pas savoir mentir».

L'écrivain américain White, parlant de l'Anglais comme individu, vante principalement sa loyauté. qui permet d'avoir en lui une confiance absolue. Chez nous au contraire on semble cultiver, comme qualités particulièrement utiles en politique, la dissimulation, l'hypocrisie, la duplicité, la flatterie, qu'on pourrait appeler le mensonge enrubanné. Cela crée autour de nous une atmosphère lourde de méfiance et de médisance. Les paroles sont truquées. Et l'habitude de déguiser sa pensée ou de travestir la pensée des autres est devenue si générale que beaucoup de gens en viennent à mentir pour rien, pour l'art. Et l'on entend raconter sur le compte des gens des choses fantastiques, que tout le monde croit ou fait semblant de croire.

La pente est fatale et on s'y laisse glisser: du mensonge sans importance, de la simple «menterie» inventée pour faire aller la conversation, on passe à la médisance enfilée, à la calomnie, à la délation, à la lettre anonyme. On devient une sorte d'*apache moral*, pour employer la forte expression de Jules Payot. car faire souffrir quelqu'un dans son âme est parfois plus criminel que de le faire souffrir dans sa chair.

Faisons-nous assez attention à ce point dans l'éduca-

tion de nos enfants? L'enfant a une tendance naturelle à la dissimulation: c'est une observation qu'ont notée tous les psychologues. Trop souvent, dans la famille ou à l'école, on encourage plutôt qu'on ne combat cette prédisposition vicieuse. Il y a des mères qui vont jusqu'à tirer vanité de l'esprit d'invention de leurs enfants, de la facilité avec laquelle ils trouvent des explications ingénieuses à leurs actions les moins justifiables. Cela fait honneur à l'intelligence du petit garçon ou de la petite fille. Mais prenez garde: une habitude se forme qu'il sera bien difficile d'arracher plus tard!

Certains maîtres ferment volontiers les yeux sur ce défaut de caractère ou pensent que ce n'est point leur affaire de chercher à en corriger leurs élèves. Chargés d'enseigner les lettres, les sciences ou même la *morale et l'instruction civique* conformément à un manuel officiellement autorisé, ils ne se croient aucunement obligés d'intervenir pour faire de la morale directe, de la morale terre-à-terre. Quelques-uns s'oublient jusqu'à encourager les «rapporteurs», ces délateurs de demain, à les prendre sous leur protection, à les charger secrètement d'épier leurs camarades. Nous en avons tous connu, de ces «policiers» de classe, dont la plupart ont fait une triste carrière dans l'espionnage politique ou dans la pratique des lettres anonymes. Le mal est devenu si profond que les examens du baccalauréat sont aujourd'hui transformés en foire d'empoigne: le succès va non pas aux candidats les plus méritants, les mieux préparés, mais aux plus malins, aux plus débrouillards ou à ceux qui peuvent y mettre le prix pour avoir les sujets de compositions ou même des copies toutes faites baptisées du nom de «poules».

Voilà du moins ce qui se répète par toute la ville et que l'on accepte sans grande émotion. Et les salles d'examens sont gardées par la police comme s'il s'agissait de surveiller les locataires forcés du Pénitencier national. Je trouve tout cela d'une tristesse sans pareille, car c'est l'indication d'un état d'âme extrêmement dangereux pour l'avenir de notre peuple.

Il faut que l'enfant, le jeune homme ou la jeune fille vive dans une atmosphère de franchise. Jamais on ne doit perdre l'occasion de lui montrer que le mensonge, la fausseté ou la fraude est méprisable. Mentir, c'est se dégrader. Tromper est une indignité, Frauder, c'est voler. Craignons que dans l'écolier d'aujourd'hui qui accepte une «poule» ne se prépare le faussaire de demain.

J'insiste tant sur la franchise parce que cette qualité me paraît manquer le plus à la majorité de mes compatriotes. Je crois qu'il faut attribuer cette tare au régime colonial qui a si durement pesé sur l'âme de nos ancêtres et aussi au despotisme cruel de la plupart de nos gouvernements. L'esclave était forcé de dissimuler sa pensée, de ruser avec le maître, de le flatter pour avoir ses bonnes grâces, c'est-à-dire pour que la ration quotidienne de coups de fouet fût moins copieuse. Il nous en est resté quelque chose. Nos chefs d'Etat prirent la place des dictateurs coloniaux et il fallait, pour ne pas encourir leur colère — ce qui signifiait la ruine, la prison, l'exil ou l'exécution sommaire — déguiser sa pensée, mentir, médire, flatter, — le silence même étant considéré comme un crime.

L'Haïtien se proclame volontiers *diplomate*, — entendez par là l'art de ne pas se laisser deviner et de donner

le change sur ses sentiments véritables. J'ai entendu des gens de grande valeur intellectuelle faire une distinction entre leur «parole d'honneur» d'homme public et leur «parole d'honneur» d'homme privé! Et pour certaines personnes la duplicité est la qualité suprême d'un «fin» politique.

Cet étrange état d'esprit apporte le plus grand trouble dans nos relations sociales. Personne n'a confiance en personne. Chacun se défie de son voisin. L'amitié se fait rare: elle est incompatible avec la méfiance.

Tous les parents, tous les maîtres, tous les Haïtiens devraient méditer ces fortes paroles du Dr Maurice de Fleury dans dans son beau livre *Nos enfants au Collège*:

«Je suis convaincu que la vitalité d'un peuple se mesure à son horreur pour le mensonge, pour les moyens faciles et bas de se tirer d'ennui. Je pense que les hommes de bonne volonté qui sont chargés de l'éducation de nos fils doivent tenir cette préoccupation pour l'une des plus importantes. La vérité est sainte. Elle est toute la dignité de l'homme. *Un peuple composé de marchands fraudeurs, de savants peu consciencieux ne publiant rien que des faits favorables à leurs théories préconçues, de philosophes de parti-pris, de politiciens estimant que tout est bon à ramasser pour lapider un adversaire, d'hommes sans foi et sans parole, est un peuple condamné à mort.*»

29 juillet 1947

LE ROLE NATIONAL DU PRETRE

Un ami m'avait dit: «Allez voir cette pièce. Elle vous amusera».

Je suis allé voir *Un Drôle de Député*. Et je m'y suis copieusement amusé. A chaque réplique de ce « représentant du peuple », qu'incarnait à la perfection l'auteur lui-même, M. René Audain, les gens se tordaient de rire. Et j'entendais autour de moi des réflexions comme celles-ci : « C'est bien cela... Il parle comme l'autre. Il imite même ses gestes... Le titre de la pièce est trop singulier. Il faudrait dire *Ces Drôles de Députés*, car ils sont en majorité du même acabit... Que faites-vous alors des Sénateurs? Croyez vous qu'ils échappent à la censure ? »

On citait des noms, et, à propos de tel député ou de tel sénateur, chacun y allait de sa petite histoire peu propre.

Au fur et à mesure que se déroulaient les péripéties de l'action et que le personnage principal étalait son immoralité avec le plus répugnant cynisme, un étrange malaise m'envahissait. Je me sentais comme honteux d'avoir tant ri. Car le spectacle que j'avais sous les yeux était plus affligeant que risible. Et les paroles que j'entendais révélaient une situation morale des plus graves.

L'auteur avait-il forcé la note? Les histoires qui se ré-

pétaient autour de moi n'étaient-elles que pure médisance? Cela est bien possible. Je sais que les rumeurs qu'on fait circuler avec complaisance sur le compte de beaucoup de gens sont souvent les produits de la plus fantastique imagination. Nous sommes du Midi et demi, et les fanfarons du vice sont nombreux chez nous.

Il faut reconnaître tout de même que nous vivons en ce moment dans une atmosphère lourde de suspicion, de méfiance et de haine.

Le mal est profond. Comment le combattre? Par qui la lutte peut-elle être menée avec quelque chance de succès?

Je tourne les yeux autour de moi. Je ne vois qu'un être qui ait l'autorité morale nécessaire pour assumer ce rôle de directeur de la conscience nationale: c'est le prêtre. *Le Prêtre Haïtien.*

Des mains impies se sont abattues sur notre histoire et en ont voulu faire une école de haine entre frères. Le 18 mai, à l'Arcahaie, berceau du drapeau national, le P. Papailler, parlant au nom du Dieu d'amour, fit entendre de la chaire chrétienne, plus haute que toutes les tribunes du monde, des paroles sereines de vérité historique et d'union sacrée, que les plus farouches sectaires n'ont pas osé contredire.

Le même jour, à la Cathédrale de Port-au-Prince, le P. Solages censurait l'immoralité politique et montrait avec éloquence que le civisme ne consiste pas seulement à honorer par des discours éphémères les héros de l'indépendance mais à maintenir et à développer leur œuvre dans le respect de la loi et des deniers publics.

Quelques jours après, j'entendais le P. Cassagnol, à l'Institution Saint-Louis de Gonzague, prêcher à la jeunesse la pureté du corps et celle de l'esprit pour se rendre capable, quand elle aura reçu le flambeau des mains de ses aînés, de conduire le peuple haïtien dans les voies de l'honneur et du bonheur.

Et peu de temps plus tard, à Saint-Martial, le P. Solages adressait un vibrant appel aux familles haïtiennes pour qu'elles laissent de bon gré aller vers le Seigneur ceux de leurs fils que la grâce a touchés et qui veulent consacrer leur vie au dur labeur sacerdotal.

J'avoue avoir éprouvé une certaine fierté à suivre l'action généreuse de ces prêtres — et de tous leurs confrères qui travaillent dans le champ du Seigneur — parce qu'ils sont sortis de l'Ecole Apostolique de Port-au-Prince et que j'ai eu quelque part dans la fondation de cet établissement de préparation ecclésiastique.

Etant ministre de l'instruction publique et des cultes, j'annonçais dans l'Exposé de la Situation de 1920 la création prochaine de l'Ecole Apostolique, que les Evêques d'Haïti, à une réunion au Cap-Haïtien, avaient décidé d'établir dans l'un des bâtiments de l'Archevêché de Port-au-Prince. Et répondant à cette question : « L'œuvre vivra-t-elle ? » que je m'étais posée à moi-même, je disais :

« Beaucoup de ceux qui, dans le passé, ont parlé de clergé indigène n'ont voulu voir dans cette réforme qu'un moyen de combattre le clergé catholique français. Là où il fallait organiser une coopération ils ont essayé de créer un antagonisme. Aussi leurs efforts, manifestement agressifs et qui heurtaient l'amour profond du peuple

haïtien pour ses pasteurs, n'ont-ils jamais eu de chance de succès. Non, il ne peut pas être question de renoncer aux services d'un Clergé admirable, qui vit depuis longtemps de notre vie, qui jouit de nos bonheurs comme il sait souffrir de nos souffrances, qui s'est si bien et si intimement identifié à nous qu'il considère comme une injure d'être appelé étranger. Haïti continuera à faire appel aux bons et braves prêtres dont elle tient à cœur de garder les généreuses traditions. *Ce qu'elle demande à ses fils, c'est qu'ils coopèrent avec ceux-là à l'œuvre d'émancipation spirituelle d'une nation sur laquelle pèsent si lourdement les fatalités de l'histoire.»*

Que l'on ne croie pas que les sentiments exprimés dans cet exposé m'aient été inspirés par une sympathie personnelle pour certains membres du Clergé, ou par le simple désir de leur plaire, ou par des raisons purement confessionnelles. Je connaissais, pour l'avoir étudiée dans toutes ses manifestations, l'œuvre religieuse, morale, sociale et éducative accomplie en Haïti par l'Eglise Catholique et dont le R. P. Cabon a présenté l'impressionnant tableau dans son livre magistral consacré au grand archevêque, Mgr Jean-Marie Guilloux. Je savais combien de prêtres, de frères, de sœurs sont tombés sur ce champ de bataille pacifique, — heureux les uns et les autres d'avoir élevé les petits Haïtiens qui leur étaient confiés dans l'amour de Dieu, de la patrie et du travail et comme réconfortés, au moment de mourir, à la pensée que *la poussière de leurs os*, ainsi que le disait un vieux Frère de l'Instruction Chrétienne, *serait mêlée à la bonne terre d'Haïti*. Je pourrais énumérer les noms de ceux qui, en construisant soit des églises paroissiales, soit des chapelles

rurales, sont devenus des créateurs de villages ou de villes.

Certains villages ou petites villes de l'intérieur doivent en effet leur existence à la construction d'une humble chapelle au centre d'une région agricole ou en un point de rassemblement pour l'échange des produits. On peut citer à ce propos la Vallée-de-Jacmel qui, grâce au P. Bonneau et à ses successeurs, est reconnue aujourd'hui comme l'une des agglomérations les plus intéressantes du pays tant au point de vue agricole que sous le rapport religieux et scolaire. Qui ne connaît l'œuvre du P. Onno à Moron, à laquelle le Dr Catts Pressoir, protestant, rendit un éloquent hommage dans *Haïti-Journal* du 1er août 1932?... Ce sont là des exemples qu'il ne faudra pas oublier quand le Gouvernement aura mis la main à son programme général d'amélioration des conditions de la vie rurale par la création ou l'aménagement de villages modèles sur tout le territoire de la République.

J'ai écrit dans mon livre *La Nation Haïtienne* (page 336) : « Il n'y a aucun Haïtien de bonne foi qui ne reconnaisse la grandeur des services rendus à Haïti par le Clergé Catholique et les Congrégations enseignantes et hospitalières. Non seulement des milliers d'hommes et de femmes ont été formés dans leurs écoles ou soignés dans leurs hospices, mais les Religieux de nos différentes institutions ont, par leurs travaux personnels ou les facilités d'études qu'ils ont mises à la portée de tous, contribué largement à la diffusion de la culture intellectuelle dans le pays. L'Observatoire Météorologique du Petit-Séminaire Collège Saint-Martial, qu'ont illustré les travaux du P. Schérer, la Bibliothèque Historique de cet établisse-

ment et la Bibliothèque Haïtienne de Saint-Louis de Gonzague sont des créations d'une utilité incontestable. *Ayant moi-même reçu toute mon instruction dans des écoles laïques exclusivement dirigées par des Haïtiens*, j'éprouve une satisfaction particulière à rendre ce sincère hommage à l'œuvre admirable accomplie en Haïti par les Congrégations enseignantes.»

A l'occasion du jubilé sacerdotal du P. Tissandier qui, venu en Haïti à l'âge de 26 ans, avait dépensé 50 années au service de notre pays, l'Archevêque de Port-au-Prince montrait, avec sa haute éloquence, la *nécessité* pour les Haïtiens de prendre la plus large place et la plus légitime dans la grande armée du salut d'Haïti. Et il indiquait l'Ecole Apostolique comme la pépinière où se recrute l'Etat-Major indigène de cette armée de paix et d'amour.

«Depuis quatre-vingts ans — disait en substance Mgr Le Gouaze — vous ne voyez guère que des prêtres étrangers, si l'on peut appeler de ce nom ceux qui se dévouent en Haïti; et, après 80 ans de christianisme organisé ici, ce fait constitue une anomalie. Il faut que cela cesse. Il est grand temps que les bonnes familles de ce pays cessent de boudier au sacerdoce et donnent les meilleurs de leurs fils à l'Eglise de leur patrie. Il est temps que la jeunesse, qui aspire tant au relèvement moral, social et religieux de la Nation, collabore à ce relèvement... Un autre obstacle qui s'oppose à la christianisation rapide du pays, c'est la superstition. Dans nos campagnes, et même dans certains centres urbains, je note avec tristesse que le *bocor* est roi. S'il est le roi des non-convertis, il exerce aussi son influence sur de nombreux convertis... J'attends de la foi et du patriotisme du peuple haïtien

les dignes successeurs des prêtres qui travaillent à l'œuvre d'évangélisation d'Haïti.»

La situation morale du pays est tragique. L'âme de la nation est en danger. Aux passions haineuses qui nous ont fait tant de mal dans le passé et que des appétits féroces tentent de ressusciter se sont ajoutées les doctrines matérialistes qui, en se propageant dans notre société encore mal équilibrée, tendent à y tarir toutes les sources d'enthousiasme et de foi.

Que nos jeunes prêtres se portent à la pointe du combat pour repousser l'assaut des démolisseurs! Ces démolisseurs s'attaquent à tous les principes de morale publique ou privée, à toutes les valeurs spirituelles qui font la vraie force des nations. Ne pouvant pas être tous des prêtres, les Haïtiens de bonne foi doivent agir, chacun dans sa sphère d'activité, comme s'ils étaient dignes d'exercer le sacerdoce. Qu'ils fassent converger leurs efforts vers l'affranchissement moral et économique d'une nation, qui porte fermement en elle la *volonté de vivre* et qui doit *durer* pour répondre aux aspirations généreuses de ses fondateurs.

5 août 1947

LA VIE EST DURE...

Ce que vous allez lire a été écrit en 1901 par un jeune homme de 24 ans qui me ressemblait comme un frère...

*

*

*

...Pour avoir servi aux plus basses besognes certains mots très nobles se sont usés. Comme ces pauvres fous que l'on rencontre au coin des rues, misérables loques humaines d'où la vie intellectuelle s'est exilée, ils semblent avoir perdu toute puissance expressive: ce ne sont plus que de vaines syllabes qui s'entrechoquent, des *flatus vocis* eût-on dit dans l'Ecole.

Quand l'idée s'est retirée du mot, le mot meurt ainsi que tombe la branche que ne nourrit plus la sève fécondante. Et rien n'est plus lamentable que la mort de ces choses ailées qui volent sur les «lèvres innombrables» des hommes lorsqu'avec elles s'évanouissent quelques beaux sentiments et des illusions magnifiques...

L'idéal de Dieu, l'idéal de patrie, l'idéal de famille sont, comme l'écrit David Thoreau, les «trois pièces maîtresses de la conscience collective». Ils laissent exposée à tous les coups de main et à toutes les aventures la

nation chez qui ils cessent d'exister. Les hommes pour vivre ont besoin de «rassembler tout leur cœur autour d'un grand amour». Quand ce puissant moteur manque, la vie découronnée de ce qui en fait la grandeur apparaît telle qu'elle est, — quelque chose de fort misérable en somme et qui ne mériterait même pas d'être «vécu» si les splendeurs du Rêve n'en venaient cacher les platitudes. Les illusions — et qui nous dit que ce n'est qu'illusions? — rendent la vie meilleure, et c'est une singulière erreur que de vouloir les en bannir.

Chez nous le beau mot «patrie» semble vouloir disparaître avec la chose qu'il exprime. Quand dans une conversation le mot est jeté, on se regarde et l'on sourit. Ce sourire est la traduction polie de cette brutale interrogation intérieure: Naïf ou farceur? On les a lues si souvent, ces lettres éclatantes, dans des programmes menteurs; elles ont traîné, encadrées dans une rhétorique pompeuse et fausse, sur tant de lèvres impures et impudentes que, vidées de leur «moëlle substantifique», elles sont aujourd'hui comme mortes et que nous les entendons sans les comprendre. Et de peur d'être confondu avec les autres on garde le silence. On craint d'affronter l'ironie qu'on sent voltiger autour de soi. On a honte de paraître aimer son pays!...

Cet étrange état d'âme est certes dangereux. L'amour devient une habitude qui ne se conserve que par la répétition. On a cessé d'aimer quand on ne fait plus acte d'amour. L'idée porte en elle une force qui veut qu'elle tende constamment à se réaliser. Quand elle ne se réalise pas ou qu'aucun effort n'est fait pour en permettre la réalisation, c'est qu'elle n'existe plus ou qu'elle a perdu sa

puissance. Le sociologue ne juge de la valeur d'un sentiment que par ses manifestations extérieures et ses conséquences sociales : le sentiment en lui-même — objet d'étude pour le psychologue — ne l'intéresse pas. Pour lui, ne pas se manifester c'est ne pas être...

*

*

*

La vie en Haïti est dure pour ceux qui sont possédés de quelque beau rêve intérieur. Petits hommes et petites choses, voilà le spectacle qui s'offre à leurs regards. Les choses sont laides et tristes. On voudrait en détourner les yeux : elles sont là qui vous sollicitent sans cesse. Les hommes sont odieux et lâches. Ils ont des applaudissements pour les puissants et des sarcasmes pour les vaincus. Et comme les vaincus d'hier sont les vainqueurs d'aujourd'hui, bien souvent le sarcasme esquissé s'achève en applaudissement. Un côté du visage rit tandis que l'autre grimace. Faut-il rire à droite et grimacer à gauche ? Ou bien grimacer à droite et rire à gauche ? Ces jeux de physionomie seraient le plus réjouissant des spectacles s'ils ne révélaient la versatilité des consciences.

Chaque fois que le vent souffle, les têtes se dressent, curieuses et inquiètes. — D'où vient le vent ?... Et lorsque ce point de l'horizon semble fixé, les sourires de bienvenue s'ébauchent sur les faces réjouies. Les salamalecs commencent. La flatterie, parée d'ornements fastueux, fait tinter ses grelots, et cette musique fausse et criarde plaît aux oreilles mieux que la voix discrète et harmonieuse de la franchise. L'ami d'hier est éloigné parce

qu'il ne sait point «farder» la vérité. Mais on reviendra à lui demain lorsque les courtisans d'aujourd'hui s'en iront, aussi rapidement qu'ils étaient venus, porter leur hommage de fidélité au nouveau dieu qui s'avance. Et c'est toujours la même chose. Et toujours les hommes, comme s'ils avaient en arrivant au pouvoir perdu tout esprit de discernement, se laissent prendre à la glu du mensonge, distribuant les faveurs à ceux qui les trompent, réservant leurs colères à ceux qui, trop fiers pour s'abaisser à ces indignes manœuvres, osent se tenir debout au milieu de l'aplatissement général.

«Au pays des bossus les hommes droits sont mal reçus», disait mon vieux maître de sixième Nelzir Gros-père. Donc, soyons bossus, et plus nous aurons la conscience bossuée et déformée, et mieux cela vaudra! Beaucoup de gens se le sont dit, et ce système — car cela a été élevé à la hauteur d'un système — est le meilleur que les arrivistes haïtiens aient encore trouvé.

L'honneur? On s'en soucie comme de sa première cigarette.

La patrie? Hélas! hélas!...

*

*

*

Les hommes se trompent souvent sur leurs vrais intérêts et oublient volontiers que l'honnêteté est la meilleure des politiques. Ils vont de préférence aux moyens violents qui leur assurent une victoire immédiate mais combien instable et éphémère, puisqu'ils justifient les représailles de la force et que la force se déplace facile-

ment au sein de notre groupe social. Ils ne comprennent pas qu'en dehors de la vertu rien n'est durable dans une démocratie et que l'autorité, pour être librement acceptée, doit d'abord s'imposer aux consciences.

Les masses se plient difficilement à une discipline, quand surtout cette discipline — règle établie par l'arbitraire — ne leur paraît point conforme à l'instinct de justice qu'elles portent en elles. Elles essaient de la briser et, de là, sous prétexte de revendications, ces commotions terribles qui désolent le pays. Mais, ignorantes, elles s'abandonnent au premier charlatan venu. Et la même et sanglante histoire recommence. «Le Roy est mort! Vive le Roy!»

Une politique faite de franchise et d'honnêteté est la seule qui soit désirable: elle aurait l'avantage d'être à la fois un exemple pour le peuple et un frein aux passions ambitieuses de quelques-uns. La bonté n'exclut pas la fermeté. On doit vouloir le bien et le faire accepter des plus réfractaires. Mais il faut que ce soit le *bien*. Rien d'autre ne justifie l'emploi de la force.

Si l'on n'entre pas dans cette voie, un jour viendra fatalement où le peuple mettra en jeu le principe même de l'autorité et la légitimité du pouvoir au nom duquel on agit; il perdra foi en lui-même, et ce sera alors l'anarchie dans toute son horreur et dans tous ses débordements...

*

*

*

Le peuple! Encore un thème propice aux variations oratoires. Tout le monde chez nous aime le peuple, mais

combien sont-ils qui s'en occupent réellement? Il faudrait moins de paroles et un peu plus d'actes. Les promesses qui ne se réalisent jamais irritent à la fin à moins qu'elles ne découragent. Ce n'est pas assez de dire au peuple: Nous vous aimons. Les plus éloquentes protestations de sympathie ne vaudront jamais la moindre bonne action... Craignez surtout que, votre conduite contredisant vos paroles, le peuple n'en vienne à suspecter votre bonne foi et à étendre à tous la défiance que lui ont inspirée quelques-uns. «Rien d'utile ni de fécond — écrit M. Justin Dévot — n'a jamais germé dans les cœurs que l'esprit de défiance a desséchés.» Une société qui doute est près de sa fin: il faut, pour qu'elle se relève, une réaction vigoureuse qui détruise les semences de mort qu'on y a jetées.

Mais cette réaction ne peut être que morale. Les canons et les baïonnettes ne changent point l'âme d'une nation. Ils n'ont toujours causé que ruines: ruines morales, ruines matérielles. Pour agir sur la société il faut aller à l'individu, qui est le facteur de tout progrès. D'où nécessité de faire de chaque individu une force consciente, de développer en lui la puissance de penser et de vouloir. «Il importe que l'individu soit autonome», disait naguère M. Jérémie, c'est-à-dire qu'il soit une conscience, une intelligence et une volonté. Il faut qu'il ait la claire notion de ses droits, de ses devoirs, de sa personnalité morale enfin, et qu'il ait le *pouvoir* de rendre *opérantes* les idées d'ordre et de liberté qu'il a acquises. Il y a par conséquent pour l'autorité sociale une double obligation: donner à chacun les moyens d'acquérir ces idées d'ordre et de liberté; respecter ensuite les manifes-

tations de sa personnalité, en ne lui enlevant point la foi, le courage, la dignité, en n'étouffant pas en lui toute aspiration élevée et généreuse...

*

*

*

Voilà ce qu'écrivait dans *La Ronde* du 15 août 1901 un jeune homme de 24 ans qui me ressemblait comme un frère.

12 août, 1947

BIENFAITEURS DE LA NATION

Pour beaucoup d'Haïtiens cultivés, l'histoire d'Haïti est moins l'histoire du peuple haïtien — c'est-à-dire de ses origines, de sa formation et de son développement au cours des années — que celle des hommes politiques qui y ont joué un rôle plus ou moins apparent. Pendant que l'on se dispute autour de ces personnages, les uns les louant, les autres les conspuant — chacun selon ses préjugés de couleur, de localité ou de classe — le véritable héros de la pièce, le peuple, est maintenu dans la coulisse. Ou bien, il ne se montre lui-même que dans ses accès de fureur quand, excité par de rusés matadors, il se rue, comme le taureau dans l'arène sanglante, sur le premier manteau rouge qu'on lui présente pour détourner sa colère de ses ennemis véritables. Et alors on l'appelle le *peuple souverain* parce que, pendant sa courte souveraineté, il peut se livrer sans contrainte au pillage et au meurtre.

Nomenclature de chefs d'Etat, liste des révolutions qui les renversent les uns sur les autres comme des jouets dérisoires, voilà de quoi semble être faite toute l'histoire haïtienne. Il serait sans doute déraisonnable de nier l'action bienfaisante ou malfaisante des individus sur la société. Le génie organisateur d'un Toussaint Louver-

ture, l'énergie militaire d'un Dessalines, l'esprit constructif d'un Christophe, le libéralisme social d'un Pétion ont eu une influence considérable sur les destinées de la nation; mais c'est *la nation elle-même qui reste en définitive le sujet essentiel, comme la matière première de l'histoire*. Comment elle s'est formée; quelles transformations se sont produites, le long des années, dans sa vie mentale et dans sa vie matérielle; quelles circonstances intérieures et extérieures ont accéléré ou retardé sa marche vers un certain idéal de civilisation, — tel est le véritable objet d'étude pour l'historien qui se propose autre chose que l'anecdote, le détail pittoresque ou la controverse politique.

Ce qui forme l'intérêt de la vie pour l'énorme majorité des individus — écrit justement Charles Seignobos — ce sont «les faits de la vie quotidienne, alimentation, vêtement, habitation, usages de famille, droit privé, divertissements, relations de société». Or ces faits sont complètement délaissés ou insuffisamment présentés dans les ouvrages où l'on prétend faire revivre le *passé* d'Haïti. Une polémique violente s'élèvera entre auteurs d'opinions opposées sur l'authenticité d'un écrit qui attribue ou nie la paternité d'un acte parfois sans importance historique à tel ou tel politicien: les lecteurs suivront avec un intérêt passionné ce combat de gladiateurs, mais aucun ne se préoccupera de connaître les sentiments, les croyances, les habitudes, les idées qui constituent la vie morale de la nation et par lesquels s'expliquent les événements les plus significatifs de son histoire.

A la vérité, rien n'est plus difficile qu'une telle étude. Les documents manquent qui nous révéleraient cette vie

obscur du peuple. Les journaux haïtiens ont presque toujours été préoccupés de politique dans l'acception la plus basse du terme, — grossissant démesurément les faits, tantôt pour exalter les hommes au pouvoir, tantôt pour les honnir quand ils n'y sont plus. C'est par la tradition orale que nous sommes mis le plus souvent au courant des événements du passé. Avons-nous besoin de dire quelle méfiance doit nous inspirer cette source impure d'information historique? Nous n'avons, pour nous mettre sur nos gardes, qu'à constater, dans le présent, les méfaits de la «presse verbale» ou de la «télégueule».

«La vision des historiens eux-mêmes, dit Seignobos, a souvent été troublée par leur propre tendance. La plupart, engagés dans les conflits de leur temps, ont porté leurs passions politiques, religieuses ou nationales dans l'histoire du passé. Ils en ont fait un plaidoyer ou un acte d'accusation». A combien de nos écrivains ou de nos professeurs ce jugement ne pourrait-il pas s'appliquer? Préjugé de couleur ou préjugé de localité — et parfois les deux ensemble — sont le plus souvent à la base de leurs appréciations sur nos personnages historiques. — *de sorte qu'ils font de l'histoire d'Haïti une école de haine et de division au lieu d'un enseignement de concorde et d'amitié nationale.* De cette tendance criminelle nous avons eu ces temps derniers des preuves hélas! trop nombreuses...

Montrer, à travers le flot mouvant des événements, la filiation des idées dont le peuple haïtien a fait, bon gré mal gré, l'axe de son existence; chercher dans les faits du présent la trace des sentiments ou des préjugés anciens; déterminer les répercussions de l'état économique

sur le développement matériel des diverses classes de la société; fixer la part de l'éducation et de la croyance, c'est-à-dire de la religion, dans la formation du caractère social haïtien: voilà l'œuvre qui sollicite les historiens d'Haïti, — œuvre de haut intérêt philosophique qui aurait, en outre, comme résultat pratique de détruire bien des malentendus qui empoisonnent jusqu'ici et affaiblissent la nation haïtienne.

Dans une histoire d'Haïti écrite dans cet esprit, une place légitime sera faite aux œuvres qui ont été créées et aux efforts qui ont été accomplis par nos devanciers pour améliorer les conditions de vie morale et matérielle du peuple haïtien tout entier. Dans le discours que je prononçai comme ministre de l'instruction publique le 18 mai 1920, à l'occasion de la première célébration de la Fête de l'Université, je disais: «La patrie est une création continue. La patrie haïtienne n'a pas été créée une fois pour toutes par les hommes de 1804: elle se crée sans cesse, chaque génération ayant le devoir d'ajouter son effort à ceux des générations précédentes pour le développement et la grandeur de la patrie. Tous ceux qui ont fait un effort utile, créé une œuvre, contribué en quelque manière que ce soit à l'avancement du pays, sont des créateurs de la patrie». Tous doivent prendre rang dans la galerie des bienfaiteurs d'Haïti, quels que soient la couleur de leur peau, le lieu de leur naissance, leur sexe ou leur classe.

Par l'œuvre utile qu'ils ont réalisée et menée au succès, les hommes de qui je vais parler occupent une place éminente dans la galerie des bienfaiteurs authentiques de la nation haïtienne.



L'enseignement technique supérieur n'ayant pas été organisé par l'Etat, les jeunes Haïtiens, au sortir du lycée ou du collège, ne trouvaient devant eux, jusqu'en 1902, que deux débouchés : la médecine ou le droit. — deux carrières encombrées où les chances de succès devenaient par conséquent de plus en plus aléatoires. Il est utile sans doute pour Haïti que les sciences médicales soient largement répandues afin de détruire certains préjugés contre l'hygiène privée et de trop nombreuses pratiques populaires préjudiciables à la santé publique. Toutefois, une pléthore d'avocats et de médecins — que leur profession ne peut plus nourrir et qui croiraient déroger en acceptant de remplir de modestes tâches — parut extrêmement dangereuse pour l'avenir de la société haïtienne. Pour parer à un pareil danger et aussi pour préparer l'état-major du travail en Haïti, six hommes de bonne volonté : un éminent juriste et éducateur. A. Bonamy ; deux ingénieurs de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Frédéric Doret et Louis Roy ; un ingénieur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, Jacques Durocher ; un ingénieur-agronome de l'Institut de Paris. Chavineau Durocher, et un brillant professeur de mathématiques du lycée Pétion, Horace Ethéart, se constituèrent en comité d'organisation. Et le 3 février 1902, l'Ecole Libre des Sciences Appliquées fut inaugurée. Cet établissement s'assignait comme but de «développer dans la jeunesse haïtienne le goût des études scientifiques en lui donnant les moyens d'en tirer parti par l'accession aux

carrières auxquelles elles s'appliquent», c'est-à-dire aux carrières d'ingénieur, d'architecte, de conducteur de travaux publics, de chef d'exploitations industrielles et agricoles.

Les débuts de l'Ecole furent très difficiles. Les fondateurs et les amis qui vinrent immédiatement se ranger autour d'eux professèrent plusieurs années — je puis le certifier ayant été l'un d'eux — sans aucune espèce de rétribution. Au lieu de recevoir de l'argent de ses élèves, l'Ecole dut payer une bourse à quelques-uns pour les retenir. Elle a d'ailleurs continué à recevoir ses étudiants gratuitement. Quoi que l'on puisse prétendre, il y a eu et il y a encore des Haïtiens désintéressés... Le Gouvernement de son côté — absorbé par l'opération fameuse de la Consolidation — restait sourd à tous les appels de secours. Et sans la bienveillance avec laquelle le public accueillit les listes de souscription ouvertes par des personnes généreuses en faveur de l'institution, la vie de l'Ecole des Sciences Appliquées eût été extrêmement courte. Mais la situation s'améliora à partir de 1904. Le ministre de l'instruction publique Murville Férère — auprès de qui j'occupais la fonction de chef de division — s'intéressa vivement à l'établissement et contribua, en grande partie, à créer au Palais de la Présidence cette atmosphère favorable qui permit à l'Ecole d'obtenir du Général Nord Alexis un arrêté de reconnaissance d'utilité publique.

Le succès ne fut pas moindre au Corps législatif. Il y avait en ce temps-là à la Chambre des députés une équipe très progressiste dans laquelle figuraient en première ligne Fleury Féquière, Edouard Pouget, Windsor Belle-

garde, Price-Mars. Le député Féquière fit d'abord inscrire au budget de 1905 une subvention annuelle de 4.800 dollars en faveur de l'Ecole. Puis il prit, en 1906, l'initiative d'une proposition de loi qui donna à cet établissement ses assises définitives en le reconnaissant comme société civile et en lui attribuant un immeuble de l'Etat pour l'installation de ses services. Cette proposition, appuyée par un remarquable rapport de W. Bellegarde et approuvée par le ministre de l'instruction publique Murville Férère et le ministre des travaux publics Numa Laraque, fournit l'occasion au député Edouard Pouget de prononcer un éloquent et substantiel discours sur l'enseignement scientifique et les besoins économiques du peuple haïtien. Seymour Pradel, qui avait dès le début prôné dans un magnifique article la création de l'Ecole des Sciences Appliquées, eut la joie plus tard, comme ministre de l'intérieur du gouvernement de Tancrède Auguste, de signer le contrat qui remettait à cet établissement l'immeuble qu'il occupe aujourd'hui. Devenu moi-même ministre de l'instruction publique, je créai en 1918 deux écoles techniques, l'Ecole du Bâtiment et l'Ecole Industrielle, que j'annexai à l'Ecole des Sciences Appliquées.

Bien que la Direction Américaine des Travaux publics eût officiellement reconnu la valeur technique des ingénieurs formés par l'Ecole en leur confiant des postes importants, celle-ci ne reçut aucun concours effectif de l'Occupation qui, même, à partir de 1922, lui montra une certaine hostilité et menaça à plusieurs reprises de supprimer sa subvention.

Constituée en société civile par la loi du 14 août 1906, l'Ecole des Sciences Appliquées fut rattachée à la Direc-

tion des Travaux Publics, devenue haïtienne, en vertu d'un contrat du 6 décembre 1931 passé entre le Secrétaire d'Etat des travaux publics et le président du conseil d'administration. Comme membre de ce conseil, je fus heureux de me joindre à mes collègues pour remettre les destinées de notre Ecole aux ingénieurs, formés par elle, qui dirigent avec compétence l'un des plus importants services de l'Etat. En écrivant à cette occasion à mon représentant, Me. Christian Latortue, qui me suppléait depuis plusieurs années comme professeur de droit usuel et d'économie industrielle, je lui fis la recommandation de veiller strictement à ce que «la politique ne s'introduisît pas dans l'administration de l'Ecole», parce que la politique est un ferment de mort pour toute institution de ce genre.

Peu de temps après, le Gouvernement fermait sans raison valable l'Ecole des Sciences Appliquées. Louis Roy rallia immédiatement autour de lui quelques fidèles, et l'établissement put rouvrir ses portes aux nombreux jeunes gens que la décision gouvernementale avait plongés dans le désespoir.

Le 3 février 1927, l'Ecole des Sciences Appliquées avait fêté avec éclat le 25^e anniversaire de sa fondation. Elle avait, durant ce temps, fourni 92 ingénieurs civils à la République. Aujourd'hui, on peut compter environ 262 ingénieurs qui ont montré par leurs œuvres que l'enseignement de l'Ecole a été profitable au pays, — deux cent soixante-deux Haïtiens, venus de tous les points du territoire, appartenant à toutes les classes de la société, que *seul leur mérite reconnu* a rendus admissibles à l'Ecole et qui doivent à leur *seul mérite* leur titre enviable

d'ingénieur de l'Ecole libre des Sciences Appliquées. Ceux-là au moins ne peuvent oublier les noms d'Auguste Bonamy, de Frédéric Doret, de Chavineau et de Jacques Durocher, d'Horace Ethéart, de Louis Roy. — bienfaiteurs de la Nation Haïtienne.

19 août 1947

L'ETAT MENTAL DE LA SOCIETE HAITIENNE

Je suis allé interroger sur l'état mental de la société haïtienne ce jeune homme de 24 ans qui «me ressemblait comme un frère». Et il m'a mis sous les yeux quelques extraits d'un article qu'il consacra à Justin Dévot dans «La Ronde» du 18 novembre 1901.

*

*

*

...Si la loi est impuissante à protéger le citoyen contre les coups de main de la force, il n'y obéira pas lui-même et la violera quand ce sera son tour de détenir le pouvoir. Or *savoir obéir aux lois* est, dit M. Dévot, «l'une des principales conditions auxquelles se constitue un peuple respectable». Cette condition en amène une autre sans laquelle aucun progrès n'est possible: la *volonté de vivre paisibles*. Le citoyen chez qui l'on aura développé la «fibre légale» et qui se sera livré aux occupations d'une existence de pacifiques labeurs n'aura d'autre but que de travailler à son bien-être moral et matériel et, par suite, au bien commun, le bonheur de la nation n'étant que la somme des «bien-être» individuels. Il ne sera

point tourmenté du désir immodéré de changer à tout bout de champ constitutions et gouvernants: il exigera seulement de ceux-ci, pour leur continuer sa confiance, «une attention toujours éveillée, une bonne volonté continue et bien soutenue dans le service de ses intérêts».

Est-ce le cas de l'Haïtien?

«Si les intelligences s'obscurcissent, si les volontés s'énervent, écrit M. Gabriel Séailles, la liberté risque fort de n'être plus que la tyrannie consentie». Quand le citoyen n'est pas instruit, pourrait ajouter M. Dévot. «les plus belles formules légales, incomprises et forcément inappliquées, restent lettre morte». C'est comme un joujou de grand prix qu'on a mis entre les mains d'un enfant. L'enfant le dédaigne ou le brise. A quoi sert-il d'avoir une constitution où sont consignés les principes les plus beaux si celui pour qui elle est faite n'y comprend rien? Le devoir de l'Etat, notre devoir à tous n'est-il pas maintenant assez clair? C'est par «le perfectionnement de l'individu, cette unité morale, que nous amènerons un perfectionnement correspondant des choses et, par suite, de l'état social lui même». Notre tâche doit consister «à transformer peu à peu et sans secousse violente la société elle-même en modifiant ses éléments, à accorder les mœurs et les institutions, à *préparer des hommes libres pour un pays libre*».

A la séance inaugurale de la Société de Législation, M. Dévot s'écriait: «Elever l'individu, l'améliorer sans cesse, faire descendre dans les couches les plus profondes du peuple les bienfaits de l'instruction et de l'éducation morale et civique, c'est là une tâche souverainement patriotique et qui s'impose à la conscience de tout Etat sou-

cieux de faire régner l'égalité parmi ses citoyens et sincèrement attaché aux principes de fraternité et de solidarité qui se trouvent à la base de toute vraie démocratie».

*

*

*

Fraternité et solidarité! Principes féconds que trop longtemps nous méconnaissions. Frères, nous le sommes tous et par notre origine commune et par nos souvenirs communs: souvenirs de gloire, souvenirs de tristesse. Solidaires, nous devrions tous l'être, nos intérêts étant les mêmes et la grandeur de chacun étant la grandeur de tous. Et pourtant nous avons vécu comme si nous avions toujours été des ennemis. Pendant que les mots d'union et de concorde sonnaient dans nos bouches, nous nous combattons, au grand jour ou dans l'ombre. Et pourquoi? Nous osons à peine répondre tant la vérité nous brûlerait les lèvres. Les injustes préventions et les ineptes préjugés, fruits de l'ignorance, sont tombés dans le peuple et y ont germé. Il importe que nous les fassions disparaître sous des flots de lumière et que s'établisse définitivement entre les enfants d'une même famille cette forte sympathie d'âmes qui, aux jours des grands dangers, fera se lever, frémissante, la nation tout entière.

Or cette sympathie ne sera créée que si les barrières tombent qui séparent le peuple de son élite intellectuelle. A-t-on assez remarqué la différence spirituelle qui existe entre la masse populaire et nos gens cultivés? D'un côté, l'extrême ignorance; de l'autre, les raffinements et les délicatesses des civilisations les plus avancées. De cela ré-

sulte pour le peuple haïtien un état de déséquilibre moral des plus dangereux. Une partie de la nation ignore l'autre : on ne sympathise qu'avec ceux qui vous ressemblent. Le mal disparaîtra avec l'avènement de tous à la lumière et non pas, comme le voudrait le piquétisme révolutionnaire, par la suppression brutale de l'élite. L'égalité des conditions sera toujours une chimère tant qu'on n'aura pas supprimé l'effort individuel et la concurrence ; les hommes ne sont pas tous susceptibles du même développement intellectuel. J'en conviens. On reconnaîtra néanmoins qu'il y a un minimum de culture que tous sont capables d'acquérir. C'est ce minimum qu'il est nécessaire que chacun possède. Le lui fournir, c'est remplir un devoir social.

Mais, a-t-on prétendu, instruire c'est augmenter la puissance de sentir. Plus l'intelligence s'éclaire, et plus nombreuses deviennent les occasions de souffrir. La douleur fait crier l'homme du peuple mais ne laisse sur son âme qu'une trace légère. L'homme de pensée caresse son mal, l'analyse, le creuse, et en souffre d'autant. C'est bien vrai. N'oublions pas cependant qu'il y a des souffrances qui ennoblissent, et que jamais la douleur physique d'un portefaix ne vaudra la souffrance morale qu'inspire à un Justin Dévot l'énorme disproportion qui existe entre son rêve de grandeur nationale et les vilaines réalités de la politique haïtienne. Souffrir, c'est comprendre, et souffrir pour les autres c'est s'élever au-dessus de l'humanité moyenne. Il n'y a que cette souffrance-là pour enfanter des dévouements et des héros... D'ailleurs, la vérité ne doit-elle pas être connue de tous, et n'est-ce pas égoïsme que de la vouloir réserver

seulement à quelques-uns? Pourquoi fermerions-nous à la foule de nos frères du peuple l'accès de la pensée, qui seule fait notre dignité?

Les enthousiasmes, les élans de l'imagination s'élevant au-dessus des platitudes de notre existence misérable, les envolées de l'âme vers l'idéal, tout homme doit pouvoir les éprouver. Et c'est lorsque la destinée pour lui s'est faite plus dure qu'il est nécessaire qu'un pur rayon de poésie vienne illuminer sa vie et la rendre supportable. On aura beau dire, tout est vain auprès de ces trois choses en lesquelles se résume le labeur humain: bien vivre, rechercher la vérité, aimer la beauté. Laisser que le peuple les ignore, c'est un crime contre l'humanité. Et c'est un danger...

*

*

*

Quelles sont les tendances présentes du peuple haïtien? La direction qu'il suit est-elle la meilleure? Si non, quelles sont les forces qu'il faut faire agir pour modifier le mouvement imprimé, et en quel point convient-il de les appliquer? Telles sont les questions que pose M. Justin Dévot dans les deux études qu'il vient d'offrir au public: *Le Travail intellectuel et la Mémoire Sociale; Considérations sur l'état mental de la société haïtienne* (Pichon, Paris, 1901).

La voie où s'est engagée la nation est mauvaise: cela n'est point douteux. Presque un siècle d'expérience le prouve de façon irréfutable. Pourquoi la nation a-t-elle suivi cette voie plutôt qu'une autre? La force qui l'y a poussée ne serait-elle pas la résultante de certaines «dis-

positions d'esprit et d'âme propres à la très grande majorité des Haïtiens»? Sans aucun doute. Les faits sont tels qu'il n'est pas possible de soutenir qu'ils ne sont que des «phénomènes temporaires, exceptionnels, sans signification sociologique bien profonde».

Les choses étant ainsi, il est de toute urgence de neutraliser cette force mauvaise en lui en opposant une autre qui ait assez d'intensité pour lancer le peuple dans une direction différente. C'est là un grave problème de mécanique sociale à résoudre que nous pourrions, en empruntant le langage des mathématiciens, formuler de cette manière: «Une force étant donnée, en trouver une seconde qui, agissant en sens contraire de la première, agisse dans le sens de la seconde»...

Les forces spirituelles qui existent dans notre milieu seraient déjà suffisamment intenses pour s'opposer, avec quelque chance de succès, aux instincts rétrogrades qui se manifestent d'autre part dans le groupe social haïtien si elles n'étaient éparses et n'agissaient en des points et à des moments différents. C'est à les organiser, à les rendre convergentes qu'il faut tendre. La patrie haïtienne, pour paraphraser un aphorisme de Comte cité par M. Dévot, sera «l'ensemble des Haïtiens convergents».

Deux choses nécessaires à toute nation organisée font encore défaut au peuple haïtien: la *tradition* et l'*opinion*. Y a-t-il une tradition haïtienne, c'est-à-dire un fonds d'idées et de sentiments transmis de génération en génération et que le temps modifie sans les altérer en ce qu'ils ont d'essentiel? Y a-t-il une opinion haïtienne, c'est-à-dire un ensemble de principes supérieurs, sur lesquels les Haïtiens sont tous d'accord et dont chacun tire en mêm-

même temps que sa règle de conduite individuelle l'autorité nécessaire pour apprécier les actions d'autrui? Y a-t-il dans le peuple haïtien une conscience collective qui flétrit certains actes et approuve certains autres, — une conscience nationale qui commande et qui juge? A ces graves interrogations les faits répondent trop brutalement pour que le doute soit possible.

* *
*

Le progrès s'accomplit dans le monde, accompagné, il est vrai, à de certaines époques, de mouvements de régression. Mais il s'accomplit tout de même, et quoi qu'on fasse il s'accomplira également en Haïti. Un état d'isolement absolu ne se peut concevoir pas plus pour la nation haïtienne que pour tout autre peuple. *Toute la question est de savoir si c'est à nous, nègres haïtiens, que reviendra l'honneur d'imprimer à notre pays ce mouvement décisif, ou si l'élan sera donné en dehors de nous et malgré nous.* Le deuxième terme de la question se réalisant, cela équivaldrait à un véritable avortement national ou, pour mieux dire, à une banqueroute ethnique: nous aurions failli aux espérances qu'avait pu faire naître l'entrée, dans l'arène internationale, d'un peuple qui se disait le représentant d'une race méprisée dont il prétendait fièrement entreprendre la réhabilitation. Si nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi, nous devons nous hâter: le temps presse, et nous ne sommes pas seuls dans le monde.

Les négrophobes auront beau dire, l'intelligence ne

nous manque pas. Ce qui nous fait défaut, c'est la bonne volonté et une conscience plus nette de notre mission spéciale dans l'humanité. La foi des hommes dont l'esprit a entrevu les hautes destinées réservées à Haïti n'est pas assez agissante. Quant à la masse plongée dans l'ignorance et dans la superstition, elle s'en va de plus en plus humiliée, — meute sans idéal que des déclamateurs aux gestes furibonds mènent à l'égout ou à la mort.

Rendre de plus en plus grand le nombre de ceux qui comprennent la noblesse de la tâche imposée à la nation; conduire le peuple des ténèbres à la lumière; *concrétiser en quelque sorte à ses yeux la notion de patrie par les avantages moraux et matériels qu'il trouvera à assurer envers et contre tous le maintien de la nationalité haïtienne*; donner à chaque citoyen le sentiment de sa responsabilité sociale; déterminer une convergence de tous les efforts individuels vers un but défini de bien-être commun et de dignité nationale; telle est l'œuvre à accomplir. Combien y a-t-il d'Haïtiens à vouloir résolument s'y mettre?

26 août 1947

L'AMIE DU PEUPLE

On l'appelait «l'Amie du Peuple». Mais elle ne l'était pas à la manière d'un Marat déchaîné. Elle n'avait rien non plus d'une Charlotte Corday. Car l'arme qu'elle voulait mettre aux mains du peuple pour sa défense, ce n'était ni le poignard de l'assassin ni la bombe du révolutionnaire, mais l'éducation.

Née le 2 août 1842 à l'Arcahaie, Argentine Bellegarde était venue tout enfant à Port-au-Prince. Mais jamais elle n'oublia le coin de terre baigné de soleil où elle s'adonna la vie de son joyeux vagissement.

L'Arcahaie, que caressent les vents du large soufflant dans le golfe de la Gonâve, est la terre des rudes labeurs, la terre aux mamelles puissantes qui nourrit de force et d'ardeur ses enfants: elle marqua de son indélébile empreinte cette femme qui naissait d'elle et qui, toute sa vie, garda le culte de la terre généreuse et nourricière.

Cette fille de paysanne — et qui s'enorgueillissait de se dire paysanne elle-même — connut pourtant toutes les splendeurs de la fortune. Son père, le Général Jean-Louis de Bellegarde, était duc et maréchal de l'Empire de Soulouque. C'était un rude soldat. Il s'était fait connaître par sa participation, comme jeune officier de la garde présidentielle, à la conjuration de Quayer-Larivière

contre l'acceptation de l'Ordonnance de Charles X. Le complot ayant été découvert, il s'était réfugié dans une grotte des hauteurs de Turgeau, où il ne fut guère inquiété parce que Boyer l'aimait beaucoup et partageait d'ailleurs l'opinion de ses officiers sur cette question patriotique: c'est pourquoi le Président s'empressa de réparer par le traité de 1838 son erreur de 1825.

Ami intime du «Bonhomme Couachi», Jean-Louis Bellegarde fut fait gouverneur de Port-au-Prince et devint duc de Saint-Louis du Nord à l'avènement de Faustin Ier au pouvoir. Illettré, il voulut que sa fille fût instruite. La chère tante me racontait souvent avec attendrissement son enfance joyeuse sous le regard aimant du bon maréchal, qui la faisait accompagner à l'école par deux laquais en livrée.

La petite Argentine fit ses études à l'Institution de Mme Isidore Boisrond — *Cécé Zidor* comme l'appelaient familièrement ses contemporains. C'était alors l'établissement de jeunes filles le mieux fréquenté du pays: elle en fut l'une des élèves les plus remarquables. Elle y trouva l'occasion de montrer ses précoces dispositions pour l'enseignement. Elle servait de monitrice à ses camarades des divisions inférieures, et plusieurs bambins de la classe enfantine, appelés plus tard à de hautes destinées, apprirent à rassembler leurs lettres sous la direction éveillée de la toute jeune maîtresse.

Lorsque, beaucoup d'années après, le Président Salomon appela Argentine Bellegarde à diriger le Pensionnat National des Demoiselles fondé par Alexandre Pétion, il savait à quelles mains sûres il confiait la jeunesse du pays. Elle s'était préparée à ce sacerdoce par de sérieux

ses méditations sur l'état moral du peuple haïtien, par des réflexions profondes sur le rôle social de la femme, dont il fallait de toute nécessité rendre celle-ci entièrement digne. Et s'étant dit que *tant vaut la femme, tant vaut l'enfant et tant vaut l'homme*, elle s'assigna ce but : préparer de bonnes épouses, de bonnes mères de famille afin de faire de bons citoyens. C'était là tout son programme pédagogique. Rien de plus simple mais aussi rien de plus riche en conséquences heureuses.

Elle pensait que la femme a droit comme l'homme à la haute culture intellectuelle. Mais pour elle le plus grand savoir ne comptait pas s'il n'était en quelque sorte consolidé par la bonté. Former des cœurs : c'est la phrase qui revenait constamment sur ses lèvres...

L'œuvre de l'éducation populaire, personne n'en eut plus grand souci. De son école elle avait fait la raison même de son existence. « Où trouverai-je un poste — disait-elle — où je puisse mieux défendre le peuple » ? De ce peuple elle n'attendait rien pour elle-même. Elle savait qu'il prostitue souvent ses faveurs, conspuant ses vrais amis, acclamant ceux qui, amateurs de belles phrases ou faiseurs de promesses mirifiques, excitent ses mauvaises passions en le menant à l'abîme. Elle ne voulait pas qu'il fût l'éternel dupé et que, tel le taureau dans l'arène, il continuât à se précipiter sur le premier manteau rouge qu'on lui présente, — manteau trompeur sous lequel se cache le fer du rusé matador. Le manteau rouge qu'on présentait au peuple à cette époque, c'était le préjugé de couleur. Mais Argentine Bellegarde avait épousé Ulysse Foureau, *noir comme elle*, et elle avait éprouvé son mari d'avoir suivi à Miragoâne le grand libé-

ral Boyer-Bazelais, tandis qu'elle-même gardait toute son affection à Salomon, l'ancien duc de Saint-Louis du Sud, qui avait été son tuteur, sous l'Empire.

Il faut instruire le peuple — répétait Argentine Bellegarde — le conduire des ténèbres de l'ignorance et de la superstition à la lumière de l'esprit et de la foi chrétienne; veiller sur ses pas hésitants et mal assurés sur le chemin de la civilisation; le révéler à lui-même en lui donnant le sentiment de sa dignité et la conscience de sa force. Elle avait foi dans son œuvre. «Chaque mère de famille que je forme est un progrès accompli dans le sens de l'émancipation populaire.»

Elle disait: Voyez! La clientèle des danses publiques du Marché-Debout devient de jour en jour moins nombreuse. Les jeunes filles du Morne-à-Tuf, quand elles ont passé par mon école, n'y vont plus et *empêchent leurs parents d'y aller*. L'une d'elles dit une fois à sa mère: «Que penseront de *moi* Mme Bellegarde-Foureau et mes camarades si l'on *vous* voit dans ces lieux de débauche?— Ce reproche suffit pour que la «danse du Vaudou» comptât une cliente de moins. Le propos fut rapporté à la Directrice par la mère elle-même.

Pour cette éducatrice, la tâche ne consistait pas seulement à agir sur l'enfant et par suite sur sa descendance. Elle voulait que *l'élève eût en quelque sorte un pouvoir de rayonnement qui lui permît d'exercer une influence immédiate sur le milieu familial et de le modifier dans le sens du bien physique et moral de la famille*. Elle lui apprenait donc très tôt à regarder la vie en face; elle lui indiquait les graves devoirs que le présent et l'avenir lui imposent; elle lui enseignait cet art qu'elle posséda

si pleinement de parler au cœur et d'y déposer, par la douceur persuasive, les semences du bien.

Les enfants qui formaient la clientèle du Pensionnat appartenaient presque toutes au peuple: elles ne recevaient pas toujours dans leurs familles — quand elles en avaient! — une éducation irréprochable. C'est à cela que Mme Bellegarde-Foureau se dévoua tout particulièrement. «Il faut préparer la jeune fille à être un modèle pour ses parents en attendant qu'elle en devienne un pour ses enfants»: système admirable d'éducation que pendant toute sa carrière elle s'efforça d'appliquer!

Le Pensionnat ne parut pas à Argentine Bellegarde un champ d'activité assez vaste. Elle conçut le projet d'établir sur son habitation de Duvivier, dans la plaine du Cul-de-Sac, une *école* et une *chapelle*. Elle ne croyait pas, comme beaucoup de gens, que l'on peut, par la violence, faire disparaître du sein du peuple certaines pratiques superstitieuses. L'homme de la campagne est foncièrement religieux, mais sa croyance a subi une perversion profonde ou, pour mieux dire, une grave déviation. Si vous lui enlevez le Vaudou, il faut tout de suite mettre quelque chose à la place, et il n'acceptera ce que vous lui aurez apporté que si vous le rendez capable d'en reconnaître l'excellence.

De cette méthode Argentine Bellegarde fit une application très intéressante. Elle avait passé plusieurs jours à Duvivier. Chaque nuit, la brise lui apportait l'écho des tambours et les voix enrouées des chanteuses, et elle se représentait par l'esprit les danses orgiaques où ces laboureurs perdaient la vigueur de leur corps et leur ardeur au travail. Sans rien dire de ses intentions, elle

fit bâtir une «tonnelle», appela un «violonier», un accordéoniste, un joueur de basque. Et les bals commencèrent. Peu à peu, les paysans désertèrent les danses plus ou moins vaudouesques. Et le frère Jean-Pierre comme le gros «frère» Noël se mirent bientôt à esquisser des «avant-deux» et des entrechats que Jeannettes et Pierrettes trouvèrent des plus gracieux: le violon avait détrôné le «tambour conique», et les airs folkloriques fournirent une matière abondante à la fantaisie de nos artistes populaires. Je sais que Mme Bellegarde-Foureau, si elle vivait encore, aurait été la cible des vitupérations de nos esthètes d'avant-garde qui, sous prétexte d'art ou de nationalisme, veulent aujourd'hui qu'Haïti se fasse la gardienne hermétique des traditions africaines, tandis que l'Afrique elle-même «s'occidentalise» à un rythme de plus en plus rapide.

L'Argentine Bellegarde que tout le monde a connue était une personne fort douce, avenante, mesurée dans ses discours, conseillère incomparable, indulgente et bonne. Mais sous ces dehors tranquilles battait une âme ardente, enthousiaste, combative, inaccessible à la peur et aux lâches complaisances. Sa décision une fois prise, elle marchait droit devant elle, sans s'inquiéter des difficultés du chemin.

Je ne veux citer d'elle que ce trait. Demesvar Delorme, le grand leader du parti national, avait été jeté en prison — ironie des choses! — par le gouvernement qu'il avait contribué à faire accéder au pouvoir. Mme Bellegarde-Foureau alla voir le Général Salomon, son ancien tuteur, et lui demanda la grâce de l'auteur des *Théoriciens au pouvoir* qu'elle ne connaissait pas personnellement. Le

président refusa, disant qu'il avait la preuve que M. Delorme conspirait contre lui. Mme Bellegarde-Foureau insista, revint plusieurs fois à l'assaut. — «Souvenez-vous, dit-elle alors au Chef de l'Etat, que l'histoire sera très sévère pour vous si malheur arrive à M. Delorme. Réfléchissez avant de porter la main sur cet homme afin que vous n'ayez pas à vous en repentir plus tard. *Ceux qui vous donnent des conseils de haine ne vous aiment pas.*» Cette ferme parole décida le Président Salomon, et Demesvar Delorme fut rendu à la liberté.

Argentine Bellegarde était la bonté même, et sa bonté allait aux humbles comme aux puissants, car les puissants aussi et plus encore ont besoin de notre compassion. Les hommes ne furent pas toujours justes envers elle. Comme les autres, elle connut les amertumes de l'existence et les ingratitude humaines. Mais elle savait pardonner. — A quoi bon la haine? disait-elle. La haine est destructive et anti-chrétienne. Le mal seul est haïssable. L'homme méchant est un malheureux qu'il faut plaindre...

Lorsque sa mort survint en juillet 1901, une véritable manifestation populaire se produisit à Port-au-Prince et, sur sa tombe, Georges Sylvain interpréta le sentiment public en disant que le peuple pleurerait vraiment en la personne d'Argentine Bellegarde-Foureau une «continuatrice de l'œuvre de l'indépendance nationale.»

2 septembre 1947

CONSEILS AUX PETITS ECOLIERS ET... AUX GRANDES PERSONNES

Nous avons, M. Sténio Vincent et moi, écrit en collaboration deux manuels scolaires: l'*Année Infantile d'Histoire et de Géographie d'Haïti*, qui en est à sa sixième édition, et l'*Ecolier Haïtien*, recueil de lectures historiques, géographiques et littéraires destiné aux élèves du cours élémentaire des écoles primaires.

La conclusion de ce dernier livre est, sous forme de conseils, le résumé d'un vaste programme d'éducation physique, morale et civique. Ces conseils s'adressent aux petits écoliers d'Haïti. Ils peuvent aussi être utiles aux grandes personnes. C'est pourquoi je les reproduis ici.

*

* *

* *

Petit Ecolier Haïtien, — On t'a parlé, au cours de ce livre, des beautés et des richesses de ton pays. On t'a montré avec quel amour et quel enthousiasme tes compatriotes ont décrit ses splendeurs. On t'a rappelé les héroïques exploits accomplis par ceux qui ont combattu pour te léguer une patrie. Et on t'a dit: *Aime-la*.

Oui, tu dois l'aimer. Aime-la, sans paroles vaines, sans

gestes inutiles. Est-ce que tu vas partout répétant que tu adores ta mère? Tu te contentes de la chérir dans ton cœur, et cela vaut mieux que les plus belles phrases. Mais si elle souffre, si elle est malheureuse, tu seras prêt aux sacrifices les plus grands, tu seras capable du labeur le plus pénible pour soulager ses souffrances et lui apporter un peu de bonheur.

Ainsi tu aimeras ta patrie. N'imité pas ceux qui clament sans cesse leur patriotisme mais ne font aucun effort pour rendre leur pays plus fort et plus respecté.

Prépare-toi à être utile à ta patrie.

Tu lui seras utile si, pendant que tu es enfant, tu écoutes les conseils de propreté et d'hygiène que te donnent ceux qui ont le souci de ta santé; si tu assouplis et fortifies ton corps par les libres jeux et par la gymnastique afin qu'il soit toujours vigoureux et sain.

Tu lui seras utile si tu prends l'habitude du travail, développes ton intelligence et suis les leçons de tes maîtres.

Tu lui seras utile si tu apprends à ne jamais mentir, à ne jamais flatter, à être toujours franc avec tes parents, avec tes camarades, avec tout le monde, afin qu'on ait confiance en toi. Tu verras plus tard combien un homme gagne à inspirer confiance aux autres. On ne confie un travail à un ouvrier que si l'on est sûr qu'il l'exécutera en conscience. Le commerçant sans moralité, sans probité, qui trompe les acheteurs sur la qualité de sa marchandise, qui trompe ses créanciers sur l'état de ses affaires, se voit, quand ses mensonges sont découverts, délaissé par les uns et par les autres: il est condamné à la ruine.

Rends-toi donc fort par le corps, fort par l'esprit, fort

par le caractère. Ce sont les forts qui réussissent dans la bataille de la vie et qui peuvent rendre à leur patrie de réels services.

Haïti a besoin de tels hommes.

Ne crois pas que pour être utile à ta patrie il te faudra être fonctionnaire de l'Etat, député, sénateur, ministre, président de la république.

Tu pourras lui être utile, quelque situation que tu occupes dans la société.

Citoyens utiles, l'ouvrier qui fait loyalement sa tâche pour un salaire raisonnable; le cultivateur qui, par des efforts intelligents et persévérants, tire de la terre tout ce qu'elle peut donner; le commerçant actif et laborieux; le professeur qui nous instruit; l'architecte qui bâtit nos maisons; l'ingénieur qui construit nos routes et les ponts sur nos rivières; l'artiste qui nous charme; le médecin qui soulage et guérit nos maux physiques; l'avocat qui prend soin devant les tribunaux de nos intérêts menacés. — tous ceux qui produisent, tous ceux qui travaillent de la main ou du cerveau, tous ceux qui, cherchant à s'enrichir par un labeur honnête, enrichissent en même temps la nation.

Si le sort cependant t'appelle à la direction des affaires publiques, tu sauras que tes compatriotes ne t'ont pas confié leurs destinées pour que tu les opprimes et les maltraites.

Dans un pays républicain, les gouvernants ne sont pas les *maîtres* de la nation, mais ses *serviteurs*.

Tu sauras obéir à la loi; respecter tes concitoyens dans leur vie, dans leur liberté, dans leurs biens, dans leur dignité; travailler à rendre ta patrie plus riche et plus

attrayante pour les Haïtiens comme pour les étrangers qui l'habitent ou la visitent.

Si tous les enfants qui peuplent les écoles d'Haïti grandissent dans de tels sentiments, notre pays ne tardera pas à se transformer.

Il profitera des merveilleuses inventions, des magnifiques découvertes dues aux bienfaiteurs de l'humanité.

Nos villes seront propres et belles comme celles des Etats-Unis, de la France, de la Belgique, de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Allemagne.

Des chemins de fer sillonneront le territoire haïtien dans tous les sens.

Notre agriculture sera florissante, notre commerce actif.

Des écoles, établies dans des bâtiments spacieux et confortables, seront installées dans nos bourgs les plus reculés.

Et la misère désertera nos foyers...

Petit Ecolier d'aujourd'hui, c'est sur toi que la Patrie compte pour faire l'œuvre que tes aînés n'ont pas accomplie.

*
* *

Ces conseils répondent à ma conception d'une forte éducation morale et civique pour notre peuple. Etant chef de division au ministère de l'Instruction Publique, je préparai l'arrêté du 22 septembre 1904 qui rendit cet enseignement obligatoire dans les classes de 6ème, de 5ème et de 4ème des lycées et collèges de la République

et détermina, par le programme qui y est annexé, les matières à étudier dans chacune de ces classes.

Je décidai mon frère Windsor Bellegarde à composer, conformément à ce programme, un *Manuel d'Instruction Civique et Morale* qui reste l'un des meilleurs ouvrages de ce genre écrits en Haïti.

L'arrêté du 22 septembre 1904 était accompagné d'une circulaire dont j'extrais les passages suivants.

«Le Ministère de l'Instruction publique, en introduisant dans les programmes scolaires l'enseignement civique et moral, a entendu répondre à l'un des besoins les plus essentiels de la société haïtienne.

«Tout le monde comprend en effet que l'enseignement donné dans nos écoles ne saurait avoir pour but unique la culture de l'intelligence. C'est une préoccupation naturellement légitime de chercher à développer l'esprit de l'élève, à fortifier sa raison et à la rendre capable de comprendre toutes les manifestations de la pensée humaine. Mais une telle tâche ne doit pas à ce point absorber le maître qu'elle lui fasse oublier l'obligation tout aussi haute de préparer à leur rôle futur de citoyens les enfants confiés à ses soins.

«Notre pays étant soumis au régime démocratique, l'écuyer d'aujourd'hui aura peut-être demain à exercer une action prépondérante sur le cours des destinées nationales. Sans vouloir évidemment faire de lui un candidat précoce aux fonctions publiques, l'éducation qu'il reçoit doit lui donner un ensemble de notions qui lui permettront, si une part lui échet plus tard dans le gouvernement ou l'administration du pays, de savoir clairement

où est son devoir et ce que lui commande l'intérêt supérieur de la patrie.

«Ce n'est certainement pas exagérer la portée bien-faisante de l'instruction que de proclamer que plus l'homme a acquis dans son jeune âge de principes moraux, plus ces principes se sont incorporés à son être et plus il est en mesure de résister au mal. L'idée est une force: elle tend à se réaliser dans les actes en exerçant sur l'individu une pression intérieure qui le pousse à agir dans le sens de l'idée. A ce point de vue, on peut dire que posséder l'idée du bien c'est déjà commencer à faire le bien.

«Ce principe intérieur de résistance au mal et d'action pour le bien, voilà ce qui manque à la majorité de nos compatriotes. Le plus souvent ils agissent mal parce qu'ils ne savent pas toujours distinguer ce qui est bon de ce qui est mauvais, ce qui est permis de ce qui est défendu par la loi morale ou par la loi positive. L'accomplissement de certains devoirs suppose en effet autre chose que les lumières naturelles de la conscience. Bien des abus regrettables, dont les conséquences ont été désastreuses pour le pays, eussent été évités si une exacte connaissance de leurs obligations et de leurs droits avait retenu les uns sur la pente fatale de l'arbitraire et inspiré aux autres le salutaire courage de résister à des actes injustes par les moyens pacifiques que la loi met en leur pouvoir.

«C'est pourquoi il importe que l'élève — depuis celui de nos écoles rurales jusqu'à celui de nos lycées et collèges — ait l'esprit constamment tendu vers cet idéal patriotique, qui est l'un des buts de l'enseignement natio-

nal: faire d'Haïti un pays où le respect de la loi, la pratique du bien, la volonté de vivre paisible assurent à chaque citoyen la liberté de consacrer toutes les forces de son activité à la poursuite de son bonheur individuel et du bien-être collectif».

C'est une tâche délicate de trouver des maîtres qui, par la dignité de leur vie et la rectitude de leur conduite, soient capables de donner avec efficacité un pareil enseignement, — leur seule présence au milieu des élèves devant être, comme je l'ai écrit ailleurs de Damoclès Vieux, «une vivante leçon de morale pratique».

Le meilleur professeur de morale et de civisme est celui qui pourrait dire à ses jeunes disciples: «Prenez modèle sur moi».

9 septembre 1947

DOROTHY MAYNOR ET LA MUSIQUE HAITIENNE

Demain arrivera à Port-au-Prince la grande chanteuse américaine Dorothy Maynor. Elle passera seulement deux jours dans notre capitale, et je doute qu'en un temps si court elle soit en mesure d'offrir un concert au public port-au-princien. C'est bien dommage, car, sans faire oublier Marian Anderson, Dorothy Maynor a acquis dans le monde artistique une place de premier rang, et elle trouverait certainement sur la scène du Rex un succès égal à sa prestigieuse réputation.

J'étais professeur-visiteur à l'Université d'Atlanta en 1940 quand j'appris que Dorothy Maynor avait été invitée à l'Institut de Tuskegee. J'allai l'entendre. Elle avait choisi une variété de thèmes que sa merveilleuse voix de soprano lui permit de nuancer avec une souplesse étonnante: des morceaux de Handel, de Schubert, de Brahms, de Frantz, de Debussy, de Grovlez, de Duparc, de Charpentier; puis des spirituals, chansons nègres et scènes dramatiques arrangés par Nathaniel Dett, Rosamond Johnson, Lahner, Dawson, Paul Nordoff, Winter Watts, A. Beach.

En écoutant cette jeune chanteuse noire interpréter avec une telle sûreté et une émotion si intense des maîtres

aussi divers — allemands ou français, blancs ou nègres ; en entendant les applaudissements nourris de ce nombreux auditoire de noirs cultivés qu'un égal amour de l'art avait réunis dans la Salle Logan de la grande Institution de Booker T. Washington et George W. Carver, je pensais avec amertume et ironie aux théoriciens criminels qui, se basant sur quelques différences physiques purement superficielles, croient pouvoir détruire l'unité spirituelle de l'humanité et élever d'artificielles barrières entre les âmes.

Peu de jours après son concert de Tuskegee. Dorothy Maynor remportait devant un auditoire « blanc » tout à fait exceptionnel un succès sans précédent, — plus significatif que tous ceux qu'elle avait déjà connus. Elle répétait le vendredi 28 mars 1940, avec le fameux Orchestre Symphonique de Philadelphie, les morceaux qu'elle devait chanter à un prochain concert quand, après son interprétation de *Depuis le Jour* de Charpentier, les musiciens, interrompant la répétition, se levèrent d'un seul mouvement et firent à l'artiste une ovation indescriptible. Ce fut si spontané et si émouvant que Dorothy, toute tremblante, se tourna vers le chef d'orchestre Eugène Ormandy comme pour l'appeler à son secours. Celui-ci, serrant la main de la jeune femme, dit à haute voix : « — Voilà l'une des plus grandes cantatrices que j'aie encore entendue ! » La scène fut rapportée par les plus importants journaux américains, et le propos d'Eugène Ormandy consacra définitivement la renommée de Dorothy Maynor.

Quand on entend Dorothy Maynor ou Marian Anderson, qui pense à se poser l'absurde question de savoir

si l'une et l'autre sont noires, blanches ou jaunes? L'art est universel, et il faut être un barbare pour n'en point sentir le charme. C'est le plus sûr instrument de rapprochement des âmes. La 8^e Conférence Panaméricaine le comprit ainsi puisque, après avoir proclamé dans la fameuse Déclaration de Lima l'*unité spirituelle* des nations d'Amérique, elle a formellement reconnu, par une Résolution votée le 24 décembre 1938, qu'une «connaissance plus approfondie des arts et de la musique en particulier fortifierait les liens d'amitié qui unissent les peuples de ce Continent.»

De cette Résolution découle pour les Haïtiens une obligation: celle de développer leurs arts et particulièrement leur musique de façon à participer efficacement à la vie spirituelle des peuples de cet hémisphère.

J'étais ministre à Washington quand mourut à New-York, en 1932, mon cher ami Justin Elie. Je priai notre consul-général, M. Lucien Lafontant, d'aller officiellement présenter mes condoléances à la jeune veuve du grand musicien, — elle-même une remarquable artiste. Et j'écrivis au Ministre des Relations Extérieures pour lui décrire l'impression profonde qu'avait produite dans les milieux artistiques de la capitale fédérale la disparition de l'auteur des «Bacchanales», qui fut si souvent applaudi aux concerts latino-américains organisés, durant l'été, par l'Union Panaméricaine.

Justin Elie était en effet grandement apprécié par les amateurs de bonne musique. Je me rappelle qu'après l'exécution, à l'un de ces concerts de Washington, de son morceau caractéristique *Queen of the Night* (Reine de la Nuit), la femme du ministre de l'Equateur, Mme Gonzalo

Zaldumbide, diplômée du Conservatoire de Paris, me dit avec enthousiasme: «Ah! Voilà de l'originale et belle musique!»

Justin Elie était le seul musicien haïtien à figurer sur les programmes de ces concerts d'été. Lui disparu, Haïti allait-elle rester muette? Dans ma lettre au ministre des relations extérieures, je lui demandai vivement d'insister auprès de nos meilleurs musiciens, de Ludovic Lamothe tout particulièrement, pour obtenir d'eux l'envoi de quelques-unes de leurs compositions les plus expressives au Directeur-Général de l'Union Panaméricaine.

Ma recommandation n'eut aucune suite. Le vide créé par la mort de Justin Elie n'est pas, je crois, jusqu'ici comblé.

Justin Elie préparait une grande œuvre lyrique, inspirée du folklore haïtien, quand la mort vint le surprendre. Je ne sais s'il avait eu le temps d'y mettre la dernière main, — ayant été obligé, pour vivre dans ce New-York tumultueux, de donner des leçons de musique ou de conduire des orchestres symphoniques. Il faudrait — je le répète depuis longtemps — encourager Mme Elie à publier les parties achevées de l'œuvre capitale que son mari avait rêvé d'écrire pour la plus grande gloire de la musique haïtienne.

Mais il importe au premier chef que le mouvement inauguré par Justin Elie soit continué dans le sens d'une exploitation artistique du folklore national, ainsi que je l'écrivais dans «La Phalange» d'avril 1940. Les Etats-Unis nous offrent sur ce point un exemple précieux. Le premier musicien que l'on peut proclamer vraiment américain est Edward Mac-Dowell, né en 1861. Mais ayant,

comme presque tous ses contemporains, fait ses études musicales en Allemagne, il n'avait pas eu de contact réel avec la vie américaine. Des musiciens, comme Cadman né en 1881, comme Henry F. Gilbert mort en 1928, eurent l'idée d'utiliser, dans la composition de leurs œuvres, l'un les traditions indiennes, l'autre les spirituals et les chansons d'esclaves. On sait que George Gershwin, dont le décès prématuré en 1937 interrompit une carrière qui s'annonçait des plus brillantes, a fait du jazz l'un des caractères essentiels de l'expression musicale aux Etats-Unis. Personne ne conteste plus l'apport considérable du Nègre Américain dans la formation de ce qui pourrait être appelé la «conscience musicale américaine». Les ouvrages de DuBois, de Weldon Johnson, d'Alain Locke, de Handy, etc., le démontrent surabondamment.

Chose curieuse, le compositeur qui donne en ce moment les plus grandes espérances pour l'avenir de la musique aux Etats-Unis est un homme de couleur William Grant Still, dont la Symphonie en G mineur a été jouée par l'Orchestre Symphonique de Philadelphie sous la direction de Stokowski. Still a achevé un opéra dont le thème est la vie de Dessalines et dans lequel il a utilisé en grande partie les chants populaires d'Haïti. En puisant à la même source, le compositeur noir Clarence Cameron White a écrit *Ouanga*, dont j'ai eu le plaisir d'entendre des fragments à Washington en 1933.

On aura remarqué que les compositeurs, qui ont pu donner cet élan à la musique américaine, ont commencé par acquérir une culture musicale très étendue. On ne

peut faire de *l'original* qu'à cette condition. Les «génies» naturels sont rares et les «prodiges» ne vont pas très loin si leur talent spontané ne se fortifie point par l'étude consciencieuse de leur art. Aussi est-il indispensable que les études musicales soient enfin sérieusement organisées en Haïti et qu'un mouvement décisif, conduit par les Ludovic Lamothe, Jaegerhuber, Carmen Brouard, Simone Dupuy, Andrée et Valério Canez, Miot, Jean-Baptiste, Lina Mathon, Maria Ethéart, Georgette Molière, Dummervé, etc., soit encouragé de manière efficace.

On dit que les Haïtiens sont «musiciens dans l'âme». Si cela est vrai, cette disposition naturelle doit être développée par une éducation musicale largement répandue. Quand beaucoup d'Haïtiens sauront apprécier la bonne musique, Haïti deviendra réellement un centre musical, et des artistes comme Dorothy Maynor seront certains d'y trouver, à n'importe quel moment, un public accueillant et enthousiaste.

16 septembre 1947

CHASSEZ LA GUEUSE

La «Gueuse», c'est la politique, — du moins la politique telle qu'elle est comprise et pratiquée chez nous. Et le domaine de la vie nationale dont il faut la chasser sans pitié, c'est celui de l'éducation.

Là politique à l'école primaire, au lycée ou à la Faculté, c'est l'indiscipline, la baisse des études, l'incurie et la ruine.

La politique corrompt tout. Elle décourage le vrai mérite et laisse le champ libre à l'intrigue, au mensonge et à la haine.

Ceux qui veulent donner à notre jeunesse une forte éducation morale, civique et intellectuelle doivent élever autour de l'école une triple muraille pour empêcher la politique d'y pénétrer avec ses passions, ses ambitions, ses duplicités et ses rancunes.

Quand je fus nommé en 1904 chef de division au Département de l'Instruction publique, l'un de mes premiers actes fut d'adresser aux inspecteurs des écoles une circulaire dans laquelle je leur disais, au nom du ministre, M. Murville Férère: «La règle doit être celle-ci en ce qui regarde les recommandations: toutes les fois qu'une vacance se produit dans le personnel enseignant, il faut toujours préférer le candidat le plus *méritant* et

le plus moral. L'inspecteur qui agit autrement prend la responsabilité du mal causé par le directeur ou le professeur qu'il a contribué à faire nommer. Et cette responsabilité est très lourde, car *les déviations intellectuelles et les perversions de conscience produites par l'enseignement d'un maître ignorant ou immoral sont des maux qui ne se réparent point*».

Je considère comme l'une des principales causes de ma révocation en 1907 ma ferme attitude à cet égard, ainsi que le montre le fait suivant. Un jour que je revenais de prendre part à un examen en qualité de membre du jury, je trouvai le ministre (c'était alors M. T. Laleau), installé dans mon bureau depuis déjà une bonne demi-heure.

— Ouf ! me dit-il. Je sors d'une vraie bataille. Il m'a fallu vigoureusement vous défendre.

— Me défendre ! De quoi donc ? Et contre qui ?

— Contre Borgella Sévère... Il vous accuse d'avoir fait révoquer Mme X et il est venu reprendre la commission signée par le Président Nord Alexis en faveur d'une nouvelle directrice, et envoyée au ministère pour être enregistrée.

Cette Mme X était directrice d'une école primaire de filles de l'arrondissement de Mirebalais, et elle avait été dénoncée pour inconduite notoire par l'inspecteur. M. Montas, dont le rapport circonstancié avait été communiqué au Président de la République. Borgella Sévère, qui était un membre influent de la camarilla présidentielle, protesta contre la révocation de celle qu'il ne craignait pas de réclamer comme... son amie. Il déchira dans le bureau même du ministre la commission qui

portait la signature du Chef de l'Etat... Résultat: les familles honnêtes de la commune refusèrent d'envoyer leurs enfants dans cette maison de perdition, et il fallut ouvrir de nouvelles classes à l'école congréganiste tenue par les Religieuses de St-Joseph de Cluny...

Fleury Féquière, dans son livre *L'Education Haïtienne* que beaucoup de nos pédagogues d'aujourd'hui n'ont probablement pas lu, écrivait en 1906: «Il n'est guère étonnant que le Département de l'Instruction publique en arrive à confier la direction des écoles rurales à des individus dépourvus du minimum d'aptitude exigible en pareil cas. Il est juste d'ajouter qu'en gâcheuse qu'elle est, la *dissolvante politique* trouve moyen parfois de fourrer le nez jusque-là, en présidant au choix de ces modestes fonctionnaires qui, attributivement, n'ont rien à démêler avec elle...» La politique n'avait évidemment rien à y faire, mais ne fallait-il pas que le père du juge de paix, la belle-mère du chef de section, le beau-fils du magistrat communal, la maîtresse du commandant de la place ou du député fussent casés dans ces «petits fromages» régionaux? C'étaient là menus cadeaux que le pouvoir central croyait devoir faire à ces «autorités» locales pour assurer sa popularité parmi elles et retenir leur fidélité. Quant aux écoles elles-mêmes, on n'en avait cure...

Et c'était la même chose ou à peu près dans les établissements publics de tous les degrés: la politique présidait le plus souvent au choix des instituteurs de nos modestes écoles primaires comme des professeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur! L'Etat ruinait lui-même de cette façon la confiance des

familles dans ses propres institutions puisqu'il faisait du ministère de l'instruction publique, suivant le mot cruel d'un ministre des finances, M. Calisthènes Fouchard. «un bureau de bienfaisance publique».

J'essayai d'élever dans l'enseignement supérieur une digue contre l'invasion de la politique. Chargé par le Ministre Murville-Frère de rédiger deux projets de loi, l'un sur l'enseignement du droit, l'autre sur l'enseignement médical (qui sont devenus les lois des 13 et 16 septembre 1906), j'y introduisis une innovation importante : la création du *conseil des professeurs*, à qui fut reconnue, entre autres attributions, celle de donner son *avis motivé* sur toute demande de révocation présentée contre l'un des professeurs. L'article 2 de la loi sur l'Ecole de Médecine prescrivait d'autre part : «Les places de professeurs suppléants sont données *au concours*... Après un stage d'au moins deux ans, les professeurs suppléants sont de *droit* appelés à occuper les chaires vacantes ou nouvelles». Ces prescriptions ne furent pas observées...

Quand je pris, en juillet 1918, la direction du ministère de l'instruction publique, je menai fermement la lutte contre l'intrusion de la politique dans l'enseignement. Je trouvai tout de suite l'occasion d'agir dans ce sens. Six professeurs de l'Ecole de Médecine — et des meilleurs — avaient été chassés de leurs chaires pour avoir refusé d'obtempérer à l'ordre qui leur avait été donné d'aller voter la Constitution plébiscitaire de 1918. Je fis nettement connaître mon opinion sur ce point au Président de la République, M. Dartiguenave : «Les maîtres de l'enseignement, lui dis-je, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, sont des professionnels dont

L'Etat paie les services et à qui il ne peut demander que compétence, moralité, régularité, respect de la discipline telle qu'elle est établie par les lois et règlements de l'instruction publique. Voter est un acte politique, que chaque citoyen accomplit ou s'abstient d'accomplir selon ce que lui dictent sa conscience et son jugement. Si j'avais été ministre de l'instruction publique au moment du plébiscite, je n'aurais pas accepté de transmettre à mes collaborateurs l'ordre de voter la Constitution... que je n'ai d'ailleurs pas votée moi-même comme citoyen». Et le Président Dartiguenave, qui était un libéral, fit droit à ma demande de réintégration. (Voir *Pour une Haïti Heureuse*, tome 2, page 251).

Pour acheminer les écoles supérieures vers cette autonomie que j'avais voulu leur donner dès 1906 et qui, seule, leur permettrait de se consacrer en toute liberté à leur besogne scientifique sans s'inquiéter des remous de la politique, je fis voter la loi du 4 août 1920 sur l'Université qui, par son article 6, leur accorde la *personnalité civile*. L'Ecole de Médecine, par exemple, ayant la faculté de recevoir des dons et libéralités, le Conseil des Professeurs, qui a la gestion de ses intérêts matériels, pourrait, avec quelque esprit d'initiative et de continuité, obtenir des concours particuliers qui lui permettraient d'organiser ou d'améliorer certains services nécessaires à l'enseignement médical. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens à connaître l'existence de cette loi du 4 août 1920 et il m'est impossible de savoir moi-même si elle a été abrogée ou non.

L'acte le plus important de mon ministère et qui, à lui seul, me paraît suffisant pour justifier mon passage au

Gouvernement, c'est d'avoir créé la carrière d'instituteur. Je dis bien *créer*, quelque orgueil que l'on veuille trouver dans une telle déclaration. Quelles règles présidaient avant 1918 au recrutement des maîtres de l'enseignement primaire? Aucune. Les nominations se faisaient au petit bonheur, suivant les fantaisies de la politique ou les nécessités locales: elles étaient quelquefois heureuses; le plus souvent elles étaient désastreuses pour la morale publique ou pour le bien des élèves. Quelles garanties de stabilité étaient assurées à ces rares maîtres heureusement choisis? Aucune. Le «système de dépouilles», instauré aux Etats-Unis par le Président Jackson — et qui a pris en Haïti le nom d'équilibre démocratique — sévissait dans ce domaine comme dans les autres branches de l'administration publique. A chaque changement de Chef d'Etat, de ministre ou même d'inspecteur d'écoles, on changeait les instituteurs comme on change de chemise. Quelles perspectives d'avenir s'ouvraient aux maîtres? Aucune. Ils devaient se contenter — pour le reste de leur existence — des maigres salaires du début.

Il fallait changer cette situation, et je fis voter la loi du 28 juillet 1919 qui, en ses 36 articles, fixe les conditions de nomination et d'avancement des instituteurs publics, les avantages attachés à leurs fonctions et les sanctions qui doivent être appliquées en cas d'inaccomplissement de leurs obligations. Cette loi établit une échelle de traitements correspondant aux cinq classes d'instituteurs et allant de 100 gourdes (20 dollars) comme salaire de début à 250 gourdes (50 dollars) pour le cours complémentaire, — les instituteurs montant d'une classe à

l'autre par voie de mérite ou automatiquement par raison d'ancienneté.

Dans la discussion au Conseil d'Etat je déclarai: « Cette loi tend à exclure le favoritisme... Je veux arriver à un régime qui permette à l'instituteur de faire valoir ses droits même à l'encontre d'une autorité scolaire de mauvaise volonté. En d'autres termes, il doit pouvoir dire: L'avantage que j'ai acquis ne m'a pas été accordé, *je le tiens de la loi* ».

Plusieurs écoles primaires publiques sont dirigées par des Congrégations enseignantes catholiques établies depuis longtemps dans la République d'Haïti: les Frères de l'Instruction Chrétienne (1864), les Religieuses de St-Joseph de Cluny (1864), les Filles de la Sagesse (1875), les Filles de Marie de Louvain, dites Sœurs d'Elie Du-bois (1913).

Le sort des écoles tenues par les Frères de l'Instruction Chrétienne se trouva à un certain moment fort menacé. La loi française sur les Congrégations, en dispersant à l'étranger les Frères de La Mennais, en avait rendu le recrutement difficile en France. D'autre part, la guerre de 1914, en appelant sous les drapeaux tous les hommes valides, avait fait des vides nombreux dans les rangs de la Mission d'Haïti. Le Conseil de la Congrégation pensa très sérieusement à se retirer de notre pays ou tout au moins à y restreindre considérablement son activité afin de répondre à des appels pressants qui lui venaient de nombreuses contrées, particulièrement du Canada et de l'Argentine. *Il fallait retenir ces auxiliaires précieux*, car la fermeture de l'Institution Saint-Louis de Gonzague fondée en 1890 et des autres établissements tenus par les

Frères aurait été une catastrophe pour le peuple haïtien. Obéissant au vœu de nos populations (Voir Exposé de la Situation de 1920, page 118), je fus heureux de reprendre le projet qui avait été signé en 1877 entre M. Armand Thoby et le Frère Liphard, Directeur principal des Frères de l'Instruction Chrétienne, et qui devint le contrat du 30 septembre 1920 sanctionné par la loi du 24 décembre de la même année; disons en passant que le long délai entre la signature du contrat et sa ratification législative s'explique par la résistance du Conseiller financier, M. McIlhenny, qui s'opposa particulièrement à l'augmentation des salaires des instituteurs laïques haïtiens à employer au besoin dans les écoles congréganistes.

Il était en effet prévu dans le contrat que, dans le cas d'insuffisance de personnel religieux, *le Directeur principal pourrait employer des instituteurs laïques à son choix; qu'il serait libre de les changer mais qu'il aviserait le Département de l'Instruction publique de ces changements et lui en ferait connaître les motifs.* D'autre part, le Secrétaire d'Etat se réservait le droit de demander le remplacement ou le départ d'un Frère pour infraction grave aux lois du pays ou manquement à ses devoirs professionnels.

Il ne pouvait pas être question d'imposer au Directeur principal des Frères de l'Instruction Chrétienne des maîtres laïques *choisis par le Gouvernement*: ç'aurait été le plus sûr moyen d'introduire dans les écoles congréganistes la politique, le favoritisme, que j'essayais de chasser de l'enseignement national. La même réserve, expresse ou tacite, fut observée dans les arrangements spéciaux qui furent faits par l'un de mes successeurs (M. Hénec

Dorsinville si je ne me trompe) avec les Religieuses de Saint-Joseph de Cluny (loi du 14 juillet 1922) et avec les Sœurs d'Elie Dubois (contrat du 30 septembre 1925) en vue d'assurer le fonctionnement d'écoles dites populaires.

S'il en avait été autrement, des gens d'immoralité notoire ou des athées déclarés auraient été chargés, grâce à des influences politiques, d'enseigner leurs doctrines anti-religieuses et démagogiques dans les écoles tenues par les Frères de l'Instruction Chrétienne, les Religieuses de Saint-Joseph de Cluny, les Filles de la Sagesse, les Sœurs d'Elie Dubois, les Salésiens et les Salésiennes, sans compter les autres congrégations américaines et canadiennes établies dans le Nord et dans le Sud. Ces Congrégations auraient simplement fermé leurs écoles et se seraient retirées d'Haïti: je ne sais ce que certaines personnes y auraient gagné mais je suis convaincu qu'un coup mortel aurait été porté au peuple haïtien.

23 septembre 1947

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Ce jeune homme était fort excité. Il faisait de grands gestes et ses yeux lançaient des éclairs.

— Oui, criait-il, il faut enseigner le patriotisme à nos enfants, — à nos filles comme à nos garçons. Car il n'y a pas de patriotisme dans ce pays. Pourquoi? Parce que l'histoire d'Haïti n'est pas enseignée dans nos écoles. Nous n'avons pas d'historiens nationaux...

— Pourtant, Beaubrun Ardouin, Thomas Madiou, Bauvais Lespinasse, Emile Nau, Enélus Rôbin, Hannibal Price, Anténor Firmin, J. B. Dorsainvil, Jacques N. Léger, Pauléus Sannon, Justin Lhérisson, Windsor Bellegarde, Justin Dorsainvil — pour ne parler que des morts — ont laissé des œuvres intéressantes...

— Je n'ai pas lu leurs œuvres, mais j'affirme que l'histoire d'Haïti n'est pas écrite, ou il faut la récrire.

— Dans quel sens? Dans le sens de Niebuhr ou dans celui de Treitschke?

Le jeune homme me regarda d'un œil soupçonneux, croyant sans doute que je voulais me payer sa tête.

— Ce n'est pas pour faire le pédant que j'ai cité ces deux noms. Niebuhr et Treitschke représentent les pôles opposés de l'historiographie allemande. Et vous avez à choisir entre la conception niebuhrienne ou la concep-

tion treitschkéenne, selon que vous voulez faire de l'enseignement historique un moyen d'éducation morale et intellectuelle ou un simple instrument de propagande nationaliste ou idéologique.

Né en 1776, mort en 1831, Berthold-George Niebuhr a été le créateur en Allemagne de la méthode critique en histoire. On peut dire qu'il a fixé de manière définitive les règles fondamentales de la recherche historique. «Avant toute chose, écrivit-il, nous devons garder intact en nous l'amour de la vérité, éviter même toute fausse apparence, ne pas donner le plus petit détail comme certain sans être pleinement persuadés de sa certitude. Si nous ne déclarons pas nous-mêmes, toutes les fois que cela est possible, les fautes que nous croyons avoir commises, et qu'un autre ne découvrirait peut-être pas; si, au moment de déposer la plume, nous ne pouvons pas dire à la face de Dieu: «J'ai tout pesé et examiné, et je n'ai rien dit sciemment qui ne soit vrai; je n'ai donné aucune fausse opinion ni sur moi-même ni sur les autres; je n'ai rien avancé, même sur mes adversaires, dont je ne puisse répondre à l'heure de ma mort»; si nous ne pouvons faire cela, la science et les lettres n'auront servi qu'à nous corrompre et à nous pervertir».

Cette extrême rigueur et cette conscience méticuleuse qu'il apportait dans sa conduite personnelle et dans la direction de sa pensée, Niebuhr entendait l'appliquer à l'histoire universelle comme à l'histoire de son propre pays. Aussi donnait-il à l'étude des témoignages une importance considérable tant pour la détermination des faits historiques que pour le jugement moral qu'il fallait porter sur les témoins eux-mêmes, dont les attestations

devaient passer au crible d'une critique sévère parce qu'elles pouvaient être viciées par la passion, le parti pris, les préjugés de classe, de race, de religion, de nationalité ou d'idéologie.

La méthode d'Henri de Treitschké (né en 1834, mort en 1896) est toute différente. Pour lui, l'impartialité est une chose impossible; elle est même condamnable. «On ne comprend que ce qu'on aime», écrit-il. Mais l'amour chez lui n'est qu'une face de la haine. Il aime son pays mais contre les autres pays. Il aime sa classe mais contre les autres classes. Or cet amour ou cette haine l'empêche de comprendre et par conséquent d'être juste. Quand on est à ce point aveuglé par une passion, même généreuse, on ne peut être impartial et garder en toute occasion la sérénité de l'historien véritable: pour celui-ci, un bien est un bien, qu'il soit accompli par un ami ou par un adversaire, un crime est un crime, qu'il soit commis par un héros national ou par un ennemi de sa patrie. Treitschke avait entrepris d'écrire l'histoire politique de la Confédération germanique: Allemand, il voulait donner à l'Allemagne la première place dans le monde; Prussien, il entendait faire jouer à la Prusse un rôle prépondérant en Allemagne; noble et fils d'officier, il mettait l'armée et la noblesse au-dessus de toutes les autres classes de la société prussienne.

Mais ce qui a dominé la pensée de Treitschke comme de presque tous les autres historiens allemands — à l'exception de Niebuhr, de Ranke et de quelques-uns de leurs disciples — c'est *l'idée de la race*, — et spécialement cette idée qu'une «race a en elle une vigueur physique et morale d'autant plus grande qu'elle est restée plus pure

d'éléments étrangers.» L'auteur d'une excellente histoire de la littérature allemande, M. A. Bossert, écrivait à ce propos en 1904 : «Ce que Fichte avait dit pour retremper l'âme de ses contemporains et pour les encourager à l'action devint un dogme historique. Pour que ce dogme eût une valeur historique, il faudrait prouver d'abord qu'il y a eu, dans toute l'histoire du monde, une race sans mélange; et le jour où l'on connaîtra toutes les origines de la race allemande, elle se trouvera peut-être la plus mélangée de toutes. Aujourd'hui, l'on peut dire que l'idée de la race, telle du moins que certains historiens l'ont formulée avec les conséquences morales qu'ils en ont tirées, a disparu de la science. Mais elle continue de vivre dans le peuple allemand; *elle s'est infiltrée, descendant de couche en couche, dans les masses les moins lettrées.* C'est une de ces idées que tout le monde finit par accepter sans que personne cherche à les comprendre et qui constituent à la longue, par leur accumulation, le lourd bagage des préjugés nationaux.»

Ce préjugé national allemand nous a donné Hitler. Et Hitler a trouvé dans la masse du peuple allemand les complices de ses crimes parce que cette masse avait été empoisonnée par un enseignement historique fait de haine et d'orgueil. Nous avons eu la 2^e Guerre Mondiale. Mais une 3^e Guerre Mondiale se prépare parce qu'un enseignement historique fait également de haine et d'orgueil entraîne les masses russes à un nouvel assaut contre la civilisation. Dans le manuel d'histoire de la Russie, adopté par une commission que présidait le camarade Zdanoff, on apprend aux jeunes Russes à mépriser ou à haïr les autres nations réputées capitalistes et à voir

dans l'U.R.S.S. l'Etat le plus *avancé* et le plus *puissant* du monde, — celui qui a pour mission d'apporter aux peuples de l'univers *l'opulence* et la *joie* grâce à la diffusion de l'idéologie socialiste. Il y a dans ce manuel, rédigé sous la direction du professeur A. Chestakoff, un étrange essai de «conciliation du point de vue de l'Internationale marxiste avec un point de vue tout différent et même contradictoire qu'on pourrait appeler, dit Alfred Obermann, *patriotique* ou *nationaliste*». La Russie Soviétique est en effet devenue aussi nationaliste et aussi impérialiste que la Russie tsariste.

Les Conférences internationales — particulièrement celle de Chapultepec et celle de San Francisco — ont vu dans cette «sorte d'histoire» l'arme la plus dangereuse contre la paix des peuples, à l'intérieur comme à l'extérieur. Aussi l'un des projets de l'UNESCO est-il, comme l'a dit son directeur général Julian Huxley, «d'entreprendre une étude des manuels scolaires en usage dans les différents pays — *principalement ceux d'histoire et de géographie* — et d'en expurger ce qui peut nuire aux relations internationales, car il est essentiel que l'histoire soit écrite d'un point de vue impartial et objectif.»

Il y a des gens en Haïti qui entendent l'enseignement de l'histoire exactement comme Treitschke, comme Hitler ou comme Chestakoff.

J'ai eu l'honneur de rédiger la partie du rapport de la Commission de Réforme de 1906 relative à l'enseignement de l'histoire dans les lycées et collèges. Je la reproduis ici (Voir *La Nation Haïtienne*, page 259).

*

*

*

«L'histoire est l'exposé méthodique, raisonné, des faits qui ont eu quelque influence notable sur la situation politique, sociale et économique des peuples, sur leur développement intellectuel et sur leurs doctrines morales et religieuses.» C'est de cette définition que nous nous sommes inspirés pour rédiger le programme d'histoire générale et d'histoire d'Haïti. Nous en avons banni en effet tous les détails inutiles, tous les faits dont les conséquences historiques ne nous ont pas paru justifier suffisamment la place qu'on leur a attribuée dans une revue forcément sommaire du passé. Trop souvent on oublie que l'étude de l'histoire, dans les lycées et collèges, a moins pour but de faire connaître à l'élève la plus grande masse de faits possible que de lui montrer la continuité de l'effort humain dans le temps et l'espace, et l'enchaînement des actes qui en sont les manifestations les plus significatives. Entendre autrement cet enseignement, c'est lui faire perdre toute valeur éducative, toute influence sur la formation morale et intellectuelle de l'enfant. Le lycée n'a pas pour mission de faire des érudits, et jamais une collection de faits, quelque riche qu'elle puisse être, ne vaudra pour un jeune homme la perception d'un rapport de cause à effet entre deux événements ou une appréciation juste portée sur la conduite d'un personnage historique.

«Il ne faut pas qu'on perde de vue que l'enseignement de l'histoire est un moyen d'éducation intellectuelle et d'éducation morale et sociale. D'une part, il contribue à former le jugement par l'exposé des faits, de leurs causes et de leurs conséquences, par les appréciations motivées sur les événements et les personnages du passé, par la mise

en relief des idées dominantes d'une époque donnée. Il fortifie la mémoire par l'effort incessant qu'il lui impose. Il s'adresse, par son côté pittoresque, poétique ou dramatique, à l'imagination qu'il développe. D'autre part, grâce aux leçons qu'il tire des fautes commises ou des faits glorieux accomplis par les générations antérieures, aux notions qu'il apporte sur le fonctionnement des organismes sociaux et particulièrement de l'organisme national, aux rapprochements qu'il permet de faire entre le passé et le présent, il concourt à l'éducation civique et sociale des élèves.

«Mais cet enseignement, pour être profitable, doit s'adapter à l'âge et au développement intellectuel des enfants auxquels il s'adresse. Les nouveaux programmes (ceux que je mis en vigueur en 1918) sont un essai d'adaptation de ce genre. Ainsi dans la division élémentaire (8^e et 7^e) — où *l'histoire nationale remplace complètement l'histoire ancienne* — il est recommandé de faire appel surtout à l'imagination, — la faculté de juger ne pouvant pleinement s'exercer que plus tard et la mémoire ne devant pas être surchargée. Le professeur, au lieu de procéder par exposés abstraits, recourra aux récits anecdotiques, à des causeries familières capables de captiver et de retenir l'attention des élèves, — qu'il fera participer le plus possible à la leçon par d'habiles interrogations.

«Dans le premier cycle (6^e, 5^e, 4^e), l'enseignement historique devient plus rigoureux et s'adresse davantage à la mémoire et à la raison parce que nous avons maintenant affaire à des enfants plus avancés en âge. Nous introduisons ici des notions d'histoire générale, mais la base

de l'enseignement est constituée par l'histoire d'Haïti. Dans le deuxième cycle (3^e, 2^e, 1^{ère} et Philosophie) nous reprenons les matières vues dans le premier; mais nous insistons sur le développement des institutions, sur le progrès des mœurs et de la civilisation, sur les transformations opérées dans le monde moderne par la science et l'industrie, préparant ainsi l'esprit des élèves à l'intelligence des grandes lois qui régissent la vie des peuples. C'est à ce point de vue philosophique que l'histoire d'Haïti est elle-même étudiée, — le professeur s'attachant, dans cette dernière étape, à expliquer les changements importants survenus dans la société haïtienne, la répercussion des faits sociaux les uns sur les autres, les causes profondes et les conséquences lointaines des événements les plus notables de l'existence nationale.

«On remarquera que nous avons fait la part très large à l'histoire d'Haïti et à l'histoire contemporaine. Nous pensons en effet qu'il est plus avantageux, pour la préparation des jeunes Haïtiens à la pratique de la vie et à la compréhension des grands problèmes actuels, qu'ils soient initiés, dès le lycée, aux diverses manifestations de l'activité des peuples modernes et qu'ils apprennent *quelle place leur pays occupe dans le monde et quelle situation honorable il peut s'y faire par le développement rationnel de ses ressources morales et matérielles.* Nous ne sacrifions pas cependant le point de vue chronologique, car nous voulons que l'élève sache que la civilisation présente n'est pas due à une sorte de génération spontanée et que les progrès actuels ont été préparés par le lent et infatigable effort des générations successives. Mais nous ne gardons de cette histoire des origines que

les grands faits marquant les étapes décisives de l'humanité, afin que le jeune homme aperçoive le lien qui rattache le présent au passé et la continuité de la tâche accomplie par l'homme à travers les siècles.»

*

*

*

Voilà notre conception de l'histoire. Et voilà l'esprit dans lequel nous voulons qu'elle soit enseignée à nos enfants. Nous n'accepterons pas qu'on en fasse un instrument de division dans la société haïtienne et un danger pour notre nationalité.

2 octobre 1947

LA COURSE A L'ABIME

Il y a juste trois ans que se réunissait à Port-au-Prince le premier Congrès International de Philosophie tenu en Amérique. En souhaitant la bienvenue à M. Jacques Maritain, qui avait bien voulu en accepter la présidence, je disais ici même, dans «La Phalange» du 20 septembre 1944, que sa présence en Haïti mettait à l'ordre du jour un problème que le grand philosophe catholique considère comme fondamental pour toutes les sociétés humaines : celui de l'éducation.

Tandis que les théoriciens de la pédagogie dite moderne parlent — ainsi que l'écrivait le Professeur Franck O'Malley dans *The Review of Politics* — d'éducation pour le présent, d'éducation pour l'avenir, d'éducation pour la démocratie, d'éducation pour l'utilité sociale, d'éducation pour la science et pour l'industrie, d'éducation pour le pouvoir, d'éducation pour le fascisme, le nazisme ou le communisme, M. Maritain lui-même n'envisage l'éducation que pour l'homme et par rapport à l'homme.

Mais qu'est-ce que l'homme ?

Voilà une question qui fera sourire beaucoup d'hommes ! Chacun de nous, par le fait qu'il existe, croit en effet qu'il se connaît parfaitement et croit aussi connaî-

tre les autres. Erreur et illusion ! Il ne connaît même pas son corps : dès qu'il souffre dans une partie mystérieuse de son organisme il se précipite chez le médecin, qui a consacré de longues années à étudier l'anatomie et la physiologie de l'homme et qui, bien des fois, même avec l'appui d'instruments d'extrême précision, n'en sait pas plus que son malade. Et quand il s'agit de l'esprit, la difficulté est plus grande encore. La psychologie de l'homme normal est pleine d'embûches et celle des anormaux paraît inextricable. Dans son récent ouvrage *La Lutte contre la Folie*, le Dr Louis Mars a fait une si effrayante revue de nos affections nerveuses, des plus légères aux plus graves, qu'un grand nombre de ses lecteurs se demandent avec anxiété si eux-mêmes, leurs parents, leurs voisins, nos journalistes, nos hommes politiques, nos agitateurs de toutes couleurs ne doivent pas être classés parmi les paranoïaques, les hypocondres, les hallucinés, les kleptomanes, les délirants revendicateurs, les aliénés vaudouisants, les déments anti-sociaux ou les schizophréniques, — tous justiciables de la psychiatrie.

Une définition satisfaisante de l'homme est de nos jours d'autant plus compliquée que nous nous sommes mis à différencier les hommes les uns des autres par une infinité de distinctions artificielles. On ne parle chez nous depuis quelque temps que de l'Homme-Haïtien. Et cet Homme-Haïtien, nous en faisons une entité que nous opposons à l'Homme-Dominicain, à l'Homme-Cubain, à l'Homme-Américain, à l'Homme-Français, à l'Homme-Anglais, à l'Homme-Allemand, à l'Homme-Russe, à l'Homme-Chinois, à l'Homme-Hindou, à l'Homme-Esquimau. Cet Homme-Haïtien lui-même, nous l'avons,

territorialement, coupé en quatre: nous avons l'Homme-Haïtien du Nord, de l'Artibonite, de l'Ouest et du Sud. Nous l'avons, politiquement, coupé en deux: nous avons l'Homme-Haïtien-Noir-Authentique et l'Homme-Haïtien-Mulâtre. Nous l'avons, économiquement, coupé en deux: nous avons l'Homme-Haïtien-Bourgeois et l'Homme-Haïtien-Prolétaire. Je ne compte pas les divisions et subdivisions qui résultent de cette triple opération chirurgicale, étant donnés les hasards de la naissance, les nuances multiples de coloration de la peau chez les Haïtiens, les différences et les changements de niveau de vie entre les individus appartenant aux diverses couches de la communauté haïtienne.

Or là où il y a division et discrimination entre les hommes, du fait de la naissance, de la race, de la nationalité, de la classe ou de la religion, il y a préjugé, antagonisme, haine, conflit, guerre: conflits entre citoyens d'un même pays; guerres entre nations.

J'écrivais exactement dans «La Phalange» du 5 septembre 1944: «Des conférences internationales se sont réunies en vue de trouver les meilleures solutions aux problèmes de l'après-guerre. Elles se sont occupées de la question d'alimentation, de la restauration économique des pays dévastés, de l'emploi des travailleurs, de l'entr'aide internationale, de la prévention de la guerre, de l'organisation de la paix. Tout cela est fort bien. Mais cela n'aboutirait qu'à des résultats factices si l'on n'allait à l'homme lui-même pour le réformer et l'orienter vers une nouvelle, plus juste et plus noble conception de la vie. C'est l'homme — moyen et but de l'évolution sociale — qui doit être réformé pour qu'il comprenne que

toute cette science dont il est si fier, toutes ces merveilleuses inventions de son intelligence, qui augmentent son pouvoir sur la nature et lui font l'existence plus agréable, l'ont conduit et *le conduiront* encore «aux plus redoutables antagonismes, aux pires catastrophes, s'il ne s'accomplît pas également dans l'humanité — je cite ici Bergson — un progrès spirituel correspondant, un effort plus grand vers la fraternité et le rapprochement des âmes.»

Beaucoup de mes compatriotes confondent encore «instruction» avec «éducation». Ils parlent aujourd'hui de la «technique» comme d'une sorte de panacée miraculeuse capable d'apporter au peuple haïtien l'opulence et la joie. Il serait évidemment idiot de ne pas reconnaître les bienfaits de la science et de la technique dans un monde dominé par la machine. Mais le spectacle que nous offre actuellement le monde nous conduit à penser que notre maîtrise des forces de la nature nous mène tout droit à l'abîme. C'est ce que constate, dans un récent article du *Listener* de Londres (reproduit par *Echo* d'août 1947), le fameux philosophe anglais Bertrand Russell: «Nous avons maintenant atteint le point où la connaissance de l'univers et *en même temps l'absence de tout progrès moral* nous font entrevoir une catastrophe totale».

Cette «science sans conscience» de l'homme d'aujourd'hui, cette «technique sans âme» qu'il a acquise, il l'a mise au service des doctrines de haine et de destruction qui nous ont donné la 2^e Guerre Mondiale et qui travaillent infatigablement à la préparation de la 3^e.

Je trouve dans l'excellente revue new-yorkaise, *La*

République Française de juin 1947, un article impressionnant de M. Feliks Gross sur la «décadence morale de l'Europe». M. Gross, qui est professeur de sciences politiques à l'Université de Wyoming et actuellement professeur-visiteur à l'Université de New-York, a été l'un des chefs les plus actifs du parti travailliste de Pologne. Je détache de son article les passages suivants :

«La découverte de l'énergie intra-atomique est évidemment le commencement d'une ère nouvelle dans le progrès technique, susceptible de transformer radicalement notre vie économique et sociale... Une fois de plus, nous voici à l'aube d'une époque de grand progrès humain. Peut-être n'est-ce là qu'une illusion. N'est-ce pas une fausse impression qui nous conduit à définir le progrès en termes de conquêtes techniques exclusivement ? Et s'il est vrai qu'au sens technique l'amélioration a été constatée, nous avons été témoins depuis le début de ce siècle d'un déclin moral continu. Voilà le problème le plus dangereux auquel notre civilisation ait à faire face.

«L'élément de rupture tragique de notre culture moderne, c'est que notre progrès mécanique s'accompagne de la *désintégration des valeurs morales*.... Ne nous laissons pas tromper par le fait qu'il y a plus d'étudiants, plus d'Universités et moins d'illettrés qu'à aucune autre époque de l'histoire. L'absence d'illettrés ne constitue pas le signe sûr d'une société plus morale. L'instruction généralisée, aussi paradoxal que cela paraisse, peut être dangereuse dans certaines circonstances, et le développement de l'éducation formelle va parfois à l'encontre des intérêts communs... L'instruction a aidé les Nazis à développer leur potentiel de guerre et à mobiliser l'inté-

gralité de la société en vue d'une guerre moderne qui a menacé pendant plusieurs années l'existence même de notre civilisation... Pendant des siècles on nous a bourré le crâne avec cette idée que plus d'écoles et plus d'instruction représentent toujours un gain et mènent nécessairement au plus grand bien de l'humanité. Rien n'est plus faux. *Le problème crucial est celui des fins morales.* La question qui doit se poser, c'est : à quelle fin désirons-nous plus d'éducation, plus de lumières ? Si c'est pour la guerre, sans plus, alors l'éducation est nuisible ; si c'est pour l'amélioration *éthique et culturelle* de l'humanité, alors elle devrait être une des entreprises essentielles de l'activité humaine...

«Même si la bombe atomique est contrôlée par une organisation internationale, il n'y aura de sécurité que si les gens qui la contrôlent basent leur conduite sur des principes moraux. Le «contrôle international» est devenu une sorte de panacée universelle pour toutes nos difficultés ; mais ce «contrôle» n'est pas quelque chose d'impersonnel et de mystique, puisque les «contrôleurs» sont des êtres humains. Il dépendra d'eux que ce contrôle joué en faveur des progrès moraux et techniques ou en faveur de la destruction totale... Ainsi, la découverte de la bombe atomique nous ramène plus fortement que jamais au problème de la moralité. Le progrès moral est aujourd'hui aussi nécessaire que la lutte contre le chômage. Sans reconstruction morale ce monde sera, tôt ou tard, condamné. La seule garantie durable contre les dangers de l'énergie intra-atomique est l'élévation des standards de notre moralité publique ; c'est la reconstruction morale de l'humanité. Une humanité consciente

des valeurs morales fera usage des découvertes techniques dans un esprit de progrès véritable. Mais, sans garantie morale, ces découvertes et inventions techniques ne peuvent que trop facilement devenir des instruments de destruction et d'asservissement. C'est donc de la manière la plus impérative que s'impose à nous le besoin de progrès dans la moralité, d'éducation éthique et d'équilibre moral dans la science».

On se rend compte de la gravité de la situation présente du monde quand on sait que dans certains systèmes politiques, appliqués dans des pays puissants, les principes moraux qui servent de base à notre civilisation chrétienne sont officiellement condamnés et rejetés comme des survivances ridicules d'un état théologique périmé. Loyauté, franchise, honnêteté, respect de la parole donnée, fidélité aux engagements consentis, exécution des obligations contractuelles : vieilleries, faiblesses dignes des nations pourries ! Si vous voulez savoir pourquoi, à Lake Success, il est si difficile aux délégués des Nations Unies de s'entendre, cherchez-en la raison dans cet affaiblissement des valeurs spirituelles qui permet au mensonge, à l'injure et à la calomnie de devenir des armes efficaces au service de la propagande idéologique la plus cynique et la plus meurtrière.

Un grand danger menace la société haïtienne : les doctrines matérialistes s'y propagent rapidement par suite de la dépravation des mœurs publiques et privées. Comme un feu de forêt, elles brûlent sur leur passage foi, enthousiasme, probité, sincérité, amour du devoir, sentiment de la responsabilité individuelle, sens de la justice, bonté, dignité, — toutes ces vertus humbles et patientes sur les-

quelles s'édifie la force véritable des nations. Le seul rempart que nous puissions opposer à ces doctrines de haine, de division et de destruction, c'est l'éducation. De l'école nous devons faire la forteresse de la résistance haïtienne contre l'athéisme, le racisme et l'immoralisme, sous quelque masque qu'ils se présentent.

Ce qui garde unis les uns aux autres les divers éléments de la société haïtienne, ce qui empêche notre peuple, malgré les meneurs, de se livrer au vol, au pillage, au meurtre, ce n'est pas la force des armes ni la crainte de la police : ce sont les principes moraux qui forment la base de nos croyances religieuses. Ce sont ces principes moraux qui retiennent *notre peuple chrétien*, lorsqu'il est abandonné à lui-même, sur la pente de l'anarchie sanglante. Les Haïtiens qui veulent détruire en lui ces principes moraux le condamneraient à une mort certaine s'ils réussissaient dans leur entreprise criminelle.

Par leur vaillance, leur foi dans la liberté humaine et leur union sacrée, nos Pères ont fait de quelques centaines de milliers de noirs et de mulâtres une nation indépendante, — la première des nations latines de cet hémisphère. Par notre respect des valeurs spirituelles, par la moralité de nos hommes publics traduite dans les actes plus que dans les mots, par notre souci d'une justice égale pour tous, par notre dignité de peuple amoureux-ment attaché au travail honnête, nous pouvons faire à notre petite Haïti une grande place dans l'histoire morale de l'humanité.

7 octobre 1947

LES VALEURS MORALES A L'ECOLE

Les journaux français se montrent en général très sévères à l'égard du «planisme», qui prend en France le nom de «dirigisme». Une feuille parisienne demandait récemment, avec quelque ironie, d'appliquer cette méthode de gouvernement aux vacances à l'étranger.

«Aux caprices du voyageur, écrivait-elle, il faudrait substituer le planisme intégral. Par exemple, ceux qui se repaissent toute l'année des denrées du marché noir seraient autorisés à passer leurs vacances en Angleterre pour s'y mettre à la diète. Ceux qui éprouvent encore une certaine indulgence pour le régime fasciste iraient méditer dans les ruines de la Ruhr et du Mont Cassin. conséquences de la politique d'Hitler et de Mussolini. Quand l'Intourist reprendra par delà le rideau de fer ses promenades éducatives, les fervents d'une «véritable démocratie» iraient en URSS pour voir comment on y pratique la liberté. On enverrait en Suisse les petits Français pour qu'ils y découvrent que la liberté peut être non pas un concept qui divise les citoyens d'un même pays mais un idéal qui les rapproche».

Sous sa forme humoristique, la note du journal parisien nous ramène à la question de l'homme, qui, s'il est toujours semblable à lui-même en son fond, évolue et varie par l'éducation, suivant les temps et suivant les lieux.

Des lois d'une extrême rigueur ont été votées et mises en exécution en France contre le marché noir, et cependant le marché noir continue de s'y épanouir dans toute sa laideur. En Angleterre, il n'y a pas de marché noir, et les Anglais se soumettent stoïquement, comme ils l'avaient fait pendant les terribles bombardements de l'aviation allemande, aux restrictions et rationnements imposés par la situation économique du royaume. Pourquoi cette différence de conduite? Parce que l'Anglais, une fois qu'il a donné l'adhésion de son intelligence et de sa conscience à une mesure qu'il estime nécessaire, s'en fait comme une loi personnelle à laquelle il doit obéissance sans aucune préoccupation de sanction pénale. «La grande idée anglaise, c'est la persuasion, dit Taine, que l'homme est avant tout une personne morale et libre, et qu'ayant conçu seul dans sa conscience et devant Dieu la règle de sa conduite, il doit s'employer tout entier à l'appliquer en lui, hors de lui, obstinément, inflexiblement, par une résistance perpétuelle opposée aux autres, par une contrainte perpétuelle exercée sur soi». Une pareille idée est, pour l'action sociale, une force incomparable: elle grandit l'homme en faisant de chacun de ses actes, pourtant conforme à la norme générale, une création personnelle, fruit de sa raison et de sa conscience. Si les progrès du fascisme ou du bolchévisme — deux masques cachant un même visage — faisaient perdre aux Anglais leur foi dans la valeur morale de la personne humaine, la nation anglaise aurait perdu par là la plus puissante armature de sa constitution sociale.

A la différence de la Grande-Bretagne, monarchie héréditaire dans laquelle le Roi, figurant symbolique mais

hautement respecté, «règne et ne gouverne pas», la Russie est une Union de Républiques où règne et gouverne un autocrate absolu. Un livre récent, *Russia and the Russians*, nous donne l'explication de cette apparente contradiction du régime soviétique. L'auteur, M. Edward Crankshaw, fervent ami de la Russie, marque l'énorme fossé qui existe entre la pensée russe et la pensée occidentale. Pour lui, l'autocrate russe n'est pas un accident: elle a ses racines profondes dans le caractère national et dans l'histoire. M. Crankshaw cite ce passage d'un écrivain du 19ème siècle, Leontiev: «Je rêve parfois qu'un Tsar russe pourra se mettre à la tête du mouvement socialiste et l'organiser comme fit Constantin pour la Chrétienté». Ce tsar est venu: c'est Staline. Il n'est pas l'héritier des Romanofs mais certainement le continuateur d'Ivan le Terrible, de Pierre-le-Grand, de Catherine II, de Paul Ier, d'Alexandre Ier — aussi nationaliste que tous ces autocrates et poursuivant comme eux avec ténacité la réalisation de leur grand rêve d'impérialisme slave, que l'adjonction du marxisme lui permet aujourd'hui d'étendre au monde entier (1).

Combien différente est l'autre Union d'Europe que forme la Confédération des Républiques Helvétiques! Là

(1) «Après le mariage d'Ivan III avec Sophie Paléologue, Moscou devint la 3ème Rome, l'héritière du droit divin de l'Empire d'Orient. C'est en se basant sur cette idée qu'Ivan le Terrible prit le titre de **tsar** (césar), tout comme Pierre le Grand celui d'empereur... Il est admis que Staline est le **vojd**, le chef. Quand on parle de lui, on dit aussi le **Khozlaïne**, le maître. **Vojd** est l'équivalent russe de **Duce** et de **Fuehrer**. Ajoutons que, pour montrer que l'Union des Républiques Soviétiques est un Etat militariste, Staline s'est attribué le grade de maréchal de l'Armée Rouge.

se trouvent réunies quatre populations d'origines diverses (allemande, française, italienne, rhéto-romande). parlant quatre langues reconnues comme officielles (l'allemand, le français, l'italien et le roumanche). Et malgré cette diversité raciale et linguistique, il n'y a pas dans l'univers un seul Etat où les principes démocratiques de souveraineté populaire, de liberté, d'égalité, de justice sociale et de solidarité nationale soient mieux observés et plus vénérés. La Suisse répond parfaitement à cette définition de Renan: «Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation.» Cette conscience morale a permis à la Suisse de montrer, au cours de son histoire, une volonté de vivre qui lui a donné la force de défendre victorieusement son autonomie contre les convoitises de ses puissantes voisines. «Au cours de la guerre récente — écrit H. G. Daniels dans la *Contemporary Review* de Londres — le sens du droit, de la justice, de la liberté et de la solidarité humaine, s'ajoutant aux dangers qui menaçaient constamment l'indépendance de la Suisse, l'emporta sur toute considération raciale ou linguistique».

Si la Russie était habitée par des Suisses, aucune menace de guerre ne planerait en ce moment sur le monde.

Un historien philosophe viendra fixer quelque jour les causes de la crise morale où se débat actuellement la France, et je suis sûr qu'il attribuera une grande part de responsabilité, dans la décadence présente des mœurs publiques et privées, à une certaine littérature, frelatée et cynique, dont l'effet a été d'altérer la *santé de l'esprit* et de diminuer la *chaleur de cœur* du peuple français. La

conscience morale de la France s'en est ressentie. Dans une œuvre puissante, *France, prends garde de perdre ta liberté*, un écrivain catholique, G. Fessard, a dénoncé avec des arguments troublants le danger communiste. Un autre écrivain réputé, André Malraux, qui fut à son heure un révolutionnaire communiste, est devenu le lieutenant le plus ardent du Général de Gaulle dans la lutte menée contre l'emprise soviétique. L'homme qui, dans la nuit du désastre, poussa le cri suprême de ralliement, a fait un nouvel appel aux Français pour qu'ils se rassemblent autour de la patrie en détresse. Et l'appel d'aujourd'hui aura peut-être dans l'histoire un plus grand retentissement que le cri d'alarme de juin 1940.

Dans un aveu mélancolique, Edouard Herriot a reconnu que la France a cessé d'être une grande puissance dans le sens réaliste du mot. Mais il affirme qu'elle restera et devra rester une nation de qualité. Elle ne pourra cependant rester telle que si elle continue à cultiver les qualités intellectuelles et morales qui lui ont valu tant de prestige dans le monde et qu'un enseignement matérialiste, fondé sur une fausse conception de la vie et sur les conclusions hâtives d'une science sociologique encore en enfance, a essayé de ternir. Et c'est ici que reparaît la question d'éducation.

*

*

*

Dans ma conception, l'éducation, pour être intégrale, doit être à la fois physique, morale et intellectuelle. Aucune école ne mérite le nom de *maison d'éducation* si un exact équilibre n'y est établi entre ces trois éléments. Il

est rare qu'un homme ayant la tête «bien faite», le cœur sensible et droit, le corps vigoureux, ne possède en même temps le courage moral, expression suprême du caractère.

Aussi, dans le règlement sur les lycées que j'élaborai sous forme d'*Instructions ministérielles* (25 février 1919), je donnai une large place à l'éducation morale à côté de l'éducation intellectuelle et de la culture physique. Ces Instructions fixent les attributions du directeur, du censeur des études, des professeurs, des répétiteurs et des maîtres d'études. Elles contiennent des recommandations et conseils qui, mieux que toute autre explication, marquent mes préoccupations d'ordre moral et social.

Le rôle du directeur est de «faire du lycée un centre d'éducation», — ce fonctionnaire devant «s'appliquer à connaître le fort et le faible de ses collaborateurs, à discerner les besoins, les tendances, les aptitudes de chacun des élèves, afin de coordonner les forces éducatives qu'il a sous la main et de les faire servir à la formation et au développement de la personne morale en puissance chez l'enfant.» Le censeur des études «représente dans les détails l'autorité que le directeur exerce dans l'ensemble.» Il doit, plus strictement encore que ce dernier, «chercher à découvrir les besoins, les tendances, les aptitudes individuelles des écoliers afin de pouvoir travailler plus sûrement à améliorer leur intelligence et leur cœur.»

Aux professeurs est spécialement confiée l'instruction. Tout d'abord, la conscience professionnelle leur impose, comme un devoir, de faire profiter de leur enseignement tous leurs élèves. «Ils régleront avec intelligence et souplesse l'alternance des leçons, des devoirs et autres exercices de la classe de manière à tenir en haleine, au grand

profit de la discipline, les remuants et les bavards, les plus forts comme les plus faibles. Ils se rappelleront que *la valeur éducative de leur enseignement se mesure non pas à la quantité mais à la qualité des connaissances* qu'ils auront fait acquérir aux élèves. Aussi devront-ils choisir avec soin les exercices de la classe et ne proposer aux élèves que ceux qui peuvent avoir *la plus grande efficacité* au point de vue de leur formation intellectuelle. L'effort *individuel* de l'élève retiendra particulièrement l'attention du maître».

En contact continuél avec les élèves, le professeur peut exercer sur eux une grande influence, pour leur bien ou pour leur malheur. C'est pourquoi les Instructions ne négligent pas de considérer *la tenue morale et physique* du maître. Celui-ci doit être irréprochable dans le service. Par ses habitudes, ses fréquentations, sa discrétion dans l'expression publique de ses idées et de ses sentiments, par *sa conduite générale* enfin, il marquera son souci de donner la meilleure opinion de lui-même et du corps auquel il appartient. On comprend toute l'importance de cette recommandation dans un pays où les enfants sont de bonne heure mêlés à la vie et entendent, dans leurs familles ou ailleurs, exprimer librement devant eux les appréciations les plus diverses sur les hommes et sur les choses. *Comment peuvent-ils avoir confiance, par exemple, dans leur professeur de morale si celui-ci est publiquement connu comme un menteur, un flatteur, un délateur, un agitateur ou un voleur?*

La «mise» du professeur étant aussi l'une des conditions de son autorité, il ne manquera pas d'y apporter toute la décence que commande le respect de soi-même

et des autres. *S'imposant ainsi comme un modèle*, il pourra facilement assurer la police de sa classe, faire acquérir aux élèves des habitudes de bienséance et de politesse, en recourant le moins possible aux punitions.

Je dirai, dans un article prochain, quelles mesures ont été prévues dans le Règlement pour protéger la santé physique des élèves, pour développer en eux l'esprit de solidarité, le sens social, le sentiment de la responsabilité personnelle, pour établir une cordiale coopération entre les maîtres et une fructueuse collaboration entre le lycée et les familles.

Mais je veux insister avec force sur l'importance de l'éducation morale dans les lycées et collèges et, par conséquent, sur la délicatesse du problème que pose la question du choix des professeurs. Le maître est tout ou presque tout dans l'enseignement de tous les degrés: le titre qui lui convient le mieux est celui de *moniteur* ou de *guide*, car il donne des avis, des conseils, des leçons: il indique la voie — la meilleure — à suivre. Il ne faut pas que ses leçons ternissent l'âme de son élève; il ne faut pas que ses conseils l'engagent dans les chemins qui mènent au vice, au scepticisme, à l'anarchie morale, à la haine, à la démagogie. William Bennett Munro, professeur à l'Université de Harvard, disait en 1928: «Presque tout le problème de l'éducation universitaire se résume en ces deux points fondamentaux: le recrutement des élèves et la sélection du personnel enseignant. Ce sont les *hommes* et non les *méthodes* qui font d'un collège un établissement de première ou de deuxième classe. Trouvez d'abord les hommes, et les méthodes s'amélioreront d'elles-mêmes».

Pour toute réforme à entreprendre en Haïti, la question principale est de trouver les hommes capables d'en assurer le succès. Et, spécifiquement, pour la direction morale de la jeunesse, ce sont tous les pères et mères de famille qui sont intéressés au choix des maîtres chargés de guider leurs enfants. La morale ne peut pas être enseignée par des gens qui nient la morale, dans leurs écrits ou par leurs actes.

14 octobre 1947

VALEURS SPIRITUELLES

Dans une lettre écrite en 1836 à l'un de ses amis, Alexis de Tocqueville disait: «La liberté seule peut combattre efficacement, dans les sociétés, les vices qui leur sont naturels et les retenir sur la pente où elles glissent.... Je montrerai donc franchement ce goût de la liberté. Mais, en même temps, je professerai un si grand respect pour la justice, un sentiment si vrai de l'amour de l'ordre et des lois, un attachement si profond et si raisonné pour la morale et les croyances religieuses, que je ne puis croire qu'on n'aperçoive pas en moi un *libéral d'une espèce nouvelle*, qu'on me confonde avec la plupart des démocrates de nos jours».

L'auteur de *La Démocratie en Amérique* et de *L'Ancien Régime et la Révolution*, qui fut magistrat, député en 1848 à la Constituante puis à la Législative, ministre des affaires étrangères dans le cabinet d'Odilon Barrot, membre de l'Académie française, s'était attiré l'estime respectueuse de tous les partis grâce à la noblesse de son caractère, à la rectitude de sa conduite, à la hauteur de ses vues politiques et à la fermeté de ses convictions morales. Une étude approfondie de son œuvre monumentale donne une sorte de renouveau à ses idées politiques et sociales. Un auteur allemand W. Dilthey a pu écrire en

1933 que Tocqueville est «le plus grand penseur de l'Europe depuis Aristote et Machiavel». En rapportant ce jugement, l'historien anglais E. Kohn-Bramstedt ajoute (*Political Thought: the European Tradition*, page 257) : «Vivant, comme nous le faisons, en un temps où des dictatures plébiscitaires menacent l'existence même de notre civilisation occidentale, nous sommes peut-être mieux préparés à comprendre le message que nous a laissé Alexis de Tocqueville».

Les leçons cruelles de l'hitlérisme et celles plus sanglantes encore que nous réserve le bolchévisme envahissant ont ouvert les yeux à beaucoup de ces «démocrates», sincères sans doute mais inconsiderés, — de la famille de ceux avec lesquels Tocqueville ne se souciait pas d'être confondu. Quelques-uns sont venus à résipiscence et ont confessé leurs erreurs. Tel un Edouard Herriot, tel un André Malraux, à qui j'ai fait allusion dans mon article de mardi dernier.

Je ne veux nullement laisser l'impression que M. Herriot a été l'un de ces affreux sectaires qui se sont attaqués avec tant d'acharnement en France aux valeurs morales et aux croyances religieuses. Bien qu'il eût été le chef du parti radical-socialiste, qui avait fait de la laïcité le point central de son programme politique, cet ancien normalien, ce lettré délicat, cet humaniste accompli ne pouvait pas s'abaisser aux crapuleuses manœuvres du combisme ni se livrer aux violences imbéciles des Homais, mangeurs de prêtres, qui formaient le gros de ses troupes. Mais on lui reprochait avec quelque raison de *sui-ivre* trop souvent ses troupes au lieu de les *conduire*. Et Edouard Herriot, pour n'avoir pas su parler avec assez

d'autorité à ses compatriotes à certaines heures décisives de l'histoire de la France, en est aujourd'hui réduit à verser des pleurs sur le sort pitoyable de sa patrie.

Quelques-uns de mes lecteurs, qui ont, comme moi d'ailleurs, une grande sympathie pour M. Herriot, m'ont exprimé le désir d'en savoir davantage sur le rôle actuel de l'ancien président du conseil. Je ne peux mieux répondre à leur vœu qu'en reproduisant quelques passages d'une conférence, «L'âme de la France et Port-Royal», donnée par lui à l'Université des Annales et publiée dans *Conferencia* du 15 janvier 1947. On verra comme certaines de ses considérations s'appliquent exactement à la situation morale d'Haïti.

«Lorsque je suis revenu de captivité, dit Edouard Herriot, il m'est arrivé de prononcer une phrase qui m'a été, de divers côtés, sévèrement reprochée. *La France*, disais-je, *a besoin d'une réforme morale beaucoup plus que d'une réforme politique*. En effet, si l'œuvre de la libération avait provoqué d'héroïques efforts, d'austères sacrifices, il me semblait que plusieurs années d'occupation... avaient laissé notre pays troublé, hésitant, déconcerté, et qu'il eût été nécessaire, avant toute autre entreprise, d'y rétablir nos vertus traditionnelles. C'était la pensée d'un homme qui avait vu l'Allemagne lutter contre son destin; qui l'estimait et qui l'estime toujours dangereuse: elle est réduite, elle n'est pas supprimée. *Nous ne pouvons plus agir par la quantité: il nous faut, à tout prix, demeurer une nation de qualité*.

«Je n'ai pas changé d'opinion. Les événements que nous avons pu observer me paraissent rendre nécessaire le retour à certaines vertus traditionnelles de la France.

J'en choisirai quelques-unes seulement, les plus nécessaires. Puis, je vous demanderai de faire avec moi une manière de retraite en un des hauts lieux où l'on aperçoit le plus nettement le génie spirituel de la France, à Port-Royal..

« Certes, la France a besoin d'être restaurée d'abord dans sa force matérielle, dans son corps, à la suite des effroyables destructions qu'elle a subies... Mais elle a non moins besoin d'une réforme morale. Le devoir des générations qui survivent est de lui rendre non seulement son corps, mais *son âme*.... Il y a tout un aspect extérieur de la France — galanterie, coquetterie, badinage — qui a souvent été retenu par les étrangers... Mais, outre que l'on n'enseigne pas l'esprit — *spiritus ubi vult spirat* — les vertus qui soutiennent une nation, qui la font vivre, sont beaucoup plus simples. Tandis que la France séduit le monde par ses qualités de luxe, elle poursuit une action en profondeur qui est l'œuvre essentielle du 18^e siècle. Elle élabore tout un code humain dont la première loi est le *travail*. Montesquieu proclame que la nécessité essentielle des républiques est la *vertu*. Et Diderot, dans l'*Encyclopédie*, exalte, en le décrivant, le *travail manuel*, ce qui fait de lui le vrai père de l'enseigneemnt technique.

« La deuxième des vertus indispensables à la santé d'une nation comme la nôtre, c'est la *probité*. On est gêné pour en parler aujourd'hui. Elle fait partie de ce trésor moral que nous a transmis notre vieille bourgeoisie; elle est chère au plus modeste travailleur. Par malheur, nous ne pouvons plus guère parler de l'Etat honnête homme. Le scandale, qui n'était jadis qu'un

accident, tend à devenir une règle générale. Ce sont nos contrôleurs qui nous en donnent l'exemple. Et le plus grave, peut-être, c'est moins le scandale lui-même que la facilité avec laquelle il est accueilli... Le sujet est si pénible qu'on hésite à y insister. Le mal est grave. Il démoralise l'opinion publique. Il compromet notre réputation à l'étranger. Il faut en guérir le pays. *La probité doit s'appliquer à tous les actes de la vie publique ainsi qu'à tous les actes de la vie privée.* La France doit mettre au premier rang de ses devoirs le culte de la loyauté, le culte de cette probité qui a son reflet jusque dans notre langue...

«Je viens à la troisième vertu qui, selon moi, définit l'âme française: *l'amour de la liberté*. Il n'est pas d'idée sur laquelle nos grands écrivains reviennent plus complaisamment, plus abondamment. Malgré la divergence de leurs opinions, ils en donnent la même définition. «Sous ce nom de liberté, écrit Bossuet dans son *Histoire Universelle* (III, 6), les Romains se figuraient, avec les Grecs, un Etat où personne ne fût sujet que de la loi et où la loi fût plus puissante que les hommes.» C'est la même conception que Voltaire a résumée dans une phrase lapidaire: *La liberté consiste à ne dépendre que des lois*...

«Je pense que, dans l'ordre matériel, la liberté, avec le corollaire de la *concurrence*, est ce qui favoriserait le mieux notre existence. Je pense que, dans l'ordre intellectuel, la liberté seule permet la création de ces élites si nécessaires à notre pays.

«La démocratie, selon moi, n'est pas le système qui rabaisse tous les hommes au même niveau et au niveau

le plus bas. C'est le régime qui permet la libre formation des élites par la diffusion du savoir. Je souhaiterais voir se constituer, dans toutes les familles spirituelles de la France, réserve faite des opinions et des convictions, des élites décidées à réclamer le retour aux vertus traditionnelles que j'ai tenté de décrire: le travail, la probité, la liberté.»

Ainsi a parlé M. Edouard Herriot, avec l'autorité que lui confère, non seulement son grand talent d'écrivain et d'orateur, mais sa haute fonction de président de l'Assemblée Nationale. Les conseils qu'il donne à ses compatriotes n'auraient cependant aucune chance d'être suivis si le régime bolchévique, contraire à toutes les vertus traditionnelles de la nation française, était imposé à la France. C'est pour empêcher ce malheur que les «élites spirituelles» de la France sont sorties de leur inaction et que nous les voyons aujourd'hui se regrouper autour du Général de Gaulle. Et c'est pourquoi André Malraux, l'auteur révolutionnaire des *Conquérants*, l'ancien commandant de l'aviation internationale en Espagne, le chef héroïque de la brigade Alsace-Lorraine, le compagnon de la Libération, disait aux nombreux «Compagnons» rassemblés le 2 juillet dernier au Vélodrome d'Hiver: «Nous ici, nous tous qui sommes là, au nom de la France, au nom du Général de Gaulle, nous vous appelons à venir avec nous *refaire la France* avec vos mains nues!»

Refaire la France. Comment? C'est un grand savant français, héritier d'un nom illustre, qui va nous le dire:

«Au milieu des périls qui assaillent de toutes parts la France, *menacée de ruine et peut-être de mort*, la seule

voie pour sauver une seconde fois notre Patrie en redonnant à l'Etat défailant son autorité, en soustrayant le Parlement à la tyrannie des partis, en construisant une vraie démocratie, juste et fraternelle, en rétablissant la liberté sous toutes ses formes, la seule voie est celle que nous montre l'homme qui, dans la nuit de la défaite et de la honte, fit briller devant nous la dignité et la grandeur françaises.»

Celui qui parle ainsi n'est pas un vulgaire politicien : c'est M. Pasteur Vallery-Radot, membre de l'Académie française et de l'Académie de Médecine, que nous avons vu et applaudi à Port-au-Prince. Ces paroles confirment le jugement d'Edouard Herriot sur la gravité de la situation morale de la France. Ne s'inspirent-elles pas elles mêmes d'un certain optimisme ?

Paul Valéry a écrit : « La France s'élève, chancelle, tombe, se relève, se restreint, reprend sa grandeur, se déchire, se concentre, montrant tour à tour la fierté, la résignation, l'insouciance, l'ardeur, et se distinguant entre les nations par un caractère curieusement personnel. »

Tout cela est vrai. Mais il est bien vrai aussi que les nations ne sont plus maintenant tout à fait maîtresses de leur destin et qu'elles ne peuvent plus sans danger se livrer à de tels exercices d'acrobatie : celles qui laissent affaiblir dans des luttes intérieures leurs forces morales de résistance deviennent des proies faciles pour les vautours qui survolent les champs de pourriture. Une doctrine politique, *d'origine étrangère*, donne l'assaut à la structure sociale de la France ; une philosophie de désespoir, *d'origine étrangère*, démolit la conscience morale de la France ; une littérature, *d'inspiration étrangère*, s'atta-

que à cette clarté de la langue française qui est, suivant l'expression de Rivarol, «une probité attachée au génie de la France.»

L'histoire de la nation française, dit encore Paul Valéry, est une «chaîne de cimes et d'abîmes».

Souhaitons que la France remonte une nouvelle fois de l'abîme à la cime!

Le noble et pur écrivain, qui signe ici l'AMI, aussi pur dans son style que dans sa pensée, dit dans sa «Brise de Mer» du 10 octobre: «Le cri général devient une épouvante pour ceux qui demeurent chrétiens de foi et de conduite et qui voient le débordement actuel de la jeunesse autour d'eux. Quand la connaissance de l'idéologie communiste nous représente que cette immoralité sans pudeur est la conséquence de sa doctrine matérialiste, on a d'abord le sentiment que tant de crimes qui couvent sous cette doctrine et qui commencent d'en jaillir vont ouvrir les yeux aux gouvernements au nom de la morale publique... Et puis quand on se rend compte que les gouvernements eux-mêmes portent en eux la tare de l'athéisme qui favorise cette immoralité, on désespère de jamais voir sortir la société de l'abîme ouvert devant elle».

L'AMI quittera bientôt notre Haïti, qui est aussi la sienne par l'esprit et par le cœur, notre Haïti qu'il a tant aimée et qu'il continuera d'aimer — nous en sommes sûrs — en quelque lieu que lui imposant de vivre les devoirs de sa mission sacerdotale. A ce bienfaiteur de la jeunesse je voudrais pouvoir affirmer qu'en répandant sur notre sol les trésors de son intelligence et de sa foi chrétienne il n'a pas semé sur une terre ingrate. Malgré les ferments de haine et de discorde qu'on essaie d'y

jeter, la nation haïtienne, dans sa majorité, garde encore ses vertus traditionnelles dont la plus estimable est la reconnaissance. Et combien haut dans son respect et dans son affection elle doit placer le Révérend Père Henri Goré!

21 octobre 1947

DIS-MOI CE QUE TU MANGES

— Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es !

Ne vous hâtez pas de crier au paradoxe. La science a démontré de la façon la plus catégorique que l'alimentation constitue, avec le sol et le climat, l'un des facteurs les plus importants de la différenciation des races humaines. Cela a permis à M. Georges Lakhovsky, auteur de savants ouvrages d'anthropologie, de faire les constatations suivantes :

« Les Anglais, qui se nourrissent en grande majorité de roastbeef saignant et de pommes à l'anglaise arrosées d'ale, possèdent un type de race spécifique. L'Allemand, qui mange de la choucroute, de la saucisse et toute la gamme des choux et boit de la bière, présente un type germanique très accusé. Le Français qui, lui, consomme beaucoup de pain, qui boit du vin et dont la nourriture est raffinée, a un type caractéristique. Si, par hasard, un Américain rencontre un Français à New-York ou à Chicago, que ce soit un Basque, un Picard, un Normand ou un Breton, il n'aura aucune hésitation à reconnaître en lui un Français, quelle que soit sa race. L'Italien, qui a l'habitude de manger des macaronis et de la polenta, et qui boit du chianti, a le type latin »...

Des mille observations et expériences qu'il a pu faire

Lakhovsky tire la conclusion générale que «c'est, en définitive, le sol et le milieu qui font les races, *tenant compte de l'influence de la nourriture*». Et il ajoute, comme facteur non négligeable des transformations raciales, *l'eau*, que l'homme emploie non seulement pour la boisson mais pour les ablutions, les bains, pour la cuisine et toutes les applications ménagères. A l'appui de cette opinion, il donne le cas des nègres qui furent transportés en grand nombre au Brésil: à l'heure actuelle, dit-il, «cette race noire importée s'est transformée en un pur type brésilien».

Nos ethnologues, biologistes et sociologues ne peuvent se désintéresser, dans l'étude du peuple haïtien, de cette importante question de l'influence du sol, du climat et de l'alimentation, puisqu'il semble aujourd'hui acquis que ces trois facteurs exercent une action déterminante dans la formation des groupes sanguins, — base actuelle de la classification des races. Mais je n'insiste pas davantage sur ce problème de caractère théorique: ce qui doit ici retenir notre attention, c'est le point de vue hygiénique, économique et social.

On se plaint généralement de la paresse du travailleur haïtien. Mais combien de gens se préoccupent de savoir *ce qu'il mange* ou même *s'il mange*? Or ce travailleur est le plus souvent sous-alimenté. Il se nourrit mal 1° *à la campagne*, parce qu'il ne sait pas choisir ses aliments ou les combiner, dans sa ration quotidienne, de manière à leur donner la plus haute valeur nutritive; 2° *dans les villes*, parce qu'il n'a pas l'embarras du choix, son salaire insuffisant — quand il en a un! — ne lui permettant pas

de se procurer la nourriture variée nécessaire à la réparation de ses forces.

Le cultivateur ou l'ouvrier, insuffisamment nourri, recourt au *tafia* — alcool de qualité inférieure — qui lui donne une énergie factice: ce qui détermine à la longue, dans notre population ouvrière ou rurale, un affaiblissement physique qui la laisse exposée à toutes les attaques de la maladie. L'alcoolisme, auquel il faut ajouter l'usage immodéré du tabac principalement parmi les paysannes, est un mal qu'il est urgent de combattre pour empêcher la dégénérescence de nos masses laborieuses. Et cela avec d'autant plus de raison que l'excitation alcoolique pousse aux excès sexuels et provoque, comme dit Anténor Firmin, une «prolifération abondante». D'où une progéniture vouée d'avance aux pires déchéances.

Si à ces tares s'ajoute l'alimentation défectueuse des enfants, on voit ce que peut être l'avenir du peuple haïtien! De l'opinion des physiologistes, la carence alimentaire, à l'âge où les enfants sont en pleine croissance, est un fléau pire que l'alcoolisme, car «la malnutrition conduit encore plus sûrement et directement à la dégénérescence et au rachitisme». Etant mal nourris ou insuffisamment alimentés, ces enfants sont bien plus exposés à contracter des maladies infectieuses et épidémiques, aux attaques desquelles ils offrent peu de résistance. Même quand ils en réchappent, il s'ensuit, la plupart du temps, de l'anémie et un affaiblissement qui peut rapidement les mener à l'incapacité physique et mentale.

Dans le cours de puériculture qu'il professait avec tant d'autorité à la Faculté de Médecine et, notamment, dans un retentissant article de *La Voix des Femmes* en 1936,

le Dr Maurice Armand révéla les dangers nombreux qui menacent l'enfance haïtienne et, par conséquent, l'avenir de la nation. Le Dr Rulx Léon, ancien directeur du Service National d'Hygiène, attira particulièrement l'attention publique sur l'alimentation défectueuse des nourrissons dans une remarquable étude (Bulletin, septembre 1937). «On peut dire, écrivait-il, qu'une minorité infime, appartenant aux familles aisées des villes, se nourrit dans les mêmes conditions que l'enfant de n'importe quelle capitale américaine ou européenne, mais que la grande majorité, qui appartient à la masse rurale ou à la population ouvrière des villes, s'alimente autrement. Généralement, le nourrisson reste au sein un an ou davantage, mais le nombre des têtées ne dépasse pas deux ou trois par jour, la mère étant forcée, pour gagner sa vie, de passer toute une journée au dehors. Le petit être, dans l'entretemps, est nourri de panade (où entrent beaucoup d'eau, peu de pain et très peu de beurre), ou de bouillie à base de maïs. Pour ainsi dire, jamais le lait de vache. L'élevage en Haïti se fait sur une faible échelle. Les vaches abandonnées à elles-mêmes donnent d'habitude une quantité minime de lait, *qu'on s'empresse de vendre en ville et dont le petit paysan ne consomme pas une seule goutte*».

Cette dernière remarque est très caractéristique de la manière habituelle du paysan haïtien: il consomme fort peu pour son alimentation de ce qu'il produit lui-même. Il en réserve la plus grande partie pour l'échange contre les marchandises de provenance étrangère dont il a pris le goût ou dont il a besoin pour son habillement, son logement et son travail: farine de blé, harengs saurs ou

salés, articles de vêtement ou d'ameublement, outils ou semences, etc.

En prenant la population dans son ensemble, le Dr Rulx Léon cite, dans l'ordre d'une gradation descendante, les principaux aliments consommés en Haïti : maïs, pois secs variés, manioc, farine de blé (importée), riz en partie poli, bananes (plâtains), patates et fruits variés, poissons secs (en partie importés), viande, lait, œufs.

La partie aisée de la population urbaine, c'est-à-dire une assez faible minorité, suit «un régime alimentaire qui, apparemment, lui permet de produire le nombre de calories dont son organisme a besoin et d'absorber la quantité de protéines, d'hydrates de carbone, de graisses et de minéraux nécessaires, sans compter les différentes vitamines utiles à sa santé.» L'Haïtien jouissant d'une aisance relative prend ses trois repas par jour, mais — comme le Dr Félix Coicou l'a montré dans un intéressant article des *Annales de Médecine* de mai 1939 — ces trois repas ne sont pas toujours heureusement balancés pour des gens qui, exerçant le plus souvent des professions sédentaires, font une dépense physique peu en rapport avec le nombre de calories qu'une chère trop riche accumule sans nécessité dans leur organisme.

Le Dr Rulx Léon concluait son étude de 1937 par cette triste constatation : «En résumé, la carence alimentaire semble exister en Haïti. Elle serait due en grande partie, ici comme dans d'autres pays, à la *pauvreté* et à l'*ignorance*, — deux entraves considérables à l'action de l'hygiène publique». C'est à peu près à la même conclusion qu'ont été amenés tous ceux qui se sont occupés de l'angoissante question de l'alimentation en Haïti, notamment

le Dr Camille Lhérisson dans une communication au Congrès de Médecine de la Havane, le Dr Jules Thébaud dans un mémoire sur les affections dentaires, les Drs Rodolphe Charmant, François Dalencourt, Gaston Dalencourt dans leurs manuels d'hygiène. M. Maurice Dartigue dans une excellente monographie sur les conditions de la vie rurale en Haïti.

La question de l'alimentation est devenue un problème international. La Société des Nations la mit à l'ordre du jour de son assemblée générale de 1936. On y discuta les travaux de la Section d'Hygiène chargée de rechercher les meilleurs moyens d'établir une *politique de l'alimentation* pour tous les pays. Un ouvrage d'importance capitale, *Nutrition and Health*, sert de base à ces travaux: c'est le rapport de MM. Burnet et Aykroyd, dans lequel ces deux experts indiquent ce qui se fait dans les principaux Etats du monde pour essayer d'élever au plus haut degré possible le niveau de la santé publique, en montrant que les progrès acquis dans la science de la nutrition permettent aujourd'hui à chaque peuple, soucieux de son avenir, d'adopter une politique nationale de l'alimentation et de *déterminer des menus substantiels à un prix qui soit à la portée des plus pauvres*.

A la suite de la dernière guerre mondiale un organisme international a été créé — la Food Agriculture Organization (FAO) — sous la présidence du grand spécialiste anglais, Sir John Orr, en vue de réaliser l'un des buts de la Charte de l'Atlantique: permettre aux hommes de tous les pays et de toutes les races de s'affranchir de la faim, c'est-à-dire de satisfaire, dans les meilleures conditions

possibles, le besoin le plus essentiel de leur nature, — celui de nourriture.

Il importe qu'Haïti ait une politique nationale de la nutrition, comportant un programme de grande production agricole et industrielle de substances alimentaires.

28 octobre 1947

MONTRE-MOI TON LOGIS

— Montre-moi ton logis, et je saurai qui tu es.

On peut juger presque à coup sûr du degré d'éducation d'un individu par le souci qu'il montre, dans sa personne et dans sa maison, de la propreté, de l'hygiène et de la beauté. De même, on est porté à juger de la civilisation d'un pays par l'aspect de ses villes, leur propreté et le confort qu'on y trouve. On fera difficilement croire à un touriste étranger que le peuple haïtien est civilisé quand il voit une bonne partie de nos gens croupir dans d'ignobles taudis et circuler, à peu près nus ou couverts de guenilles malpropres, dans les rues de la capitale d'Haïti.

Depuis plusieurs années je crie — sans que ma voix soit jusqu'ici entendue — que l'intérêt le plus égoïste des riches, haïtiens comme étrangers, exige, en dehors de tout sentiment d'altruisme ou de simple bonté, qu'ils ne restent pas indifférents à l'inquiétante question d'hygiène privée et de santé publique que pose devant leur conscience le problème du logement salubre à bon marché.

Une Section Haïtienne du Rotary Club s'était formée à Port-au-Prince dans les premiers jours de 1920. Elle comprenait des Américains comme MM. Elliot, Von Schilling, Berlin, des commerçants comme M. Edouard

Estève, des journalistes comme MM. Ernest Chauvet et Clément Magloire, des professeurs, ingénieurs, avocats comme MM. Horace Ethéart, Frédéric Doret, Louis Borno. Son but principal était d'étudier les moyens d'*assainir* et d'*embellir* Port-au-Prince. Elle tenait son déjeuner hebdomadaire chez Dereix et, au dessert, on discutait les projets qu'à tour de rôle présentait et défendait chacun de ses membres: c'est ainsi que de nombreuses séances furent consacrées à la discussion des mesures les plus efficaces pour la protection de la capitale contre le fléau redoutable de l'incendie.

A la séance du 27 avril 1920, j'attirai l'attention de mes collègues sur le spectacle affreux qu'offrent à toutes les heures du jour les rues de Port-au-Prince, pleines de mendiants loqueteux, de portefaix en guenilles et d'infirmes portant sur leur corps des plaies purulentes. J'insistai particulièrement sur la nécessité d'étudier un projet de construction de maisons populaires saines, confortables et à loyers réduits. Le spirituel collègue, chargé du rapport sur mes deux propositions, ne les considéra pas comme bien importantes et les étouffa proprement sous les fleurs. Et, comme j'étais à cette époque membre du gouvernement, un aimable journaliste de l'opposition, qui s'était *spécialisé* dans la critique de ma personne, de mes paroles et de mes actes, en prit prétexte pour m'accuser des plus noirs desseins: je voulais, écrivit-il, «vendre le pays à des compagnies étrangères» et en même temps «faire du bolchévisme», ce qui était quelque peu contradictoire. Un autre, tout aussi «bien informé», me reprocha durement mes tendances à l'étatisme. Bref, je fus considéré par certains politiciens comme un dange-

reux «pêcheur de lune» et par quelques autres comme un malfaiteur. Et pourtant, y a-t-il un problème qui soit plus angoissant et plus urgent que celui des logements sains et économiques?

De nombreux quartiers de la ville offrent le spectacle repoussant de la saleté et de la laideur. Une population misérable et pouilleuse y grouille. C'est là que l'on trouve ces maisonnettes à 5 gourdes par mois. — loyer déjà trop lourd pour la bourse de nos ouvriers et hommes de peine. Entrez-y un instant, quelque mal qu'en éprouve la délicatesse de vos narines. Entrez-y en compagnie du médecin que le devoir y appelle parfois, et voici le lamentable spectacle qui frappera vos yeux: un bouge ignoble, servant à la fois de chambre à coucher, de cuisine, de lavoir et... de tout le reste. Pas de lit: le malade couché sur une natte de jonc ou sur la terre battue recouverte de vieilles hardes malpropres, souillées de déjections. Pas de chaises. Des murs lézardés qui laissent entrer le vent. Une toiture criblée de trous qui laissent passer la pluie. Quand on songe qu'en ce pays d'air pur et de lumière radieuse des milliers d'Haïtiens — hommes, femmes, enfants, — s'entassent ainsi pêle-mêle en de pareils taudis et dans une si offensante promiscuité, on se sent honteux et vaguement inquiet.

Inquiets! Nous avons bien raison de l'être parce qu'il y a, si je peux dire, une «solidarité morbide» qui nous lie à ces compatriotes infortunés. C'est en effet dans les quartiers pauvres de la ville que les épidémies éclosent et se développent rapidement. C'est de là qu'elles prennent leur vol irrésistible vers Turgeau, Bois-Verna, Bellevue, Pacot, Bourdon, Mont-Joli, Bolosse et autres lieux

de plaisance. Les moustiques, gonflés d'hématozoaires, voyagent, sur l'aile de la brise marine, des mares fangeuses où ils pullulent aux résidences somptueuses qui ornent de leur guirlande multicolore les vertes collines de Port-au-Prince. Et les microbes pernicioeux de la tuberculose et de tant d'autres maladies effroyables — qui trouvent dans la malpropreté des quartiers populaires des conditions propices à leur multiplication infinie — connaissent mille voies ingénieuses pour forcer l'entrée des villas les mieux closes.

Des cités-jardins, des habitations salubres à bon marché pour les ouvriers, les artisans, les petits employés de commerce, les modestes fonctionnaires de l'Etat, c'est là, pensez-vous, rêve grandiose et inaccessible? Etudiez de près le problème: vous verrez qu'il n'est pas plus insoluble en Haïti qu'il ne l'a été dans la plupart des pays du monde civilisé. Si les hommes d'affaires veulent sérieusement s'y intéresser, ils se rendront compte que cette œuvre d'assistance sociale peut être aussi une entreprise lucrative. Je crois en effet que *de la collaboration de l'Etat, de la Commune et de l'initiative privée* résultera sans aucun doute une action bienfaisante qui, graduellement, transformera *Port-au-Prince et les autres villes de la République*, tout en élevant le niveau moral des classes populaires et en développant leur rendement économique.

Voulant donner à ces idées une forme concrète et pratique, je demandai à mon ami, l'Ingénieur Daniel Brun, d'étudier avec moi un plan de cité ouvrière où serait établie cette collaboration nécessaire de l'Etat, de la Commune et de l'initiative privée. Ce plan-type comprenait

1.872 logements pouvant abriter une population de 11.232 personnes et prévoyait une maison d'école, une chapelle, une salle de fêtes et conférences, un jardin d'application pour l'enseignement agricole, un hangar logeant deux ateliers du bois et du fer et un magasin pour une coopérative de consommation, et enfin un terrain de jeux pour l'entraînement physique. M. Daniel Brun mit tout son cœur à préparer ce projet, sans autre préoccupation que de m'aider à fournir aux pouvoirs publics une *base de discussion* pour une réforme que nous estimions tous les deux de primordiale importance. Nous n'étions à la recherche d'aucun contrat ou concession, et c'est l'unique pensée d'être utiles à la communauté qui nous détermina en 1924 à soumettre plan, devis et calculs au Conseil Communal de Port-au-Prince. Nous ne fûmes même pas gratifiés d'un accusé de réception, et ces documents, si les archives municipales sont bien tenues, doivent y dormir encore du sommeil des morts... Je réfère le lecteur, pour les détails du projet, à mon livre *Un Haïtien Parle*, page 96.

Que l'Etat et la Commune aient le devoir d'intervenir en ce domaine, soit directement, soit indirectement en soutenant l'effort des particuliers ou des associations, qui pourrait le contester? Leur rôle a été lumineusement précisé depuis 1900 dans une résolution votée par le Congrès International des Habitations à bon marché tenu à Paris. «Les pouvoirs, lit-on dans cette résolution, ont un rôle exact et considérable à remplir dans le mouvement des habitations populaires: 1° ayant la responsabilité de la salubrité générale, ils puisent dans cet ordre d'obligation des droits qui y correspondent; 2° au regard

de leurs agents, ils ont qualité comme patrons ou entrepreneurs pour leur procurer des habitations satisfaisant à certaines exigences de confort et pour leur *faciliter l'accession à la propriété de la maison de famille*; 3° en vertu de leurs fonctions générales d'action et l'évolution naturelle vers le progrès, ils peuvent promouvoir et soutenir les tentatives de l'association et de l'individu par un concours à modes variés.»

Pour créer la famille, il faut le foyer. Quelle amélioration n'apporterions-nous pas aux mœurs populaires si nous pouvions assurer à nos travailleurs honnêtes la propriété de la maison familiale? Dans l'exposé des motifs de sa proposition, qui est devenue la belle loi sociale du 10 avril 1908, l'homme d'Etat français Alexandre Ribot disait: «Si l'on envisage les diverses étapes que parcourt un de ces modestes travailleurs, on reconnaît que la plus décisive pour lui et pour la société tout entière est celle où il se marie. En fondant une famille, il prend conscience des devoirs qu'elle lui impose et des responsabilités qui pèsent désormais sur lui. C'est à ce moment, plus encore que dans la vieillesse, qu'il importe de lui tendre la main. Si nous trouvons le moyen de rendre propriétaires, tout au moins de leur foyer et d'un jardin, tous les travailleurs qui n'ont, en se mariant, d'autre fortune que leurs bras et leur bonne volonté, nous aurons beaucoup fait pour assurer la *paix sociale*. Nous aurons, en tout cas, rempli le devoir qui incombe à des législateurs dans une société fondée sur *l'idée de fraternité*».

Si je visais particulièrement en 1924 la création d'une cité-modèle dans l'un des faubourgs de Port-au-Prince

sur la base du projet de M. Daniel Brun, je désirais de plus qu'une solution générale fût donnée à la question des habitations économiques et qu'elle pût s'appliquer à *tous les quartiers populaires de la Capitale et des autres villes de la République*. Mon ambition allait encore plus loin: je souhaitais ardemment que fût également envisagé le problème des maisons salubres à la campagne. — problème qui doit être lié à ceux tout aussi importants de la *petite propriété paysanne insaisissable et de la création ou de la reconstitution des villages*. Ce dernier point a été repris avec bonheur dans une partie du rapport de MM. Louis Roy, Edmé Manigat, L. Gentil Tippenhauer, membres de la Commission des frontières, reproduite dans *Temps-Revue* du 22 juillet 1939. Le groupement des maisons rurales, aujourd'hui isolées, autour de la chapelle, de l'école, du dispensaire et du magasin coopératif de consommation, créerait des centres d'activité qui deviendraient vite des foyers de civilisation (Voir *Un Haïtien Parle*, page 101.)

Conseillé sans doute par sa sœur, Mlle Résia Vincent, qui apporta au Palais National de sincères préoccupations de justice sociale, M. Sténio Vincent donna son attention à la question des habitations populaires; malheureusement il n'y mit pas l'esprit de suite nécessaire, et l'entreprise si intéressante de la Saline devint un vulgaire moyen de propagande électorale, comme ce fut plus tard le cas pour la Cité-Lescot du Cap-Haïtien. Cependant, l'œuvre des Salésiens et des Salésiennes, solidement implantée dans l'un des quartiers les plus pauvres de la capitale, reste un admirable effort de solidarité sociale, dont la leçon ne doit pas être perdue.

C'est mon grand espoir que le Président Estimé mettra son orgueil et son honneur à réaliser un programme complet de construction de maisons hygiéniques à bon marché, et que l'œuvre de restauration qu'il a inaugurée à Belladère s'étendra à *tout le pays* afin que *tout notre peuple* puisse, dans un avenir prochain, vivre par son travail honnête dans les conditions de santé, de confort et de dignité qu'impose la civilisation moderne.

11 novembre 1947

UN HOMME DE QUALITE

La mort de Mlle Denyse Guillaume a jeté un voile de deuil sur Port-au-Prince où cette jeune fille cultivée, aimable et bonne était universellement admirée pour ses rares qualités de cœur et d'esprit. Je la tenais moi-même en une particulière estime et avais suivi sa carrière avec intérêt parce que j'avais retrouvé en elle quelques-uns des traits de caractère qui m'avaient rendu si sympathique son grand-père maternel, M. Dulciné Jean-Louis.

Quand je le connus vers 1900, M. Dulciné Jean-Louis venait d'entrer dans sa soixante-troisième année, étant né à Jacmel le 23 décembre 1837. C'était un grand vieillard à la mine très douce et aux manières accueillantes. Mais cela ne se révélait pleinement qu'à ceux qui avaient le bonheur d'être admis à son foyer. Et ce foyer était le plus charmant que l'on pût imaginer, illuminé qu'il était par la grâce de quatre jeunes filles, vives, instruites, spirituelles, musiciennes.

Ayant été député des Côtes-de-Fer en 1887, inspecteur des écoles de la circonscription de Jacmel en 1889, sénateur et même président de notre haute assemblée législative, M. Dulciné Jean-Louis portait le chapeau haut-de-forme et l'ample redingote qui distinguaient le grand fonctionnaire de l'époque. Rentré chez lui, il se débarrassait de ce majestueux vêtement et reprenait,

avec son sourire, son léger paletot d'été. Et c'était avec cet homme d'intérieur qu'il faisait bon causer parce que, en causant avec lui, on apprenait à le mieux connaître et aussi à connaître le peuple haïtien dans sa vie intime, dans ses douleurs et ses joies, dans ses défauts et ses qualités, dans ses petites choses comme dans ses aspirations les plus hautes.

J'étais moi-même en ce temps-là un petit jeune homme de 22 ans environ. Mais les jeunes gens de ma génération avaient une tendresse particulière pour ces beaux vieillards, pleins de souvenirs, dont la parole était pour nous comme de l'histoire vivante. Nous pratiquions cette vertu athénienne du respect pour la vieillesse. Et, ne connaissant aucun de ces préjugés odieux — qui dressent les «jeunes» contre les «vieux», les noirs contre les jaunes, les Haïtiens de l'Ouest et du Sud contre les Haïtiens du Nord — nous partagions nos cœurs entre un François Légitime et un Duraciné Pouilh, entre un Turenne Carrié et un Anténor Firmin, entre un Justin Dévot et un Dulciné Jean-Louis.

Les jeunes gens d'aujourd'hui — qui n'ont à la bouche ou sous la plume qu'injures et mépris pour les aînés à qui ils reprochent de n'avoir rien fait pour Haïti et à qui cependant ils doivent tout — ne savent pas à quel point ils sont injustes. Ils sont injustes, parce qu'ils ignorent comment s'est formée cette élite qu'ils accusent de tous les crimes. Ils ignorent les difficultés qu'elle trouva sur son chemin, les luttes qu'elle dut livrer aux éléments rétrogrades disposant de l'argent ou de la force brutale. Ils ignorent le dur martyre qu'elle connut trop souvent : misère, prison, exil, exécutions sommaires. Si quelques

membres de cette élite se détachèrent de l'idéal patriotique pour rechercher des fins particulières de richesse et de pouvoir personnel en se faisant les serviles adulateurs de la dictature militaire, comment ne pas reconnaître l'effort des autres, *du plus grand nombre*, pour amener le peuple haïtien tout entier à un état supérieur de civilisation et les résultats, modestes mais appréciables, qu'ils ont obtenus dans le domaine de l'éducation en particulier? Il faudrait établir la liste — et elle est longue — de ceux, noirs et mulâtres, qui se sont consacrés au service de la patrie haïtienne et qui lui ont donné leur temps, leurs peines et même leurs vies sans autre considération que celle du bien commun à réaliser.

A l'accusation d'incapacité foncière portée contre nous à cause de notre race par des étrangers et à laquelle, pour des raisons d'intérêt égoïste, souscrivent stupidement tant d'Haïtiens inconscients, toute l'histoire d'Haïti proteste: histoire d'une nation nègre, issue violemment de l'esclavage le plus avilissant et qui, malgré les tares de la servitude, malgré l'hostilité générale des peuples esclavagistes, à travers les épreuves et les tâtonnements de la vie politique, sans éducation, sans organisation économique, sans direction technique, sans mécanisme administratif, a pu néanmoins, en quelques années, s'organiser en société civilisée, occupant orgueilleusement et ayant le droit d'occuper sa place parmi les Etats souverains du monde moderne, fière d'une culture qui lui permet de tenir dignement son rang dans la communauté panaméricaine et de faire entendre hautement sa voix indépendante dans les grandes assises internationales. Et ceux qui crient le plus fort contre l'œuvre des aînés, ce

sont ceux qui en ont le plus profité et qui, au lieu de *l'améliorer* comme c'est le devoir de chaque génération survenante, mettent une sorte de volupté diabolique à la *désorganiser* ou à la *détruire*.

Dulciné Jean-Louis a appartenu à notre élite travailleuse et honnête. Comment il fit ses études, je ne pourrais vous le dire. Je sais seulement qu'il eut un maître français qui se nommait Debrée. Dans les environs de 1845, les moyens d'études n'étaient guère faciles pour un jeune homme désireux de s'instruire. Et la situation était plus déplorable encore en province. Le plus souvent, le jeune homme en quête de savoir trouvait un précepteur dont la science n'était pas très étendue mais qui pouvait lui servir de guide utile: sa bonne volonté faisait le reste. C'est ainsi que se sont formés quelques-uns de nos meilleurs écrivains, de nos plus célèbres avocats et même de nos médecins les plus réputés dans le passé. On connaît le cas vraiment extraordinaire de ce Dr Révolu, l'un des plus éloquents orateurs de la brillante période parlementaire de 1872-1876: ayant appris à lire comme Toussaint Louverture à l'âge de 50 ans et devenu pharmacien, puis médecin estimé à Jérémie, il alla dans sa 70ème année à Paris et put être admis à dissequer à Clamart sous les yeux étonnés de professeurs français comme Moissenet, Andral et Paul Dubois, de l'hôpital de la Charité.

Dulciné Jean-Louis n'attendit pas si longtemps pour faire ses études. Il fut jugé capable de bonne heure d'occuper une place importante à l'Administration des finances de Jacmel où il passa 22 ans et dont il devint le chef. Il passa plus tard à la direction de l'inspection

scolaire de Jacmel. Comme administrateur des finances et ensuite comme inspecteur des écoles, il eut le précieux avantage d'entreprendre de nombreuses tournées dans l'intérieur du pays: cela le mit en mesure de mieux observer et étudier nos populations rurales, au milieu desquelles il avait d'ailleurs passé quelques années de sa jeunesse. En effet, comme il le raconte lui-même, son père, qui fut son véritable professeur d'agriculture, possédait une habitation dans la plaine de Jacmel et l'y amenait souvent avec lui. Dulciné dirigea à son tour cette habitation pendant un certain temps. Et c'est pour faire profiter ses compatriotes de la grande expérience qu'il avait acquise dans les travaux agricoles qu'il écrivit ses *Manuels de Culture appropriés au climat et au terroir d'Haïti*», — études remarquables, pleines d'observations intéressantes sur l'économie haïtienne et dont beaucoup d'Haïtiens ignorent même l'existence.

Dulciné Jean-Louis travailla de toute son activité au développement de notre agriculture. Qu'est-ce qui empêcha son beau rêve d'aboutir? La politique! «La politique pure, écrivait-il en 1891, la politique, misère des misères, absorbe tout le temps, toute la pensée de nos gouvernants et d'une trop grande partie des gouvernés, et cela, au plus grand préjudice de tout ce qui pourrait développer notre agriculture.»

Nos ancêtres — Alexandre Pétion en particulier — avaient eu l'idée géniale de créer la petite propriété rurale en rendant nos paysans maîtres de la terre qu'ils cultivent. Et cela constitue jusqu'à présent la solide armature de la société haïtienne et sa meilleure sauvegarde contre le communisme. Mais la petite propriété est liée

à la petite culture : elle manque de capital et de direction technique. Il fallait que fût créée à côté d'elle pour l'encadrer et la guider *la moyenne propriété*, administrée par des Haïtiens professionnellement compétents et disposant de moyens financiers suffisants.

C'était la règle autrefois pour nos hommes les plus remarquables d'aller travailler aux champs : ils possédaient des domaines ruraux ou des entreprises industrielles — usines sucrières, distilleries, fours à chaux, briqueteries, etc., — qu'ils dirigeaient ou contrôlaient eux-mêmes. C'est ainsi que les Boisrond-Canal, les Brice, les Sénèque-Pierre, les Hannibal Price, les Béliard, les Boco, les Despuzeaux Daumec et tant d'autres étaient fiers de s'appeler «grands planteurs». Mais ces «grands planteurs», dès qu'ils avaient acquis quelque influence dans leurs régions, devenaient suspects au gouvernement. Car, en Haïti, même si vous ne vous occupez pas de politique, *la politique s'occupe de vous*, comme disait Justin Lhérisson.

Autrefois, il y avait des planteurs et des industriels haïtiens qui faisaient accidentellement de la politique. Aujourd'hui, la politique est devenue une profession... qui se suffit à elle-même. Elle devient tellement absorbante qu'elle tend à accaparer toutes les activités intelligentes du peuple et, par conséquent, toutes les sources de l'énergie nationale. Et cela constitue un danger très grave. Il faut donc revenir au programme de Dulciné Jean-Louis qui prévoyait, pour le développement agricole et pour le progrès social du pays, une collaboration étroite entre notre classe dirigeante et nos populations rurales, si bonnes, si hospitalières, si laborieuses. Rien

ne paraissait plus facile à cet homme de l'élite intellectuelle qu'une telle collaboration pour une œuvre commune de salut national.

L'élite haïtienne n'est pas, comme l'a écrit à tort M. Charles Leyburn dans *The Haitian People*, une caste fermée, susperposée au peuple, distincte de lui par la race, la religion ou la tradition. L'élite haïtienne est sortie du peuple et continue sans cesse à sortir de lui par voie de sélection naturelle. Elle est de même formation ethnique que lui et ne s'en distingue que par l'éducation, la fortune ou le pouvoir, sans que ces trois éléments de distinction se trouvent toujours réunis dans un même groupe social: il y a des prolétaires parmi les intellectuels, des gens fortunés qui sont incultes et des hommes politiques qui n'ont dû leur influence qu'à l'intrigue et à la rapine. On peut dire que l'élite haïtienne est la fleur et le fruit du même arbre plongeant ses racines profondes dans la terre d'Haïti. Elle se mêle et se fond dans la nation qu'elle représente. Elle a les mêmes obligations et les mêmes droits que les autres catégories sociales du peuple haïtien. Mais son devoir est plus haut et plus lourd puisqu'elle est chargée de la direction de la nation et que de son effort, de sa bonne foi, de sa probité, de son intelligence, de son courage civique dépend le destin suprême de la patrie.

C'est pour avoir servi cet idéal d'une Haïti heureuse, prospère, bienfaisante, fraternelle et juste pour tous ses enfants sans distinction que Dulciné Jean-Louis a droit à la gratitude des Haïtiens. Et c'est pour avoir, pendant sa courte vie, suivi le même idéal que Denyse Guillaume mérite de prendre place à côté de son grand-père.

18 novembre 1947

LA LEÇON DE 1916

En Haïti on a la mémoire courte. Qui se souvient encore de nos angoisses de fin 1916 ? L'Allemagne ayant affirmé sa volonté inébranlable de poursuivre «sans discrimination» la guerre sous-marine, il en résulta entre elle et les Etats-Unis une situation extrêmement tendue, qui aboutit, le 3 février 1917, à la rupture des relations diplomatiques et, le 4 avril suivant, à une formelle déclaration de guerre du gouvernement de Washington. Ces événements eurent une fâcheuse répercussion sur les affaires de notre pays, dont toute l'activité commerciale était étroitement liée à celle de la France pour ses exportations et à celle des Etats-Unis pour ses importations.

Obligée de penser d'abord aux objets de première nécessité — armes et provisions — indispensables à la conduite victorieuse de la guerre, la France avait considérablement restreint ses achats à l'étranger. L'une de ces mesures restrictives consistait dans le «contingentement» du café. Nous nous trouvions réduits à la portion congrue. Mais, pour transporter notre «contingent», nous ne disposions plus de moyens directs, — la Compagnie Générale Transatlantique ayant été forcée à un certain moment de suspendre, faute de bateaux ou par crainte de torpillage, le service Havre-Haïti. Nos exportateurs comptaient sur New-York pour la réexpédition à Bor-

deaux ou au Havre, espérant bien, malgré l'énorme élévation de fret qui en résultait, obtenir une suffisante compensation sur les hauts prix du marché français. Il fallut bientôt renoncer à cette espérance, l'extrême congestion du port de New-York rendant impossible la réexpédition en France et faisant supporter à la marchandise emmagasinée dans les entrepôts new-yorkais des frais considérables. L'exportation du café haïtien tomba ainsi, du chiffre de 40.742.203 kilos en 1913-14, à 22.521.177 en 1915-16 et à 23.617.963 en 1916-17. Ce qui nous sauva, ce fut le *boom* miraculeux du campêche qui nous permit de vendre aux Etats-Unis 115.629.446 kilos de cette essence, — la plus forte expédition que nous eussions enregistrée dans notre histoire commerciale.

La situation devint pour nous dramatique quand les Etats-Unis entrèrent dans la guerre. En attendant d'avoir l'armée et la flotte qui devaient leur permettre de jouer un rôle efficace dans la grande mêlée sanglante, les Américains mirent toute leur activité à ravitailler les Alliés en matériel de guerre et en provisions. Leurs navires furent employés presque en totalité à transporter marchandises et munitions en Europe. Le commerce des comestibles connut bientôt des restrictions.

Certaines matières alimentaires, telles que la farine et la mantèque, ne pouvaient plus sortir du territoire de l'Union pour un pays non-belligérant sans une autorisation spéciale du gouvernement. Or Haïti n'était pas belligérante, et elle dépendait presque entièrement pour son alimentation des Etats-Unis! Un matin, le bruit courut que la Compagnie Hollandaise allait elle-même cesser son trafic, — ses bateaux ayant été saisis dans le port de

New-York. Cette rupture probable de nos relations commerciales avec notre principal fournisseur jeta l'épouvante dans nos familles. C'était comme si l'on se proposait de couper le cordon ombilical d'un fœtus avant qu'il fût constitué pour vivre de sa vie propre.

La leçon de notre imprévoyance était là, vivante, patente, tragique. Nulle occasion ne pouvait donc être meilleure pour montrer les défauts de la structure économique d'Haïti. Je résolus de la saisir et d'en faire la base d'une démonstration qui devait tirer toute sa force d'une réalité obsédante : la crainte de la famine. Je lançai un appel à la population de Port-au-Prince. Et à Parisiana, devant un public frémissant, je rendis évident, par des faits, des chiffres, des statistiques douanières, le péril qui menaçait Haïti dans son commerce extérieur comme dans l'existence de ses habitants. Je proclamai avec force que ce danger venait de notre dépendance économique presque absolue vis-à-vis de l'étranger : d'abord, par notre système de monoculture, qui assujettissait toute la vie commerciale du pays aux fluctuations sur le marché extérieur d'une seule denrée, — denrée de luxe ; ensuite, par l'insuffisance de la production locale, qui mettait notre approvisionnement en substances alimentaires à la merci d'une crise ou d'un conflit international. N'était-il pas scandaleux que nous fussions obligés bon an mal an d'importer : 25 millions de kilos de farine d'une valeur de plus de 2 millions de dollars, quand nous avons nos nourrissantes bananes et figues-bananes, nos patates, nos ignames, nos malangas, notre maïs ; — 3 à 4 millions de kilos de riz, quand la seule vallée de l'Artibonite peut nous fournir assez de riz pour toute la république ; — 7 mil-

lions de kilos de poissons en conserves, de harengs salés et de harengs saurs pour une valeur de 800.000 dollars, quand nos mers sont à ce point riches qu'en certaines régions du littoral on prend les poissons comme on ramasse des cailloux; — 2 millions de kilos de lard ou de mantèque végétale pour une valeur approchant du million de dollars dans un pays où ne manquent point... les cochons et quand nous pouvons obtenir tant de millions de livres d'huiles comestibles de nos graines de coton, cocos et autres fruits? Si ces 5 à 6 millions de dollars dépensés annuellement pour l'achat à l'étranger de substances alimentaires — *que nous pouvons produire nous-mêmes dans des conditions avantageuses* — étaient versés dans l'agriculture et l'industrie locales, quel sang généreux n'apporteraient-ils pas dans notre circulation économique?

A mon cri: «En avant, pour une plus grande production!» le public répondit avec enthousiasme, et il fut décidé sur l'heure de fonder une *Ligue d'Action agricole*, à laquelle toute l'assistance adhéra. La société se constitua sous la présidence de M. F. Féquière et entreprit immédiatement une propagande intense à travers le pays: le comité du Cap-Haïtien fit preuve d'une belle activité avec MM. Joseph Baptiste et Eugène Nazon, deux hommes d'initiative qui ont créé, on peut dire, dans le département du Nord l'industrie apicole en lui donnant une organisation scientifique. Et à Port-au-Prince, où les citoyens ne s'étaient jamais jusque-là assemblés en *meetings* que pour parler ou discuter de politique, on vit ce spectacle singulier: une réunion publique essentiellement consacrée à la discussion d'une question économi-

que telle que la liberté d'exportation du maïs. Cela marquait une date dans notre histoire.

L'action de la Ligue fut-elle efficace? Nous pouvons, sans excessive vanité, lui attribuer une bonne part des résultats obtenus en l'année 1917. Deux exemples nous permettront de justifier cette prétention. L'exportation des pois et haricots ne dépassait pas une moyenne annuelle de 2.000 kilos: pour l'année 1916-17 elle monta à 215.468 kilos et atteignit, seulement pour le dernier trimestre de 1917, 48.440 kilos. L'histoire du maïs fut plus merveilleuse encore: la plus forte exportation en avait été, en 1910-11, de 7.440 kilos. Nous en exportâmes 298.391 k. en 1916-17; puis, du 1er octobre 1917 au 31 mars 1918, c'est à dire en six mois, nous atteignîmes le chiffre considérable de 19.997.078 kilos. Le fait caractéristique de l'année 1917 fut le développement de nos relations commerciales avec Cuba grâce à l'exportation des vivres alimentaires et des grains. De ce développement, accéléré par l'émigration haïtienne dans l'île voisine, résulta un mouvement d'affaires qui se traduisit par une augmentation considérable des tirages sur Haïti des banques cubaines et par l'abondance du papier américain. Les opérations bancaires entre Cuba et Haïti prirent à un certain moment une telle importance qu'elles comptèrent comme l'un des éléments déterminants du change New-York. La Ligue poussa non seulement à l'intensification de la production vivrière mais encore au développement des petites industries locales, dont les produits devaient remplacer sur nos tables la plupart des substances alimentaires que nous fournissaient habituellement les Etats-Unis. Elle encouragea les expériences faites pour la panification

de certaines matières farineuses et pour l'extraction d'huiles comestibles de diverses plantes oléagineuses. On se rappelle que la cassave, soigneusement préparée, connut la plus grande vogue à Port-au-Prince et que l'huile de «benn-olive», produite par le docteur Edouard Roy, parut aussi fine et délicieuse que les fameuses huiles d'Aix. Le nouveau directeur de la Banque Nationale, M. Oscar Scarpa, s'intéressa vivement à ces recherches: il fit établir par l'ingénieur belge Vandenberg une petite fabrique d'huile de coton comestible. On sait que cette industrie a pris, depuis, une très large extension par l'établissement de l'Usine à Mantèque de Port-au-Prince.

La Ligue se préoccupa de la question du crédit agricole. C'était le problème le plus difficile à résoudre. Beaucoup de petits ou moyens propriétaires voulaient bien suivre nos conseils; beaucoup de citoyens actifs ne demandaient pas mieux que de se faire entrepreneurs de culture. Mais aux uns et aux autres l'argent manquait. Il n'y a pas d'entreprise agricole possible sans avance de fonds. Et les plus éloquents homélies sur «le retour à la terre» risquent de rester lettre morte si les «convertis» n'ont pour se mettre à l'ouvrage que leurs bras et leur bonne volonté. Les belles phrases n'ont jamais fait pousser un radis: un peu de fumier est en pareil cas plus efficace. M. Morch, un Suédois devenu Haïtien, voulut faire profiter Haïti de l'expérience acquise en cette matière par ses anciens compatriotes: il soumit à la Ligue un vaste projet de crédit mutuel inspiré du système coopératif de la Suède. Mais son projet impliquait une organisation rurale, qui, malheureusement, n'existait pas: il fallut y renoncer.

Nous tentâmes de résoudre autrement et plus simplement la question : une société civile immobilière par actions fut fondée. Dans notre pensée, elle devait servir de modèle à plusieurs autres groupements similaires à créer un peu partout dans le pays. Cette société, qui réunissait des hommes tels que Paul Santallier, Bonamy, Féquière, Pradel, etc., se constitua au capital de 2000 dollars divisé en 20 actions de 100 dollars chacune. Elle afferma une grande « habitation » à Montrouis et en confia la direction à l'un de ses membres, Joseph Dufort.

L'expérience que nous tentions ainsi comportait un double enseignement : elle indiquait le moyen le plus sûr de réunir les capitaux nécessaires aux moyennes entreprises agricoles ; elle montrait le chemin de la terre comme une voie de salut aux « intellectuels » que les carrières libérales ne pouvaient plus nourrir, puisque Joseph Dufort, licencié en droit, avocat, ancien député, homme du monde aux manières exquises, qui avait passé vingt-cinq années de sa vie en France, acceptait allègrement d'aller mener la rude existence de l'agriculteur.

25 novembre 1947

BONNES ET MAUVAISES TRADITIONS

Le Comité Haïtien de l'Alliance française, présidé par le Dr Léon Audain, avait organisé en 1906 des conférences post-scolaires qui avaient pour but, comme l'écrivait Georges Sylvain qui en fut le principal animateur, de «suppléer aux incertitudes d'un enseignement plein de lacunes, où manquent le complément nécessaire des études littéraires et scientifiques et le secours des bibliothèques». Elles devaient être l'embryon d'une école supérieure des lettres et des sciences. Mais il nous fallut modifier notre programme initial, par suite de la composition de notre auditoire: au lieu des étudiants sur lesquels nous comptions et qui ne vinrent pas, nous nous trouvâmes en présence de gens du monde qu'auraient vite ennuyés des leçons trop dogmatiques.

Quelques rares personnes se souviennent encore de ces entretiens, où le plaisant se mariait agréablement au sérieux: Georges Sylvain parlait de «l'art de dire»; Camille Bruno du «ciel et des astres»; Seymour Pradel des «femmes de la tragédie racinienne»; le Dr Léon Audain de «l'hygiène du tube digestif»; l'architecte Léon Maignan de la «maison haïtienne»; Léo Alexis des «droits de la femme dans la législation haïtienne»; Damoclès Vieux et Emile Prézeau des «tendances du théâtre français con-

temporain»; Price-Mars des «Noirs des Etats-Unis» et de «l'esthétique dans les races»; le Commandant Bénito Sylvain de «l'Abyssinie». J'avais moi-même donné une série de causeries sur le «Japon moderne» et sur «le style et la psychologie de l'écrivain».

Un jeune professeur de l'Ecole de droit, plein de science et de talent, (il est mort il y a quelques années), avait choisi comme sujet de ses conférences: «principes constitutionnels du gouvernement démocratique». Analysant la Constitution de 1889 il montra que cette charte, comme toutes celles qui l'avaient précédée, ne correspondait en aucune façon à nos mœurs et pratiques politiques. Et il dénonça éloquemment ces «imitateurs» inconsidérés qui, dans leur manie de *singer* la France, avaient donné à Haïti un vêtement «trop grand pour elle». Il fallait, d'après le conférencier, adapter strictement la loi constitutionnelle d'Haïti aux «traditions, mœurs et coutumes du peuple haïtien».

Les conférences de l'Alliance — qui avaient lieu à l'Ecole d'Enseignement pratique de Mlle Isabelle Laporte — étaient ordinairement suivies de discussion, — ce qui faisait leur charme et leur intérêt. Il était en effet permis aux auditeurs de poser des questions au conférencier et même de lui présenter des objections. Tout cela se passait naturellement dans une atmosphère de parfaite courtoisie et de respect mutuel, comme il sied entre gens cultivés et de bonne éducation.

La thèse soutenue par le jeune professeur provoqua, comme il avait dû s'y attendre, une discussion très vive.

J'intervins le premier pour demander au conférencier de préciser son point de vue, parce qu'il s'était tenu dans

des généralités assez vagues. Quels étaient, d'après lui, les principes qu'il fallait exclure de notre constitution? Était-ce, par exemple, la liberté individuelle, l'égalité devant la loi, le droit de parler et de publier sa pensée, la gratuité de l'enseignement public et l'obligation de l'instruction primaire, l'indépendance du pouvoir judiciaire. l'abolition de la peine de mort en matière politique? Quelles étaient, au juste, ces «traditions, mœurs et pratiques haïtiennes» auxquelles il convenait d'adapter la constitution d'Haïti pour en faire quelque *chose de purement haïtien*? Considérerait-il vraiment comme des imitateurs, des «*singés*» ou des ignorants les hommes qui avaient écrit nos constitutions, — un Salomon, un Léger Cauvin, un Anténor Firmin, par exemple?

Ces questions parurent fortement embarrasser notre ami. M. Rodolphe Gardère, connu pour son libéralisme ardent et son intransigeante honnêteté dans l'administration publique, ajouta à l'embarras du conférencier en lui demandant de s'expliquer nettement sur ce point:

— Les Chefs d'Etat haïtiens, la plupart des militaires, se sont en majorité, au cours de notre histoire, attribué droit de vie et de mort sur tous les citoyens haïtiens. Ils ont considéré comme l'une de leurs prérogatives essentielles de dépenser à leur convenance les deniers publics. Etes-vous d'avis, pour adapter comme vous dites notre constitution à nos mœurs politiques et administratives, d'inscrire ces «pratiques» dans la loi constitutionnelle? Dans ce cas, pour être vraiment réaliste, la Constitution d'Haïti devrait se ramener à ces deux ou trois articles: «Le Chef de l'Etat est le chef révolutionnaire qui a réussi. — Il garde le pouvoir jusqu'à ce qu'il soit renversé par

une révolution. — Pendant la durée plus ou moins longue du mandat qu'il s'est lui-même octroyé par la force des armes, il aura le droit d'emprisonner, d'exiler, de fusiller les citoyens haïtiens et de confisquer leurs biens à son profit. — Il pourra également lever des impôts à son gré et disposer de leur produit suivant sa fantaisie»...

Effrayé, le conférencier nous pria de ne pas insister.

Nous n'insistâmes pas.

De temps en temps, nous entendons les mêmes propos : «il faut adapter notre constitution à nos traditions, mœurs et coutumes». Or ces traditions, mœurs et coutumes, nous les avons héritées du régime colonial de St-Domingue.

«Tout ce que j'ai déjà fait toucher du doigt au lecteur sur les véritables conditions politiques et sociales de la colonie de Saint-Domingue me dispense d'insister davantage sur la nature, détestable à tous les points de vue, des *traditions* qui en sont restées à la malheureuse société haïtienne. L'instruction dédaignée, méprisée du haut en bas de l'échelle sociale; les blancs, hommes et femmes, restant aussi mal partagés à cet égard que leurs esclaves noirs; les plus grandes dames de la colonie sachant à peine lire, *ne parlant exclusivement, n'entendant guère que le créole*, la langue des esclaves, à laquelle Moreau de St-Méry s'est efforcé, sans doute pour sauvegarder la dignité de ses pauvres sœurs blanches, de forger des beautés littéraires sur lesquelles devait s'exercer plus tard le génie de Spencer St-John.

«Pas d'instruction, pas de règles morales, pas de lois, pas de patriotisme, pas de gouvernement autre que le bon plaisir du Général, du Proconsul envoyé de France pour

exercer une autorité discrétionnaire sur les maîtres comme sur les esclaves; le mariage conférant à peine une distinction sociale à la femme blanche ou noire; la passion du jeu chez les hommes constituant presque l'unique diversion à une existence exclusivement adonnée à la débauche sexuelle; le faux point d'honneur du duelliste restant enfin la dernière manifestation de la virilité des mâles dans une société s'abandonnant cyniquement, brutalement, à toutes les jouissances sensuelles, à tous les vices moraux, affranchie de tous les liens de la pudeur, de l'éducation, de la religion ou des lois qui sauvegardent ailleurs la dignité humaine et permettent à l'homme libre de se développer, de grandir, de marcher au bonheur, à une haute civilisation, en fondant l'ordre public sur la moralité des citoyens, sur la responsabilité des familles.»

C'est Hannibal Price qui parle ainsi dans *La Réhabilitation de la Race Noire par la République d'Haïti*, — un grand livre où tous les problèmes haïtiens sont examinés dans l'esprit le plus élevé et en même temps le plus positif.

L'erreur la plus funeste est de croire que la constitution ou la législation d'un pays doit refléter exactement *l'état présent* des mœurs du peuple et, par conséquent, le *conserver tel quel*, à moins de penser que ce peuple a déjà atteint la perfection dans tous les domaines de la vie individuelle, familiale et sociale. Toute constitution doit dépasser la *réalité* du moment pour proposer à une nation un *idéal*, qu'elle n'atteindra sans doute jamais mais vers lequel elle doit s'efforcer sans cesse. Et cet idéal pour la nation haïtienne ne peut être que la *démocratie*.

La démocratie représente en effet la véritable tradition haïtienne. Dans ce mot nous faisons entrer trois grandes idées : la liberté, l'égalité et la fraternité. Sur ces principes démocratiques doit reposer la vie individuelle, familiale, sociale et politique du peuple d'Haïti. Je n'hésite pas à dire que la démocratie ainsi entendue mérite d'être appelée chrétienne, car elle implique le christianisme que Toussaint Louverture avait librement adopté dans son cœur et dont il affirma la primauté dans sa constitution de 1801.

Cette «démocratie chrétienne» fut celle du Président Roosevelt. M. Jacques Maritain écrit dans *Le Crépuscule de la Civilisation* : «Une des choses dont j'ai été le plus frappé aux Etats-Unis, c'est que non seulement on y a clairement conscience du péril couru par la civilisation et des responsabilités que ce péril oblige à prendre, mais que l'Amérique sent la nécessité de reviser sa table des valeurs morales et de renouveler sa philosophie politique. C'est là, à mon avis, un phénomène d'importance capitale. L'Amérique comprend qu'il lui faut à la fois défendre la démocratie et élaborer une nouvelle démocratie, et que cette œuvre n'est possible que si les valeurs chrétiennes y sont vitale^{ment} intégrées».

Et à propos du message du 4 janvier 1939 de M. Roosevelt, l'auteur cite cette appréciation de Walter Lippmann : «Un tel discours témoigne d'un changement dans les idées absolument fondamental, — d'un changement qui ne concerne pas seulement la pensée de M. Roosevelt lui-même, mais, ce qui est plus significatif, la pensée des grandes masses d'hommes, en Amérique et ailleurs, dont il est, en vertu de sa charge, l'interprète le plus re-

présentatif. Ce message marque la réconciliation, qui est maintenant en route après plus d'un siècle de conflit destructeur, entre le patriotisme, la liberté, la démocratie et la religion. Le fait que le Président, qui est le leader démocratique le plus influent dans le monde, reconnaît la religion comme la source de la démocratie et de la bonne foi internationale constitue une réorientation fondamentale dans la conception démocratique de la vie».

C'est à cette démocratie chrétienne que doit s'adapter le peuple haïtien et non pas à l'héritage néfaste — despotisme, ignorance, superstition et misère — qu'il a reçu de l'affreux système colonial de Saint-Domingue.

FIN

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

	Pages
Avant-Propos	8
Les Relations Haïtiano-Américaines	9
Réponse du Président Truman à l'Ambassadeur Dantès Bellegarde	12
Primauté de la Loi Internationale.....	15
Le Système Interaméricain	21
Droits et Devoirs des Etats	28
Droits et Devoirs Internationaux de l'Homme.....	34
Citoyen des Amériques	48
Constitutions et Mœurs Publiques	55
Vœu pour le Peuple Haïtien	62
Démocratie Pratique	68
Mœurs Publiques et Pratiques Financières	75
Politique d'Honnêteté	83
Préjugés Criminels	90
Politique Intérieure et Politique Extérieure.....	98
Le Candidat à la Présidence : voilà l'Ennemi !	115
Drame de Conscience	124
Les deux Formes de l'Agression	136
Diplomatie d'Amitié	145
Persécutions Raciales	154
Sur les Pas des Ancêtres	163
Haïti, Nation Civilisée	172
Dessalines a Parlé	181
Qu'est-ce que la Nation Haïtienne?	191
Les Eteigneurs d'Etoiles	200

L'Homme et le Cadre	207
Le Cadre Rural	215
Fortifiez la Cellule... ..	223
L'Université, Gardienne du Drapeau	232
José Marti, Anti-Raciste et Anti-Démagogue	241
Donnez-leur à Manger... ..	246
Rapprochement des Classes	252
La Commune et l'Ecole	257
Une Voix s'éleva dans la Nuit	263
Les Nations Unies	272
Les Hommes sont Fous... ..	278
L'Alliance Française	283
Education Morale	289
Le Rôle National du Prêtre	294
La Vie est Dure... ..	301
Bienfaiteurs de la Nation	308
L'Etat Mental de la Société Haïtienne	317
L'Amie du Peuple	325
Conseils aux Petits Ecoliers et... aux Grandes Personnes	332
Dorothy Maynor et la Musique Haïtienne	339
Chassez la Gueuse	345
L'Enseignement de l'Histoire	354
La Course à l'Abîme	363
Les Valeurs Morales à l'Ecole	371
Valeurs Spirituelles	380
Dis-moi ce que tu Manges	389
Montre-moi ton Logis	396
Un Homme de Qualité	404
La Leçon de 1916	411
Bonnes et Mauvaises Traditions	418

Société d'Éditions et de Librairie

PORT-AU-PRINCE, HAÏTI

1948